Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise 6211-18-018

Annexe 4-46

Étude de faisabilité préliminaire par FDH – Tronçon du Québec – Rivière Beaurivage



TransCanada Projet Oléoduc Énergie Est Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH

Québec : Rivière Beaurivage

Préparé par :

ENGINEERING TECHNOLOGY INC.

#24, 12110 - 40 Street SE Calgary, AB T2Z 4K6

Numéro de projet :

543

Date:

9 juin 2014





Déclaration des limitations et qualifications

Le rapport ci-joint (le « Rapport ») a été préparé par Engineering Technology Inc. (le « Consultant ») au bénéfice du client (le « Client »), selon l'entente signée par le Consultant et le Client, incluant l'étendue des travaux détaillée dans celle-ci (« l'Entente »).

Les renseignements, les données, les recommandations et les conclusions contenus dans le rapport :

- sont limités à l'étendue, au calendrier et aux autres contraintes et limitations de l'entente ainsi qu'aux qualifications contenues dans le rapport (les « Limitations »);
- représentent le jugement professionnel du Consultant en fonction des limitations et des normes de l'industrie pour la préparation de rapports similaires:
- peuvent être fondés sur des renseignements fournis au Consultant qui n'ont pas été vérifiés de façon indépendante;
- n'ont pas été mis à jour depuis la date de délivrance du rapport et leur exactitude est limitée à la période et aux circonstances dans le cadre desquels ils ont été recueillis, traités, effectués ou émis;
- doivent être lus comme un tout et les sections ne devraient pas être considérées à l'extérieur de leur contexte;
- ont été préparés aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente;
- pour ce qui est des conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, elles peuvent être fondées sur des tests limités en supposant que ces conditions sont uniformes et ne varient pas géographiquement ou en fonction du temps.

Sauf dispositions expressément contraires dans le Rapport ou l'Entente, le Consultant :

- ne sera pas tenu responsable de tout événement ou circonstance qui puisse être survenu depuis la date de préparation du Rapport ou pour toute inexactitude contenue dans les renseignements fournis au consultant;
- reconnaît que le Rapport représente son jugement professionnel tel que décrit ci-dessus aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente, mais le Consultant n'émet aucune autre représentation quant au Rapport ou toute partie le composant;
- en ce qui a trait aux conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, n'est pas responsable de la variabilité de ces conditions géographiquement ou en fonction du temps.

Le Rapport doit être traité de facon confidentielle et ne peut être utilisé ou invoqué par des tierces parties, sauf :

- comme convenu par le Consultant et le Client;
- comme l'exige la loi;
- pour l'usage des agences d'examen gouvernementales.

Tout usage de ce Rapport est assujetti à cette Déclaration des limitations et qualifications. Tout dommage causé par l'usage abusif de ce Rapport ou des sections le composant sera la responsabilité de la partie qui en fait cet usage.

Cette Déclaration des limitations et qualifications est jointe au rapport et en fait partie intégrante.





Liste de diffusion

Nombre de copies papier	PDF requis	Nom de la compagnie / association			
	1	Johnston-Vermette			

Journal de révision

Révision n°	Révisé par	Date	Description de la version / révision
Α	BS	17 avril 2014	Émis pour commentaires du client
В	BS	29 avril 2014	Commentaires de Stantec/JV incorporés, émis pour commentaires du client
С	BS	2 mai 2014	Émis pour commentaires
D	BS	21 mai 2014	Émis pour commentaires
0	BS	9 juin 2014	Émis pour ingénierie de base

Signatures Entec Inc.

Rapport préparé par :

Bruce Skibsted, ing. jr

Directeur de projets, installations sans

tranchée

Rapport révisé par :

Dale Larison, ing. V.-P. Ingénierie





1. Introduction

Engineering Technology Inc. (Entec) a évalué un projet de traverse par forage dirigé horizontal (FDH) de la rivière Beaurivage au Québec pour le Projet Oléoduc Énergie Est. L'oléoduc projeté est en acier avec un diamètre extérieur de 1 067 mm (42 po). L'information géotechnique a été fournie par « Exp. Geotechnical ». Les considérations de conception et de faisabilité sont discutées dans ce rapport.

2. Caractéristiques de l'emplacement

2.1 Topographie

La traverse est située approximativement à 3 km au sud-ouest de Le Petit-Saint-Jean, au Québec. La rivière mesure approximativement 30 m de largeur à cet emplacement, à l'intérieur d'une vallée fluviale qui est approximativement 10 m plus basse que le terrain environnant. Le point d'entrée (au nord) est situé en terrain principalement plat. Le point de sortie (sud) est en terrain boisé plat. Il y a une augmentation de l'élévation de 1 m entre l'entrée et la sortie. Reportez-vous au dessin de conception préliminaire de l'annexe B pour des renseignements topographiques supplémentaires.

2.2 Conditions souterraines

L'étude géotechnique menée à l'emplacement de cette traverse consistait en trois trous de forage. La stratigraphie est présentée dans les tableaux ci-dessous. Une information géotechnique plus détaillée est fournie à l'annexe D.

Tableau 1. Trou de forage QEEP-041

Mètres sous la surface du sol (msss)	Description du sous-sol					
0						
	Aucun recouvrement					
0,8						
	Sable limoneux, un peu de gravier présence de galets					
2,3						
	Sable et limon, trace de gravier, présence de galets					
11,6						
	Sous-sol rocheux, fracturé					
14,0						
	Sous-sol rocheux, couches de schiste et de grès quartzeux, fracturé					
36,6						





Tableau 2. Trou de forage QEEP-042

Mètres sous la surface du sol (msss)	Description du sous-sol		
0			
	Aucun recouvrement		
0,8			
	Remblai, sable, limon, trace de gravier		
2,3			
	Sable limoneux, présence de matières organiques		
5,2			
	Sable et limon		
11,0			
	Limon argileux, un peu de sable		
14,6			
	Sable graveleux, un peu de limon		
15,2			
	Sous-sol rocheux, grès quartzo-feldspatique, plans de litage tordus, schiste, fractures		
39,6			

Tableau 3. Trou de forage QEEP-043

Mètres sous la surface du sol (msss)	Description du sous-sol				
0					
	Aucun recouvrement				
0,8					
	Sable limoneux, trace de gravier présence de galets				
4,3					
	Sable et limon, un peu de gravier, présence de galets				
5,6					
	Galets et fragments de roche, roche hautement fracturée jusqu'à 9,4 msss				
10,9					
	Sous-sol rocheux, alternance de couches de schiste et de schiste argileux, fracturé, siltite				
18,5					
	Grès, veines de calcite et de quartz				
26,4					
	Schiste argileux, contorsionné et écrasé				
27,8					
	Grès, fissuré, couches de schiste				
28,8					
	Sous-sol rocheux interstratifié, schiste argileux, siltite et grès				
36,8					

3. Considérations sur la conception des FDH

3.1 Contraintes exercées sur la canalisation

Les conditions d'exploitation de l'oléoduc ont été spécifiées par TransCanada. La pression maximale d'exploitation (PME) du projet est de 8 450 kPa, aux sorties des stations de pompage. La PME spécifique de ce site, déterminée



par la différence d'élévation entre la station de pompage en amont et le point le plus bas de la traverse, est moins élevée que cette pression. Les calculs de FDH pour cette traverse utilisent la PME de 8 450 kPa du projet puisqu'elle est plus conservatrice que la PME spécifique de l'emplacement. La canalisation sera soumise à des températures comprises entre 5 et 60 °C. Une pression d'essai de 10 563 kPa (1,25 x la pression d'exploitation) a aussi été spécifiée pour la canalisation. L'épaisseur de paroi minimale requise pour cette installation, sur la base des conditions d'exploitation fournies, a été déterminée par Entec à 20,2 mm, avec l'utilisation d'un acier de grade 550 MPa. Un rayon de courbure minimum admissible pour l'installation de la canalisation a été déterminé sur la base de la contrainte maximale admissible combinant les effets de pression, de température et de cintrage.

Tableau 4. Spécifications de l'oléoduc et conditions de procédé

Propriété	Valeur	Unités
Diamètre extérieur	1 067	mm
Tolérance d'épaisseur (TÉ)	0	% de l'ÉPN
Épaisseur de paroi nominale (ÉPN)	20,2	mm
Grade/Limite élastique minimale spécifiée (LEMS)	550	MPa
Catégorie	II	S. O.
T1 (température de conception minimale)	5	°C
T2 (température d'exploitation maximale)	60	°C
Pression maximale d'exploitation (PME) du projet	8 450	kPa
Pression maximale d'exploitation (PME) spécifique du site	8 450	kPa
Pression d'essai (PE)	10 563	kPa
Rayon minimal	530	m
Rayon de conception	1 200	m

Puisqu'un forage dirigé horizontal utilise une section de tuyau préassemblée tirée dans un trou de forage courbé, la technique FDH utilise la déformation élastique admissible de la canalisation pour permettre l'installation de l'oléoduc. Pour accommoder cette contrainte de déformation, les matériaux utilisés pour la portion de FDH de l'oléoduc possèdent généralement une paroi plus épaisse ou un grade d'acier plus élevé que le reste de l'oléoduc.

Un rayon minimal de 530 mètres a été déterminé en fonction des déviations de guidage enregistrées lors de projets précédents de FDH à grand diamètre. Un rayon de conception de 1 200 m a été choisi pour accommoder une géométrie de trajectoire de forage et des tolérances de guidage de FDH pratiques. La contrainte maximale attendue pendant l'exploitation correspond à environ 91,12 % de la contrainte de cisaillement admissible. Selon la norme CSA Z662-11, la contrainte de cisaillement admissible est égale à 50 % de la limite élastique minimale spécifiée (LEMS). Cette contrainte maximale serait observée à n'importe quel emplacement le long de la trajectoire de forage où le tuyau est assujetti au rayon minimal de 530 m. La canalisation choisie satisfait à toutes les exigences de la norme CSA Z662-11 sous les conditions spécifiées. La détermination finale des conditions d'exploitation de l'oléoduc et des matériaux des canalisations sera effectuée lors de la conception détaillée.

La limite du rayon minimal spécifiée ne doit pas être dépassée, car les contraintes d'exploitation de la tuyauterie pourraient excéder les limites du matériau, provoquant la rupture de l'oléoduc. Toutes les déviations mesurées dans la géométrie du trou de forage pendant la construction et qui excèdent cette limite devraient être immédiatement corrigées.





La géométrie de l'oléoduc devrait être calculée à l'aide de la méthode de courbure minimale, qui est une norme acceptée de l'industrie pour le forage dirigé horizontal. Les mesures d'inclinaison à la verticale du trou de forage et de la direction (azimut) sont généralement prises au minimum tous les 10 mètres et mises en moyenne avec les trois dernières mesures prises. Ceci procure une valeur de mesure de la courbe du trou de forage légèrement lissée; ceci est devenu une spécification généralement utilisée pour les forages dirigés horizontaux.

3.2 Géométrie

Selon les informations de spécifications de l'oléoduc, de la géométrie spécifique à l'emplacement et l'information géotechnique, un forage dirigé horizontal semble faisable à cet emplacement. La trajectoire de forage utilise le rayon de conception de 1 200 m qui a été déterminé à la section 3.1. Les angles d'entrée et de sortie ont été conçus à 10° pour équilibrer le besoin de minimiser la longueur totale de la traverse avec celui de maximiser l'épaisseur de recouvrement sous la rivière. La trajectoire de forage qui en résulte possède une longueur de 691 m, avec une épaisseur de recouvrement minimale de 22 m sous la rivière Beaurivage. La géométrie finale de la traverse sera déterminée pendant l'étape d'ingénierie détaillée. Reportez-vous au dessin de conception préliminaire de l'annexe B pour la géométrie détaillée de la trajectoire de forage.

3.3 Gaine de forage

Pour atténuer les effets négatifs, les matériaux faibles ou non consolidés sont généralement isolés du trou de forage à l'aide d'une gaine de forage en acier préinstallée, qui permet le passage des outils de forage vers les matériaux plus convenables, comme l'argile raide ou le sous-sol rocheux. Le trou de forage QEEP-041 a mis à jour des traces de gravier et la présence de galets jusqu'à une profondeur de 11,6 mètres sous la surface de sol (msss). Une gaine de forage d'environ 72 m sera nécessaire pour atteindre le sous-sol rocheux. La taille minimale nécessaire de la gaine est de 1 676 mm (66 po) (dia. ext.) pour permettre le passage du trépan aléseur final de 1 372 mm (54 po). Il est improbable cependant qu'une gaine de plus de 40 m de longueur puisse être installée en une seule longueur, en raison du frottement superficiel entre la surface de la gaine et les sols environnants. Par conséquent, il est souvent nécessaire de « télescoper » la gaine jusqu'au sous-sol rocheux, méthode dans laquelle une section de grande largeur est d'abord installée jusqu'à une profondeur maximale, avant d'être vidée à la tarière. La prochaine gaine de diamètre plus petit est ensuite installée à la base à travers la plus large et enfoncée sur la distance restante jusqu'au fond rocheux. Pour des gaines mesurant jusqu'à 75 m, il est recommandé que la gaine initiale de 1829 mm (72 po) (dia. ext.) soit installée jusqu'au refus, qu'elle soit vidée à la tarière et complétée avec une gaine de 1676 mm (66 po) (dia. ext.) installée jusqu'au sous-sol rocheux. Si des gaines de forage sont requises des deux côtés de la traverse, un forage d'intersection pourrait être nécessaire. Les forages d'intersection sont communs pour les grandes traverses et ont un taux de réussite élevé, mais ils entraînent des coûts supplémentaires.

3.4 Dimensions de l'équipement

Les traverses de ce diamètre et d'une telle distance sont considérées de gros projets de FDH. Plusieurs traverses par FDH de diamètre et de longueur similaires ont été réalisées au Canada. Considérant la friction et la traînée qui s'exerceront sur l'oléoduc, la force de tirage maximale pendant l'installation est estimée à 293 492 lb. En raison du diamètre du trou de forage nécessaire pour cet oléoduc, un appareil de forage possédant un couple de rotation suffisant pour faire tourner l'outillage de forage est nécessaire. La capacité minimale suggérée pour l'appareil de forage qui sera utilisé pour ce projet est : 625 000 lb de force de tirage-poussée et 80 000 pi-lb de couple de rotation. Plusieurs entrepreneurs en FDH canadiens possèdent l'équipement et l'expertise nécessaires pour installer de façon sécuritaire des traverses d'oléoduc de cette taille.

3.5 Diamètre du trou de forage

Le trou de forage pour une traverse par FDH doit être plus large que la canalisation à installer. Ceci permet d'allouer un jeu pour le déplacement des déblais qui pourraient ne pas avoir été délogés du trou, ainsi que pour permettre aux liquides de forage de circuler jusqu'à l'entrée ou la sortie, selon les progrès du tirage. Un trou de forage plus grand permet aussi de tolérer quelques petites déviations dans la géométrie du trou de forage, même si ceci n'est





pas, en général, explicitement calculé ou prévu pendant la conception. La norme de l'industrie prévoit l'utilisation d'un trou de forage d'au moins 1,5 fois le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de 0,61 m de diamètre ou moins et 0,3 m de plus que le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de plus de 0,61 m. Dans plusieurs cas, il est nécessaire d'augmenter le diamètre du trou de forage au-delà de ces minimums pour contrebalancer les conditions de trou défavorables, comme la présence de pierres, de roches ou de roches fracturées, ou pour permettre plus d'espace pour les déviations attendues dans le trou de forage.

Pour cette canalisation de 1067 mm (42 po), un diamètre de trou de forage minimal de 1372 mm (54 po) est requis. Ultimement, l'entrepreneur en FDH sera responsable de l'évaluation des conditions de forage et de la condition du trou de forage pendant les opérations de forage, afin de déterminer si un format de trépan aléseur plus gros est nécessaire pour installer l'oléoduc de façon sécuritaire. Si des problèmes sont redoutés avec le trou de forage, il est recommandé de procéder, avant le tirage de l'oléoduc, au tirage d'une section de canalisation d'essai de 30 m de long, possédant les mêmes spécifications et le même revêtement que l'oléoduc à installer, et que celle-ci soit vérifiée pour y déceler d'éventuels dommages au revêtement et à la section de tuyau. Ceci peut aider à déterminer si un trépan aléseur plus gros ou un autre conditionnement du trou est nécessaire avant de tirer la section entière de la canalisation.

3.6 Soulèvement de la canalisation et rupture

Avant d'être tirée sous la rivière, la section d'oléoduc sera habituellement étendue en une section continue. Une aire de travail d'une largeur approximative de 20 mètres sera requise pour une longueur équivalente à la longueur totale du forage (incluant un espace additionnel pour les mouvements de l'équipement), à partir du bord de l'aire de travail du point de sortie. Pour réduire la friction et éviter les dommages à la canalisation, celle-ci devra être tirée à un angle égal à celui du trou de forage. Pour cela, la section principale devra être soulevée sous forme de courbe à l'aide de tracteurs à flèche latérale et de grues équipées de berceaux de levage de tuyau. Les points de levage devront être espacés de façon à limiter les contraintes dans le tuyau. Un plan de levage détaillé (charge des points de levage, hauteur et espacement) devra être développé pour cette traverse pendant la phase d'ingénierie détaillée.

3.7 Contrôle de la flottabilité

Puisqu'il s'agit d'une canalisation de grand diamètre, les forces de flottabilité (poussée hydrostatique) sont significatives. L'utilisation d'un programme de contrôle de la flottabilité visant à minimiser les forces de tirage et les contraintes d'installation sur la canalisation et le revêtement est nécessaire. Le programme de contrôle de la flottabilité devrait consister à remplir complètement la canalisation avec de l'eau ou à remplir une doublure avec de l'eau pour créer une condition de flottabilité neutre.

4. Faisabilité du FDH, risques associés et mesures d'atténuation

4.1 Perte de contrôle du guidage

Les formations de sol meuble ou des changements majeurs dans les propriétés des formations peuvent engendrer des problèmes de guidage. Ces problèmes surviennent lorsque la formation n'offre pas assez de résistance au trépan pour lui permettre d'effectuer un changement de direction. À l'intersection de formations plus dures, comme le sous-sol rocheux, une géologie plus dure, des laminations ou des inclusions peuvent empêcher le trépan de répondre aux commandes de direction à un angle d'incidence peu élevé ou le faire dévier hors limite à un angle d'incidence plus élevé. La roche fracturée à cet emplacement et l'interface entre le sous-sol rocheux et le terrain de couverture peuvent potentiellement causer des déviations de direction. Si des déviations dépassant les tolérances sont mesurées, une petite portion du trou de forage est habituellement forée à nouveau pour permettre d'effectuer des réglages à la trajectoire du trou de forage. Dans les cas extrêmes, il peut être nécessaire de forer à nouveau en élargissant le trou et, si nécessaire, de cimenter une partie du forage. Le déplacement de la foreuse à un autre endroit pour reprendre le forage, habituellement dans le même espace de travail, est aussi une possibilité. Réduire





le diamètre du trépan et utiliser un angle de cintrage plus élevé sur le moteur à boue peuvent aider à pénétrer des formations plus dures, mais cela peut aussi mener à des déviations importantes lors du forage d'une formation géologique inattendue. Il est possible que plusieurs tailles de trépan aléseur et plusieurs configurations d'angle de cintrage soient nécessaires pour compléter le trou pilote dans le respect des tolérances.

4.2 Perte de circulation et fuites de fluide

Le risque de perte de fluide est à son niveau le plus élevé lors du forage du trou pilote, alors que la petite taille du trou de forage entraîne une pression circulatoire plus élevée et que les déblais peuvent plus facilement boucher le trou. Le fluide peut se propager dans des failles du sous-sol rocheux, des matériaux meubles déplacés ou le vide entre les matériaux non consolidés. De la roche fracturée a été identifiée à l'emplacement de cette traverse. Un système de fluide de forage adéquatement entretenu et planifié par un technicien en fluides de forage expérimenté est essentiel. La perte de circulation peut affecter les coûts et les échéanciers en augmentant les additifs pour fluide de forage nécessaires, le temps requis pour mélanger le nouveau fluide de forage, la quantité d'eau nécessaire et la fréquence des va-et-vient et des nettoyages du trou pour réduire la pression annulaire. Dans certains cas, une perte de circulation incontrôlée requiert qu'une partie du trou de forage soit cimentée et forée à nouveau. Dans d'autres cas, la perte de circulation dans le trou de forage ne peut être prévenue et entraîne des fuites dans la surface du sol ou une masse d'eau. C'est ce qu'on appelle communément une perte par fracturation (frac-out). L'entrepreneur en FDH doit avoir de l'équipement de surveillance en place pour détecter toute fracturation ainsi que de l'équipement, des matériaux et des procédures prêts pour contenir et nettoyer les pertes de fluide par fracturation. Le risque de fracturation peut être réduit en gardant la pression du fluide de forage basse, en gardant le trou de forage propre, en utilisant un fluide de forage aux propriétés adéquates, en permettant un temps de circulation et un volume adéquats pour éliminer les déblais et en procédant à des va-et-vient pour nettoyer mécaniquement le trou de forage. Le contrôle vigilant du fluide de retour et une gestion active des formations avec des additifs pour fluide de forage sont essentiels au succès d'un FDH.

4.3 Instabilité du trou de forage

Pour diminuer les risques d'effondrement du trou de forage en sol faible ou non consolidé, la circulation d'équipements au-dessus de la trajectoire de forage devrait être limitée le plus possible. Ceci vaut surtout pour la région directement au-dessus de l'extrémité de toute gaine. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates réduit les chances d'effondrement du trou de forage. Une attention particulière doit être portée afin de ne pas enlever un excès de matériel à l'extrémité de la gaine de forage en évitant d'effectuer des va-et-vient trop fréquents et en limitant le plus possible la circulation à cet endroit. Les endroits pouvant contenir du sable, du gravier ou des galets peuvent aussi s'avérer problématiques. L'effondrement d'un trou de forage peut aussi coincer l'équipement et en causer la perte ainsi que l'abandon du trou.

4.4 Infiltration d'eau

En cas d'écoulement artésien important, l'apport d'eau peut être stoppé ou réduit à l'aide de coulis d'injection. Si l'écoulement ne peut être arrêté, des têtes de circulation peuvent être utilisées pour rediriger l'eau ainsi produite vers l'équipement de nettoyage et d'évacuation. Si la quantité d'eau est importante, le trou de forage et le FDH pourraient être cimentés et abandonnés. L'infiltration d'eau augmente l'instabilité du trou de forage et ses risques associés.

4.5 Dommages au revêtement ou à la canalisation

Pendant le tirage du tuyau, des déformations ou des objets comme des galets et des blocs, ou des morceaux du sous-sol rocheux fissuré, comme on en retrouve dans cet emplacement, peuvent causer des dommages au revêtement de la canalisation. Un travail soigné doit être accompli pour s'assurer que le trou de forage est bien nettoyé, ce qui est important pour minimiser les risques d'endommagement du revêtement. Des contrôles techniques comme un programme de contrôle de la flottabilité (discuté ci-dessus) et l'installation d'une gaine de forage aident à atténuer ces risques. Même si le trou de forage est bien nettoyé, des zones d'abrasion élevée





pourraient toujours être présentes dans le trou de forage. Il est recommandé que des mesures d'atténuation des dommages au revêtement, comme une protection cathodique, soient prises en considération.

4.6 Canalisation coincée

Des matériaux susceptibles au gonflement, comme l'argile et le schiste, n'ont pas été observés, selon l'information géotechnique disponible. Si présents, ces matériaux peuvent rétrécir le diamètre du trou de forage et mener à des problèmes de nettoyage du trou ainsi qu'au coincement de la canalisation lors du tirage. Les problèmes de gonflement deviendront de plus en plus sévères au fur et à mesure que le trou de forage sera exposé au fluide de forage et que les matériaux y seront exposés. Puisque cette canalisation nécessitera un trou très large et plusieurs alésages, on peut s'attendre à ce que le gonflement potentiel de la géologie devienne réalité. Des additifs pour fluide de forage peuvent être utilisés pour contrôler le gonflement de l'argile, si celui-ci devient problématique. Le contrôle du taux de pénétration pour permettre à un volume adéquat de fluide de forage d'être injecté pour transporter les déblais, combiné à une agitation régulière des déblais pour permettre leur retour en suspension dans le fluide en effectuant des aller-retour avec les trépans aléseurs jusqu'au point d'entrée pour le nettoyage, seront essentiels pour le maintien d'un trou de forage ouvert. Du sable, limon ou gravier vaseux sont aussi des causes de canalisation coincée. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates au maintien d'un trou de forage ouvert et effectuer des passes de nettoyage adéquates avant le déplacement de la canalisation aideront à réduire le risque d'obstruction du trou de forage par la chute de matériaux.

Les zones où la géométrie du trou de forage peut devenir inadéquate pour le tirage de la canalisation sont les zones de transition d'un matériau plus dur à un matériau meuble, comme les transitions du sous-sol rocheux au terrain de couverture ou les zones où l'on trouve des obstacles solides comme des galets et des fragments de pierre. La cause la plus commune de canalisation coincée est le contact entre l'aléseur et l'extrémité de la gaine de forage. Ce problème est souvent causé par une surexcavation à l'extrémité de la gaine de forage ou un trou non centré. Ce risque peut être atténué lors de la conception en choisissant une gaine de forage plus grande. Un entrepreneur expérimenté est capable de choisir les bons outils de forage et de suivre les procédures adéquates pour minimiser la surexcavation des zones critiques. Si le trépan aléseur se coince à l'extrémité de la gaine de forage, l'entrepreneur peut tenter de faire tourner l'aléseur dans la gaine ou de retirer la gaine en conjonction avec le tirage de la canalisation. Exercer une force trop grande sur un trépan aléseur coincé peut mener au bris de la canalisation de forage.

4.7 Usure et défaillance des outils de forage

Les outils de FDH à diamètre important, comme ceux requis pour ce projet, exercent des charges élevées sur le train de forage, qui peuvent s'accumuler et causer des défaillances d'usure. Une attention particulière doit être portée dans les trous de forage de grande taille et dans les formations meubles pour ne pas exercer une compression axiale trop forte sur le train de forage, car celui-ci est alors courbé et poussé hors de la ligne, causant une défaillance par flexion ou flexion répétée. Le moyen le plus commun d'atténuer ce risque est de réduire les contraintes sur le train de forage en exerçant une tension du côté de la sortie de la traverse afin de fournir la force nécessaire au forage de la formation tandis que l'appareil de forage ne fournit que la torsion de l'autre côté. Cette pratique diminue la pression exercée par la flexion cyclique du train de forage. Il est aussi essentiel d'avoir recours à un train de forage continu du point de pénétration jusqu'au point de sortie, car, en cas de défaillance, il peut être récupéré sans avoir recours à une opération de repêchage.

Une autre considération majeure pour la faisabilité de ce projet est la durée du forage. Le quartz-grès et autres formes de sous-sol rocheux observés à l'emplacement de la traverse offriront probablement une bonne stabilité au trou de forage et permettront un nettoyage adéquat des déblais. Cependant, la dureté de ce sous-sol rocheux pourrait contribuer à l'usure de l'outillage de forage dans les zones plus dures, ce qui aura un impact sur les coûts et les échéanciers globaux, en raison du temps passé à effectuer des opérations de va-et-vient pour remplacer les trépans et aléseurs, en plus des taux de progression généralement bas pour la durée principale du forage. Un choix d'outillage judicieux et adapté à la géologie sera essentiel de la part de l'entrepreneur pour que l'ensemble du projet se fasse dans un échéancier minimal.





4.8 Risques environnementaux

Le risque environnemental principal d'un FDH est la fuite du fluide de forage dans le sol ou dans une masse d'eau (section 4.2). Ceci entraîne habituellement l'adoption de mesures de confinement pendant le forage et de correction après l'installation de la canalisation. Dans les cas graves, le FDH doit être abandonné pour prévenir des dommages environnementaux plus importants.

Les autres risques principaux associés à une traverse par FDH sont liés au déversement d'hydrocarbures, à la sédimentation et à la pollution sonore.

Les machines de FDH sont généralement alimentées par des moteurs au diesel et des systèmes hydrauliques. Tous deux présentent le risque de déversements d'hydrocarbures. Ces déversements sont habituellement contenus et nettoyés par le personnel sur place à l'aide de trousses antidéversements disponibles. Reportez-vous au plan de protection environnementale pour les considérations détaillées sur les hydrocarbures.

La libération de sédiments pourrait survenir si les mesures adéquates ne sont pas prises pour contrôler le ruissellement de surface à partir des aires de travail et des routes d'accès. Une planification du confinement des ruissellements de surface aide à atténuer et à contrôler ce risque.

Les opérations de forage dirigé horizontal se poursuivent habituellement 24 heures par jour pour les traverses de grande taille. Des moteurs au diesel, de l'équipement mobile et de l'équipement de martelage pneumatique de grande taille sont souvent utilisés. S'il n'est pas atténué adéquatement, le bruit qui en découle peut entraîner des plaintes de la part des résidants du voisinage. Les mesures d'atténuation peuvent comprendre des écrans acoustiques, de meilleurs silencieux ou des horaires restreints pour certains équipements.

4.9 Autres risques à considérer

L'échec de la méthode principale de traverse est toujours une possibilité. Une méthode de traverse alternative est nécessaire si la méthode principale est abandonnée. Selon les étapes menant à l'abandon de la première tentative de traverse, la première option pourrait être d'essayer à nouveau la méthode de traverse principale. Si cette option n'est pas disponible ou ne respecte pas les seuils de tolérance du projet, la méthode alternative doit être utilisée. Le dessin de conception préliminaire pour la méthode alternative de traverse en tranchée est inclus à l'annexe C.

5. Conclusion

Selon l'information dont Entec disposait au moment de la rédaction de ce rapport, la traverse par FDH proposée de la rivière Beaurivage est considérée techniquement faisable. Les contraintes auxquelles seront assujetties les canalisations ont été examinées par Entec et le rayon de conception de 1200 m a été confirmé. Les risques principaux comprennent des problèmes de guidage, la perte de fluide et les pertes par fracturation. Un rapport de faisabilité final et un dessin de conception final seront émis dans la phase d'ingénierie détaillée.



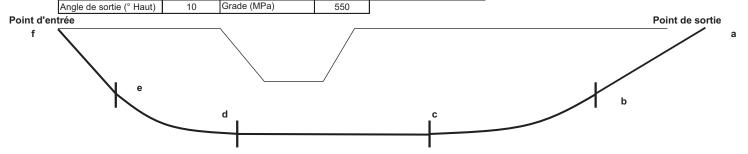


Annexe A

Sommaire des calculs

581-ENG-103 RIVIÈRE BEAURIVAGE

Données de cond	eption	Données du t	Données d	e procédé	Critères de contrainte				
Longueur forée (m)	691,0	Dia ext. Tuyau (mm)	PME (kPa)*	8450	Contrainte de cisaillement admissible			sible	
Longueur horizontale (m)	685,6	Épais. Nominale (mm)	20,2	Pr. essai (kPa	10563	Exigence	s du client	Exigence	es CSA
Rayon minimum (m)	530	Tolér. Corrosion (mm)	0	Cat.	II	PE (MPa)	275,0	PE (MPa)	275,0
Rayon de conception (m)	1200	Tolér. Épaisseur (%)	0	T2 (°C)	60	Essai (MPa)	302,5	Essai (MPa)	302,5
Angle d'entrée (° Bas)	10	Épaisseur d'essai (mm)	20,2	T1 (°C)	5				
		0 1 (MD)				-			



									1			_		
	Construction			Contrainte d'essai (après tirage)			Post-assèchement pré-exploi. (PAPE)			Contrainte d'exploitation				
	Char	rge	Contra. Cisai	Contra. Cisaillement tangentiel max		Contrainte cisaillement tangentiel max		Contrainte cisaillement tangentiel max		Contrainte cisaillement tangentiel max				
Lieu	(lb)	(N)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)
Point A	118 384	528 499	1150	7,93	2,88	29 272	201,8	66,72	15110	104,2	34,44	36 342	250,6	91,11
Point B	136 295	608 458	15819	109,07	39,66	29 225	201,5	66,61	15403	106,2	35,11	36 052	248,6	90,39
Point C	176 397	787 485	16057	110,71	40,26	29 182	201,2	66,51	15686	108,1	35,75	35 769	246,6	89,68
Point D	192 115	857 656	16133	111,23	40,45	29 182	201,2	66,51	15686	108,1	35,75	35 769	246,6	89,68
Point E	251 279	1 121 780	16377	112,92	41,06	29 225	201,5	66,61	15403	106,2	35,11	36 052	248,6	90,39
Point F	293 492	1 310 232	16538	114,02	41,46	29 270	201,8	66,71	15110	104,2	34,44	36 344	250,6	91,12

	Défor. Circor	nférentielle	Capacité de moment			
Lieu	Construction PAPE		Construction	PAPE	Test	
Point A						
Point B	OK	OK	OK	OK	OK	
Point C	OK	OK	1			
Point D	OK	OK	OK	OK	OK	
Point E	OK	OK	1			

Norme CSA Z662-11				
4.7.1 OK				
4.7.2.1 OK				
4.8.3	3 OK			
4.8.5 OK				
11.8.4.4<11.8.4.5 OK				

Norme CSA Z662-11 (essai)				
4.7.1 OK				
4.7.2.1 OK				
11.8.4.4	<11.8.4.5 OK			

REV.	DATE	DESCRIPTION	SCEAU/ÉTAMPE	
Α	17-avr-14	Conception préliminaire		
В	07-mai-14	Émis pour commentaires		
С	21-mai-14	Émis pour commentaires		
0	30-mai-14	Émis pour ingénierie de base		
		, ,		Engineering Technology Inc. Property of Engineering Technology Inc. (ETI) 24, 12110 - 40 Street SE Calgary, AB T2Z 4K6 P: (403) 319-0443 Property of Engineering Technology Inc. (ETI) Not to be copied, transmitted or redistributed Without written consent of ETI.
				Permis d'ingénierie de l'APEGA No. P8649

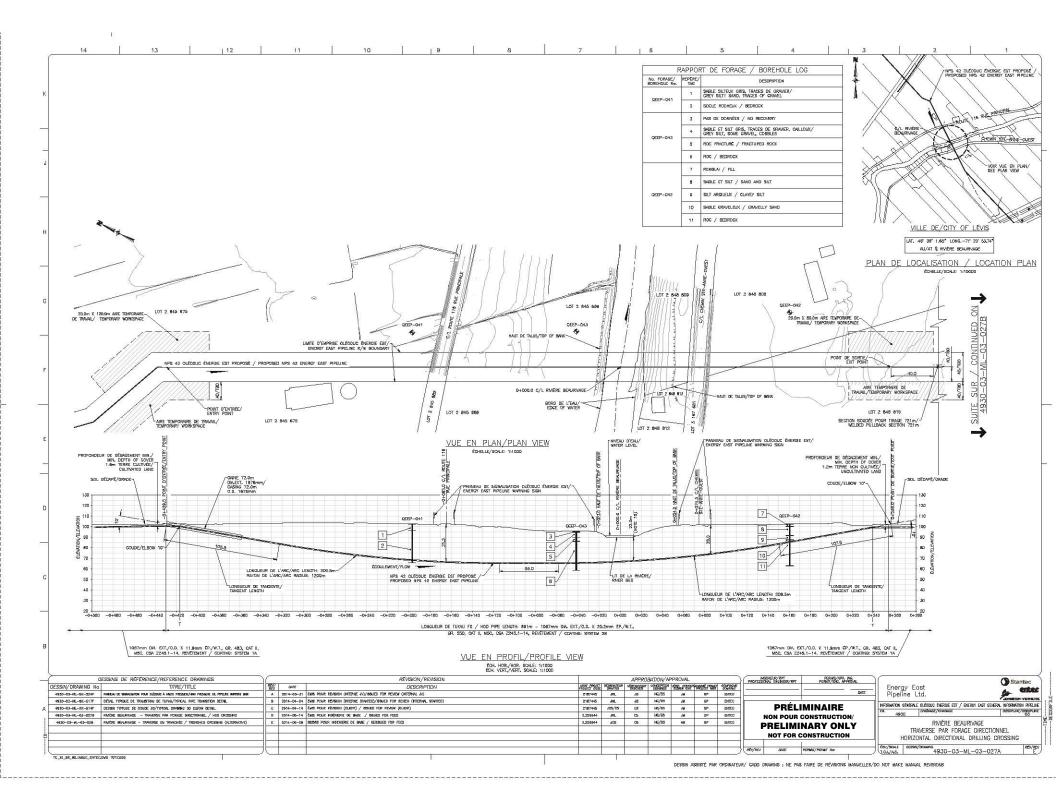
Note:*La pression maximale d'exploitation (PME) du projet est de 8450 kPa, survenant aux sorties des stations de pompage. La PME spécifique du site, déterminée par la différence d'élévation entre la station en amont et le point le plus bas de la traverse, est inférieure à celle-ci. Les calculs de FDH pour cette traverse utilisent la PME de projet de 8450 kPa, puisqu'elle est plus conservatrice que la PME spécifique du site.





Annexe B

Dessin de conception



14 NOTES: ALIGNEMENT DE LA CONDUITE ET INSTALLATION / SPÉCIFICATIONS DE L'OLÉODUC / PIPELINE SPECIFICATIONS PIPE ALIGNMENT AND INSTALLATION: 9. L'ENTREPRENEUR DU FORAGE DIRECTIONNEL DOIT VÉRIFIER 13. L'ENTREPRENEUR EN PIPELINE FOURNIRA L'ASSISTANCE À LA PRÉPARATION DU SITE ET À SON ACCÈS, À LA MISE EN PLACE DE L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE, À L'INSTALLATION DU TUYAU, AU ARPENTAGE / SURVEYING: 5. L'ENTREPRENEUR DU FORAGE DIRIGÉ DOIT VÉRIFIER LA L'EMPLACEMENT DES POINTS D'ENTRÉE/SORTIE ET LE SENS DU FORAGE EN SE BASANT SUR LES CONDITIONS DU SITE . CONDUITE / LINE PIPE: 1067mm DM, EXT. / O.D. (NPS 42) x 11 9mm FP./W.T. TOUTES LES MESURES SONT EN MÈTRES SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL MEASUREMENTS ARE IN METERS UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. L'ENTERPRENEUR DU FORME DIRIGÉ DOIT VERIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES EXISTANTES MAINT LA CONSTRUCTION. / THE HDD CONTRACTOR SHALL PERIFY THE LOCATION AND BEPTH OF EXISTING UNDERGROUND INSTALLATIONS PRIOR TO CONSTRUCTION. RENCONTRÉES AU MOMENT DE LA CONSTRUCTION / THE HDD BE LEGUPLEMENT DE FORMAR, ET À LA REMISE EN ETRATT DE L'ÉCUIPEMENT DE FORMAR, ET À LA REMISE EN ETAT DU SITE / THE PIPELINE CONTRACTOR WILL PROVIDE ASSISTANCE IN PREPARING THE SITE, GRADINE FOR SITE ACCESS, SETTING UP HOD EQUIPMENT, INSTALLATION OF THE PIPE, REMOVAL OF HOD EQUIPMENT, AND RESTORATION OF THE SITE. TUYAU À PAROI ÉPAISSE / HW PIPE :______1067mm DIA. EXT. / 0.0. (NPS 42) x 20.2mm ÉP./W.T. CONTRACTOR SHALL VERIFY APPROVED ENTRY/EXIT LOCATIONS AND DRILLING DIRECTION BASED ON THE SITE CONDITIONS TOUS LES CHAÎNAGES SONT HORIZONTAUX SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL CHAÎNAGES ARE HORIZONTAL UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. DURING CONSTRUCTION. 3. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MIN. / MIN. OPERATING TEMPERATURE : LES ALIGNEMENTS DE LA CONDUITE, TELS QU'INDIQUÉS SUR LE PLAN ET PROFIL, INDIQUENT LES EXIGENCES MINIMALES 10. LA SECTION DU TUYAU SOUDÉE DOIT ÊTRE SUPPORTÉE GÉNÉRAL / GENERAL: ADÉQUATEMENT EN TOUT TEMPS LORS DE L'OPÉRATION DE 4. TYPE DE JOINT / TYPE OF JOINT : ___ __ SOUDÉ / WELDED SITE.

I. L'ENTREPRENDUR DOIT DISPOSER DES OUTILS DE SURVIELLANCE
POUR UN SUM CONSTANT DE LA PRESSION ANNULAIRE. ET DE
LA TURBIDITE DU COURS D'EAM ANN D'EVTRE LE DEUVESSEMENT
DE BOUE DE FORME DANS LE COURS D'EAU. / THERE SHALL
BE À CONSTANT MONTIONERS DUC FOR ANNULAY PRESSURE
AND MICTECOURSE D'AUDIEUT ET THE ROC CONTRACTOR TO
MICTECOURSE DOUT OF DELLING FULD INTO THE
MICTECOURSE DOUT OF DELLING FULD INTO THE
MICTECOURSE DOUT OF DELLING FULD INTO THE
MICTECOURSE DELING FULD INTO THE
MICTECOURSE DELLING FULD INTO REQUISES POUR L'OLÉODUC ÉNERGIE EST: L'ENTREPRENEUR TIRAGE AFIN DE S'ASSURER QUE LE TUYAU NE SUBISSE PAS DE _ SYSTÈME / SYSTEM 1A 3 LA TRAVERSE DEVRA ÉTRE CONSTRUITE ET ÉPROLIVÉE EN 5. REVÊTEMENT CONDUITE / LINE PIPE COATING : CONTRAINTES EXCESSIVES. / THE PIPE PULL SECTION SHALL BE ADEQUATELY SUPPORTED AT ALL TIMES DURING PULLBACK TO ENSURE THE PIPE IS NOT OVERSTRESSED. LA TRAVERSE DEVRA ÉTRE CONSTRUITE ET ÉPROLUÉE EN RESPECTIAT JA MINIMUM TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, MUNICIPAUX ET RÉGIONAUX APPLICABLES. / AS ANIMIMUM, THE CROSSING SHALL BE CONSTRUCTED AND TESTED IN ACCORDANCE WITH ALL APPLICABLE FEDERAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL AND REGIONAL REGULATIONS. PEUT À SA DISCRÉTION ET À SES FRAIS, PROPOSER UN PROFIL ALTERNATIF AU MOMENT DE LA SOUMISSION. LES PROPOSITIONS Système / System 28 ____FORAGE DIRECTIONNEL / HDD ALTERNATIVES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉES PAR TRANSCANADA ET 6. MÉTHODE DE TRAVERSE / CROSSING METHOD : LES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION CONCERNÉS. / PIPELINE 11. AFIN D'INSPECTER VISUELLEMENT TOUT DOMMAGE AU TUYAU OU LES AUTORITÉS DE RÉGLÉMENTATION CONCERNES, / PIPELINE ALLONAURIS, AS INDICATED DI THE PLAN AND PROFILE, REFLECT ENERGY EAST PIPELINE MINIMUM REDUIREMENTS, THE CONTRACTOR MAY, AT THEIR DISCRETION AND COST, PROPOSE AN ALTERNATIVE PROFILE AT THE TIME OF TENDER, ALTERNATIVE PROFIDALS MUST BE APPROVED BY TRANSCANADA AND APPLICABLE REGULATORY AGENCY. MÉTHODE DE TRAVERSE ALTERNATIVE / ALTERNATE CROSSING METHOD : ______ TRANCHÉE / TRENCHED À SON REVÊTEMENT, L'ENTREPRENEUR EST TENU DE TIRER AU MINIMUM L'ÉQUIVALENT D'UNE LONGUEUR DE TUYAU À 7. TEST DE PRESSION MIN. (SECTION DE TRAVERSE)/MIN. TEST PRESSURE (CROSSING SECTION):_______10 563 kPa 4. LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE ET LE PROGRAMMI MINIMUM L'EQUIVALENT D'UNE LONGUEUR DE TUYAU L'EXTÉRIEUR DU TROU DE FORAGE SELON LES SPÉCIFICATIONS DU FORAGE TES-PROJ-HOD. / IN MODER TO VISUALLY ASSESS ANY PIPE OF PIPE COATING DAMAGE, THE CONTRACTOR IS REQUIRED TO PULL AT LEAST ONE LENGTH OF PIPE JOINT COMPLETELY THROUGH THE BOREHOLE AS PET THE HIDD WATERCOURSE 8. PRESSION D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING PRESSURE : ____ D'ESSAIS DE PRESSION HYDROSTATIQUE DOIVENT ÊTRE 15. LA PROFONDEUR DE RECOUVREMENT SERA DÉTERMINÉE À LA 9. PROTECTION CATHODIQUE / CATHODIC PROTECTION : ______ COURANT IMPOSÉ / IMPRESSED CURRENT CONFORMES À LA NORME CSA Z662-11, AUX SPÉCIFICATIONS DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS ET TES-PROJ-HDD DE PHASE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE. / DEPTH OF COVER WILL BE FINALIZED DURING THE DETAILED ENGINEERING PHASE. 10. VOLTAGE DE PROTECTION CATHODIQUE MAX. / MAX. CATHODIC PROTECTION VOLTAGE : ______AD / TRD TRANSCANADA ET AUX EXIGENCES DU PERMIS DE TRAVERSE. 7. EN AUCUN CAS LA CONDUITE NE PEUT ÊTRE INSTALLÉE À 1. PRODUIT TRANSPORTÉ / PRODUCT CARRIED : __ PÉTROLE BRUT / CRUDE OIL ENVIRONNEMENT/ ENVIRONMENTAL: L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE D'OLÉODUC ÉNERGIE EST. /
UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE PIPELINE BE INSTALLED
OUTSIDE OF THE ENERGY EAST R.O.W. PIPELINE CONSTRUCTION AND HYDROSTATIC TESTING PROGRAM SHALL COMPLY WITH CSA Z662-11 STANDARD AND SPECIFICATIONS TES-PROJ-HDD. 16. VOIR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DÉTAILLÉES (A ETRE COMPLÉTÉES À L'INGENIERIE DÉTAILLÉE) / SEE DETAILED ENVIRONMENTAL CONDITIONS (TO BE DEFINED IN DETAILED ENGINEERING) 12. UN PLAN ET UN PROFIL «TEL-QUE-CONSTRUIT» DOIVENT ÊTRE TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATIONS
TES-PROJ-PCS,TES-PROJ-HDD AND MEET REQUIREMENTS IN
THE CROSSING AGREEMENTS. FOURNIS À OLÉODUC ÉNERGIE EST APRÈS L'ACHÈVEMENT DES 8. LA CONDUITE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE SUR LE SOL NATUREL TRAVAUX. / A FINAL «AS-BUILT» PLAN AND PROFILE SHALL BE PROVIDED TO ENERGY EAST PIPELINE AFTER THE COMPLETION OF THE WORK. NON-REMANIÉ AVEC LA PROTECTION APPROPRIÉE. LES PENTES LATÉRALES D'EXCAVATION TEMPORAIRE DEVRONT RESPECTER LA SPECIFICATION DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS DE SPECIFICATION DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS DE TRANSCAMDA. / PIPELINE SHALL BE PLACED ON NATURAL, UNDISTURBED SOIL WITH APPROPRIATE PROTECTION. TEMPORARY SIDE SLOPES SHALL MEET TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATION TES-PROJ-PCS. 20.0m X 80.0m AIRE TEMPORAIRE DE COURS D'EAU/WATERCOURSE LOT 2 848 808 LIMITE D'EMPRISE OLÉODUC ÉNERGIE EST/-ENERGY EAST PIPELINE R/W BOUNDARY NPS 42 OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ / PROPOSED NPS 42 ENERGY EAST PIPELINE 0+256.0 POINT DE SORTIE/ EXIT POINT LOT 2 848/815 LOT 2 848 815 20.0m X 596m AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL/ TEMPORARY WORKSPACE SECTION SOUDÉE POUR TIRAGE 721m, WELDED PULLBACK SECTION 721m VUE EN PLAN/PLAN VIEW ÉCH. HOR./HOR. SCALE: 1:1000 ÉCH. VERT./VERT. SCALE: 1:1000 DESSINS DE RÉFÉRENCE/REFERENCE DRAWINGS RÉVISION / REVISION APPROBATION/APPROVAL INGÉNIEUR/RPT PROFESSIONAL ENGINEER/RPT (1) Stanting DESSIN/DRAWING No TITRE /TITLE REV DATE DESCRIPTION CODE PROJET DESSINATEUR WERFICHTEUR CONCEPTEUR WERF CONCEPTEUR DESIGN CHC PROJET COMPAGNE PROJET COMPANY Energy East cabe 4930-03-ML-SK-524F PANNEAU DE SIGNALISATION POUR CLÉDOUC À HAUTE PRESSON/HIGH PRESSURE OIL PIPELINE WARNING SIG A 2014-03-31 ÉMIS POUR RÉVISION (INTERNE JV)/ISSUED FOR REVIEW (INTERNAL JV) JML JB NG/BS JM GP ENTEC Pipeline Ltd. B 2014-04-04 ÉMIS POUR RÉVISION (INTERNE STANTEC)/ISSUED FOR REVIEW (INTERNAL STA NG/BS **PRÉLIMINAIRE** NFORMATION GÉNÉRALE OLÉODUC ÉNERGIE EST / ENERGY EAST GENERAL INFORMATION PIPELINE 4930-03-ML-SK-514F DESSIN TYPIQUE DE COUDE 3D/TYPICAL DRAWING 3D ELBOW DETAIL C 2014-04-14 ÉMIS POUR RÉVISION (CLIENT) / ISSUED FOR REVIEW (CLIENT) 2187445 JCS/CS CS NG/BS JM GP ENTEC 4930 CHANAGE/CHANAGE DISCIPLINE/DISCIPLINE 4930-03-ML-03-027A RMÈRE BEAURINAGE - TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HDD CROSSING D 2014-05-14 ÉMIS POUR INGÉNIÈRE DE BASE / ISSUED FOR FEED JML CS NG/BS JM GP ENTEC NON POUR CONSTRUCTION 4930-03-MI -03-028 PINTER REALIPHACE - TRAVERSE EN TRANCHÉE / TRENCHEN CROSSING (ALTERNATIVE) 2014-08-09 RÉÉMIS POUR INGÉNIFRIE DE BASE / REISSUED FOR FEET JCS CS NG/BS AB GP ENTEC RIVIÈRE BEAURIVAGE **PRELIMINARY ONLY** TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL NOT FOR CONSTRUCTION HORIZONTAL DIRECTIONAL DRILLING CROSSING ECH,/SCALE DESSIN/DRAWIN DATE PERMIS/PERMIT No: 4930-03-ML-03-027B TC_B1_BR_BILINGUE_ENTEC.DVG 707X1000 DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR/ CADD DRAWING : NE PAS FAIRE DE RÉVISIONS MANUELLES/DO NOT MAKE MANUAL REVISIONS





Annexe C

Dessin de traverse alternative

14 112 11 10 NOTES: 7 EN AUCUN CHE LA COMPLITE NE PEUT FIRE INSTALLÉE À L'EXTÉRIEUR DE DESTINAL DES DÉRI MIS ET REMRI MIS TEMPORMIPES/ SOIL PLATEMENT_TEMPORMIPS -17 SERFOLIS LE PENNEAL DANS LE TALLIS DOIT ÉTRE MIS EN PLACE ANEC LIME SI REGULAS, LE RESIDENCIA DAVAS LE JULIAS SUITE PER MIS DI POLLE ANALONE. ONE PERME MAXIMALE DE 281-17 POLIE DIFFINISER LA STABLITÉ DU TALLIS. / IF REQUIRED, THE SOULS IN THE SAG BEND AND BANK AREA SHALL BE PLACED WITH A MAXIMUM SLOPE OF 241-17 TO OPTIMIZE BANK STABLITY. L'EMPRISE D'OLÉCIOUC ÉNERGIE EST. / UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE PIPELINE BE INSTALLED CUTSIDE OF THE ENERGY EAST R.O.W. ARPENTAGE/ SURVEYING: 13, LES PENTES DU DÉBLAIS D'EXCAVATION DOVIDIT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES TES-DV31-2333 ET TES-PROJ-EXC DE TRANSCAPADA ET AUX NORMES LOCALE / TEMPIRARY SPOIL SLIDRE FROM EXCAVATION SHALL CONFORM TO TRANSCANDA PEDIFICATION TES-POXI-2233, TES-PROJ-EXC AND LOCAL REGUIREMENTS. TOUTES LES MESURES SONT EN MÊTRES SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL MEASUREMENTS ARE IN METERS UNLESS DTHERMISE SPECIFIED. 8. LES AUGNEMENTS DE LA CONDUITE, TELS QU'INDIQUÉS SUR LE PLAN ET PROFIL. LES AUBINEENTS DE LA COMOUTE, TELS CUITIONDES SUR LE PAIN ET PROFIL.

INDICIENT LES EXCHECES MINNAULS REUNES POR L'ÉCOUDOU ÉMERGIE EST,

L'ENTERPRIEUR PEUT À SA DECRÉTION ET À SES FRAIS, PROFISSER UN PROFIL.

ENTERPRIEUR PEUT À SA DECRÉTION ET À SES FRAIS, PROFISSER UN PROFIL.

ENTERPRIEUR PEUT À SA DECRÉTION ET À SES FRAIS, PROFISSER UN PROFIL.

PROFILE PEUT À SA DECRÉTION ET À L'ENTERPRIEUR MINNAUL METER LE PROFILE MENTE L'ENTERPRIEUR MINNEUR METER L'ENTERPRIEUR MINNEUR MEDITE PEUT EMBRON L'ENTERPRIEUR MINNAUL REQUIREMENTS. AN DEPORTE, RECUEREMENTS METER L'ENTERPRIEUR MINNAUL SELEMENTS.

PROFILE CHIEF DES CHE TELEMENT PEUT PEUT MINNAUL ME CEUTREMENTS. HE PROFILE METER L'ENTERPRIEUR PEUT DES MINNEUR METER L'ENTERPRIEUR PEUT DES MIN SITE DE APPROXICE DE L'ENTERPRIEUR PEUT DES MINS ET L'ENTERPRIEUR PEUT DES MIN DES MIN DE L'ENTERPRIEUR PEUT DES MIN DE L'ENTERPRIEUR PEUT DE MIN DE MIN DE L'ENTERPRIEUR PEUT DE MIN DE MIN DE L'ENTERPRIEUR PEUT DE MIN D 18. LORS DE TRAVALIX HIVERNAUX, DES TASSEMENTS CONSIDÉRABLES PEUVENT SE TOUS LES CHAÑAGES SONT HORIZONTAUX SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL CHAÑAGES ARE HORIZONTAL UNLESS DTHERWISE SPECIFIED. PRODUIRE DANS LES BERGES REMBLAYÉES L'ÉTÉ SUIVANT LA CONSTRUCTION ET LES BERGES POURRAIENT NÉCESSITER UN REPROPLAGE FINAL SELON LA PENTE SPÉCIFIÉE. UNE QUANTITÉ DE REMBLAI SUPPLÉMENTAIRE POURRAIT ÉTRE REQUISE 14. L'AIRE D'ENTREPOSAGE DES DÉBLAIS DOIT ÊTRE NIVELÉE POUR S'ASSURER QUE L'EAU NE S'ACCUMULE PAS À LA SURFACE ET QUE LES DÉBLAIS MIS EN TAS GÉNÉRAL/ GENERAL: N'EMPÉCHENT PAS L'ÉGOULEMENT DE L'EAU. / SPOIL AREAS SHALL BE GRADED TO ENSURE THE WATER WILL NOT POND ON THE SURFACE OR DE TRAPPED BY THE SPECIFIC. LIVE DUMITTE OF ERWAIN SUPPLICATIVE PURPORT THE REQUISE POUR COMPRESSED EST MASSIONISTS. LIS BERBES DORFORT THE PROFILEDS AND QUE L'ÉVAI HE S'ACCUMULE PAS EN HAIZ DET POURS. / FOR WINTER DOMFRIETCHO, DOMBINESPAIR SETTIMENT OF THE BANK FILL NEV DOCUME THE FIRST SUMMER PATER CONSTRUCTION, AND THE MEY ARE PROMISED FINAL OPPOUND TO THE SPECIFIES SUMMER ADMINISTRATION AND THE MEY ARE PROMISED TO COMPRESSED FOR THE MENTALL SETTIMENT. MANKS SHALL BE CONDED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE OFF THE BANK FILE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISE AT THE PROMISED SUCH THAT WATER DOES THE PROMISED SUCH THAT THE PROMI 3. LA TRAVERISE DOMA ÉTRE CONSTRUITE ET ÉMISUACE EN RESMEDITANT AU MINIMUM TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, MUNICIPAUX ET RÉGIONAUX APPLUAPAUX / 5 AS MINIMUM, THE CROSSASSI SAUL LE CONSTRUITOD AND TESTED IN ACCORDANCE WITH AUL APPLICABLE FEDERAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL AND REGIONAL REQUILATORS. GESTION DES DÉBLAIS ET REMBLAIS PERNANENTS/ SOIL PLACEMENT- PERNANENT : BY TRANSCANADA AND APPLICABLE RECULATORY AGENCIES. 15. LA TRANCHÉE DE LA DONDUITE TRAVERSANT LE DOURS D'EAU DOIT ÉTRE REMBLAYÉE AVICE LES MATÉRIAUX EN PLACE JUSQU'AU NIVEAU APPROXIMATIF DU 9. LA CONDUITE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE SUR LE SOL NATUREL NON-REMANIÈ 4 14 CONSTRUCTION OF 14 CONDUME OF PROGRAMME OFFICERS OF PRESSON AVEC LA PROTECTION APPROPRIÈE. LES PENTES LATÉRALES D'EXCAVATION TEMPORAIRE DEVRONT RESPECTER LA SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION UT DRIGINAL DE LA RMÈRE. / PIPE DITCH ADROSS MAIN CHANNEL SHALL BE BADKFILLED WITH NATIVE WATERIAL TO APPROXIMATELY THE DRIGINAL GRADE. LA CONSTRUCTION DE LA CONSTUTIE ET LE PROGRAMME PERSONS DE PRESSON HERDESTRUCTURE DOUBLET ETRE CONFORMERS À LA ROBRE CEA 2662-11, DEPARIS SPÉCIFICATIONS DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PRS ET AUX DOUBLESS DU PERMIS SPÉCIFICATIONS TES-PROJ-PRS AND MEET REQUIREMENTS IN THE CROSSING SPÉCIFICATIONS TES-PROJ-PRS AND MEET REQUIREMENTS IN THE CROSSING ANGERMENTS. CONTRÔLE DE LA FLOTTABILITÉ/ BUOYANCY CONTROL : TES-PROJ-PCS DE TRANSCANADA. / PIPELINE SHALL BE PLACED ON NATURAL 16. LES MATÉRIAUX DES BERGES DOMENT ÊTRE REPLACÉS DE FAÇON PERNANENTE PAR LE COMTRÔLE DE LA FLOTTABILITÉ SERA DÉTERMINÉE À L'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE. / BUDYANCY CONTROL WILL BE DETERMINED IN DETAILED ENGINEERING. UNDISTURBED SOIL WITH APPROPRIATE PROTECTION, TEMPORARY SIDE SLOP SHALL MEET TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATION TES-PROJ-PCS. COUCHES DE 300mm D'ÉPAISSEUR DÉMENT COMPACTÉES. CES MATÉRIALIX DOIVENT WOR WIE EN PLAN/ SEE PLAN VIEW ÈTRE EXEMPTS DE MATIÈRES ORGANIQUES ET DE DÉBRIS LIGNEUX, AVANT LE ENVIRONNEMENT/ ENVIRONMENTAL: 10. L'ANGLE DE COURBURE MAXIMALE DE LA CONDUITE SUR LE TERRAIN EST DE 1.0 RENBLAYAGE SUR UNE SURFACE EN PENTE GELÉE. LA SURFACE GELÉE DEVRA INMERIANCE SHIP HIS SHIPPACE ON PRINTE GLEE, LA SHIPPACE GLEEÉ DOVAD.

DINN. MITTERALS MUST DE PREMIERENT REPUBLICAD IN LATES OF TOWNING.

DINN. MITTERALS MUST DE PREMIERENT. REPUBLICAD IN LATES OF TOWNING.

DINN. MITTERALS MUST DE REPUBLICATION FOR TOWNING.

DINNER MUST DE MUST DE SON PRINTE TO FACILIE EN LO Y PROZES SLEPED

SHIPPACES, THESE SUPPACES MUST DE SCHAPIED TO MONINZE ACHESION OF 20. VOIR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DÉTAILÉES (À ÊTRE COMPLÉTÉES À L'INSTITUTE DE DEVALLES). / SEE DEVALLE EMARCHMENTAL CONDITIONS (TO BE DEFINED IN DETAILED ENGINEERING) DEGRÉ PAR DAMÈTRE DE LONGUEUR. / THE MAXINUM PIPE FIELD BEND ANGLE IS 1.0 DEGREE PER DIAMETER LENGTH. 5. LA MÉTHODE DE TRAVERSÉ ET D'INSTALLATION DU PIPELINE SERA DOMFIRMÉE À L'INDENIÈRIE DÉTAILLÉE. / METHOD FOR RIVER CROSSING AND PIPE INSTALLATION TO BE CONFIRMED DURING DETAILED ENGINEERING. 11. UN PLAN ET UN PROFIL «TEL-QUE-CONSTRUIT» DOIVENT ÊTRE FOURNIS À OLEODUC ÉMERGIE EST APRÈS L'ACHÉMENT DES TRAMAUX. / A FINAL 6AS-BUILTS PLAN AND PROFILE SHALL BE PROMDED TO EMERGY EAST PIPEUNE AFTER THE OMPLETION OF THE WORK. INSTALLATION DE LA CONDUITE ET ALIGNEMENT / PIPE ALIGNMENT AND INSTALLATION: 6. L'ENTREPRENEUR PIPEUNE DOIT VÉRIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES EXISTANTES AVANT LA CONSTRUCTION. 12. LA PROFONDEUR DE RECOUVREMENT SERA DÉTERMINÉE À LA PHASE D'INGÉNIÈRE. DE DÉTAL. / DEPTH OF COVER WILL BE FINALIZED DURING THE DETAILED EMBIREERING PHASE. THE PIPELINE CONTRACTOR SHALL VERIFY THE LOCATION AND DEPTH OF EXISTING UNDERGROUND INSTALLATIONS PRIOR TO CONSTRUCTION. VILLE DE/CITY OF LÉVIS LAT. 48" 38" 1.65" LONG.-71" 20" 53.74" ALI/AT © BIVIÈRE REALIRIVADE AUCUN ESPACE DE TRAVAIL À MOINS DE 10m DES HAUT DE TALUS / NO WORKSPACE WITHIN 10.0m OF BANKS BORD DE L'EAU, PLAN DE LOCALISATION / LOCATION PLAN INT 2 845 668 LOTT 2 848 808 OFFE-DA3 SPÉCIFICATIONS DE L'OLÉODUC / PIPELINE SPECIFICATIONS 1087mm DA, EXT. / O.D. (NPS 42) x 11.8mm 89./W. LOT 2 848 809 20,0m X 50,0m AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAL/TEMPORAIRY WORKSPACE GR. 483, GAT II, MSC CSA 2245.1-14 TUYAU A PAROL ÉPAISSE / HIV PIPE : 1067mm DIA EXT. / O.D. (NPS 42) x 15.6 mm ÉP./W.T. GR. 483, CAT II, MSC CSA 2245.1-14 2. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION NAC. / WAX. OPERATING TEMPERATURE : 3. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION NIN. / NINL OPERATING TEMPERATURE : HEIR 4. TYPE DE JOINT / TYPE OF JOINT : ... SCUDE / WELDED 5. REVÊTEMENT CONQUITE / LINE PIPE CONTING : systhur / system to TUYAN À PAROI ÉPHISSE / HIV PIPE : ... SYSTÈME / SYSTEM 29 NPS 42 CLEODUC ENERGIE EST PROPOSE/PROPOSED NPS 42 ENERGY EAST PIPELINE 5. WÉTHODE DE TRAVERSE / GROSSING METHOD : __ TRANCHÉE / TRENCHED -UMITE D'EMPRISE CLÉODUC ÉNERGIE EST/ 7. Test de presson wn. (section de transpse)/wn. Test pressure (crossing section) :______10 563 kpg 8. PRESSION D'OPÉRATION WAX. / MAX. OPERATING PRESSURE : _ 8 450 kPa 9. PROTECTION CATHODOLE / CATHOOC PROTECTION : COLURANT IMPOSÉ / IMPRESSED CURRENT O. VOLTAGE DE PROTECTION GATHODIQUE NAX. / MAX. CATHODIC PROTECTION VOLTAGE :___ AD/ TBO PRODUIT TRANSPORTÉ / PRODUCT DARRED : AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL/TEMPORARY WORKSPACE AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL/TEMPORARY WORKSPACE LOT 3 167 68 TOP OF BANK LOT 2 848 813 LOT 2 848 815 LOT 2 645 669 AUCUN ESPACE DE TRAVAIL À MOINS DE 10m DES HAUT DE TALUS / NO WORKSPACE WITHIN 10.0m OF BANKS VUE EN PLAN/PLAN VIEW ÉCHELLE/SCALE: 1:500 RAPPORT DE FORAGE / BOREHOLE LOG PANNEAU DE SIGNALISATION OLÉODUC ÉNERGIE EST/ ENERGY EAST PIPELINE WARNING SIGN SOL DECAPE/DRADE PAS DE DONNÉES / NO RECOVERY SABLE ET SILT GRIS, TRACES DE GRAVIER, GAILLOUK/ GREY SILT, SOME GRAVEL, COBBLES 112 2 LIT DE LA RMÈRE / RIVER BED QEEP-043 112 PANNEAU DE SIGNALISATION OLÉODUC ÉVERGIE EST/ ENERGY EAST PIPELINE WARNING SION 5 ROC FRACTURÉ / FRACTURED ROCK 108 108 IMEAU D'EAU/WATER LEVEL 6 ROC / BEDROOM 104 = 100 -84 80 8 -CINTRAGE/FIELD BEND (NOTE 10) LÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ/ NPR 42 ENERGY FAST PIPE INF 78 -0+020 -0+010 0+000 0+010 0+020 0+030 0+040 0+050 0+080 0+070 0+080 108th LONGUEUR MINIMUM DE TUYAU À PAROIS ÉPAISSE/MINIMUM LENGTH HEAVY WALL PIPE BFrmm DN. EXT./O.D. X 11.9mm EP./W.T., CR. 483, CAT II, MSC, CSA Z245.1-14, REVETEMENT / COATING: SYSTEM 1A 1087mm DNA EXT./O.D. x 15.9mm EP./W.T., GR. 483, CAT II, MSC, CSA 2245.1-14
REVETEMENT / CDATING: SYSTEM 28 VUE EN PROFIL/PROFILE VIEW ECH. HOR /HOR. SCALE: 1:500 ECH. VERT /VERT. SCALE: 1:500 DESSINS DE RÉFÉRENCE/REFERENCE DRAWINGS RÉVISION/REVISION APPROBATION/APPROVAL PROFESSIONAL ENGINEER/RPT PERMIT/ENG. APPROVAL (Stantec DESSIN/DRAWING Na D7RF/TILLE деяселения COLD PROUT DESINATELY CHECKEY DEBREEK SEEN CHE, MILIOT MEK COMPANY Energy East Pipeline Ltd. 4830-03-ML-SX-324F PAWEW DE STRAUBNOW POUR DIÉDOIG À HAUTE PRESSUR, HIGH PRESSURE DI PIPEURE MARRING BON A 2014-03-31 EWIS POUR REVISION (INTERNE AV) / ISSUED FOR REVIEW (INTERNAL AV) JIL JB MB JM B 2014-DI-04 ÉMB POUR RÉ/ISION (MIERNE STINITEC) / BSUED FOR REVIEW (MIERNAL STANTES 4930-03-ML-SK-517F DÉTAL TYPIQUE DE TRAJECTION DE TUYAU/TYPICAL PIPE TRANSITION DETAIL INFORMATION CÉMÉRALE OLÉODUC ÉMERGIE EST / EMERCY EAST CEMERAL INFORMATION PIPELINE **PRÉLIMINAIRE** 4930-93-ML-SK-514F DESIGN TYPIQUE DE COUDE 3D/TYPICAL DRIWING 3D ELBOH DETAIL C 2014-04-24 EWS POUR RÉFEION (CLEVY) / ESUED FOR REMEW (CUENT) 2167445 JCS JB NG JM GP AZNOTON-VERNET STO9-G3-ML-G6-BEBF RENBLAI TRAVEISE DE RIVÊRE, PROTECTION CONTRE L'ÉXISSON/ INJERCROSSINC BAIX EROSEN PROTECTION D 2014-06-14 EMIS POUR NOBNERIE DE BASE / ISSUED FOR FEED JL JB NG JM GP JENSTEN-EDMOTT NON POUR CONSTRUCTION STDS-83-HL-85-103_FR PONDEAU TEMPORARE AND BUSE / TEMPORARY FLUNE CULVERT DROSSING E 2014-DE-CO REEMS POUR INCENIENE DE BASE / REISSUED FOR FEED OS NO AS OF RIVIÈRE BEAURIVAGE **PRELIMINARY ONLY** STOS-03-WL-05-111_FR TRAVERSE DE COURS D'EAU A/EC BUSE / FLUNE WATERCOURSE CROSSING TRAVERSE EN TRANCHÉE / TRENCHED CROSSING (ALTERNATIVE) STSD-05-HL-05-112_FR TRIVERSE OF COURS D'BUI FAX BASINGE ET FONHAGE / DAN AND FLAF WITHDOLDES NOT FOR CONSTRUCTION 4930-03-HL-03-022A RMERE BEALFRANCE - TROJERSE PAR FORACE DIRECTIONNEL / HOD CROSSING PERMS/PERMIT NO 4830-03-ML-03-0278 RMDRE BENJEWINDE - TRAVERSE PHR FORME DIRECTIONNEL / HOD CROSSING 4930-03-MI -03-028 TC_R1_RR_BILINEREE TWG 787/G000 DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR/ CADO DRAWING : NE PAS FAIRE DE RÉVISIONS MANUELLES/DO NOT MAKE MANUAL REVISIONS





Annexe D

Information géotechnique

Annexe N – Rivière Beaurivage



N1. Rapports de forage





Géotechnique et environnement

Notes explicatives sur les rapports de sondage

Les rapports de forages et/ou sondage, placés en annexe, contiennent une description des sols et du roc rencontrés, incluant la profondeur et l'élévation de chacune des couches et le type, la profondeur et la récupération de chacun des échantillons prélevés lors des travaux sur le terrain.

DESCRIPTION

La description des sols est basée sur la classification selon la dimension des particules, l'importance relative de chacun des constituants et les résultats des divers essais réalisés sur le terrain ou en laboratoire.

Classification et dimension des particules (ASTM D2487)

<u>Terminologie</u>	Dimensions (mm)
Blocs	> 300
Cailloux	80 à 300
Gravier	5,0 à 80
Sable	0,080 à 5,0
Silt	0,002 à 0,080
Argile	< 0,002
	Proportion (en poids)
Traces	< 10 %
Un peu	10 % à 20 %
Adjectif (ex. : sableux)	20 % à 35 %
Nom (ex. : et sable)	> 35 %

Un matériau décrit comme un « till » ou « moraine » est susceptible de contenir des cailloux et/ou des blocs de façon erratique. La proportion de cailloux et de blocs est donc évaluée de façon distincte.

Sols pulvérulents

Dans le cas des sols pulvérulents (silt, sable et gravier), l'état de densité du sol, ou compacité, est qualifié d'après l'indice « N » de l'essai de pénétration standard

<u>Compacité</u>	Indice « N »
Très lâche	< 4
Lâche	4 à 10
Compact ou moyenne	10 à 30
Dense	30 à 50
Très dense	> 50

Sols cohérents

Pour les sols cohérents (silt argileux à argile), la consistance du sol est évaluée à partir des essais de résistance au cisaillement (C_u) ou, à défaut, de l'indice « N ». La sensibilité au remaniement (S_l) est définie par le rapport de la résistance au cisaillement du matériau intact (C_u) sur celle du matériau remanié $(C_{ur}).$

Consistance	Résistance (Cu, kPa)	Indice « N »
Très molle Molle Ferme Raide Très raide Dure	< 12 12 à 25 25 à 50 50 à 100 100 à 200 > 200	4 à 8 8 à 15 15 à 30 > 30
Sensibilité (S ₁) Faible Moyenne Sensible Très sensible Liquide		C _u / C _{ur} < 2 2 à 4 4 à 8 8 à 16 > 16
<u>Plasticité</u>	Limite de liquidité (w _I)	Indice de plasticité (Ip)
Faible Moyenne Élevée	< 30 30 à 50 > 50	< 10 % 10 % à 25 % > 25 %

Socle rocheux

La description du roc est le résultat de l'examen pétrographique des échantillons recueillis. Le degré de fracturation du roc est exprimé par l'indice de qualité du roc (RQD), qui est le résultat du rapport de la sommation des longueurs des échantillons de plus de 100 millimètres de longueur sur la longueur totale de la course

<u>Terminologie</u>	Indice RQD
Très mauvaise	0 % à 25 %
Mauvaise	25 % à 50 %
Moyenne	50 % à 75 %
Bonne	75 % à 90 %
Excellente	90 % à 100 %

STRATIGRAPHIE

Les symboles suivants sont utilisés, seuls ou associés, pour illustrer la stratigraphie; un X indique qu'il s'agit de matériaux de remblai.

Argile	∈ ⊆ ≇ ⊑ ∈	Gravier
Silt		Sols organiques
Sable		Calcaire ou dolomie
Roche ignée		Shale ou ardoise
Grès	33	Roche métamorphique

ESSAIS

Dans cette colonne sont indiqués les résultats des essais réalisés sur le terrain et en laboratoire, aux profondeurs correspondantes. Les symboles suivants indiquent les essais couramment réalisés.

:	Essai de pénétration standard
:	Résistance au cisaillement
:	Résistance au cisaillement (remanié)
:	Sensibilité au remaniement
:	Indice de qualité du roc en laboratoire
:	Injection d'eau sous pression
:	Teneur en eau naturelle
:	Limites d'Atterberg
:	Perméabilité
:	Analyse granulométrique (tamisage)
:	Analyse chimique
:	Résistance en compression (roc)
:	Dosage par lavage au tamis de 80 μm
:	Consolidation oedométrique
:	Sédimentométrie .

COLONNE QUADRILLÉE

La colonne quadrillée de l'extrême droite du rapport de forage permet l'expression graphique des résultats de terrain ou de laboratoire tels que le profil de résistance au cisaillement ou l'essai de pénétration dynamique. Les valeurs de terrain sont généralement représentées par un cercle et les résultats de laboratoire par un triangle renversé. Le quadrillage peut être remplacé par un croquis d'installation de piézomètre et/ou de tube d'observation.



RAPPORT DE FORAGE

État de l'échantillon

Remanié

Intact

Forage No: QEEP-041

Dossier: PLUS-00026280-045500

Page 1 de 3

Projet : Oléoduc Énergie Est - Exploration géotechnique Traverses de rivières majeures

Endroit : Rivière Beaurivage

Foreur : Forages S.L. Date du forage : 2014-03-24

CF: Cuillère fendue

TM: Tube à paroi mince

Type d'échantillon

CR: Carotte (forage au diamant)

Compilé par : M. Létourneau

Technicien : J. Auger

Approuvé par : V. Boivin Date du rapport : 2014-04-17 Coordonnées géographiques

Latitude : 46.6354° Longitude : -71.3491°

Niveau de référence

Géodésique Niveau d'eau

Date:

Graphique

 ∇

: Cu (scissomètre au chantier) (kPa) : Cu (cône suédois) (kPa)

: Absorption (essai d'eau) (Lugeon)

Prof.: m Date: Tubage : NW

Prof.: m

	ET:	Tarière	Perdu			<i>.</i> ⊙	. :	Teneu	r en ea	au (v	v)	, , ,	Carottier						
		: Manue	Forage au diamant			$\stackrel{\smile}{\vdash}$			s (wp e				Marteau :		63	5 ka	Ch	ιιtα	0.76 m
P	of.		Coupe stratigraphique			-	antil			_	eur	Essa		I Wasse .		Grap			0.70 111
	Ì	Élév.		.:									Cu		_			_	
pi	m	Prof.	Description	Strat.	Eau	État	Type - No	Réc.	N / RQD	IBLE STATE	OYEN	Essais	Cur Nc	20	4	10 6	60 E	RO.	100
-	\vdash	102.26 0.00	Niveau actuel du sol Descente des tubages en destruction jusqu'à 0,8				•			E :	ΣĽ		INC		_			Ĕ	
-			mètre de profondeur.												_			Ħ	
1_	ĮΞ														=			E	
		101.45 0.81	0.11 11 1 1 2 1	1.00		Н									_			F	
-	1	0.61	Sable silteux gris, un peu de gravier. Présence de		1	M	CF-1	75	24						=			E	
-	1 ‡		cailloux.			M	01 -1	75	24						_			Ħ	
_ 5															=			\equiv	
1_	2														_			=	
				ď.	1										=			\equiv	
1	1 ‡	99.92				Ш									_			上	
-		2.34	Sable et silt gris, traces de gravier. Présence de			M	05.0	00	0.5									\equiv	
-			cailloux par endroits.			M	CF-2	63	35						_			Ħ	
10	1 -					Н									=			E	
1_					1										_			=	
	lΞ														_			\equiv	
-				9.											_			=	
-	4					\bowtie	CF-3	57	R						=			=	
-	┤╡														_			=	
15															_			\equiv	
	=			å											_			Ħ	
	5			ं	1										=			巨	
-															_			=	
-	┨					М									_			\equiv	
-						IXI	CF-4	71	25						_			\vdash	
20	6					\bowtie									=			\equiv	
						IXI	CF-5	83	42			AG			_			=	
-	1∃					\square								10	=			\equiv	
-	1_=														_			上	
-	7-					H						k = 7,8 x 10-8 m	/s		=			\equiv	
-	1 ‡					IXI	CF-6	76	73			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			_			Ħ	
25						\bowtie									=			\equiv	
]										_			Ħ	
-	8				1										=			Ἐ	
-															_			Ħ	
-	┨														=			E	
1_														\vdash	_			F	
30	9														=			\equiv	
	1 -														_			E	
3.st/	┨			10											Ξ			\equiv	
된 _	1 =			9											_			F	
dx —	10			Q.	1		CF-7	57	R						=			E	
rage_] =														_			Ħ	
ğ 35	E														\equiv			E	
nada/l	1 =			0											=			Ħ	
		au ac :		14-1-1						ш	Ш				_				
티 <u>면</u>	emar	ques :																	

Page 2 de 3



RAPPORT DE FORAGE

Forage No : QEEP-041

Dossier : PLUS-00026280-045500

P	rof.		Coupe stratigraphique			É۵۱	hantill	lone		Od	eur	Essais			Graphi	UIIE		
۲	. oı.	Élév.		Ι			Ι.			<u> </u>			Cu		Grapili	que		
р	m	Prof.	Description	Strat.	Eau	État	Type	Réc. %	N / RQD	FAIBLE	FORTE	Essais	Cu Cur Nc	20 4	10 60	80	10	00
	TE																	
-	1Ξ	90.68																
-	1 =	11.58	Socle rocheux : Roc fracturé. Alternance de lits de	125.4		П	1											
-	12		schiste argileux à graphiteux "luisant" et grès ou				00.0											=
4			grauwacke quartzeux, dolomitique gris foncé. Roc				CR-8	67	0									
	13		altéré, traces d'oxydation. Litage oblique à															
-	1 =		approximativement 140° avec l'axe (50° de															
-	13		l'horizontale).				CR-9	92	58									
-			Shale et siltstone très plissés entre 12,80 et 13,00															
١_	5		mètres de profondeur suivi de schiste argileux "graphiteux" à litage à 50° de l'horizontale jusqu'à			Н	CR-10	54	36									
4	, =		environ 14,0 mètres de profondeur alternant avec			Н	011-10	34	30									=
r		00.00	le siltstone.				CR-11	80	0									
-	14		Lit massif de grès quartzo-feldspathique gris foncé	Τ,			1											
١.	↓ =		à grain moyen à grossier (type grauwacke).	11;			CR-12	82	65							_		=
	ΙΞ		a grain mojon a groosio. (typo gradinasio).	Hi					**									
-	-15		2 minces interlits de schiste argileux (5 à 10 mm) à	[¦T			1											
-			14,65 mètres de profondeur.				CR-13	81	62									_
5	4 =		Vers 14,95 m : Grès quartzeux massifs gris-brun à				011-13	"	02					21.	7	Ŧ	\exists	=
۱.			gris clair avec veines et masses cristallisées en	Цì		H	-											
] =		quartz et dolomite. Fracture mécanique le long de minces lamines	[¦T														
-	16		argileuses et veines de dolomie. Le roc est très dur	i!												+		
-	5 -		et abrasif avec texture mouchetée à	11			CR-14	100	86									
-	- ⊢		marbrée.	Hi														
5	5 =		Fracture sur larges cristaux de dolomie à 16,30	11												-		=
	17		mètres de profondeur.															
-	18			11										\times				
-	┨			11														
١.	4 ∃		Veines et fissures partiellement ouvertes entre	H			OD 45	400										
	18		17,50 et 18,00 mètres de profondeur causant une	l¦ L			CR-15	100	82					1				
_			fracture mécanique.	H.														
6	<u> </u>		Minces veines de dolomite (1-2 mm) distribuées	11														
-	4 =		aléatoirement dans les grès.	H			1											=
١_			Joints cristallisés partiellement ouverts à 18,60 m,	11														
	19		18,80 m, 18,97 m, 19,34 m, 19,40 m, 19,47 m et															
-	1 =		19,53 mètres de profondeur, série de joints	1,			CR-16	100	83									
-	5		cristallisés parallèles (70-75°) à 20,32 m, 20,36 m,											13.51				
6			20,40 m, 20,84 m et 20,88 mètres de profondeur.	H														=
	20_		Le grès demeure massif avec veines et fissures à	H		H	1											
			intervalles réguliers.	11														
-	1 E																	
-	- 1						CR-17	100	90									
۱.	21_			li.												_		=
7	<u> </u>																	
] =			밥			-									_		
-	1 🗄			Цì														
-	22		Fissure cristalisée partiellement ouvert à 21,85	ĽΤ														\Longrightarrow
۱.] =		mètres de profondeur.				CR-18	97	71					*		_		=
	5 23		À 22,42 m : Mince lit de schiste argileux (1 cm)	11														
[_] =		suivi d'un lit de grès quartzo-feldspathique à grès	Цì												=		=
7	23		moyen, gris foncé (40 cm d'épaisseur).	Цī		Щ	1											
-	4Ξ		De 22,96 à 24,26 m : Grès quartzeux à grès fin gris	li!											H	\equiv	=	=
1_			clair. Présence de veines de carbonates et	$ 1 _{\Gamma}^{\Gamma}$												_		=
	ΙΞ		nombreuses fissures et placages graphiteux	H			CR-19	86	43					11.78		\exists		
-	24		(fractures mécaniques).	Hi												_		
-	-			l¦+														\equiv
8	<u> </u>	77.86	De 24,20 à 24,40 m : Présence de placage de	1			1									\exists		
1] =	24.40	schistes et veines. Roc possiblement fracturé.	Hi												\rightarrow	_	
-			Grès quartzeux massif avec veines de carbonates	ĽĽ.			CR-20	100	79									\equiv
-	25		et fissures partiellement ou complètement ouvertes													\mp	\equiv	
\vdash				П,						Ш	\perp				\perp			
1																		

Page 3 de 3



RAPPORT DE FORAGE

Forage Nº : QEEP-041

Dossier : PLUS-00026280-045500

P	rof.		Coupe stratigraphique			Éc	hantil				eur	Essais				Graph	nique	
р	m	Élév. Prof.	Description	Strat.	Eau	État	Type - No	Réc. %	N / RQD	VIBLE	ORTE	Essais	Cu Cur Nc	2	0 4	0 60	n ar	100
8:	27		montrant des plans cristallisés en quartz ou dolomite. Le grès prend une texture "marbrée". Fracture mécanique sur de nombreux joints et lits minces ou placages de schiste argileux graphiteux (50° avec l'horizontale).				CR-21		90	F/	FC		NC .	X	1.78			
9:	28		Fracture mécanique sur réseau de fissures entre 27,90 et 28,28 mètres de profondeur. Masse aléatoire de schiste argileux dans le grès entre 28,21 et 28,27 mètres de profondeur.				CR-22	100	92					1	1.23			
- - 10	30		Fracture dans fissure à 29,80 et entre 30,65 et 30,75 mètres de profondeur.				CR-23	96	85					X				
109	33		Réseau de fissures entre 31,15 et 31,70 mètres de profondeur avec fracture ouverte (cristallisée de quartz et dolomite) à 31,60 m.			-	CR-24		100					11).53			
1110 11110 	34		Zone quasi-bréchique et fracturée entre 34,65 et 34,75 mètres de profondeur. Grès massif avec joints parallèles à 30° de l'axe entre 35,30 et 36,00 mètres de profondeur.			-	CR-26		82					*				
120 121 122 123 124 125	37	65.68 36.58	Fin du forage à 36,6 mètres de profondeur.				_											
O. C.	=																	



RAPPORT DE FORAGE

Forage Nº: QEEP-042

Dossier: PLUS-00026280-045500

Page 1 de 4

Projet : Oléoduc Énergie Est - Exploration géotechnique

Traverses de rivières majeures Endroit : Rivière Beaurivage

Foreur : Forages S.L.

Date du forage : 2014-04-09

Compilé par : M. Létourneau

Technicien : J. Auger

 ∇

Approuvé par : V. Boivin Date du rapport : 2014-04-28

Graphique

: Cu (scissomètre au chantier) (kPa)

: Absorption (essai d'eau) (Lugeon)

: Cu (cône suédois) (kPa)

: Teneur en eau (w)

: Limites (wp et wl)

Coordonnées géographiques

Latitude : 46.6327° Longitude : -71.3467°

Niveau de référence

Géodésique

Niveau d'eau

Prof.: m Date:
Prof.: m Date:

Tubage : NW Carottier : NQ

Marteau: Masse: 63.5 kg Chute: 0.76 m

Type d'échantillon

CF: Cuillère fendue
TM: Tube à paroi mince
CR: Carotte (forage au diamant)

ET: Tarière FM: Manuel Remanié
Intact
Perdu
Forage au diamant

État de l'échantillon

Forage au diamant

Prof. Échantillons Coupe stratigraphique Odeur **Essais** Graphique Cu MOYENN MOYENN Élév. Description Type No État pi m Eau Réc. Essais Cur Prof. 20 40 60 80 100 Nc 102.37 0.00 Niveau actuel du sol Descente des tubages en destruction jusqu'à 0,8 mètre de profondeur. Remblai : Sable gris, traces de silt, traces de CF-1 63 5 5 2 100.08 Sable silteux gris. Présence de matières organiques jusqu'à 2,9 mètres de profondeur. CF-2 75 3 10 15 9 CF-3 75 5_ Sable et silt gris. CF-4 100 10 6_ k = 7,4 E-6 m/s20 CF-5 100 26 25 8 CF-6 100 23 9-30

Remarques:

NOTE : CE RAPPORT DE FORAGE EST UNE REPRÉSENTATION DES CONDITIONS DE SOLS ET D'EAU SOUTERRAINE. INTERPRÉTÉE SELON LA PRATIQUE COURANTE, ET INE S'APPLIQUE QU'À L'EMPIACEMENT DE CE SONDAGE ET AU MOMENT DE SON EXÉCUTION. CE RAPPORT ME DOIT D'ET ELL UN LA VECI. L'EXTECT QU'UL ACCOMPAGNIC. CE RAPPORT NE DOIT PAS ÉTRE REPRODUIT, SINON LE NETIRE, SANS L'AUTORISATION CE GRITE DU L'ABORATORIE.

Page 2 de 4



RAPPORT DE FORAGE

Forage N° : QEEP-042 Dossier : PLUS-00026280-045500

Р	rof.		Coupe stratigraphique			Écl	nantill				deur	Essais			(Grap	hic	que		\neg
р	m	Élév. Prof.	Description	Strat.	Eau	État	Type - No	Réc. %	N / RQD	FAIBLE	MOYENNE	Essais (Cu <i>Cur</i> Nc	20	4	0 6	60	80) 10	00
3:	5 -	91.40	Silt argileux gris, un peu de sable.																	
4	13	1				X	CF-7	100	2											
4:	14	87.74 14.63	Sable graveleux gris, un peu de silt.										-							
5	15	87.13 15.24	Socie rocheux : Grès quartzo feldspathique gris, fracturé jusqu'à 16,22 mètres de profondeur. Présence de veines de calcite. Litage semble incliné.				CF-8 CR-9	59	11				-							
5		85.45 16.92	Grès quarzo-feldspathique gris à grains fins à				CR-10	100	70					X						
-	18		moyens au litage convoluté, avec minces interlits silteux et argileux sub-verticaux, gris foncé à noir. Proportion de grès domine les schistes argileux à environ 90-10%.				CR-11	96	71											
-	19						CR-12		50					8.68						
6:	20		À 19,50 m : Joint crystallisé de calcite à 40° de l'axe de la carotte. Le grès est légèrement calcareux et traversé de nombreuses veines et veinules de calcite aléatoires. Présence de pyrite en grains très fins disséminés. Quelques veines de calcite à 40° avec l'axe de la carotte. À 20,66 m : Fissure dans les schistes et présence				CR-14		67				-							
7	1 -		de sédiments sur 5 cm. De 22,35 à 23,44 : La séquence est plus				CR-16		49					0.40						
	1 =		schisteuse ou argileuse et le roc est fracturé longitudinalement (fracture mécanique) parallèle				CR-17	100	0											

Page 3 de 4



RAPPORT DE FORAGE

Forage No : QEEP-042

Dossier : PLUS-00026280-045500

Р	rof.		Coupe stratigraphique			Éc	hantil	lons		Od	eur	Essais				Gra	phi	que	
		Élév.		at.		Г	т. —		N / RQD	ш			Cu				_	•	
pi	m	Prof.	Description	Strat.	Eau	État	Type .	Réc.	RQD	AIBL	ORTE	Essais	<i>Cur</i> Nc	2	0	40	60	80	100
-	-		au litage sub-vertical.	Ţ			+			<u>" 2</u>	= 11					=	Ť	_	
				H			CR-18	100	0							\equiv			
-	1 =		Lits convolutés de 23,44 m à 24,30 mètres de	H			T									#	#		
-	24		profondeur. Le grès à grains moyens gris est prédominent et montre au angle de lamination ou	H			CR-19	91	59							\pm			
-			litage avec pendage à 30-35° avec l'horizontale.	i.			1									\pm			
80	<u> </u>		Fréquentes fractures mécaniques sur fissures et	ļ¦			CR-20	81	56					0.40		\equiv			
	2 =		veines.	Н		H	4									+	#		
-	25		À partir de 24,30 m jusqu'à la fin du forage : Grès et siltstone quartzo-feldspathique gris, légèrement	i¦												\blacksquare			
-			calcareux avec laminations parallèles ou lits	ļi.												#	#	_	
-			entrecroisés avec quelques minces interlits de	i¦.			CR-21	93	48										
-	4 =		schiste argileux (argillite) gris foncé compose la	ļ¦												#			
8	26		séquence. À 24,52 m, 25,85 m et 27,90 m : Fissure (fracture	Н									,	/		\equiv			
			naturelle) ou joint à 135° de l'axe (ou 45° de	ď		Н	4						,			#			
-			l'horizontale).	H												\pm			
-	1 =		À 26,11 m : Roc fracturé mécaniquement au carottage au début de course.	i¦.												⇇			
-			carottage au debut de course.	ļij			CR-22	53	22							\pm	#	\pm	
_	27			Ы			0.122									Ŧ	Ŧ	Ŧ	
9(i¦												Ŧ	#		
Ť	7 E			ļi,												丰	Ŧ	Ŧ	
-	1.=			i.												\pm			
-	28			H										0.01		E	1		
_				H			00.00	400	70					0.01		#			
	=			i¦.			CR-23	100	70							\pm			
_] =			H												\pm			
9:	29	1 1		'n.												\pm			
-	- ⊦			ď			1									\pm	#		
١_				H												圭			
				i¦.												⇇			
-	30			ļ,			CR-24	100	87					X		圭	#		
-	<u> </u>			H												\equiv	=		
100] =			ı¦									>			ŧ	+	_	
l _	J ∃			H		Н	+									\blacksquare			
	31			i,												\mp	#		
-				ļ¦												\equiv			
-	1 =		Future 04 50 at 04 04 ms a Dufacura de 0 lite unique	Ш			CR-25	100	81							#	#		
-	1 =		Entre 31,52 et 31,84 m : Présence de 3 lits minces de sédiments très fins, gris en couches de 3-5 cm	H												\blacksquare			
10	32		parallèles au litage. Le litage est régulier avec	H												ŧ	+		
l_	╛		pendage à environ 30° de l'horizontale. Quelques	i.		Н	4									\equiv			
			lits de grès sont très massifs et épais, jusqu'à 1,5 m.	ļ¦										3.02		ŧ			
-	1 =		massiis et epais, jusqu'a 1,5 m.	l.												ŧ			
-	33		Fissures partiellement ouvertes observées autour	i¦			CR-26	100	100							#	#		
-	 ∃		de 29,0 m, 29,60 m, 30,03 m, 32,0 m, 32,07	H												\pm			
110	<u> </u>		mètres de profondeur. Joints et fissures avec cristallisation à 130° avec	il.												Ŧ	+	#	
	1 =		l'axe à 29,20 m, 29,88 m, 30,85 m, 30,98 m, 31,11	븳		H	4									\pm		1	
-	34		m et 32,21 mètres de profondeur.	Ш												Ŧ	#	#	
-	1 =															\pm	#	\pm	
-] <u>=</u>			ļi)			CR-27	95	90							丰	Ŧ	Ŧ	
_	1 =			긡												Ŧ	⇟	#	
11!	35			ļij.												丰	#	1	
	-	1 1					1							$\stackrel{\wedge}{=}$		#	+	+	
-	┨			i¦											16.5	3	Ŧ	\exists	
-	-			H			CR-28	97	74							\pm	+	+	
L	1 =			1												圭	ŧ	1	
														^					

Page 4 de 4



RAPPORT DE FORAGE

Forage Nº : QEEP-042

Dossier : PLUS-00026280-045500

-	. T		1				_				-								+5500
Pro	-	<i>خ</i> آ	Coupe strat	igraphique	1			hantil	lons			eur				-	Grap	hique	
pi ı		Élév. Prof.	Desc	cription	Strat.	Eau	État	Type -	Réc. %	N / RQD	AIBLE	ORTE	Essais	Cur Cur	20) 4	0 6	0 80	100
120	<u></u>	62.75 39.63	De 37,08 à 37,26 m : Pre	ésence de sédiments isures parallèles au litage. 75 m jusqu'à 39,62 m is de calcite aléatoires et 17,75 à 38,30 mètres de			1,2	CR-29	87	45 69	18IY J	1803 1803	Essais	Cur Nc	***	6.53			



RAPPORT DE FORAGE

État de l'échantillon

Forage Nº: QEEP-043

Dossier: PLUS-00026280-045500 Coordonnées géographiques

Page 1 de 3

Projet : Oléoduc Énergie Est - Exploration géotechnique Traverses de rivières majeures

Endroit : Rivière Beaurivage

Foreur : Forages S.L. Date du forage : 2014-03-31

CF: Cuillère fendue

Type d'échantillon

Compilé par : M. Létourneau

 ∇

Latitude : 46.6343° Longitude : -71.3481°

Technicien : J. Auger

Approuvé par : V. Boivin Date du rapport : 2014-04-17

Graphique

: Cu (scissomètre au chantier) (kPa)

Niveau de référence

Géodésique

Niveau d'eau

Prof.: m Date: Prof · m Date:

		: Cuillèr		Remanié			V			ne sue			nantier) (KPa)	Prof.: m		Date				
			paroi mince e (forage au diamant)	Intact			\times						au) (Lugeon)	Prof.: m		Date	:			
		: Tarière		Perdu			^\ . ⊙			r en ea			aa, (Lagoon)	Tubage						
		: Manue		Forage au diamant			$\stackrel{\smile}{\vdash}$			s (wp e				Carottie Marteau		e · 63	3 5 ka	Chute	. 0 7	76 m
P	rof.		Coupe s	l tratigraphique			Écł	antil			_	eur	Essa	ı	· Wasc		Graphi			0 111
H	П	Élév.			نہ					NI /	<u> </u>	Ľ		Cu				•		
p	m	Prof.		Description	Strat.	Eau	État	Type . No	Réc.	N / RQD	BLE		Essais	Cu	rl.	20	40 60	80	10	_
-	+	95.37 0.00	Niveau actuel du sol		7///				Œ		/4 ×	ž K		No		10	40 00	$\stackrel{30}{\longrightarrow}$	-10	_
١.	↓ ∃	0.00	mètre de profondeur	es en destruction jusqu'à 0,8														=		
] =		metre de protondedi	•														\pm		
-	- 1-	94.61 0.76	0.1.1															_		
-		0.70	Sable silteux brun, tr	races de gravier.			IVI	CF-1	100	3								\equiv		
-	5 -						\mathbb{Z}											=		
-	5 =																	=		
_	_ =																	#		
١_																		=		
	3																	#		
-	1 =		Présence de cailloux	x à partir de 2,4 mètres de			IVI	CF-2	83	1								=		
-	Ⅎℼ		profondeur.				\triangle											\equiv		
10) 3				ō.													=		
-	4				0													\equiv		
l_] =																	=		
	4																	=		
-		91.10																=		
-] =	4.27	Sable et silt gris, un	peu de gravier. Présence de	3															
15	5 -		-	4,9 mètres de profondeur.	8													=		
-	5-																	#		
١.					å													\equiv		
l_		89.81					$\overline{}$	CF-3	35	R								_		
	=	5.56	Fragments de roc av	vec blocs ou roc très fracturé														=		
2	6-		jusqu'à 9,35 mètres	de profondeur. Aucune				CR-4	23	0								圭		
-	1 =			onstant avant 10,87 mètres de														=		
-	- - - 7		profondeur.	principalement compacés de																
-	-1 ∃			principalement composés de o-feldspathique gris et de shale														圭		
-			ou schiste argileux,					CR-5	39	0								_		
١_	5 - 8																	\equiv		
2	5 =						Ш											=		
] =						Ш	CR-6	43	0										
-								CR-7	37	0								士		
-																		=	=	
-	∃																			
-								CR-8	53	13						E		\pm		
3	9 –															F		\mp		
																		\equiv		
-	1 =							CR-9	61	0								\Rightarrow	\dashv	
-																		丰		
-	10															E		\Rightarrow		
-	- ∃							CR-10	61	13								\equiv	\exists	
3	5 -																	\pm		
] =	84.50					H									H		丰	耳	
R	emar	ques :													-					

Page 2 de 3



RAPPORT DE FORAGE

Forage Nº : QEEP-043

Dossier : PLUS-00026280-045500

P	Prof. Coupe stratigraphique				Échantillons						Odeur Essais			Graphique					
	П	Élév.	Description	at:		Т	Τ. Ι		N / RQD				Cu						
pi	m	Prof.	Beschiption	Strat.	Eau	État	Type	Réc.	RQD	FAIBL	ORTE	Essais	Cur Nc	2	0 4	40	60	80	100
	13		Alternance de shale ou de schiste argileux (type	E							T							#	
-			argillite) gris foncé et de siltstone et grès fin gris en lits de 0,5 à 5 cm. Litage à 40° avec l'horizontale.				CR-11	72	27										
-	1 🛚		Fractures mécaniques et fissilité provoquée durant			Ц	1											1	
-	12		le forage.	==			CR-12	95	25										
40	1 =						011-12	33	25				>					+	
-			Entre 12,40 et 13,50 m : La séquence contient	==		П												+	
-	13		quelques lits massifs de siltstone et grès à grains fins à moyens de 15 à 45 cm d'épaisseur.	==			CR-13	70	28									1	
-			inio a mojono do 10 a 10 om a oparocoan				011-13	70	20									#	
-	5 -																		
45	5 =		Séquence plus argileuse avec minces lits de grès à	==			CR-14	88	65										
_	14		grains fins entrecroisé et siltstone entre 13,50 et 14,60 mètres de profondeur.			Н	-											1	
_	╛		,	==			CR-15	100	22					0.00				+	
_						Ц]							0.00				#	
	15		Lit de siltstone gris de 30 cm d'épaisseur à 14,61 mètres de profondeur.																
50	. 1 - 1		metres de profondeur.	==:			CR-16	90	33									\pm	
	7 7			E		\prod	1											f	
-	2		Les lits de grès quartzo-feldspathique gris				CR-17	88	52									Ŧ	
-	16		deviennent plus réguliers et plus épais et massifs de 15,50 m à environ 18,15 mètres de profondeur.				011 17	00	02										
-	┨		Épaisseur des lits de grès de 35 cm à 1,40 m. Le	==			1												
-	5 =		plan de litage se situe entre 40° et 50° de				CR-18	100	60									#	
55	17		l'horizontale.										>					\pm	
-				==		Ħ	1											+	
-																		+	
_	↓∃						CR-19	92	70									1	
_	18			=			011.10	-	, ,										
60	վ 🗄		De 18,15 à 18,50 m : Les schistes argileux gris																
l_	╛	76.87 18.50	foncé à noir sont fissurés, fracturés, montrent des			Н	-												
_			surfaces noires "luisantes" typiques de zones de plissement ou de failles d'écaillement. Litage	Пt										0.00				\pm	
			irrégulier et foliation ondulée.	: :			CR-20	96	60					0.00					
			Schistes d'apparence similaire de 19,35 à 19,80 m,	li:														+	
65]]		de 20,10 à 20,15 m et de 21,75 à 21,95 mètres de profondeur.	11:														+	
	20		Lits de grès massifs de 50 cm à 1,0 mètre	-		1	CR-21	100	100										
-	1 🛚		d'épaisseur avec interlits (5-15 cm) de schistes	11														+	
-			argileux noirs "luisants". Plan de litage à environ	H															
-	1 1		50° avec l'horizontale. Veines de quartz et calcite aléatoires, souvent cristallines.	111			CR-22	100	78									\pm	
-	21																		
70	2 =			111									>	\leftarrow					
-	┨			- Hi		T	1											+	
-	22		About and the standard State State	Hill														+	
-	┦∄		Abondance de veines de calcite à gros cristaux entre 22,0 et 26,6 m causant des fractures	Hì			CR-23	97	34									+	
_			mécaniques.	111														\pm	
75	4 7			냚		Ħ	CR-24	100	93									#	
_	23					\mathbb{H}	- 1	-0						0.02				£	
_	ΙL													U.UZ			E	Ŧ	
	J∃																	7	
	24						CR-25	100	52									#	
80] =		Do 24 27 à 24 47 m el co rebister amiliano de															\mp	
	Ĭ		De 24,27 à 24,47 m : Les schistes argileux sont broyés.]											\pm	
-]		De 24,60 à 25,30 m : Schistes argileux fracturés				05	00										\pm	
-	25		broyés. Litage à 65°-70° avec l'horizontale.				CR-26	96	39									Ŧ	
-				11.	<u> </u>				<u> </u>	ш			\longrightarrow						

Page 3 de 3



RAPPORT DE FORAGE

Forage No : QEEP-043

Dossier : PLUS-00026280-045500

-		.	Cours stretimentimes	6.1.					٠.		F- ·	0						
P	ro		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					hantillons		Odeur		Essais	_	Graphique				
p	i	n Élév Prof		Strat.	Eau	État	Type .	Réc. %	N / RQD	FAIBLE	MOYENN	Essais	Cur Cur	2	0 4	0 6	0 80	100
8	5 2		De 25,30 à 26,38 m : Lit massif de grès à grains moyens, gris, avec quelques fissures et abondance de veines et quartz et calcite.	1 1 1 1 1			CR-27	100	100				>	0.02				
-	+	69.01	Schiste argileux, broyé, fracturé, plissé. Zone de faille ou de plissement suspectée.				CR-28 CR-29	75 0	41									
-	2	67.57 27.80	Grès fin et siltstone gris fissuré. Quelques interlits				CR-30	100	0					0.02				
- 9	5 2	66.57					CR-31	63 50	14					0.02				
-			noir avec minces interlits de siltstone et grès fins à texture entrecroisée. Fracture mécanique durant le forage. Le roc semble généralement sain. Litage à environ 70° avec l'horizontale.				CR-33	100	65									
10) - 					CR-34	100	65				>	(
-	3 5 3	iii					CR-35	83	72									
10 -	5 3	- - - - - - - - - - - - - - - - - - -					CR-36	100	54									
- - 11							CR-37	100	66					0.05				
-	3						CR-38	100	86									
11	5 3						CR-39	90	53				>					
12	3	59.07 - 36.30 - 58.82 - 36.55	À 36,30 m : Lit de 25 cm d'épaisseur de grès à grains fins gris, fissuré, avec abondantes veines de				CR-40	87	0									
6000-	3	7\58.58	calcite. Fissure ouverte avec gros cristaux de calcite à 36,45 mètres de profondeur. De 36,55 à 36,65 m : Schistes argileux noirs "luisants", plissés et fracturés. Fin du forage à 36,8 mètres de profondeur.															
12	.5																	
		<u> </u>																

N2. Photographies des carottes de roc



Photographies des carottes de roc (sec) : Rivière Beaurivage - Forage QEEP-041



Photo 1. Forage QEEP-041: boîtes 1 à 3 / 6 (11,58 m à 24,20 m)



Photo 2. Forage QEEP-041: boîtes 4 à 6 / 6 (24,20 m à 36,58 m)



Photographies des carottes de roc (humide) : Rivière Beaurivage - Forage QEEP-041



Photo 1. Forage QEEP-041: boîtes 1 à 3 / 6 (11,58 m à 24,20 m)



Photo 2. Forage QEEP-041: boîtes 4 à 6 / 6 (24,20 m à 36,58 m)



Photographies des carottes de roc (sec) : Rivière Beaurivage - Forage QEEP-042



Photo 1. Forage QEEP-042: boîtes 1 à 3 / 6 (15,24 m à 28,47 m)



Photo 2. Forage QEEP-042: boîtes 4 à 6 / 6 (28,47 m à 39,62 m)



Photographies des carottes de roc (humide) : Rivière Beaurivage - Forage QEEP-042





Photo 2. Forage QEEP-042: boîtes 4 à 6 / 6 (28,47 m à 39,62 m)



Photographies des carottes de roc (sec) : Rivière Beaurivage - Forage QEEP-043



Photo 1. Forage QEEP-043: boîtes 1 à 4 / 7 (5,56 m à 24,00 m)



Photo 2. Forage QEEP-043: boîtes 5 à 7 / 7 (24,00 m à 36,83 m)



Photographies des carottes de roc (humide) : Rivière Beaurivage - Forage QEEP-043



Photo 1. Forage QEEP-043: boîtes 1 à 4 / 7 (5,56 m à 24,00 m)



Photo 2. Forage QEEP-043: boîtes 5 à 7 / 7 (24,00 m à 36,83 m)



N3. Résultats d'essais in situ



Tableau N3.1. Synthèse des résultats d'essais de perméabilité dans les sols (Rivière Beaurivage)

Forage	Forage Profondeur de l'essai (m)		Perméabilité (m/s)		
QEEP-041	7,0	95,3	7,8E-8		
QEEP-042	5,9	96,5	7,4E-6		

Tableau N3.2. Synthèse des résultats d'essais d'eau sous pression en rocher (Rivière Beaurivage)

F	Profondeur d	e l'essai (m)	Élévation de	l'essai (m)	RQD	Absor	ption ¹
Forage	Haut	Bas	Haut	Bas	(%)	(l/min-m)	(Lugeon) ²
	13,2	17,7	89,1	84,6	0 à 86	1,73	22
	17,2	22,1	85,1	80,2	71 à 90	1,92	14
QEEP-041	22,1	26,7	80,2	75,6	43 à 90	2,54	12
	26,7	31,2	75,6	71,1	65 à 92	3,20	11
	30,5	35,0	71,8	67,3	65 à 100	3,60	11
	16,75	21,30	85,62	81,07	50 à 77	0,99	9
	21,30	25,90	81,07	76,47	0 à 59	0,07	0
QEEP-042	25,90	30,50	76,47	71,87	22 à 87	0,00	0
	30,05	35,05	72,32	67,32	81 à 100	0,92	3
	35,05	39,60	67,32	62,77	45 à 74	6,20	17
	12,2	16,7	83,2	78,7	22 à 65	0,00	0
	16,7	21,3	78,7	74,1	60 à 100	0,00	0
QEEP-043	21,3	25,9	74,1	69,5	34 à 100	0,00	0
	25,9	30,5	69,5	64,9	0 à 65	0,01	0
	30,5	35,1	64,9	60,3	54 à 86	0,02	0

Note 1. Les résultats d'essais dans le roc ne fournissent qu'une valeur indicative de l'absorptivité du roc puisqu'un seul palier de pression est appliqué, au lieu des neuf paliers de pression de l'essai Lugeon complet.

Note 2. Les valeurs exprimées en Lugeon permettent de normaliser les résultats par rapport à la pression d'injection utilisée. Toutefois, la pression d'injection étant mesurée seulement en surface dans cet essai, les valeurs fournies en Lugeon ne sont pas corrigées pour la pression nette d'injection au niveau testé et sont donc approximatives.



N4. Résultats d'essais en laboratoire





2555, rue Saint-Pierre Drummondville (QC) J2C 7Y2 Téléphone: 819-477-3775 www.exp.com

Certifié: ISO 9001:2008

ESSAIS SUR SOLS FORAGE ET SONDAGE

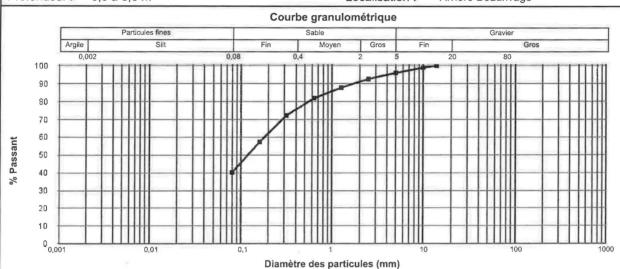
Client: Johnston-Vermette Dossier n°: PLUS-26280-045500

Projet : Oléoduc Énergie Est Échantillon n° : DR-3725

Réf. client :

Sondage n°: QEEP-041 Prélevé le : 2014-03-24 par EXP

Échantillon :CF-5Reçu le :2014-04-07Profondeur :6,0 à 6,6 mLocalisation :Rivière Beaurivage



	nulométrique 1-040	Descript	ion	Autres essais			
Tamis (mm) 112 80 56 40 31,5 20 14	Tamisat %passant mesuré	D ₁₀ : D ₃₀ : D ₆₀ : Coefficient d'uniformité (C Coefficient de courbure (C	0,187 mm u) :	Teneur en eau	LC 21-201	10,0%	
10 5 2,5 1,25 0,630 0,315 0,160 0,080	99 96 93 88 82 72 57 40,3	Sable: Silt et argile: Description: Sable et silt Classification unifiée: Si	56 % 40 % , traces de gravier				

Remarques:

Vérifié par :

Simon Tessier

Technicien, coordonnateur

Approuvé par : Mchall

Michelle Létourneau, ing., M.Sc.A.

Date: 2014-04-08

Annexe 4-47

Étude de faisabilité préliminaire par FDH – Tronçon du Québec – Rivière Chaudière



TransCanada Projet Oléoduc Énergie Est Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH

Québec : Rivière Chaudière

Préparé par :

ENGINEERING TECHNOLOGY INC.

#24, 12110 - 40 Street SE Calgary, AB T2Z 4K6

Numéro de projet :

543

Date:

9 juin 2014





Déclaration des limitations et qualifications

Le rapport ci-joint (le « Rapport ») a été préparé par Engineering Technology Inc. (le « Consultant ») au bénéfice du client (le « Client »), selon l'entente signée par le Consultant et le Client, incluant l'étendue des travaux détaillée dans celle-ci (« l'Entente »).

Les renseignements, les données, les recommandations et les conclusions contenus dans le Rapport :

- sont assujettis à l'étendue, au calendrier et aux autres contraintes et limitations de l'Entente ainsi qu'aux qualifications contenues dans le Rapport (les « Limitations »);
- représentent le jugement professionnel du Consultant en fonction des limitations et des normes de l'industrie pour la préparation de rapports similaires;
- peuvent être fondés sur des renseignements fournis au Consultant qui n'ont pas été vérifiés de façon indépendante;
- n'ont pas été mis à jour depuis la date de délivrance du rapport et leur exactitude est limitée à la période et aux circonstances dans le cadre desquels ils ont été recueillis, traités, effectués ou émis;
- doivent être lus comme un tout et les sections ne devraient pas être considérées à l'extérieur de leur contexte.
- ont été préparés aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente;
- pour ce qui est des conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, elles peuvent être fondées sur des tests limités en supposant que ces conditions sont uniformes et ne varient pas géographiquement ou en fonction du temps.

Sauf dispositions expressément contraires dans le Rapport ou l'Entente, le Consultant :

- ne sera pas tenu responsable de tout événement ou circonstance qui puisse être survenu depuis la date de préparation du Rapport ou pour toute inexactitude contenue dans les renseignements fournis au consultant;
- reconnaît que le Rapport représente son jugement professionnel tel que décrit ci-dessus aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente, mais le Consultant n'émet aucune autre représentation quant au Rapport ou toute partie le composant;
- en ce qui a trait aux conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, n'est pas responsable de la variabilité de ces conditions géographiquement ou en fonction du temps.

Le Rapport doit être traité de facon confidentielle et ne peut être utilisé ou invoqué par des tierces parties, sauf :

- comme convenu par le Consultant et le Client;
- comme l'exige la loi;
- pour l'usage des agences d'examen gouvernementales.

Tout usage de ce Rapport est assujetti à cette Déclaration des limitations et qualifications. Tout dommage causé par l'usage abusif de ce Rapport ou des sections le composant sera la responsabilité de la partie qui en fait cet usage.

Cette Déclaration des limitations et qualifications est jointe au Rapport et en fait partie intégrante.





Liste de distribution

Nombre de copies papier	PDF requis	Nom de la compagnie / association
	1	Johnston-Vermette

Journal de révision

Version	Révisée par	Date	Description de la version / révision
Α	BS	17 avril 2014	Émis pour commentaires du client
В	BS	29 avril 2014	Commentaires Stantec/JV intégrés, émis pour commentaires du client
С	BS	2 mai 2014	Émis pour commentaires
D	BS	21 mai 2014	Émis pour commentaires
0	BS	9 juin 2014	Émis pour ingénierie de base

Signatures Entec Inc.

Rapport préparé par :

Bruce Skibsted, ing. jr

Directeur de projets, installations sans

tranchée

Rapport révisé par :

Dale Larison, ing. V.-P. Ingénierie





1. Introduction

Engineering Technology Inc. (Entec) a évalué un projet de traverse par forage dirigé horizontal (FDH) de la rivière Chaudière au Québec pour le projet Oléoduc Énergie Est. L'oléoduc proposé est en acier avec un diamètre extérieur de 1 067 mm (42 po). Les informations géotechniques ont été obtenues à la traverse d'oléoduc adjacente qui a aussi été installée par FDH. Les considérations de conception et de faisabilité sont discutées dans ce rapport.

2. Caractéristiques de l'emplacement

2.1 Topographie

La traverse est située approximativement à 6 km au sud-est de Les-Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, au Québec. La rivière mesure approximativement 200 m de largeur à l'emplacement de la traverse projetée. L'autoroute Robert-Cliche est parallèle à la rivière, à environ 400 m au nord-est. Le terrain est généralement plat des deux côtés de la rivière. Le point d'entrée (à l'ouest) se trouve sur des terres agricoles, tandis que le point de sortie (à l'est) se situe dans une région densément boisée.

2.2 Conditions souterraines

La stratigraphie de trois trous de forage était disponible au moment de la rédaction du rapport; elle est présentée dans les tableaux ci-dessous. Un trou de forage supplémentaire est prévu à cet emplacement. La détermination finale de la faisabilité de la traverse ainsi que la configuration seront basées sur les conclusions du rapport géotechnique final. L'information géotechnique est fournie à l'annexe D.

Tableau 1. Trou de forage PSL-30

Mètres sous la surface du sol (msss)	Description du sous-sol
0	
	Couche arable
2,6	
	Till
4,8	
	Limon
6,4	
	Sous-sol rocheux
40,0	

Remarque : les profondeurs sont tirées des dessins et sont approximatives





Tableau 2. Trou de forage F-CH-02

Mètres sous la surface du sol (msss)	Description du sous-sol
0	
	Couche arable
0,6	
	Sable, limon
2,4	
	Till, dense, cailloux
14,4	
	Sous-sol rocheux
20,0	

Remarque : les profondeurs sont tirées des dessins et sont approximatives

Tableau 3. Trou de forage F-CH-01

Mètres sous la surface du sol (msss)	Description du sous-sol
0	
	Couche arable
0,2	
	Sable, limon
3,0	
	Till, dense, cailloux
4,5	
	Sous-sol rocheux
11,9	

Remarque : les profondeurs sont tirées des dessins et sont approximatives

3. Considérations sur la conception des FDH

3.1 Contraintes exercées sur la canalisation

Les conditions d'exploitation de l'oléoduc ont été spécifiées par TransCanada. La pression maximale d'exploitation (PME) du projet est de 8 450 kPa aux sorties des stations de pompage. La PME spécifique à ce site, déterminée par la différence d'élévation entre la station de pompage en amont de la traverse et le point le plus bas de la traverse, est moins élevée que la PME du projet. Les calculs de FDH pour cette traverse utilisent la PME de 8 450 kPa du projet puisqu'elle est plus conservatrice que la PME spécifique à l'emplacement. La canalisation sera soumise à des températures comprises entre 5 et 60 °C. Une pression d'essai de 10 563 kPa (1,25 x la PME) a aussi été spécifiée pour la canalisation. L'épaisseur de paroi minimale requise pour cette installation, sur la base des conditions d'utilisation fournies, a été déterminée par Entec à 20,2 mm, avec l'utilisation d'un acier de grade 550 MPa. Un rayon



de courbure minimum admissible pour l'installation de la canalisation a été déterminé sur la base de la contrainte maximale admissible combinant les effets de pression, de température et de cintrage.

Tableau 4. Spécifications de l'oléoduc et conditions de procédé

Diamètre extérieur	1067	mm
Tolérance d'épaisseur (TÉ)	0	% de l'ÉPN
Épaisseur de paroi nominale (ÉPN)	22,2	mm
Grade/Limite élastique minimale spécifiée (LEMS)	550	MPa
Catégorie	II	S. O.
T1 (température de conception minimale)	5	°C
T2 (température d'exploitation maximale)	60	°C
Pression maximale d'exploitation (PME)	8450	kPa
Pression maximale d'exploitation spécifique au site (PME)	8450	kPa
Pression d'essai (PE)	10563	kPa
Rayon minimal	530	m
Rayon de conception	1200	m

Puisqu'un forage dirigé horizontal utilise une section de tuyau préassemblée tirée dans un trou de forage courbé, la technique FDH utilise la déformation élastique admissible dans la canalisation pour permettre l'installation de l'oléoduc. Pour accommoder cette contrainte de déformation, les matériaux utilisés pour la portion de FDH de l'oléoduc possèdent généralement une paroi plus épaisse ou un grade d'acier plus élevé que le reste de l'oléoduc.

Un rayon minimal de 530 mètres a été déterminé en fonction des déviations de guidage enregistrées lors de projets précédents de FDH à grand diamètre. Un rayon de conception de 1200 m a été choisi pour accommoder une géométrie de tracé de forage et des tolérances de guidage de FDH pratiques. La contrainte maximale attendue pendant l'exploitation correspond à environ 91,12 % de la contrainte de cisaillement admissible. Selon la norme CSA-Z662-11, la contrainte de cisaillement admissible est égale à 50 % de la LEMS. Cette contrainte maximale serait observée à n'importe quel emplacement le long du tracé de forage où le tuyau est assujetti au rayon minimal de 530 m. La canalisation choisie satisfait à toutes les exigences de la norme CSA-Z662-11 sous les conditions spécifiées. La détermination finale des conditions d'exploitation de l'oléoduc et des matériaux des canalisations sera effectuée lors de la conception détaillée.

La limite du rayon minimal spécifiée ne doit pas être dépassée, car les contraintes d'exploitation de la tuyauterie pourraient excéder les limites du matériau, provoquant la rupture de l'oléoduc. Toutes les déviations mesurées dans la géométrie du trou de forage pendant la construction et qui excèdent cette limite devra être immédiatement corrigées.

La géométrie de l'oléoduc devrait être calculée à l'aide de la méthode de courbure minimale, qui est une norme acceptée de l'industrie pour le forage dirigé horizontal. Les mesures d'inclinaison à la verticale du trou de forage et de la direction (azimut) sont généralement prises au minimum à tous les 10 mètres et mises en moyenne avec les trois dernières mesures prises. Ceci procure une valeur de mesure de la courbe du trou de forage légèrement lissée; ceci est devenu une spécification généralement utilisée pour les forages horizontaux dirigés.





3.2 Géométrie

Selon les informations de spécifications dela canalisation, de la géométrie spécifique à l'emplacement et l'information géotechnique, un forage dirigé horizontal semble faisable à cet emplacement. La trajectoire de forage utilise le rayon de conception de 1200 m qui a été déterminé à la Section 3.1. L'angle d'entrée a été conçu à 16° pour minimiser la longueur de la gaine de forage. L'angle de sortie a été conçu à 12° pour équilibrer la longueur de la traverse avec la quantité de levage de canalisation requise au point de sortie. Il en résulte une trajectoire de forage d'une longueur de 874 m et une profondeur de recouvrement minimale de 23 m sous la rivière Chaudière. Reportez-vous au dessin de conception préliminaire de l'annexe B pour la géométrie détaillée de la trajectoire de forage.

3.3 Gaine de forage

Du till contenant du gravier a été observé dans les trois trous de forage sur le site de la traverse. Pour atténuer les effets négatifs, les matériaux faibles ou non consolidés sont généralement isolés du trou de forage à l'aide d'une gaine de forage en acier préinstallée, qui permet le passage des outils de forage vers les matériaux plus convenables, comme l'argile raide ou le sous-sol rocheux. Selon le trou de forage F-CH-02, près de 50 m de gaine de forage seront requis pour atteindre le sous-sol rocheux à une profondeur de 14,5 m sous la surface. La taille minimale nécessaire de la gaine est de 1 676 mm (66 po) (dia. ext.) pour permettre le passage du trépan aléseur final de 1 372 mm (54 po). Il est improbable cependant qu'une gaine de plus de 40 m de longueur puisse être installée en une seule longueur en raison du frottement superficiel entre la surface du tubage et les sols environnants. Par conséquent, il est souvent nécessaire de « télescoper » la gaine jusqu'au sous-sol rocheux, méthode dans laquelle une section de grande largeur est d'abord installée jusqu'à une profondeur maximale avant d'être vidée à la tarière. La prochaine gaine de diamètre plus petit est ensuite installée à la base, à travers la gaine la plus large et enfoncée sur la distance restante jusqu'au fond rocheux. Pour des gaines mesurant jusqu'à 75 m, il est recommandé que la gaine initiale de 1829 mm (72 po) (dia. ext.) soit installée jusqu'au refus, qu'elle soit vidée à la tarière, et complétée avec une gaine de 1676 mm (66 po) (dia. ext.) installée jusqu'au sous-sol rocheux. Si des gaines sont requises des deux côtés de la traverse, un forage d'intersection pourrait être nécessaire. Les forages d'intersection sont communs pour les grandes traverses et ont un taux de succès élevé, mais entraînent des coûts supplémentaires.

3.4 Dimensions de l'équipement

Les traverses de ce diamètre et d'une telle distance sont considérées de gros projets de FDH. Plusieurs traverses par FDH de diamètre et de longueur similaires ont été réalisées au Canada. Étant donné la friction et la traînée qui s'exerceront sur l'oléoduc, la force de tirage maximale pendant l'installation est estimée à 362 211 lb. En raison du diamètre du trou de forage nécessaire pour cet oléoduc, un appareil de forage possédant un couple de rotation suffisant pour faire tourner l'outillage de forage est nécessaire. La capacité minimale suggérée pour l'appareil de forage qui sera utilisé pour ce projet est : 625 000 lb de force de tirage-poussée et 80 000 pi-lb de couple de rotation. Plusieurs entrepreneurs en FDH canadiens possèdent l'équipement et l'expertise nécessaires pour installer, de façon sécuritaire, des traverses d'oléoduc de cette taille.

3.5 Diamètre du trou de forage

Le trou de forage pour une traverse par FDH doit être plus large que la canalisation à installer. Ceci permet d'allouer un jeu pour le déplacement des déblais qui pourraient ne pas avoir été délogés du trou, ainsi que pour permettre aux liquides de forage de circuler jusqu'à l'entrée ou la sortie, selon les progrès du tirage. Un trou de forage plus grand permet aussi de tolérer quelques petites déviations dans la géométrie du trou de forage, même si ceci n'est pas, en général, explicitement calculé ou prévu pendant la conception. La norme de l'industrie prévoit l'utilisation d'un trou de forage d'au moins 1,5 fois le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de 0,61 m de diamètre ou moins et 0,3 m de plus que le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de 0,61 m. Dans plusieurs cas, il





est nécessaire d'augmenter le diamètre du trou de forage au-delà de ces minimums pour contrebalancer les conditions de trou défavorables, comme la présence de pierres, de roches ou de roches fracturées, ou pour permettre plus d'espace pour les déviations attendues dans le trou de forage.

Pour cette canalisation de 1067 mm (42 po), un diamètre de trou de forage minimal de 1372 mm (54 po) est requis. Ultimement, l'entrepreneur en FDH sera responsable de l'évaluation des conditions de forage et des conditions du trou de forage pendant les opérations de forage, afin de déterminer si un format de trépan aléseur plus gros est nécessaire pour installer l'oléoduc de façon sécuritaire. Si des problèmes sont redoutés avec le trou de forage, il est recommandé de procéder, avant le tirage de l'oléoduc, au tirage d'une section de canalisation d'essai de 30 m de long, possédant les mêmes spécifications et le même revêtement que l'oléoduc à installer, et que celle-ci soit vérifiée pour y déceler d'éventuels dommages au revêtement et à la section de tuyau. Ceci peut aider à déterminer si un trépan aléseur plus gros ou un autre conditionnement du trou est nécessaire avant de tirer la section entière de la canalisation.

3.6 Soulèvement de la canalisation et rupture

Avant d'être tirée sous la rivière, la section d'oléoduc sera habituellement étendue en une section continue. Une aire de travail d'une largeur approximative de 20 mètres sera requise pour une longueur équivalente à la longueur totale du forage (incluant un espace additionnel pour les mouvements de l'équipement), à partir du bord de l'aire de travail du point de sortie. Pour réduire la friction et éviter les dommages à la canalisation, celle-ci devra entrer dans le sol avec un angle égal à celui du trou de forage. Pour cela, la section principale devra être soulevée sous forme de courbe à l'aide de flèches latérales et de grues équipées de berceaux de levage de tuyau. Les points de levage doivent être espacés de manière à ce que la canalisation ne subisse pas de contraintes excessives. Un plan de levage détaillé (charge du point de levage, hauteur et espacement) devra être développé pour cette traverse pendant la phase de conception détaillée.

3.7 Contrôle de la flottabilité

Puisqu'il s'agit d'une canalisation de grand diamètre, les forces de flottabilité (poussée hydrostatique) sont significatives. L'utilisation d'un programme de contrôle de la flottabilité visant à minimiser les forces de tirages et les contraintes d'installation sur la canalisation et le revêtement est nécessaire. Le programme de contrôle de la flottabilité devrait consister à remplir complètement la canalisation avec de l'eau ou à remplir une doublure avec de l'eau pour créer une condition de flottabilité neutre.

4. Faisabilité du FDH, risques associés et mesures d'atténuation

4.1 Perte de contrôle du guidage

Les formations de sol meuble ou des changements majeurs dans les propriétés des formations peuvent engendrer des problèmes de guidage. Ces problèmes surviennent lorsque la formation n'offre pas assez de résistance au trépan pour lui permettre d'effectuer un changement de direction. À l'intersection de formations plus dures, comme le sous-sol rocheux, une géologie plus dure, des laminations ou des inclusions peuvent empêcher le trépan de répondre aux commandes de direction à un angle d'incidence peu élevé ou le faire dévier hors limite à un angle d'incidence plus élevé. La qualité et l'homogénéité du sous-sol rocheux n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du rapport. Si des déviations dépassant les tolérances sont mesurées, une petite portion du trou de forage est habituellement forée à nouveau pour permettre d'effectuer des réglages à la trajectoire du trou de forage. Dans les cas extrêmes, il peut être nécessaire de forer à nouveau en élargissant le trou et, si nécessaire, de cimenter une partie du forage. Le déplacement de la foreuse à un autre endroit, habituellement dans le même espace de travail, pour reprendre le forage est aussi une possibilité. Réduire le diamètre du trépan et utiliser un angle de cintrage plus élevé sur le moteur à boue peuvent aider à pénétrer des formations plus dures, mais cela peut aussi mener à des





déviations importantes lors du forage d'une formation géologique inattendue. Il est possible que plusieurs tailles de trépan aléseur et plusieurs configurations d'angle de cintrage soient nécessaires pour compléter le trou pilote dans le respect des tolérances.

4.2 Perte de circulation et fuites de fluide

Le risque de perte de fluide est à son niveau le plus élevé lors du forage du trou pilote, alors que la petite taille du trou de forage entraîne une pression circulatoire plus élevée et que les déblais peuvent plus facilement boucher le trou. Le fluide peut se propager dans des failles du sous-sol rocheux, des matériaux meubles déplacés ou le vide entre les matériaux non consolidés. Un système de fluide de forage adéquatement entretenu et planifié par un technicien en fluides de forage expérimenté est essentiel. La perte de circulation peut affecter les coûts et les échéanciers en augmentant les additifs pour fluide de forage nécessaires, le temps requis pour mélanger le nouveau fluide de forage, la quantité d'eau nécessaire et la fréquence des va-et-vient et des nettoyages du trou pour réduire la pression annulaire. Dans certains cas, une perte de circulation incontrôlée requiert qu'une partie du trou de forage soit cimentée et forée à nouveau. Dans certains cas, la perte de circulation dans le trou de forage ne peut être prévenue et entraîne des fuites dans la surface du sol ou une masse d'eau. C'est ce qu'on appelle communément une perte par fracturation (frac-out). L'entrepreneur en FDH doit avoir de l'équipement de surveillance en place pour détecter toute fracturation ainsi que de l'équipement, des matériaux et des procédures prêts pour contenir et nettoyer le fluide de forage en cas de fracturation. Le risque de fracturation peut être réduit en gardant la pression du fluide de forage basse, en gardant le trou de forage propre, en utilisant un fluide de forage aux propriétés adéguates, en permettant un temps de circulation et un volume adéguats pour éliminer les déblais et en procédant à des va-et-vient pour nettoyer mécaniquement le trou de forage. Le contrôle vigilant du fluide de retour et une gestion active des formations avec des additifs pour fluide de forage sont essentiels au succès d'un FDH.

4.3 Instabilité du trou de forage

Pour diminuer les risques d'effondrement du trou de forage en sol faible ou non consolidé, la circulation d'équipements au-dessus de la trajectoire de forage devrait être limitée le plus possible. Ceci vaut surtout pour la région directement au-dessus de l'extrémité de toute gaine. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates réduit les chances d'effondrement du trou de forage. Une attention particulière doit être portée afin de ne pas enlever un excès de matériel à l'extrémité de la gaine de forage en évitant d'effectuer des va-et-vient trop fréquents et en limitant le plus possible la circulation à cet endroit. Les endroits pouvant contenir du sable, du gravier ou des galets peuvent aussi s'avérer problématiques. L'effondrement d'un trou de forage peut aussi coincer l'équipement et en causer la perte ainsi que l'abandon du trou.

4.4 Infiltration d'eau

En cas d'écoulement artésien important, l'apport d'eau peut être arrêté ou réduit à l'aide de coulis d'injection. Si l'écoulement ne peut être arrêté, des têtes de circulation peuvent être utilisées pour rediriger l'eau ainsi produite avec l'équipement de nettoyage et d'évacuation. Si la quantité d'eau est importante, le trou de forage et le FDH pourraient être cimentés et abandonnés. L'infiltration d'eau augmente l'instabilité du trou de forage et ses risques associés.

4.5 Dommage au revêtement ou à la canalisation

Pendant le tirage du tuyau, des déformations ou des objets comme des galets, des blocs ou des morceaux du soussol rocheux fracturé peuvent causer des dommages au revêtement de la canalisation. Un travail soigné doit être accompli pour s'assurer que le trou de forage est bien nettoyé, ce qui est important pour minimiser les risques d'endommagement du revêtement. Des contrôles techniques comme un programme de contrôle de la flottabilité (discuté ci-dessus) et l'installation de tubage aident à atténuer ces risques. Même si le trou de forage est bien nettoyé, des zones d'abrasion élevée pourraient toujours être présentes dans le trou de forage. Il est recommandé





que des mesures d'atténuation des dommages au revêtement, comme une protection cathodique soient prises en considération.

4.6 Canalisation coincée

Des matériaux susceptibles de gonfler, comme l'argile et le schiste, n'ont pas été observés, selon l'information géotechnique préliminaire disponible. Si présents, ces matériaux peuvent rétrécir le diamètre du trou de forage et mener à des problèmes de nettoyage du trou ainsi qu'au coincement de la canalisation lors du tirage. Les problèmes de gonflement deviendront de plus en plus sévères au fur et à mesure que le trou de forage sera exposé au fluide de forage et que les matériaux y seront exposés. Puisque cette canalisation nécessitera un trou très large et plusieurs alésages, on peut s'attendre à ce que le gonflement potentiel de la géologie se réalise. Des additifs pour fluide de forage peuvent être utilisés pour contrôler le gonflement de l'argile, si celui-ci devient problématique. Le taux de pénétration doit être contrôlé pour permettre à une quantité suffisante de fluide de forage d'être injectée pour transporter les déblais créés à l'avant. Une agitation régulière des déblais pour permettre leur retour en suspension dans le fluide de forage en effectuant des allers-retours avec les trépans aléseurs jusqu'au point d'entrée est essentielle pour le maintien d'un trou de forage ouvert. Du sable, du limon ou du gravier qui se détachent de la paroi sont aussi des causes de canalisation coincée. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates au maintien d'un trou de forage ouvert et effectuer des passes de nettoyage adéquates avant le déplacement de la canalisation aideront à réduire le risque d'obstruction du trou de forage par la chute de matériaux.

Les zones où la géométrie du trou de forage peut devenir inadéquate pour le tirage de la canalisation sont les zones de transition d'un matériau plus dur à un matériau meuble, comme les transitions du sous-sol rocheux au terrain de couverture. La cause la plus commune de coincement de la canalisation est lorsque le trépan aléseur accroche l'extrémité du tubage de surface. Ce problème est souvent causé par une surexcavation à l'extrémité du tubage ou d'un trou non centré. Ce risque peut être atténué lors de la conception en choisissant un tubage plus grand. Un entrepreneur expérimenté est capable de choisir les bons outils de forage et de suivre les procédures adéquates pour minimiser la surexcavation des zones critiques. Si le trépan aléseur se coince au tubage, l'entrepreneur peut tenter de faire tourner l'aléseur dans le tubage ou de retirer le tubage en conjonction avec le tirage de la canalisation. Exercer une force trop grande sur l'aléseur coincé peut mener au bris de la canalisation.

4.7 Usure et défaillance des outils de forage

Les outils de FDH à diamètre important, comme ceux requis pour ce projet, exercent des charges élevées sur le train de forage, qui peuvent s'accumuler et causer des défaillances d'usure. Il faut faire très attention dans les trous de forage de grande taille et dans les formations meubles pour ne pas exercer une compression axiale trop forte sur le train de tige, car celui-ci est alors courbé et poussé hors de la ligne, causant une défaillance par flexion ou flexion répétée. Le moyen le plus commun d'atténuer ce risque est de réduire les pressions sur le train de tige en exerçant une tension du côté de la sortie de la traverse, afin de fournir la force nécessaire au forage de la formation tandis que l'appareil de forage ne fournit que la torsion de l'autre côté. Cette pratique diminue la pression exercée par la flexion cyclique du train de forage. Il est aussi essentiel d'avoir recours à un train de forage continu du point de pénétration jusqu'au point de sortie, car, en cas de défaillance, il peut être récupéré sans avoir recours à une opération de repêchage.

Une autre considération majeure pour la faisabilité de ce projet est la durée du forage. Les sous-sols rocheux de grès et de schiste sont communs dans la région et offriront une bonne stabilité au trou de forage, permettant un nettoyage adéquat des déblais. Cependant, la dureté de ce sous-sol rocheux pourrait contribuer à l'usure de l'outillage de forage dans les zones plus dures, ce qui aura un impact sur les coûts et les échéanciers globaux, en raison du temps passé à effectuer des opérations de va-et-vient pour remplacer les trépans et aléseurs, en plus des taux de progression généralement bas pour la durée principale du forage. Un choix d'outillage judicieux et adapté à la géologie sera essentiel de la part de l'entrepreneur pour que l'ensemble du projet se fasse dans un échéancier minimal.





4.8 Risques environnementaux

Le risque environnemental principal d'un FDH est la fuite du fluide de forage dans le sol ou dans une masse d'eau (section 4.2). Ceci entraîne habituellement l'adoption de mesures de confinement pendant le forage et de correction après l'installation de la canalisation. Dans les cas graves, le FDH doit être abandonné pour prévenir des dommages environnementaux plus importants.

Les autres risques principaux associés à une traverse par FDH sont liés au déversement d'hydrocarbures, à la sédimentation et à la pollution sonore.

Les machines de FDH sont généralement alimentées par des moteurs au diesel et des systèmes hydrauliques. Ceux-ci présentent tous deux le risque de déversements d'hydrocarbures. Ces déversements sont habituellement contenus et nettoyés par le personnel sur place à l'aide de trousses antidéversement disponibles. Reportez-vous au plan de protection environnementale pour les considérations détaillées sur les hydrocarbures.

La libération de sédiments pourrait survenir si les mesures adéquates ne sont pas prises pour contrôler le ruissellement de surface à partir des aires de travail et des routes d'accès. Une planification du confinement des ruissellements de surface aide à atténuer et à contrôler ce risque.

Les opérations de forage dirigé horizontal se poursuivent habituellement 24 heures par jour pour les traverses de grande taille. Des moteurs au diesel, de l'équipement mobile et de l'équipement de martelage pneumatique de grande taille sont souvent utilisés. S'il n'est pas atténué adéquatement, le bruit qui en découle peut entraîner des plaintes de la part des résidants du voisinage. Les mesures d'atténuation peuvent comprendre des écrans acoustiques, de meilleurs silencieux ou des horaires restreints pour certains équipements.

4.9 Autres risques à considérer

L'échec de la méthode principale de traverse est toujours une possibilité. Une méthode de traverse alternative est nécessaire si la méthode principale est abandonnée. Selon les étapes menant à l'abandon de la première tentative de traverse, la première option pourrait être d'essayer à nouveau la méthode de traverse principale. Si cette option n'est pas disponible ou ne respecte pas les seuils de tolérance du projet, la méthode alternative doit être utilisée. Le dessin de conception préliminaire pour la méthode alternative de traverse en tranchée est inclus à l'annexe C.

Puisqu'une traverse d'oléoduc parallèle a été effectuée à cet emplacement par FDH, il est probable qu'une deuxième traverse utilisant la même méthode sera un succès.

5. Conclusion

Selon l'information dont Entec disposait au moment de la rédaction de ce rapport, la traverse par FDH proposée de la rivière Chaudière est considérée techniquement faisable. Les contraintes auxquelles seront assujetties les canalisations ont été examinées par Entec et le rayon de conception de 1 200 m a été confirmé. Les risques comprennent des problèmes de guidage, la perte de fluide et la fracturation. La conception et la faisabilité de la traverse seront réévaluées une fois le dernier trou de forage terminé et après réception du rapport géotechnique final. Un rapport de faisabilité final et un dessin de conception final seront émis dans la phase d'ingénierie détaillée.



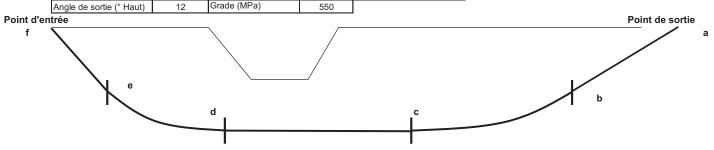


Annexe A

Sommaire des calculs

543-ENG-102 RIVIÈRE CHAUDIERE

	NIVIERE OHAGDIERE									
Données de cond	eption	Données du tuyau		Données de procédé		Critères de contrainte				
Longueur forée (m)	874,0	Dia ext. Tuyau (mm)	1067,0	PME (kPa)*	8450	Contrainte de cisaillement admissible			sible	
Longueur horizontale (m)	860,8	Épais. Nominale (mm)	20,2	Pr. essai (kPa)	10563	Exigence	Exigences du client		es CSA	
Rayon minimum (m)	530	Tolér. Corrosion (mm)	0	Cat.	II	PE (MPa)	275,0	PE (MPa)	275,0	
Rayon de conception (m)	1200	Tolér. Épaisseur (%)	0	T2 (°C)	60	Essai (MPa)	302,5	Essai (MPa)	302,5	
Angle d'entrée (° Bas)	16	Épaisseur d'essai (mm)	20,2	T1 (°C)	5					
A I I ((0 I I ()	40	Crade (MDa)	550			_				



	Construction				Contrainte d'essai (après tirage)			Post-assèchement pré-exploi. (PAPE)			Contrainte d'exploitation			
	Char	ge	Contra. Cisa	illement tanç	gentiel max	Contrainte cisaillement tangentiel max		Contrainte cisaillement tangentiel max			Contrainte cisaillement tangentiel max			
Lieu	(lb)	(N)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)
Point A	149 745	668 507	1454	10,03	3,65	29 272	201,8	66,72	15110	104,2	34,44	36 344	250,6	91,12
Point B	177 720	793 392	16053	110,68	40,25	29 192	201,3	66,54	15731	108,5	35,85	35 724	246,3	89,57
Point C	221 275	987 835	16327	112,57	40,93	29 130	200,8	66,39	16138	111,3	36,78	35 318	243,5	88,55
Point D	226 468	1 011 016	16352	112,74	41,00	29 130	200,8	66,39	16138	111,3	36,78	35 318	243,5	88,55
Point E	330 043	1 473 405	16745	115,45	41,98	29 240	201,6	66,65	15416	106,3	35,14	36 038	248,5	90,35
Point F	362 211	1 617 013	16855	116,21	42,26	29 286	201,9	66,75	15110	104,2	34,44	36 344	250,6	91,12

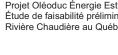
	Défor. Circo	nférentielle	ielle Capacité de moment				
Lieu	Construction	PAPE	Construction	PAPE	Test		
Point A							
Point B	OK	OK	OK	OK	OK		
Point C	OK	OK					
Point D	OK	OK	OK	OK	OK		
Point E	OK	ОК	1				

Norme CSA Z662-11		
4.7.1	OK	
4.7.2.1	OK	
4.8.3	OK	
4.8.5	OK	
11.8.4.4<	11.8.4.5 OK	

Norme CSA Z662-11 (essai)			
4.7.1	OK		
4.7.2.1	OK		
11.8.4.4<11.8.4.5		ОК	

REV.	DATE	DESCRIPTION	SCEAU/ÉTAMPE		
Α	17-avr-14	Conception préliminaire			
В	07-mai-14	Émis pour commentaires			
С	21-mai-14	Émis pour commentaires			
0	30-mai-14	Émis pour ingénierie de base		Engineering Technology Inc. 24, 12110 - 40 Street SE Calgary, AB T2Z 4K6 P: (403) 319-0443 Permis d'ingénierie de l'APEGA No. P8649	

Note:*La pression maximale d'exploitation (PME) est de 8450 kPa, survenant aux sorties des stations de pompage. La PME spécifique du site, déterminée par la différence d'élévation entre la station en amont et le point le plus bas de la traverse, est inférieure à celle-ci. Les calcluls de FDH pour cette traverse utilisent la PME de projet de 8450 kPa, puisqu'elle est plus conservatrice que la PME spécifique du site.

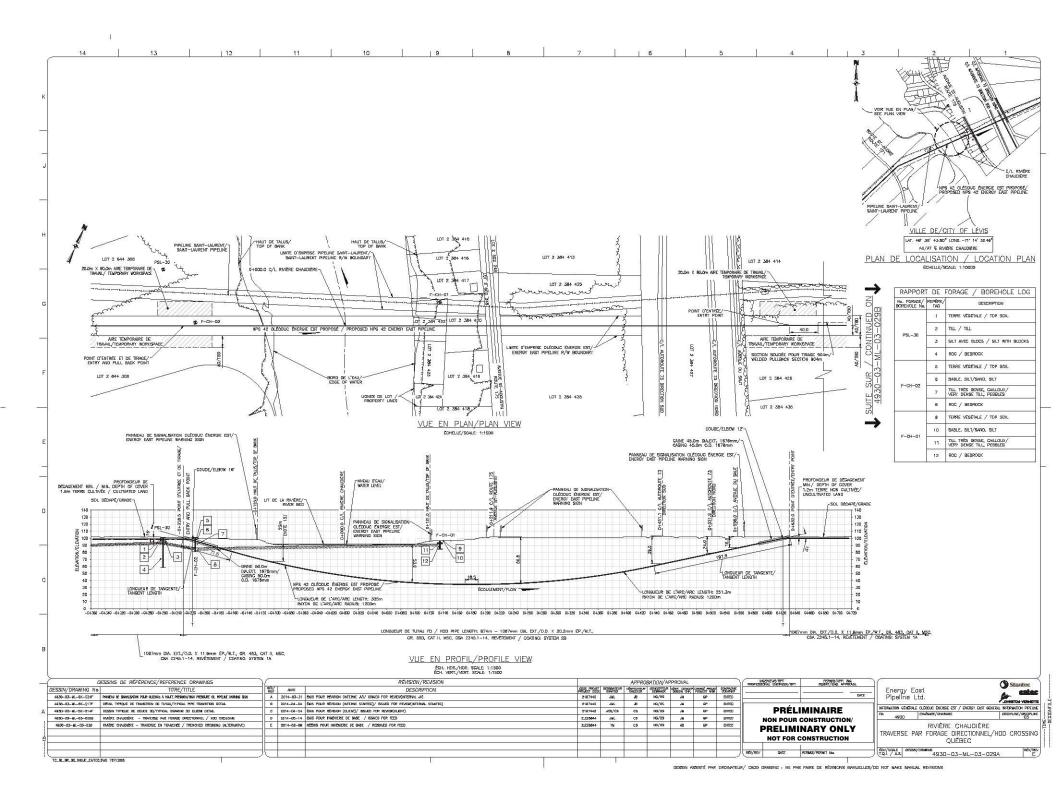


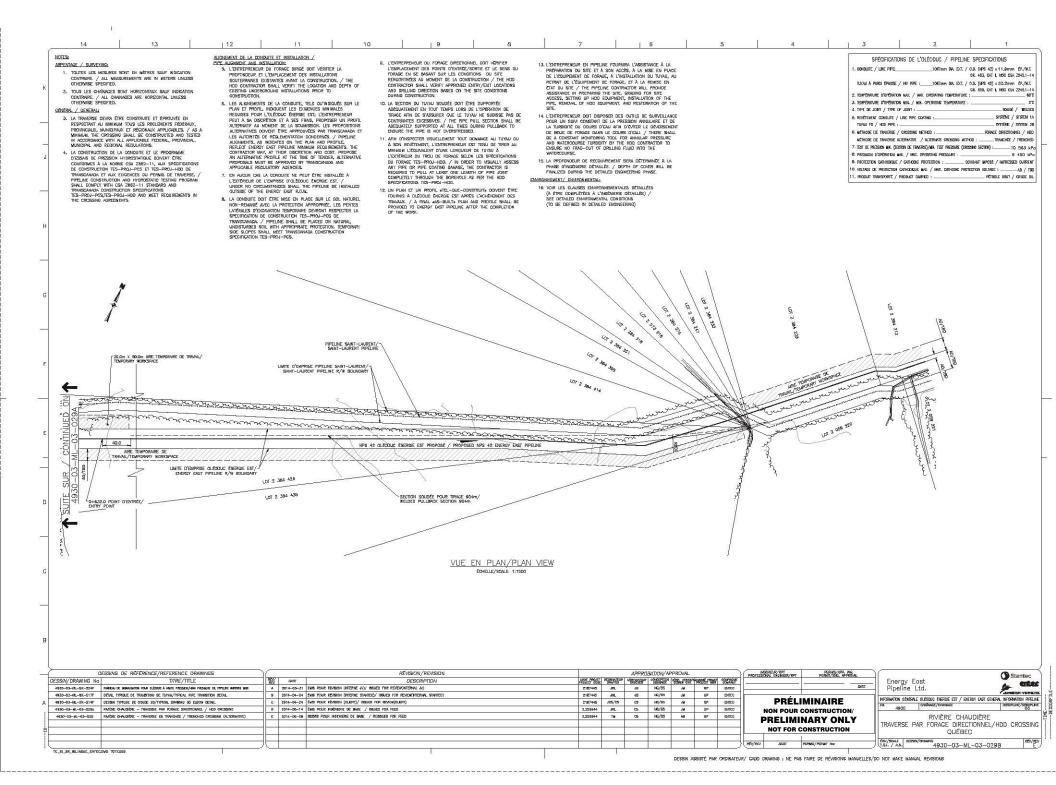


Annexe B

entec

Dessin de conception









Dessin de traverse alternative

14 EN AUGUN CAS LA CONDUITE NE PEUT ÊTRE INSTALLÉE À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE D'OLÈCOIGE ÉNERGIE EST. / LINDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE PIPELINE BE INSTALLEO DUTSIDE OF THE ENERGY EAST R.D.W. NOTES: GESTION DES DÉBLAIS ET REMBLAIS TEMPORAIRES/ SOIL PLACEMENT-TEMPORARY : 17. SI REQUIS, LE REMBLAI DANS LE TALUS DOIT ÊTRE MIS EN PLACE AVEC UNE S REQUIS, LE REMINIAL DANS LE HALLO MUIT ETRE MIG DE FUNDA ANDRE ME PENTE MAXIMALE DE 2H-1V POUR OPTIMISER LA STABILITÉ DU TALUS. / IF REQUIRED, THE SOILS IN THE SAG BEND AND BANK AREA SHALL BE PLACED WITH A MAXIMUM SLOPE OF 2H:1V TO OPTIMIZE BANK STABILITY. 13. LES PENTES DU DÉBLAIS D'EXCANATION DOMENT ÉTRE CONFORMES AUX NORMES TES-DV31-2333 ET TES-PROJ-EXO DE TRANSCAMADA ET AUX HORMES LOGALE / TEMPORARY SPOIL SLOPE FROM EXCANTION SHALL CONFORM TO TRANSCAMADA SPICINCATIONS TES-DV31-2333, TES-PROJ-EXC AND LOGAL REQUIREMENTS. ARPENTAGE/ SURVEYING: 1. TOUTES LES MESURES SONT EN METRES SAUF INDICATION CONTRAIRE. / B. LES AUGNEMENTS DE LA CONDUITE, TELS QU'INDIQUÉS SUR LE PLAN ET PROFIL LES AUDIGNERIUS DE LA CONDUITE, TELS QU'INDIQUÉS SUR LE PAIX ET PROFIL. INDIQUENT LES DECIDIORES DIMINAISE DE REQUISES D'UNE L'ÉCOLORIC DEMINE EST, L'EXTREPRENUER PEUT À SA DISCRÉTION ET À SES FRAIS, PROPOSER UN PROFIL AUTRINAIR À UN MOINT DE LA SOURCESON, LES PROCONDIGS ETUD PROFIL DOUBLES DE L'ES AUTORITÉS DE PRÉLIXEMATION DOCREMES. PER TRANSCAURDA ET LES AUTORITÉS DE RÉLIXEMATION CONCEINES. L'ESTABLE AUDIGNETS, AS INDICATED ON THE PLAN AND PROFILE, RELECT DIEBROY EST PREJUE MINIMAIN REQUIREMENTS. THE DOCREMENT AND COST, PROFICE AU ALTERNATIVE PROCELA À THER DOCREMENT AND COST, PROPICES AU ALTERNATIVE PROCEAU À THE DE CONTROLOR, AUTERNATIVE PROCEAUS MUST DE APPROVICED DE TRANSCAURA DA PAPELICABLE ENQUIREMENT PROCESSAU. ALL MEASUREMENTS ARE IN METERS UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. PIPELINE SAINT-LAURENT/ 16. LORS DE TRAVALIX HAFERNALIX, DES TASSEMENTS CONSIDÉRARI ES PELVENT SE 2. TOUS LES CHAÎNAGES SONT HORIZONTALIX SAUF INDICATION CONTRAIRE. / LORS DE INMANUX HACHINOX, DES INSSEMENTS COMENDANDES PEUVENT SE. PRODUIRE DANS LES BERGES REINBLAYES L'ÉTÉ SUMANT LA CONSTRUCTION ET LES BERGES POURRAIGHT MÉCESAITER UN REPROFILACE, FINAL SELON LA PENTE SPÉCIFIE. UNE QUANTITÉ DE RESIDAL SILIPPLEMENTAIRE, POURRAIT ÉTRE REQUISE POUR COMPENSER LES TAGSEMENTS, LES BERGES DEVRONT ÉTRE PROFILÉES AFIN 14 L'AIRE D'ENTREPOSAGE DES DÉRIAIS DOIT ÉTRE MINEUES POUR S'ASSURER QUE ALL CHAINAGES ARE HORIZONTAL UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. Lange, destribendesses, des debades doit eines motelee pours s'assenter que L'Equi ne s'adqualule pas à la surprace et que les débuss mis en tais N'EMPÉCHENT PAS L'ÉCOULEMENT DE L'EAU. / SPOIL AREAS SHALL BE GRADED TO ENSURE THE WATER WILL NOT POND ON THE SURPAGE OR BE TRAPPED BY THE SPOIL PILE. GÉNÉRAL/ GENERAL: J. LA TRAVERSE DEAN ETRE CONSTRUITE ET ÉPROUVÉE EN RESPECTANT AU MINIMUM TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉPAUX, PROVINCIAUX, MAINCIPAUX ET RESONAUX APPLICABLES, À AS A MINIMUM, ITÉ CHOSSING MAIL SE CONSTRUCTO MOI TESTED IN ACCORDANCE WITH ALL APPLICABLE FEDERAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL AND RECOMAL, RESULLATIONS. QUE L'EAU NE S'ACCUMULE PAS EN HAUT DE TALUS. / FOR WINTER CONSTRUCTION, CONSIDERABLE SETTLEMENT OF THE SWAF FILL MAY OCCUR THE FIRST SMAKER AFTER CONSTRUCTION, MO THE BANK MAY REQUIRE FINAL GRADING TO THE SWAFER AFTER CONSTRUCTION, MO THE BANK MAY REQUIRE FINAL GRADING THE BROYNLL SETTLEMENT. BRANKS SHALL BE CRADED SUCH THAT WATER DOES MOT PROBLE AT THE TOP OF THE BANK. GESTION DES DÉBLAIS ET REMBLAIS PERMANENTS/ SDIL PLACEMENT- PERMANENT : 15. LA TRANCHÉE DE LA CONDUITE TRAVERSANT LE COURS D'EAU DOIT ÊTRE 9. LA CONDUITE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE SUR LE SOL NATUREL NON-REMANIÉ REMBLAYÉE AVEC LES MATÉRIAUX EN PLACE JUSQU'AU NIVEAU APPRO LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE ET LE PROGRAMME D'ESSAIS DE PRESSION HYDROSTATIQUE DOIVENT ÉTRE CONFORMES À LA NORME CSA 2682-11, AUX SPÉCIFICATIONS DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS ET AUX EXIGENCES DU PERMIS AVEC LA PROTECTION APPROPRIÉE, LES PENTES LATÉRALES D'EXCAVATION LIT ORIGINAL DE LA RIVIERE / PIPE DITCH ACROSS MAIN CHANNEL SHALL BE BACKFILLED WITH NATIVE MATERIAL TO APPROXIMATELY THE ORIGINAL GRADE. WOIR WIE EN PLAN/ AREC LA HYDIECTION APPROPHIE: LES PRINES LA RANLES D'EXCAVATION TEMPORAIRE DEVARONT RESPECTER LA SPÉDIACIÓN DE CONSTRUCTION TES-PROL-POS DE TRANSCÁNADA, / PIPELINE SHALL BE PLACED ON NATURAL, UNDISTURBED SOLI WITH APPROPRIATE PROTECTION, TEMPORAY SIDE SLOFES SHALL MEET TRANSCÁNADA CONSTRUCTION SPECIFICATION TES-PROL-POS. CONTRÔLE DE LA FLOTTABILITÉ/ BUOYANCY CONTROL : 19, LE DONTRÔLE DE LA FLOTTABILITÉ SERA DÉTERMINÉE À L'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE. / 16. LES NATÉRIAUX DES BERGES ODIVENT ÉTRE REPLACÉS DE FACON PERMANENTE PAR DE TRAVERSE. / PIPELINE CONSTRUCTION AND HYDROSTATIC TESTING PROGRAM LES MATERIALS DES BERGES DOMEIT ÉTIE REPLACÉS DE PRODUI PERMANENTE PAR COUCHIS DE S'ADMIN D'OPPOSEZUE MOMENT COMPORTICA CES MATERIALS DOMEIT CONCELLO DE MAIDRES DEMANDES ET DE DEBINS LORIELA, AMPIT LE PROPERTI CONCELLO DE DEBINS LORIELA, AMPIT LE PROPERTI CANCELLO DE LE REPUBBLIA DE L'ARCHITTO D BUDYANCY CONTROL WILL BE DETERMINED IN DETAILED ENGINEER SHALL COMPLY WITH CSA 2682-11 STANDARD AND TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATIONS TES-PROJ-PCS AND MEET REQUIREMENTS IN THE CROSSING EMARDINEMENT/ ENARDIMENTAL: 10. L'ANGLE DE COURBURE MAXIMALE DE LA CONDUITE SUR LE TERRAIN EST DE 1.0 20. VOIR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DÉTAILLÉES (À ÊTRE COMPLÉTÉES À DEGRÉ PAR DIAMÈTRE DE LONGUEUR. / THE MAXIMUM PIPE FIELD BEND ANGLE IS 1.0 DEGRÉE PER DIAMETER LENGTH. 5. LA MÉTHODE DE TRAVERSÉ ET D'INSTALLATION DU PIPELINE SERA CONFIRMÉE À L'INCENIERIE DÉTAILLÉE). / SEE DETAILED ENVIRONMENTAL GONDITIONS (TO BE DEFINED IN DETAILED ENGINEERING) 11. UN PLAN ET UN PROFIL «TEL-QUE-CONSTRUIT» DOIVENT ÊTRE FOURNIS À OF CHARTER OF THE WINDS AND THE CONSTRUITS DOINENT ETRE FOURNIS A OLECOME ÉMERGIE EST APRÈS L'ACHEVEMENT DES TRABAUX. / A FINAL CAS-BUILTS PLAN AND PROFILE SHALL DE PROVIDED TO ENERGY EAST PIPELINE AFTER THE COMPLETION OF THE WORK. NPS 42 OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ, PROPOSED NPS 42 ENERGY EAST PIPELINE INSTALLATION DE LA CONDUITE ET AUGNEMENT / PIPE AUGNMENT AND INSTALLATIONS A L'ENTREPRENEUR RIPELINE DOIT VÉRIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SOUTERFAINES EXISTANTES AVANT LA CONSTRUCTION.

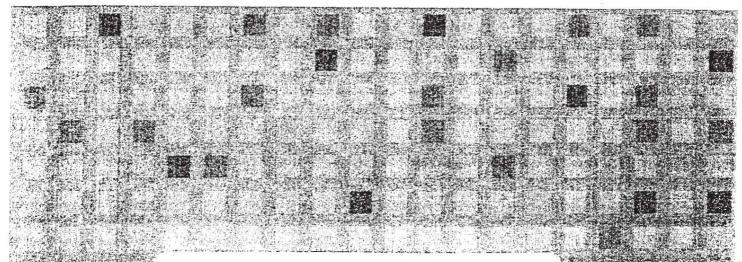
THE PIPELINE CONTRACTOR SHALL VERIFY THE LOCATION AND DEPTH OF EXISTING UNDERGROUND INSTALLATIONS PRIOR TO CONSTRUCTION. 12. LA PROFONDEUR DE RECOUVREMENT SERA DÉTERMINÉE À LA PHASE D'INGÉNIERIE DE DÉTAIL / DEPTH OF COVER WILL BE FINALIZED DURING THE DETAILED VILLE DE/CITY OF LÉVIS AUCUN ESPACE DE TRAVAIL À MOINS DE 10m DES HAUT DE TALUS / NO WORKSPACE WITHIN 10.0m DE BANKS LAT. 46" 38" 43.80" LONG. -71" 14" 30.46" PLAN DE LOCALISATION / LOCATION PLAN LOT 2 844 30B LOT 2 384 418 ECHELLE/SCALE: 1:10000 AUCUN ESPACE DE TRAVALL À MOINS DE 10M DES HAUT DE TALUS / NO WORKSPACE WITHIN 10.0m DE BANKS SPÉCIFICATIONS DE L'OLÉODUC / PIPELINE SPECIFICATIONS 1087mm DA. EXT. / D.D. (NPS 42) x 11.9mm EP./NET. . CONDUITE / LINE PIPE GR. 483, DAT 1, MSC CSA 2245.1-1 20.0m X BD.0m AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAL/ TEMPORARY WORKSPACE TURNU À PARKI ÉPAISSE / HW PIPE : 1067mm DIA, EXT. / O.D. (NPS 42) x 15.9mm ÉP./NCT GR. 483, DAT I, MSD CSA Z245.1—14.

2. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING TEMPERATURE : 80°C 3. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MIN. / MIN. OPERATING TEMPERATURE : .. LIMITE D'EMPRISE DLÉCIDUC ÉNERGIE EST/ ENERGY EAST PIPELINE R/W BOUNDARY 4. TYPE DE JONT / TYPE DF JONT : ___ 5. REVETEMENT CONDUITE / LINE PIPE COATING :____ SYSTÈME / SYSTEM 14 PSI _133 2 384 4Z2 LOT 2 384 42D NPS 42 OLEDOUG ENERGIE EST PROPOSE / ISED NPS 42 ENERGY EAST PIPELINE TUYALI & PARCI ÉPHISSE / HW PIPE :_ SYSTÈME / SYSTEM 25 6, MÉTHODE DE TRIMERSE / CROSSING WETHOO : ____ _TRANCHEE / TRENCHEE 7. TEST DE PRESSON NIN. (SECTION DE TRAVERSÉ)/WILL TEST PRESSURE (DROSSING SECTION) : ______10 563 kp. 8. PRESSION D'OPÉRATION NAX. / MAX. OPERATING PRESSURE : AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL/ TEMPORARY WORKSPACE 9. PROTECTION CATHODIQUE / CATHODIC PROTECTION : ______ COURANT INPOSÉ / IMPRESSED CURRENT 10, VOLTAGE DE PROTECTION CATHODIQUE MAX. / MAX. CATHODIC PROTECTION VOLTAGE : ___ 11. PROBUIT TRANSPORTÉ / PRODUCT CARRIED : PÉTROLE BRUT / CRUGE O -D+000.0 C/L RIVIÈRE CHAUGIÈRI -HAUT DE TALUS/ 13 BORD DE L'EALI/EDGE OF WATER VUE EN PLAN/PLAN VIEW RAPPORT DE FORAGE / BOREHOLE LOG No. FORAGE/ REPÉRE BOREHOLE No. TAG PANNEAU DE SIGNALISATION OLÉODUC ÉNERGIE EST/7 ENERGY EAST PIPELINE WARNING SIGN TERRE VEGETALE / TOP SOIL PROFONDEUR DE DÉGAGEMENT MIN./ MIN DEPTH OF COVER 1.2m TERRE NON CULTIVÉE/ UNCULTINTED LAND SABLE, SILT/SAND, SILT PROFONDEUR DE DÉGAGEMENT MIN. / MIN. BEPTH OF COVER 1.2m - TERRE NON-GULTIVÉE / NON-GULTIVATED LAND F-CH-02 NIVEAU D'EAU/ TILL TRÈS DENSE, CALLOUX, VERY DENSE TILL, PERBLES 7 GRADE SOL DÉCAPÉ/GRADE ROC / BEDROCK TERRE VEGETALE / TOP SOIL F-CH-02 - 5 10 SIGIC SILT/SAME SILT В 10 FOOULEMENT/FLOW -60 13 TERRE VEGETALE/TOP SOIL POLIDE /FI BOW 150 PSL-133 14 SILT BRUN/BROWN SILT SABLE, SILT/SAND, SILT CDUDE/ELBOW -0-1240 -0-1220 -0-1200 -0-160 1087mm DW. EXT./O.D. X 11.8mm EP./W.T., GR. 483, CAT II, MSC, CSA Z248.1-14, REVETEMENT / COATING: SYSTEM 1A 267.0m LONGUELR MINIMUM DE TUTMU À PARDI ÉPASSE / MINIMUM LENGTH HEAVY TOULL PIPE 1067mm DA. EXT./O.D. X 15.9mm ÉP./W.T., 1067mm DIA EXT./D.D. K 11.9mm ÉP./W.T., GR. 483, CAT II, MEC. CSA 2245.1-14. REMÉTEMENT / CDATING: SYSTEM 1A VUE EN PROFIL/PROFILE VIEW ECH. HOR./HOR. SCALE: 1:1000 ECH. VERT./VERT. SCALE: 1:1000 DESSINS DE RÉFÉRENCE/REFERENCE DRAWINGS INGÉMEUR/APT PROFESSIONAL ENGINEER/APT PERMIS/APP. ING. PERMIT/ENG. APPROVAL APPROBATION/APPROVAL (Stantec 707RE/TITLE CODE PROUET DESIGNATUR OFFICERY DESIGNATION DESIGN CHE PROJECT NOR CONNOCHE PROJECT NOR CONNO Energy East Pipeline Ltd. 4830-83-HL-SK-524F PHINEW DE SHINLENTON POUR OLDONG A HALTE PRESIDIN/THAT PRESIDE OL MPOURE WARRING SIGN A 2014-03-31 FAIR POUR RÉVISION (INTERNE AV / ISSUED FOR REVIEW (INTERNAL AV) JML JB NG JM GP J080781-199878 JML JB NG JM GP J08078-190878 B 2014-04-04 Buis Polir Révision (Interne Stanted) / Esled for Reirew (Internal Stanted) HFDRHATION GÉNÉRALE CLÉODIC ÉNERGE EST / ENERGY EKST GENERAL REPREMETON PPEUME FM 4930 CHARMOT/OHNRUME DESCRIPTION DESCRIPTIONS C 2014-04-24 BNIS POUR REVISION (CLIENT) / REGIED FOR REVIEW (CLIENT) PRÉLIMINAIRE 4930-03-ML-SK-814F DESSN TYPIQUE DE COUDE 30/TYPICAL DRIWING 3D ELEDM DETAL JCS JB NG JN CP JOHOTH-WEET STOS-43-MIL-43-608F PENBLA TRAVERSE DE RIVÊRE, PROTECTION DONTRE L'ÉRONDON/ MOTEROXOSIANS BRAIX EXCISION PROTECTION D 2014-05-14 ÉNIS POUR NGÉNIERIE DE BASE / ISSUED FOR FEED 2.225544 JML JB NG JM GP JOHRNH-1992ET NON POUR CONSTRUCTION/ STD8-03-NL-05-103_FR PONCEAU TEMPORANE W/EC BUSE / TEMPORARY FILME CULVERT CROSSING AL CS NG NG GP JOHERN-1998T RIVIÈRE CHAUDIÈRE PRELIMINARY ONLY STES-03-NL-06-111_FR TRAVERSE DE COURS D'EAU AVEC BUSE / FLIME WATERODURSE DROSSINO TRAVERSE EN TRANCHÉE / TRENCHED CROSSING (ALTERNATIVE) NOT FOR CONSTRUCTION STEC-D3-NL-D5-112_FR TRANSISE DE COURS (FEM FM BARBARE ET POUPARE / DAN AND PURP BATERCOURSE CROSSING OHÉBEC 4930-03-NL-03-029A PMIDE CHALDERS (ALTERNATIVE 1) - TRACTISE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HOD CROSSING ASRMS/PERNIT No. 4930-03-MI -03-030 +830-83-HL-83-G289 PMERE CHAUPERE (ALTERNATIVE 1) - TRAJERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HOD CROSSING TO BE BE BE THE INCLUSIONS TOTALISM DESSIN ASSISTÉ PAR DEDINATEUR/ CADD DRAWING : NE PAS FAIRE DE RÉVISIONS MANUELLES/DD NOT NAKE MANUAL REVISIONS





Information géotechnique



ROCHE / JOHNSTON-VERMETTE

PROJET RABASKA

GAZODUC RELIANT LE RÉSEAU DE GAZODUC TQM
AU TERMINAL MÉTHANIER PROJETÉ À LÉVIS
TRAVERSÉE DES RIVIÈRES BEAURIVAGE / CHAUDIÈRE / ETCHEMIN
ET DU SITE DE PINTENDRE AUTO INC.

RAPPORT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

TECHNISOL

ROCHE / JOHNSTON-VERMETTE

PROJET RABASKA
GAZODUC RELIANT LE RÉSEAU DE GAZODUC TQM
AU TERMINAL MÉTHANIER PROJETÉ À LÉVIS
TRAVERSÉE DES RIVIÈRES BEAURIVAGE / CHAUDIÈRE / ETCHEMIN
ET DU SITE DE PINTENDRE AUTO INC.

RAPPORT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

JANVIER 2005

N/DOSSIER: JO42299/321

TECHNISOL INC.
665, chemin du Lac
Boucherville (Québec) J4B 6W8
Tél.: (450) 641-1740 Téléc.: (450) 449-0235
E-mail: boucherville@groupetechnisol.com
www.groupetechnisol.com

TABLES DES MATIÈRES

			Page
1.0	INTRODU	CTION]
2.0	DESCRIPT	TION DU PROJET ET DU SITE	•
2.0		ion du projet	
3.0	24	E DE RECONNAISSANCE	
		a	
3.		téssur le terrain	
5.		thode de forage	
		rage, rivière Beaurivage	
		rages, rivière Chaudière	
		ages, rivière Etchemin	
		rage, Pintendre Auto inc	
	3.2.6 Arr	pentage	4
3.	3 Travaux	en laboratoire	4
4.0	NATURE E	T PROPRIÉTÉS DES MATÉRIAUX	5
4.	1 Stratigrap	ohie	5
4.3			
	4.2.1 Géo	ologie régionale	8
		plogie locale	
4.	Essais rela	atifs à la corrosivité	10
5.0	NIVEAU DI	E L'EAU SOUTERRAINE	11
6.0	COMMENT	TAIRES ET RECOMMANDATIONS	12
		n des travaux	
6.1 6.2		de la rivière Beaurivage	
6.3		de la rivière Chaudière.	
6.4		de la rivière Etchemin.	
6.5		Auto inc.	
6.6		cès sur les berges	
6.7		xcavation	
LIST.	E D'ANNEXI	ES .	
ANNI	EXE I	PORTÉE ET LIMITATIONS DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE	
ANNI	EXE II	RAPPORTS DE FORAGE	iii
ANNI	EXE III	RÉSULTATS DES ESSAIS DE LABORATOIRE	
ANNI	EXE IV	RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE	2
DISTI	RIBUTION:		
2 copie I copie		M. Guy Langlois, ing. / JOHNSTON-VERMETTE, GROUPE-CONSEIL INC. M. David Johnston / JOHNSTON-VERMETTE, GROUPE-CONSEIL INC.	
	econolists 196	www. wow works at successore-proving previously, confidence access to access to the province and the province access to the province a	

1.0 INTRODUCTION

Le consortium Roche / Johnston-Vermette a retenu les services de Technisol inc., consultants en géotechnique et en contrôle qualitatif des matériaux, pour effectuer une étude géotechnique dans le cadre du projet Rabaska devant relier le réseau actuel de transport de gaz naturel de Gazoduc TQM (station St-Nicolas) à un terminal méthanier projeté à Lévis. Notre étude a porté sur quatre (4) tronçons devant traverser les rivières Beaurivage, Chaudière et Etchemin et du site commercial localisé à Pintendre. De plus, les détails relatifs à l'exécution du mandat ont été établis en collaboration avec messieurs Guy Langlois, ingénieur et Jean Mimeault de Roche / Johnston-Vermette.

Cette étude géotechnique avait pour buts de déterminer la nature et quelques propriétés des sols et du roc de part et d'autre de ces obstacles à franchir et de formuler des recommandations en ce qui a trait à l'installation du gazoduc à ces endroits.

Ce rapport contient une brève description du site et du projet, des explications sur les méthodes de reconnaissance utilisées sur le terrain et en laboratoire et des recommandations pertinentes à la mise en œuvre du gazoduc. Les annexes comprennent l'ensemble des résultats et documents pertinents au projet.

La portée et limitations du rapport sont précisées en annexe. Celles-ci s'avèrent importantes pour une bonne compréhension des informations contenues dans le rapport et doivent être considérées comme faisant partie intégrante de celui-ci.

Technisol inc. N/Dossier: J042299/321

2

2.0 DESCRIPTION DU PROJET ET DU SITE

2.1 Description du projet

Rabaska, un partenariat formé de Gaz Métro, Gaz de France et Embridge, projette la construction d'une nouvelle section de gazoduc devant relier la station St-Nicolas du réseau principal actuel de Gazoduc TQM localisée près de l'Autoroute 20 à un projet de port méthanier situé à Lévis.

Notre étude porte sur quatre (4) petits tronçons devant traverser les rivières Beaurivage, Chaudière, Etchemin et passer sous un site commercial. La conduite de gaz naturel aura un diamètre de 610 millimètres et sera installée par forages dirigés sur ces sites.

Le premier site étudié se situe sur la berge nord de la rivière Beaurivage, à l'ouest de St-Étienne-de-Lauzon; le second site se situe sur les berges est et ouest de la rivière Chaudière, au sud des chutes de Charny; le troisième site se situe sur les berges est et ouest de la rivière Etchemin, au nord de St-Henri-de-Lévis et le quatrième site étudié se situe en bordure est du terrain de *Pintendre Auto inc.*, à l'ouest de la Route 173 (Président-Kennedy). Ces traversées couvrent des distances unitaires inférieures à 500 mètres.

La topographie de ces portions de terrain est assez variable. En général, les deux (2) rives des rivières à traverser ne sont pas au même niveau et les rivières constituent les points les plus bas des secteurs étudiés. Le projet recouvre des milieux à vocations agricole et de villégiature. De plus, un réseau routier relativement bien développé permet l'accès aux sites de forage.

N/Dossier: J042299/321

MÉTHODE DE RECONNAISSANCE 3.0

Généralités 3.1

La détermination de la nature et des propriétés des sols et du roc en place a été réalisée à partir de trayaux sur le terrain et en laboratoire.

3.2 Travaux sur le terrain

Il est important de mentionner que le programme d'investigation a été établi à partir d'un tracé projeté et des ententes intervenues avec les propriétaires résidents. L'examen de ces documents a permis de déterminer la position et l'accès à certains sites positionnés de part et d'autre des obstacles devant être traversés. Six (6) forages ont été réalisés entre les 22 novembre et 10 décembre 2004.

3.2.1 Méthode de forage

Les forages ont été effectués au moyen d'une foreuse montée sur un chenillard. L'avancement dans le mort-terrain a été réalisé avec des tubages descendus par battage et lavage. Des échantillons remaniés de sol ont été prélevés régulièrement au moyen d'une cuillère fendue normalisée de 51 millimètres de diamètre, permettant ainsi de déterminer la stratigraphie et l'indice "N" de l'essai de pénétration standard, conformément à la norme NO 2501-140. De plus, le socle rocheux a été échantillonné à l'aide d'un carottier à double paroi muni d'un foret de calibre NO permettant de récupérer des échantillons de 47,7 mm de diamètre.

3.2.2 Forage, rivière Beaurivage

Le forage, identifié F-BE-01, a été exécuté sur la rive nord de la rivière Beaurivage, à environ 15,0 mètres à l'ouest du tracé projeté du gazoduc. Le forage a atteint une profondeur de 27,60 mètres. L'épaisseur du roc échantillonné est de 20,90 mètres.

3.2.3 Forages, rivière Chaudière

Les forages, identifiés F-CH-01 et F-CH-02, ont été exécutés sur les rives est et ouest de la rivière Chaudière, à environ 7,0 mètres au sud du gazoduc projeté du côté est de la rivière et à 20,0 mètres au sud du tracé étudié du côté ouest de la rivière. Les forages ont atteint respectivement des profondeurs de 11,90 mètres et de 20,15 mètres. Les épaisseurs du roc échantillonné sont de 7,40 mètres et de 5,60 mètres.

Technisol inc. N/Dossier: J042299/321

3

4

3.2.4 Forages, rivière Etchemin

Les forages, identifiés F-ET-01 et F-ET-02, ont été exécutés sur les rives est et ouest de la rivière Etchemin, à environ 10,0 mètres au nord du gazoduc projeté du côté est de la rivière et à 12,0 mètres au nord du tracé étudié du côté ouest de la rivière. Les forages ont atteint respectivement des profondeurs de 16,75 mètres et de 30,40 mètres. Les épaisseurs du roc échantillonné est de 3,70 mètres et de 6,40 mètres.

3.2.5 Forage, Pintendre Auto inc.

Le forage, identifié F-PI-01, a été exécuté sur le côté est de la propriété de Pintendre Auto inc., à environ 25,0 mètres de la Route 173 (Président-Kennedy) et à 15,0 mètres au nord du tracé projeté du gazoduc. Le forage a atteint une profondeur de 15,20 mètres. L'épaisseur du roc échantillonné est de 9,75 mètres.

3.2.6 Arpentage

Le positionnement initial de ces forages a été fait en collaboration avec Technisol et Johnston-Vermette. Par ailleurs, les travaux d'arpentage subséquents ont été effectués par un sous-traitant du consortium Roche / Johnston-Vermette.

Localisation	Forage N°	Coordo	nnées (m)	Élévation (m)
Rivière Beaurivage	F-BE-01 (nord)	E 239792,6197	N 5166421,7788	95,76
Rivière Chaudière	F-CH-01 (est)	E 248137,9686	N 5167655,0122	96,53
Riviere Chandlere	F-CH-02 (ouest)	E 247836,1871	N 5167480,6093	100,94
Rivière Etchemin	F-ET-01 (est)	E 256460,5836	N 5176320,5088	67,87
Riviere Etchemin	F-ET-02 (ouest)	E 256353,1388	N 5176207,5970	79,90
Pintendre Auto inc.	F-PI-01 (est)	E 258624,3879	N 5177896,0644	87,27

TABLEAU 3.1 - COORDONNÉES ET ÉLÉVATION

3.3 Travaux en laboratoire

Les échantillons récupérés lors des forages ont été acheminés à notre laboratoire où ils ont été examinés visuellement par l'ingénieur chargé de l'étude assisté du technicien responsable du laboratoire. Subséquemment, quatre (4) analyses granulométriques par sédimentation, une (1) détermination des limites d'Atterberg, sept (7) analyses granulométriques par tamisage et deux (2) mesures de teneur en eau sont présentées en annexe. Tous les essais ont été réalisés conformément aux normes BNQ et/ou ASTM applicables.

Les échantillons de sol et de roc récupérés seront conservés durant une période de six (6) mois à compter de la date de parution de ce rapport. Ils seront par la suite détruits à moins de recevoir des directives spéciales à cet égard de la part du client.

Technisol inc. N/Dossier: J042299/321

5

NATURE ET PROPRIÉTÉS DES MATÉRIAUX 4.0

4.1 Stratigraphie

On devra se référer aux rapports de forage placés en annexe pour une description détaillée des matériaux rencontrés alors que le paragraphe et le tableau suivants présentent un résumé des conditions stratigraphiques. Par ailleurs, le terme "profondeur" utilisé ici fait référence à la surface du terrain au moment de nos travaux.

Rivière Beaurivage

La stratigraphie des sols rencontrés sur la rive nord de la rivière Beaurivage peut être résumée de la façon suivante.

TABLEAU 4.1 - RÉSUMÉ DE LA STRATIGRAPHIE

Forage	F-BE-01	
Élévation de la surface (m)	95,76	
Description des matériaux	Profondeur (m) ;	
Terre végétale, brun foncé.	0,00 - 0,60	
Sable, un peu de silt à sable et silt, traces à un peu d'argile, traces à un peu de gravier, brun. Compacité lâche à très lâche.	0,60 - 2,80	
Till : gravier et sable, traces à un peu de silt, brun. Compacité dense à très dense.	2,80 - 4,30	
Till : sable, un peu de silt à silt sableux, un peu de gravier à graveleux, traces d'argile, gris. Compacité dense à très dense.	4,30 – 6,70	
Roc : schiste ardoisier, très fracturé, gris à noir, litage à 65° A.C. Les interlits sont polis comme des miroirs. L'indice de qualité du roc (RQD) se qualifie de faible à très faible.	6,70 – 27,60	

N.B.: A.C. signifie angle par rapport à l'axe de la carotte.

(

Rivière Chaudière

La stratigraphie des sols rencontrés sur la rive nord de la rivière Chaudière peut être résumée de la façon suivante.

TABLEAU 4.2 – RÉSUMÉ DE LA STRATIGRAPHIE

Forage	F-CH-01	F-CH-02
Élévation de la surface (m)	96,53	100,94
Description des matériaux ;	Profon	deur (m)
Terre végétale, brun foncé.	0,00 - 0,20	0,00 - 0,60
Sable, un peu de silt à sable et silt, traces à un peu d'argile, traces à un peu de gravier, brun. Compacité lâche à très lâche.	0,20 - 0,60	0,60 - 1,20
Silt argileux à silt et argile, traces de sable, brun. Consistance très raide.	. —	1,20 - 2,40
Till: gravier et sable, traces à un peu de silt, brun. Compacité dense à très dense.	0,60 – 3,05	_
Till : sable, un peu de silt à silt sableux, un peu de gravier à graveleux, traces d'argile, gris. Compacité dense à très dense.	3,05 – 4,50	2,40 – 14,55
Roc: alternance de lits de grès gris à noir (35 %), de schiste argileux gris (45 %) et de micro-grès argileux brun foncé (20 %). Litage de 80° à 90° A.C. L'indice de qualité du roc (RQD) se qualifie de très faible à bon à mesure que l'on gagne en profondeur.	4,50 – 11,90	- -
Roc : schiste argileux séricitisé, gris à noir, litage ondulant de 45° à 60° A.C. L'indice de qualité du roc varie de faible à moyen à mesure que l'on gagne en profondeur.	-	14,55– 20,15

N.B.: A.C. signifie angle par rapport à l'axe de la carotte.

Par ailleurs, deux (2) failles importantes sont rapportées sur les cartes géologiques régionales. Ces failles nommées "Faille de Beaumont" et "Faille du Foulon" sont localisées près de la municipalité de Pintendre lorsqu'elles s'approchent du projet de gazoduc Rabaska. Ces failles ne sont pas directement situées sur les sites visés par forages dirigés mais il serait bon de valider particulièrement la position de la Faille de Beaumont, près de la traversée du site de la Route 173 (Président-Kennedy) (Pintendre Auto inc.).

4.2.2 Géologie locale

> Traversée de la rivière Beaurivage

Le roc intersecté lors du forage F-BE-01 fait partie de la formation de Breakeyville, localement il est composé de shale gris foncé. Le litage est très ondulant et correspond à une zone où les formations rocheuses ont subi au moins deux (2) phases de plissement. L'orientation des lits peut varier de 45° à 80° et les pendages peuvent être dirigés autant vers le nord-ouest que vers le sud-est selon des angles variant de 25° à 50° par rapport à l'horizontale. L'indice de qualité du roc (RQD), qualifié de très faible à faible, ne semble pas s'améliorer à mesure que l'on pénètre profondément à l'intérieur du roc et plusieurs zones de roc broyé ont été notées lors du forage. De plus, la surface de contact entre les lits du schiste est extrêmement polie et ne favorise pas l'adhérence des couches rocheuses entre elles.

Traversée de la rivière Chaudière

Le roc intersecté lors des forages F-CH-01 et F-CH-02 fait aussi partie de la formation de Breakeyville, les faciès rocheux rencontrés sont composés de shale gris foncé, de grès et de mudstone. Le litage est ici plus régulier et s'oriente selon des azimuts de 70° à 90° avec des pendages de 25° à 45° dirigés vers le sud. L'indice de qualité du roc (RQD) est qualifié de faible à bon et s'améliore à mesure que l'on pénètre profondément à l'intérieur du roc. Il est à noter que peu de zones fracturées ont été rapportées lors des forages près de la rivière Chaudière.

Traversée de la rivière Etchemin

Le roc intersecté lors des forages F-ET-01 et F-ET-02 semble correspondre avec la formation de l'Olistotrome d'Etchemin, surtout composée de shale à blocs et de shale vert foncé à gris foncé. Le litage est assez régulier et s'oriente selon des azimuts de 75° à 90° avec des pendages de 30° à 55° dirigés vers le sud. L'indice de qualité du roc (RQD) est qualifié de moyen à bon et s'améliore à mesure que l'on pénètre profondément à l'intérieur du roc. Il est à noter que peu de zones fracturées ont été rapportées lors du forage F-ET-01 mais qu'une zone du forage F-ET-02, s'étendant de 24,00 à 28,18 mètres de profondeur, montre plusieurs petites sections de roc broyé.

10

> Traversée du secteur de Pintendre Auto inc. et de la Route 173 (Président-Kennedy)

Le roc intersecté lors du forage F-PI-01 semble aussi correspondre avec la formation de l'Olistotrome d'Etchemin, surtout composé de shale à blocs et de shale vert foncé. Le litage est assez régulier et s'oriente probablement selon des azimuts de 75° à 90° avec des pendages de 30° à 55° dirigés vers le sud. L'indice de qualité du roc (RQD) qualifié de très faible à moyen, semble s'améliorer à mesure que l'on pénètre profondément à l'intérieur du roc. Il est à noter que certaines zones fracturées ont été rapportées lors du forage.

4.3 Essais relatifs à la corrosivité

Trois (3) évaluations de la corrosivité ont été effectuées en laboratoire sur des échantillons de sols, conformément à la norme AWWA C105. Ces évaluations incluent la mesure de résistivité, du pH, du potentiel Redox ainsi que d'une appréciation du contenu en sulfure et de l'humidité des sols. Il ressort de ces analyses que les taux d'agressivité des sols ne présentent pas de caractère agressif pour la fonte (acier) puisqu'ils ont des valeurs inférieures à 10. L'usage de la fonte comme élément comparatif correspond au pire des cas pour représenter les produits de l'acier. Les résultats obtenus sont présentés au tableau suivant.

TABLEAU 4.5 – RÉSULTATS D'ANALYSES D'AGRESSIVITÉ DES SOLS

Localisation	Échantillon N°	Profondeur (m)	Résistivité (ohms/cm)	рН	Redox (my)	Taux d'agressivité
F-BE-01, rive nord rivière Beaurivage	635	1,2 à 5.2	6000	6,65	214,5	2,0
F-CH-02, rive ouest rivière Chaudière	643	1,8 à 3,65	34 000	6,7	176,6	1,0
F-PI-01, côté est de la propriété de <i>Pintendre Auto inc</i> .	649	1,2 à 2,4	2 700	8,41	67,10	7,5

11

5.0 NIVEAU DE L'EAU SOUTERRAINE

Aucune lecture du niveau de l'eau souterraine n'a été effectuée à la suite des forages compte tenu que les forages ont été complétés en ajoutant de l'eau sous pression, ce qui déstabilise le niveau local de la nappe phréatique. De plus, aucun tube d'observation n'a été installé car ces forages ont été cimentés afin d'éviter toute interférence avec les forages dirigés prévus.

Technisol inc. N/Dossier: J042299/321

6.0

12

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Les commentaires et recommandations présentés dans les paragraphes suivants sont basés sur les résultats des travaux sur le terrain et en laboratoire de même que sur les informations transmises par monsieur Jean Mimeault de la firme Johnston-Vermette, Groupe-Conseil inc. Nos recommandations concernent uniquement les tronçons étudiés.

6.1 Description des travaux

Sur les bases des informations qui nous ont été transmises, la mise en œuvre du gazoduc sous les sites étudiés sera exécutée par forages dirigés. Ainsi, une surface de travail devra être érigée sur une des berges de chacun des sites à traverser.

6.3 Traversée de la rivière Chaudière

Sur les bases de nos forages (F-CH-01 et F-CH-02) effectués sur les rives est et ouest, la traversée de la rivière Chaudière devrait s'avérer moins problématique que celle de la rivière Beaurivage. Comme la rivière Chaudière coule directement sur le roc et que ce roc est de qualité relativement bonne, nous vous présentons les recommandations et commentaires suivants :

- 1. Le forage dirigé visant à passer sous la rivière devra être réalisé dans la masse rocheuse;
- 2. Le forage dirigé devra débuter sur la rive est de la rivière Chaudière afin d'utiliser au maximum le peu de terrain disponible de ce côté de la rivière et de bénéficier d'une cible plus importante du côté ouest de cette rivière.

6.4 Traversée de la rivière Etchemin

06-12-2005

6.6 Puits d'accès sur les berges

Selon les informations qui nous ont été transmises relativement à l'aménagement des puits d'accès aux forages dirigés, les excavations nécessaires à l'aménagement des puits d'accès atteindront 2,0 à 3,0 mètres de profondeur. Les exigences de la CSST devront être respectées dans l'exécution des excavations.

6.7 Pentes d'excavation

Compte tenu que la méthode de travail de l'entrepreneur nous est inconnue et qu'il s'agit de pentes temporaires, l'entrepreneur est responsable de leur stabilité et de celle du fond d'excavation ainsi que de la sécurité des travailleurs et de l'ouvrage à construire quand cette sécurité dépend des pentes temporaires.

Les pentes recommandées ci-dessous s'adressent uniquement au concepteur à ses fins d'études techniques et économiques. Selon les résultats des forages, les excavations des aires d'entrée du tuyau (puits d'accès aux forages dirigés) seront réalisées dans des sols de consistance relativement raide ou à compacité relativement ferme. À titre indicatif, lorsque les conditions sont favorables, nous recommandons des pentes temporaires d'excavation de 1,0 horizontale pour 1,0 verticale. Par contre, cette recommandation ne s'applique pas dans le cas de la traversée de la rivière Beaurivage car la nature des sols présents sur la rive sud de la rivière n'a pas été caractérisée.

Nous entendons par conditions favorables d'excavation, la présence de matériaux de consistance ferme à raide et/ou de compacité moyenne, des conditions d'infiltration d'eau contrôlées par une méthode adéquate d'assèchement et adaptée aux travaux à exécuter, des travaux réalisés avec diligence et des ouvertures de puits limitées à des dimensions raisonnables. Ces pentes devront être ajustées sur place en fonction des conditions

J.-Léo Guimond

15

effectivement observées au moment des travaux et aussi en fonction des méthodes de travail de l'entrepreneur. Il est entendu qu'en présence d'instabilités, les pentes devront être adoucies. Si les volumes d'excavation sont trop importants, l'espace de travail restreint ou les conditions le nécessitant, un soutènement approprié aux conditions de sous-sol ainsi qu'à celles de l'eau souterraine devra être utilisé par l'entrepreneur.

Nous espérons ce rapport à votre entière satisfaction et vous prions de communiquer avec les soussignés pour toute information additionnelle qui pourrait vous être utile.

TECHNISOL INC.

Jean-Léo Guimond, ing. géol. Chargé de projets, géotechnique

Jean-François Gauvin, ing. Vice-président Opérations Rachid Boudas

/jlg/db

Rap229932102r

P.16

Annius Chinings - (Contac United and

PORTÉE ET LIMITATIONS DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

1.0 Caractéristiques des sols et du roc

Les caractéristiques des sols et du roc décrites dans ce rapport proviennent de forages et/ou de sondages effectués à une période donnée et correspondent à la nature du terrain aux seuls endroits où ces mêmes forages et sondages ont été effectués. Les limites entre les différentes formations présentées sur les rapports sont souvent approximatives puisque les formations de sol et de roc présentent une variabilité naturelle. Elles doivent donc être considérées comme des transitions entre les formations plutôt que comme des frontières fixes. La précision de ces limites dépend du type et du nombre de sondages, de la méthode de sondage, de la fréquence et de la méthode d'échantillonnage. Les caractéristiques de sols et du roc proviennent d'une interprétation et de corrélations effectuées entre les forages et sondages. Ces caractéristiques peuvent varier de façon importante entre les points de forage et de sondage.

Les descriptions des échantillons prélevés ont été faites selon les méthodes d'identification et de classification reconnues utilisées par les firmes spécialisées en géotechnique; elles peuvent impliquer le recours au jugement et à l'interprétation du personnel ayant réalisé l'examen des matériaux. Celles-ci peuvent être présumées juste et correctes suivant la pratique courante dans le domaine de la géotechnique.

Les propriétés des sols et du roc peuvent être modifiées de façon importante à la suite d'activités de construction telles que l'excavation, le dynamitage, le battage de pieux ou le drainage effectués sur le site ou sur un site adjacent. Elles peuvent également être modifiées indirectement par l'exposition des sols ou du roc au gel, ou aux intempéries.

2.0 Eau souterraine

Les conditions d'eau souterraine présentées dans ce rapport s'appliquent uniquement au site étudié. La précision et la représentation de ces conditions doivent être interprétées en fonction du type d'instrumentation mis en place et de la période, de la durée et du nombre d'observations effectuées. Ces conditions peuvent varier selon les précipitations, les saisons et éventuellement les marées. Elles peuvent également varier à la suite d'activités de construction ou de modifications d'éléments physiques sur le site ou dans le voisinage.

3.0 Suivi du projet

L'interprétation des résultats de chantier et de laboratoire et les recommandations présentées dans ce rapport s'appliquent uniquement au site étudié et aux informations disponibles sur le projet au moment de la rédaction du rapport. Toute modification de la conception, de la position et de l'élévation des ouvrages devra être communiquée rapidement à Technisol de façon à ce que la validité des recommandations présentées puisse être vérifiée. Des travaux complémentaires de terrain ou de laboratoire pourraient éventuellement s'avérer nécessaires.

Les informations disponibles sur les conditions de terrain et sur l'eau souterraine augmentent au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction. Les conditions de terrain ayant été interprétées et corrélées entre les points de forage et de sondage, Technisol devrait avoir la possibilité de vérifier ces conditions de terrain par des visites de chantier effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, afin de confirmer les informations obtenues des forages et sondages. À défaut de visites régulières, Technisol devrait être informée rapidement de toute différence entre les conditions de terrain effectivement rencontrées et les conditions anticipées de façon à vérifier les recommandations présentées. L'identification de tels changements requiert de l'expérience et devrait être effectuée par un ingénieur géotechnicien expérimenté.

4.0 Utilisation du rapport

Les commentaires et recommandations donnés dans ce rapport s'adressent principalement à l'équipe de conception du projet. Pour déterminer toutes les conditions souterraines pouvant affecter les coûts et techniques de construction, le choix des équipements ainsi que la planification des opérations, le nombre de forages ou de sondages nécessaires pourrait être supérieur au nombre de forages ou sondages effectués pour les besoins de la conception. Les entrepreneurs présentant une soumission ou effectuant les travaux devront effectuer leurs propres interprétations des résultats des forages et des sondages et au besoin leurs propres investigations pour déterminer comment les conditions en place peuvent influencer leurs travaux ou leur méthode de travail.

Le rapport ne doit pas être reproduit, sinon entier, sans l'autorisation du laboratoire.

5.0 Environnement

Les informations contenues dans ce rapport ne couvrent pas les aspects environnementaux des conditions de terrain, ces aspects ne faisant pas partie du mandat d'étude.

INCIDE DE QUALITÉ (R.Q.D.)

NOTES EXPLICATIVES SUR LES RAPPORTS DE SONDAGE

Les rapports de sondage rassemblent les données de chantier et de laboratoire ayant trait aux caractéristiques du sol, du rocher et de l'eau souterraine, recueillies à chacun des sondages durant la période de reconnaissance géotechnique.

ELEVATION

Dans cette colonne sont inscrites les élévations à chaque changement de couche. Les élévations sont calculées d'après le niveau du terrain à l'endroit du sondage au moment de sa réalisation.

PROFONDEUR

Nous inscrivons dans cette colonne, les distances mesurées à partir de la surface du terrain.

DESCRIPTION

Chaque formation est identifiée et décrite après l'examen et l'analyse des échantillons.

DEPÔTS MEUBLES: les dépôts meubles sont classifiés suivant le diamètre équivalent des particules et la charte de plasticité. La proportion des divers éléments est donnée d'après la terminologie d'usage.

La compacité des sols pulvérulents est définie suivant les indices de pénétration standard (SPT). La consistance des sols cohérents est définie d'après les indices de pénétration standard et la résistance au cisaillement. La plasticité des sols est définie d'après les mesures de la limite de liquidité et de l'indice de plasticité.

DIMENSIONS DES PARTICULES

Bloc Caillou Gravier Sable Sitt Argile	9	> 300 mm 80 mm à 300 mm 5 mm à 80 mm 0,08 mm à 5 mm 0,002 mm à 0,08 mm < 0,002 mm
TERMINOLOGIE		PROPORTION
Traces Un peu Adjectif (e.g. : sabi Nom (e.g. : sabie,		< 10 % 10 % à 20 % 20 % à 35 % > 35 %
COMPACITÉ		INDICE « N » (SPT) (COUPS / 300 mm)
Très lâche Lâche Moyenne ou comp Dense Très dense	acte	< 4 4 à 10 10 à 30 30 à 50 > 50
CONSISTANCE	INDICE « N » (COUPS / 300 mm)	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu - kPa)
Très molle Molle	< 2 2 à 4	< 12 12 à 25

4 à 8

8à 15

> 30

INDICE DE PLASTICITÉ

< 10 %

10 % à 25 %

15 à 30

Moyenne ou ferme

Raide

Dure

Faible

Moyenne

Très raide

PLASTICITÉ

25 à 50

50 à 100

100 à 200

LIMITE DE

LIQUIDITÉ

30 % à 50 %

< 30 %

> 200

ROCHER: les roches sont classifiées en trois groupes principaux, selon leur origine géologique. Par la suite, on décrit chaque spécimen selon ses caractéristiques et propriétés particulières.

CLASSIFICATION

Ignée (e.g. : granite, diorite)

Sédimentaire

- Terrigène (e.g. : mudstone, shale, grès, conglomérat)
- Chimique (e.g. : calcaire, dolomie, quartzite)

Métamorphique (e.g. : gneiss, schiste)

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

	· · · - · - · /
Très faible	0 % à 25 %
Faible	25 % à 50 %
Moyenne	50 % à 75 %
Bonne	75 % à 90 %
Très bonne	90 % à 100 %

STRATIGRAPHIE

Les principaux types de sol et de roc sont désignés par une combinaison des symboles de base suivants :

	Terre végétale	Roche ignée
0°00 0°00	Cailloux et/ou blocs	Mudstone, shale
5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Gravier	Grès
	Sable	Conglomérat
$\begin{bmatrix} 1 & 1 & 1 & 1 & 1 \\ 1 & 1 & 1 & 1 & 1 &$	Sitt	Calcaire
	Argile	Roche métamorphique

ÉCHANTILLONS

ÉTAT ET TYPE : les symboles utilisés concernant l'état et le type de chacun des échantillons réfèrent à la légende énumérée à l'en-tête des feuilles de rapport de sondage.

RÉCUPÉRATION: la récupération des échantillons de sol et de roc est donnée en pourcentage de la course effectuée pour recueillir l'échantillon.

ESSAIS

On indique dans cette colonne, aux profondeurs correspondantes, les essais exécutés sur le chantier et au laboratoire, au moyen des symboles qui référent à la légende à l'en-tête de chaque feuille de sondage.

N.B.: le niveau de la nappe phréatique observé est également indiqué dans cette colonne.

COLONNE QUADRILLÉE

Cette colonne contient les observations pertinentes notées durant le sondage et les essais en laboratoire. On y trace

II – RAPPORTS DE FORAGE

TECHNISOL

RAPPORT DE FORAGE

DOSS:ER: J042299.321 NO. DE FORAGE: F-CH-01 PROJET: RABASKA 30-11-2004 DATE: ENDROIT: À L'EST DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE PAGE: _____1 DE: ___ 2

V.

TYPE D'ECHANTILLONNAGE ESSAIS AU CHANTIER

CF : CUILLERE FENDUE | CALIBRE

TM : TUBE A PAROL MINCE

PS : ÉCHANTILLONNEUR A PISTON

LA : LAVAGE TA : TARIÈRE

CR : TUBE CAROTTIER CAUBRE

NO

ETAT DE L'ECHANTILLON

N : INDICE DE PÉNÉTRATION STANDARD

Cu : RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT SUR SOL NON REMANIÉ

Cur : RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT SUR SOL REMANIÉ

K : COEFFICIENT DE PERMÉABILITÉ PL : PRESSION LIMITE AU PRESSIONETRE

E : MODULE PRESSIOMÉTRIQUE

NP : NAPPE PHREATIQUE : NIVEAU D'EAU AVEC IRISATION ESSAIS AU LABORATOIRE

AG : ANALYSE GRANULOMETRIQUE

WL : LIMITE LIQUIDE (%)

Wp : LIMITE PLASTIQUE (%) W : TENEUR EN EAU (%)

8 : POIDS VOLUMIQUE O : COMPRESSION SIMPLE

T : TRIAXIAL

St : SENSIBILITÉ AU REMANIEMENT

C : CONSOLIDATION SED : SEDIMENTATION ANALYSES CHIMIQUES

0 : HYDRO. PET. C10-C50

b : BTEX C : HAP d : MÉTAUX

z : AUTRE (S)

PRÉSENCE D'HYDROCARBURES (SOL)

1 : INEXISTANT

IM : IMBIBÉ

VAPEURS D'HYDROCARBURES

		: NIVEAU D'HYDROCAF	RBURFS			SED : SÉDIMENT	ATION				ETECHTOR EL PHOTOMAC
			_			CECNE	DRE	OPE	NO T	LJ 6A	STECHTOR PHOTOVAC
ÉLÉV.(m)	PROF.(m)	DESCRIPTION	_	CHANTILL		ESSAIS		ORGA ASUEL	ANU.	VAPEUR5	ESSAI SCISSOMÉTRIQUE Cu Cur (kPo)
96,53	0,00	DEBUT DU FORAGE	ETAT	TYPE-NO.	REC.	ANALYSES		D	JN.	HYDROC.	25 50 75
96,33	0,20	Terre végétale, brun foncé. Présence de bois brulé en surfoce.	X	CF-1	42	N: 7					
95,93	1,00	Sable silteux, traces de gravier, traces d'argile, brun. Présence de radicelles.	X	CF-2	42	N: 36					
		Grovier et soble, traces à un peu de silt, brun, compacité dense à très dense. Présence de cailloux.	X	CF-3	33	N: 59 AG					
	2,00		X	CF-4	7	N: 46		***			
	3,00			CF-5	0	Refus 87/25 cm					
93,48	3,05	Till: silt sobleux à sable silteux, un peu de gravier à graveleux, traces d'argile, gris, compacité très dense.	X	CF-6	63	Refus 89/25 cm					
	4,00	Présence de coilloux.		CF-7	0	Refus 50/5 cm					
92,03	4,50	Roc: de 4,50 à 11,90, alternance de	X	CF-8	60	Refus 50/10 cm					
	5,00	lits de grès gris à noir (35%), de schiste argileux gris (45%) et de micro-grès argileux brun foncé		CR-9	100	R.Q.D.: 66%					
50	Б,00	(20%). Contacts de 80 à 90° par rapport à l'axe de la carotte. Diaclases à 8° et à 50° par rapport à l'axe de la carotte.	1	CR-10	83	R.Q.D.: 33%					
		L'indice de qualité du roc vorie de très faible à bon. De 4,50 à 6,70 m : grès gris.		CR-11	85	R.Q.D.: 65%					
	7,00	De 6,70 à 7.60 m : schiste orgileux.		CR-12	71	R.Q.D.: 0%		7			
	B,00	De 7,60 à 8,15 m : micro-grès brun foncé.		CR-13	94	R.Q.D.: 58%					
	9,00	De 8,15 à 9,00 m : schiste argileux.		CR-14	100	R.Q.D.: 25%) 32 (c)	
07 340	וו וומיז (יו	1									

TECHNISOL

RAPPORT DE FORAGE

DOSSIER: J042299.321

NO. DE FORAGE:

F-CH-01

PROJET: RABASKA

DATE: ____

DE:

ENDROIT: À L'EST DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

30-11-2004 PAGE:

OBS. ORGANO. ESSAIS ESSAI SCISSOMÉTRIQUE ELEV.(m) PROF.(m) **ÉCHANTILLONS** DESCRIPTION VAPEURS ET ANALYSES VISUEL (kPa) HYDROC. ETAT TYPE-NO. I D IM De 9,00 à 9,20 m : grès gris. CR-15 R.Q.D.: 75% 100 De 9,20 à 9,50 m : micro-grès gris. 10.00 CR-16 63 R.O.D.: 50% De 9.50 à 10,50 m : schiste argileux. De 10,50 à 10,80 m : grès gris. De 10,80 à 10,90 m : schiste 11,00 argileux. CR-17 | 100 | R.Q.D.: 79% De 10,90 à 11,50 m : grès gris. De 11,50 à 11,90 m : schiste orgileux. 84,63 17,90 Fin du forage à 11,90 mètres de profondeur. 13,00 14.00 15,00 16.00 17,00 18,00

9.00

16:23

TECHNISOL

RAPPORT DE FORAGE

DOSSIER: J042299.321 NO. DE FORAGE: F-CH-02 20-11-2004 PROJET: RABASKA DATE: ____ ENDROIT: À L'OUEST DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE 1 DE: TYPE D'ECHANTILLONNAGE ESSAIS AU CHANTIER ESSAIS AU LABORATOIRE ANALYSES CHIMIQUES N : INDICE DE PENETRATION STANDARD . AG : ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE a : HYDRO. PET. C10-C50 CF : CUILLERE FENDUE CALIBRE b : BTEX CU : RESISTANCE AU CISAILLEMENT WI : LIMITE LIQUIDE (%) ---TM : TUBE A PAROI MINCE SUR SOL NON REMANIE c : HAP Wp : LIMITE PLASTIQUE (%) d : MÉTAUX PS : ECHANTILLONNEUR A PISTON Cur : RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT W : TENEUR EN EAU (%) 0 z : AUTRE (S) SUR SOL REMANIÉ IA : LAVAGE 8 : POIDS VOLUMIQUE PRÉSENCE D'HYDROCARBURES (SOL) K : COEFFICIENT DE PERMÉABILITÉ TA . TARIÈRE 0 : COMPRESSION SIMPLE PI : PRESSION LIMITE AU PRESSIOMETRE : INEXISTANT CR : TUBE CAROTTIER CALIBRE NO T : TRIAXIAL D : DISSEMINE MSUEL E : MODULE PRESSIOMÉTRIQUE St : SENSIBILITE AU REMANIEMENT IM : IMBIBÉ ETAT DE L'ÉCHANTILLON NP : NAPPE PHRÉATIQUE C : CONSOLIDATION CAROTTE REMANIÉ PERDU : NIVEAU D'EAU AVEC IRISATION V m VAPEURS D'HYDROCARBURES SED . SEDIMENTATION : NIVEAU D'HYDROCARBURES ☐ GASTECHTOR ☐ PHOTOVAC ESSAIS OBS.ORGANO. ESSAI SCISSOMETRIQUE DESCRIPTION **ECHANTILLONS** ELEV.(m) PROF.(m) VAPEURS FT (kPo) VISUEL HYDROC. T DEBUT DU FORAGE 7 ETAT TYPE-NO. ANALYSES 100,94 0,00 Terre végétale, brune. CF-1 42 N: 3 100.34 0.60 Silt, un peu de soble à sobleux, présence à un peu de gravier, traces d'argile, brun, compacité CF-2 1,00 5 N: 15 99,74 1,20 Silt argileux à silt et argile, traces CF-3 100 N: 26 de soble, brun, consistance très raide. 2.00 CF-4 100 N: 37 98,54 2,40 Till: soble, troces de silt à sable et CF-5 N: 79 100 silt à soble, traces de gravier à graveleux, traces d'argile, brun, 3,00 compacité très dense. Présence de cailloux. CF-6 67 N: 81 CF-7 50 N: 83 4,00 4,30 CF-8 75 Refus 97/25 cm 5.00 CF-9 75 N: 58 6.00 7,00 75 N: 75 CF-10 8.00

63

Refus 104/25 cm

TECHNISOL

RAPPORT DE FORAGE

NO. DE FORAGE: DOSSIER: J042299.321 ____F-CH-02 PROJET: RABASKA
ENDROIT: À L'OUEST DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE DATE: 20-11-2004
PAGE: 2 DE: 3

2101	T	OUEST DE LA RIVIERE CHAUDIERE				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		PAGE:	2 DE: 3
ELEV.(m)	PROF.(m)	DESCRIPTION	ÉC	HANTILL	ONS	ESSAIS ET	OBS. ORGANO	VAPEURS	ESSAI SCISSOMÉTRIQUE
	9.00		ÉTAT	TYPE-NO.	REC.	ANALYSES	VISUEL	HYDROC.	Cu Cur (kPa) 25 50 75
	10.00	Till: soble, traces de silt à sable et silt à soble, traces de gravier à graveleux, traces d'argile, brun, compacité très dense. Présence de cailloux et blocs.	CTAT	TYPE-NO. CF-12 CF-13 CR-14	88 88	Refus 105/25 cm Refus 50/10 cm	I D IM	HTURUC	
	13,00	**************************************		_CR-15	7				
86,39 86,14	14,55 14,80 15,00	Roc friable, traces à un peu de silt, traces à un peu de sable, gris. Schiste argileux séricitisé, gris à		CF-16 -CR-17	60 50	Refus 50/10 cm R.Q.D.: 0%			
	15,00	noir, litage ondulont de 45° à 60° par rapport à l'axe de la carotte. Présence de 1% de veinules de calcite. L'indice de qualité du roc varie de faible à moyenne.	+	CR-18	63 100	R.Q.D.: 25% R.Q.D.: 55%			
	17,00	De 14,800 à 15,40 m : zone très frocturée. De 15,96 à 15,98 m: zone friable. De 16,45 à 16,50 m: zone friable. De 17,20 à 17,5: micro-grès	+++++++++++++++++++++++++++++++++++++++	CR-20	75	R.O.D.: 33%			
82,88	18,00 - 18,82 - 19,00 - 19,00	massif, brun, contact à 55° par rapport à l'oxe de la carotte.		CR-21		R.O.D.: 45% R.O.D.: 66%		19	
	20,00			CR-23	100	R.O.D.: 33%			

514 288

<u>TECHN</u>ISOL

RAPPORT DE FORAGE

 DOSSIER:
 JO42299.321
 NO. DE FORAGE:
 F-CH-02

 PROJET:
 RABASKA
 DATE:
 20-11-2004

 ENDROIT:
 À L'OUEST DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE
 PAGE:
 3
 DE:
 3

£V.(m)	PROF.(m)	DESCRIPTION	DESCRIPTION ECHANTILLONS ESSAIS				VAPEURS	ESSAI SCISSOMÉTRIQUE
	20,00		ETAT TYPE-NO. REC.	ESSAIS ET ANALYSES	-	D IM	HAUBUL	Cu Cur (kPa) 25 50 75
	H	¬De 20,08 à 20,12 m : zone broyée.┌	1	,				
0.79	20,15	A	1 ‡			4		
		Fin du forage à 20,15 mètres de profondeur.	‡					
	l H	de profondeur.	‡					
	21.00		‡			1		
			‡					
	F		 				,	
			<u> </u>			ĺ		
	22.00		<u> </u>		1			
	22,00		+					
		e .	‡		1 1			
		163	‡					
	Ħ		‡					
	23,00		1 1					
ĺ	$\equiv \Xi$	÷	Ŧ					
	\Box		Ξ .				a	
			± 1					
	H		‡				4	
	24,00		‡					
	H	Ð					}	
	H		Ŧ (
	F		<u> </u>					
	25,00		Ī				1	
-	23,00		± 1 1					
	H		<u> </u>	•			İ	
	H		-			1		
1	H		‡				1	
	26,00		† []					
			<u> </u>					
	Б		Ī				in the second	
1			Ŧ					
		n **	‡				27	
	27,00		+					
	Ħ	§	‡	22		ľ		
			7 1					
	Ħ		Ŧ '					
	- B		±					
	28.00		‡		-	-		
	H		‡		1			
	H		‡ !!		1			
		Į	‡					
ļ	29,00	10	I I					
			Ŧ					
	H		1					
	B		‡					
			‡	87				
l	30,00		#					
			‡					
	H		‡					
	日		‡					
6	Н	2	Ī		1			

III – RÉSULTATS DES ESSAIS DE LABORATOIRE

ECHNISOL Inc.

5, Chemin du Lac,

: cherville.(Quebec), J4B 6W8

								ΓS

'el: 641-1740 Fax:(450) 449-0235	Rang-Lot-P.K.		Projet		
-111	CONT. C.		Trojec		
nston-Vermette	O € 1.80 m.)	J042299 321 D00			
Chantillon	Usage proposé		Numéro d'échantilion		
'r remarques			644		
: c. Carrière	Endroit		Référence		
Asteriau en place					
unicipalité, Comté	Prélevé par	le	Numéro du contrat		
. is	Carlos Pelaez, tech.	2004/11/30			
L.u d'échantillonage	Soumis par	le			
colore a la cource	Client	2004/12/14			

Gl	Annual Control of the	LOMET passant	RIE	ESSAIS DIVERS						
(amis	Séparé	Combiné	Exigences		Marteau			Masse Volumique	Kg/m	
112 mm				Proctor	Essai			Humidité optimale	3	
80 mm					Préparation			Remarque:		
56 mm			5		Méthode				1000	
40 mm				Passant 5 m	m		47.0	% Coef. d'écoulement > 2mm		
31.5 mm		100		Passant 80	ım		7.6	Coef. d'écoulement < 2mm		
20 mm		82		Silt 80 um >	% > 5 um	1		Essai à la soude (colorimétrie)		
14 mm	3.0	73		Argile < 5	u m			% Valeur au bleu ()		
10 mm		62		Module de i	inesse (MF)			PH()		
5 mm		47		Coefficient	d'uniformité (Cu)		63.8	Matières organiques ()		
2.5 mm		34		Coefficient	de courbure (Cc)		2.9	Masse volumique tassé	Kg/m.	
1.25 mm		25		Classificatio	n unifiée		GW-GM	Masse volumique non-tassé	Kg/m	
630 um		19		Densite brut	e > 5 mm ();		Préparation par concassage		
315 um		14		Absorption	> 5 mm	1		* Humidité naturelle (w%)	4	
160 um		11		Densite brut	e < 5 mm ()		Limite de liquidité ()	-	
80 um		7.6		Absorption	< 5 mm			% Limite de plasticité	- %	
1		1	7.1.	Coefficient N	Micro deval ()			& Indice de liquidité	*	
				Coefficient d	e friabilité < 5 mm			% Indice de plasticité	4	
				Durabilité >	5 mm ()			& Densité relative	1	
				Durabilité <	5 mm ()		-	* Rés. au cisaillement (CUc)	kPa	
				Coefficient L	os-Angeles ()			* Rés. cisaillement rem. (CUcr)	kPa	
				Fragmentatio	ח			Sensibilité au cone (ST)		
				Particules all	ongées			2 Coefficient de perméabilité	cm/	
				Particules pla	ites			4		
	i			Nombre pétro)		Constituants Pétrograp	hiques	
			- 100 v							

Remarques:

escription:

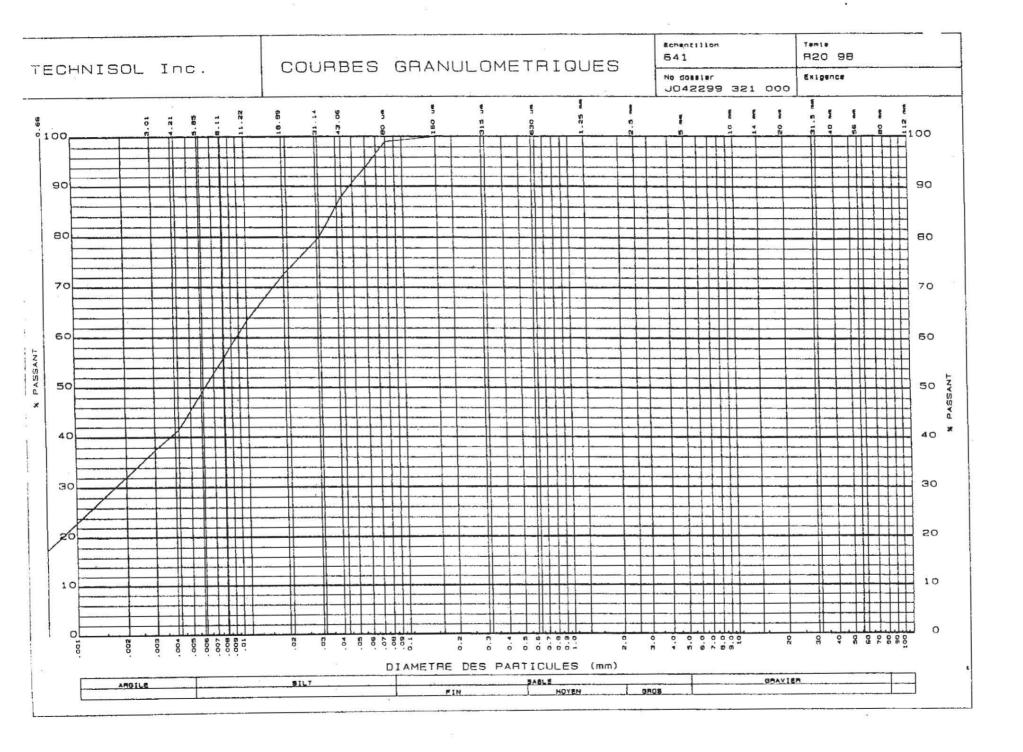
ravier et sable, traces de silt, brun.

Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Préparé par : Stephane Raymond, tech.

Approuvé par : Jean-Leo Guimond, ing.

Date: 2004/12/17



ECHNISOL Inc.

i5, Chemin du Lac,

icherville,(Quebec), J4B 6W8

SOLS ET GRANULATS

641-1740 Fax: (450) 449-0235					
ienı	Rang-Lot-P.K.		Projet J042299 321 000		
: mston-Vermette	F-CH-02, CF-9 et CF-10 (5.	45 @ 7.60 m.)			
Lenantillon	Usage proposė	,	Numéro d'échantillon		
ir remarques			642		
ac, Carrière	Endroit		Référence		
Materiau en place					
unicipalité, Comté	Prélevé par	le	Numéro du contrat	* ****	
7is	Carlos Pelaez, tech.	2004/11/26			
u d'échantillonage	Soumis par	le	() () () () () () () () () ()		
releve a la source	Client	2004/12/14			

	·	2004/12/14				La SOUICE	
	DIVERS	SSAIS I	J	RIE	LOMET passant		GI
Kg/:	Masse Volumique		Marteau	Exigences	Combiné	Séparé	Famis
	Humidité optimale		Essai	Proce			112 mm
	Remarque:	0	Préparation				80 mm
			Méthode				56 mm
	Coef. d'écoulement > 2mm	92.0 %		Passant			40 mm
	Coef. d'écoulement < 2mm	33.0 %		Passant	100		31.5 mm
	Essai à la soude (colorimétrie)	*	> 5 um		97		20 mm
cm3,	Valeur au bleu ()	*	0	Argile <	96		14 mm
	PH()		esse (MF)	Module	94		10 mm
3	Matières organiques ()		miformité (Cu)	Coefficie	92		5 mm
Kg/n	Masse volumique tassé		courbure (Cc)	Coefficie	90		4.5 mm
Kg/n	Masse volumique non-tassé	SM	Classification unifiée SM		87		1.25 mm
	Préparation par concassage		> 5 mm ()	Densite I	84		630 um
	Humidité naturelle (w%)	*	5 mm	Absorpti	75		315 um
	Limite de liquidité ()		< 5 mm (,) i	Densite i	55		160 um
	Limite de plasticité	S _a	5 mm	Absorpti	33.0		80 um
,	Indice de liquidité	4	cro deval ()	Coefficie			
,	Indice de plasticité	*	friabilité < 5 mm	Coefficie			
	Densité relative	4	mm ()	Durabilit			
kF	Rés. au cisaillement (CUc)	4	mm ()	Durabilit			
kP	Rés. cisailiement rem. (CUcr)	4	-Angeles ()	Coefficie			
	Sensibilité au cone (ST)	4		Fragment			
	Coefficient de perméabilité	*	gées	. Particules			
CA		ų	s	Particules			
	Constituants Pétrographiques						- 1

Remarques :

escription:

able silteux, traces de gravier, gris.

Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Préparé par : Stephane Raymond, tech

Approuvé par : Jean-Leo Guimond, ing.

Date: 2004/12/17

06-12-2005

16:25

RABASI

514 288 1185

P.04

TECHN	isoL		PRO	PRIÉTÉ	S DES	SOLS									PRO. JO42			07.91
PROJET:	Guzoduc i	lubasko.	ENDROIT: Su	d de Lévis (Qué	bec)			PAGE		ī	DE	1	-		-p 21	МС	DD.	Ji Ki
		1		1	CON	STITUANT	(%)		11/%	WL	We	1,	4.	ρ,	C,	Cut	St	ב
FORAGE N°	ECHANI'	PROF.	DESCRIPTION	GRAVIER	SABLE	SILT	ARGILE	FINS				.,	-7-		Cu	Cur		MOM
F-BE-01	CF-2	1,20 - 1,80	Subte et silt, traces à un peu d'argile, brun.		49,7			50,3				-						VUCVOVV
F-BE-01	CF-9-10	6,10 - 6,70	Sable, un peu de silt à silteux, un peu de gravier, traces d'argile, gris.	18,6	58,4			23.0										
F-CH-01	CF-2-3	0,60 - 1,80	Gravier et suble, traces de sitt, brun.	53,0	39,4			7,60							63,8			
15-C+1-02	CF-3	1,20 - 1,80	Silt et argile, traces de suble, brun.		1,0	54.0	45,0											ē
F-CH-D2	CF-9-10	5.45 - 7,60	Sable silteux, traces de gravier, gris.	8,0	59,0			33,0	-									8
F-ET-01	CF-2B-3	1.00 - 1.80	Suble et gravier, un peu de silt, brun.	38,0	46.0			16,0	<u> </u>									
F-ICT-01	CF-8-9-10	4,25 - 6,40	Suble silleux, un peu de gravier, traces d'argile, gris.	19,5	44,3	133		36,2										
F-E1-02	CF-3	1,20 - 1,80	Argile et silt, traces de sable, lirun.		5,3	45,76	49,0	***	18.5			-			1			ŝ
F-ET-02	CF-12	9.95 - 10.55	Sift et orgile, traces de suble, gris.		2,1	51,12	16.8		24,5	17.8	30,3	12,5	0,5				-	
F-ET-02	CF-15-16	16,1 - 19.5	Suble silieux et graveleux, traces d'argile, rougeôue.	23,8	40,3			35,9					<u> </u>		 	-	<u> </u>	- (
F-Pi-01	CF-5	2,4 - 3,05	Sili argileux, un peu de suble, gris.		14,8	59,78	25,4			-			-		#			- 0
a6229932101		1		1	1	1									1			





CPI Corrosion 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 300

Laval (Quebec) Canada H7S 2E4 Téléphone: (514) 342-2828 Télécopieur: (450) 668-5532 Courriel: info@cpicorrosion.com

Site Web: www.cpicorrosion.com

Le 4 janvier 2005

Technisol Inc.

665. Chemin du Lac Boucherville, Québec, J4B 6W8

À l'attention de :

M. Stéphane Raymond

450-641-1740

450-449-0235

Objet:

Résultats d'Analyses

Essais de Corrosivité et de Sulfates

Projet:

312201-500

Bon de commande: 5583

Référence :

J042299/321

Échantillons :

Éch. #643 = F-CH-02, CF-4 @ CF-6

Ech. #649 = F-PI-01, CF-3 et CF-4

Monsieur,

Ce rapport fait suite à votre demande d'analyse de deux (2) échantillons afin d'en déterminer la corrosivité ainsi que la teneur en sulfates.

Les feuilles de données, jointes à ce présent rapport, indiquent que les échantillons #643 et #649 ne présentent pas un caractère agressif pour la fonte.

Les résultats relatifs à la teneur en sulfates sont présentés au tableau suivant :

Paramètres	Unités	Éch. #643	Éch. #649	LD
				2 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 -
				227 (227)

ND = Non Détecté

LD = Limite de détection

QC = Étalon QC

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera un plaisir de vous répondre.

Bien à vous,

Stéphanie Dontigny, inq



Analyse d'agressivité du sol AWWA C105

6,5 et 1,5, 11 est necessaire d'ajouter 5 points au total calcule.	Client: T	echnisol		# Projet:	3122	01-500
RÉSULTATS Résultats Résistivité ohms-cm 34000 0 pH 6,70 0 Rédox mV 176,60 0,0 Positif Sulfures Trace 0,0 Négatif X Élevée 1 Humidité Moyenne X 1 Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0	Adresse: 6	665,Chemin du Lac		Date:	21/12	12004
Résistivité ohms-cm 34000 0 PH 6,70 0 Rédox mV 176,60 0,0 Positif Sulfures Trace 0,0 Négatif X Élevée Humidité Moyenne X 1 Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures,advenant le cas d'un potentiel d'avydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5 il est nécessaire d'ajouter 3 pointes au total calculé. Taux d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte	E	boucherville - Québec	MB	Échantillon:	N/Dossier:	1042299/321
Résistivité ohms-cm 34000 0 pH 6,70 0 Rédox mV 176,60 0,0 Sulfures Trace 0,0 Négatif X Élevée Humidité Moyenne X 1 Pauvre 1 Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de euflires, advenant le case d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. Taux d'Agressivité du Sol 50 pour les structures de Fonte	J	4B 6W8			#643 = F-CH-(02, CF-4 @ CF-6
Résistivité ohms-cm 34000 0 pH 6,70 0 Rédox mV 176,60 0,0 Positif Sulfures Trace 0,0 Négatif X Élevée Humidité Moyenne X 1 Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures, advenant le cas d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécossaire d'ajouter 3 points au total calculé. Taux d'Agressivité du Sol 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte			RÉSU	ILTATS		
PH 6,70 0 Rédox mV 176,60 0,0 Positif Sulfures Trace 0,0 Négatif X Élevée Humidité Moyenne X 1 Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures,advenant le case d'un potential d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. Taux d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte		펖		Résultats	Pointage	20
Rédox mV 176,60 0,0 Positif Sulfures Trace 0,0 Négatif X Élevée Humidité Moyenne X 1 Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures,advenant le cas d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. Taux d'Agressivité du Sol 1 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte		Résistivité	ohms-cm	34000	0	A Company
Sulfures Trace Négatif X Élevée Humidité Moyenne Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement O,00 Taux d'Agressivité du Sol En présence de sulfures,advenant le cas d'un potentiel d'avydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. Taux d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol		рН		6,70	0	
Sulfures Trace Négatif X Élevée Humidité Moyenne Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement O,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures,advenant le cas d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 pointe au total calculé. Taux d'Agressivité du Sol Taux d'Agressivité du Sol Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte		Rédox	mΥ	176,60	0,0	
Négatif X Élevée Humidité Moyenne X 1 Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures, advenant le case d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. Ex d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte			3.0			
Elevée Humidité Moyenne X 1 Total des Points 1,0 Ajustement· 0,00 Taux d'Agressivité du Sol· 1,0 En présence de sulfures, advenant le cas d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entr 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. x d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte		Sulfures			0,0	
Humidité Moyenne X 1 Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures, advenant le cas d'un potentiel d'axydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. x d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte				X		. s
Pauvre Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures, advenant le cas d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. Taux d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte						
Total des Points 1,0 Ajustement 0,00 Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures, advenant le cas d'un potentiel d'oxydoré duction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. Itaux d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte		Humidité		X	1	
Ajustement. 0,00 Taux d'Agressivité du Sol. 1,0 En présence de sulfures, advenant le case d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. Taux d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte				Total des Points	1,0	
Taux d'Agressivité du Sol 1,0 En présence de sulfures, advenant le case d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entre 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. Adagressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte				_		
En présence de sulfures, advenant le cas d'un potentiel d'oxydoréduction faible ou négatif combiné à un pH compris entr 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. X d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte		6		Ajustement.	0,00	
iement: 6,5 et 7,5, il est nécessaire d'ajouter 3 points au total calculé. X d'Agressivité du Sol: Taux d'Agressivité du Sol > 10 Indique un caractère corrosif du Sol pour les structures de Fonte			Taux d'Agr	essivité du Sol••	1,0	*
	tement:				ible ou négatif combiné	é à un pH compris entre
CONCIAT	ix d'Agressivité du	Sol: Taux d'Agr	essivité du Sol > 10 Indique i	un caractère corrosif du Sol pour i	es structures de Font	ie .
			CONS	TAT		

06-12-2005 16:25

RABASKA

514 288 1185

P.08

IV – RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE

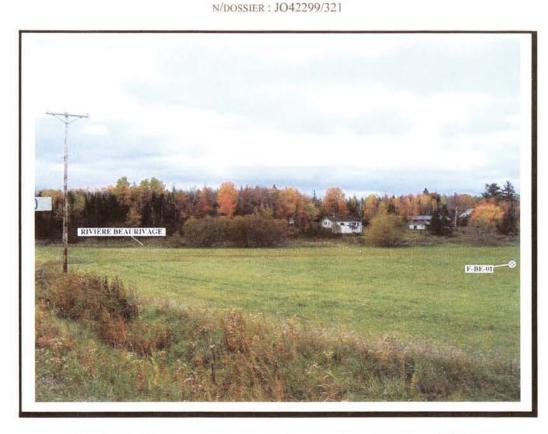


PHOTO # 1: ENVIRONNEMENT ET POSITIONNEMENT DU FORAGE F-BE-01, RIVIÈRE BEAURIVAGE NORD

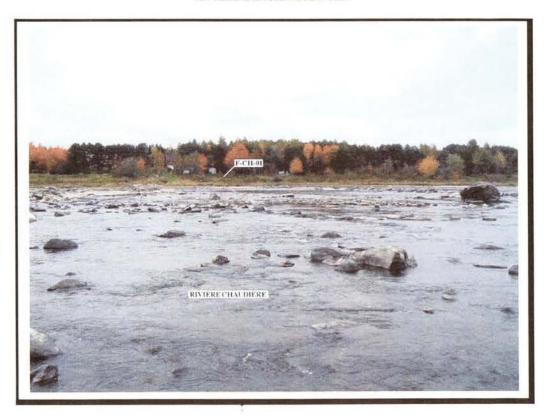


Photo # 2: Environnement et positionnement du forage F-CH-01, Rivière Chaudière vers l'est



Photo # 3: Environnement et positionnement du forage F-CH-02, Rivière Chaudière ouest

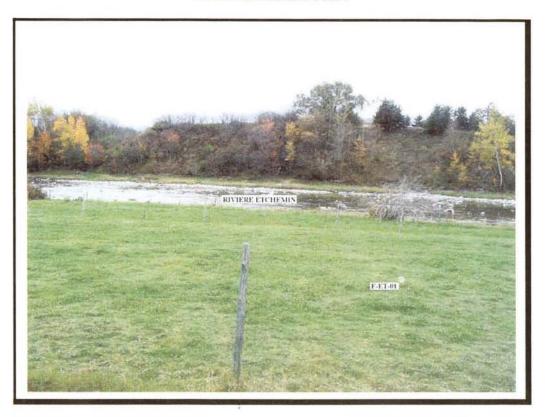


Photo # 4: Environnement et positionnement du forage F-ET-01, Rivière Etchemin est

ROCHE / JOHNSTON-VERMETTE PROJET RABASKA (QUÉBEC) N/DOSSIER: JO42299/321





FORAGE À L'EST DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PHOTO # 9: FORAGE F-CH-01, ROC MOUILLÉ

PHOTO # 10: FORAGE F-CH-01, ROC SEC

ROCHE / JOHNSTON-VERMETTE PROJET RABASKA (QUEBEC)

N/DOSSIER: JO42299/321





FORAGE À L'OUEST DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PHOTO # 11: FORAGE F-CH-02, ROC MOUILLÉ

PHOTO # 12: FORAGE F-CH-02, ROC SEC

Annexe 4-48

Étude de faisabilité préliminaire par FDH – Tronçon du Québec – Rivière Etchemin



TransCanada Projet Oléoduc Énergie Est Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH

Québec : Rivière Etchemin

Préparé par :

ENGINEERING TECHNOLOGY INC.

#24, 12110 - 40 Street SE Calgary, AB T2Z 4K6

Numéro de projet :

543

Date:

9 juin 2014





Déclaration des limites et qualifications

Le rapport ci-joint (le « Rapport ») a été préparé par Engineering Technology Inc. (le « Consultant ») au bénéfice du client (le « Client »), selon l'entente signée par le Consultant et le Client, incluant l'étendue des travaux détaillée dans celle-ci (« l'Entente »).

Les renseignements, les données, les recommandations et les conclusions contenus dans le rapport :

- sont limités à l'étendue, au calendrier et aux autres contraintes et limitations de l'entente ainsi qu'aux qualifications contenues dans le rapport (les « Limitations »);
- représentent le jugement professionnel du Consultant en fonction des limitations et des normes de l'industrie pour la préparation de rapports similaires;
- peuvent être fondés sur des renseignements fournis au Consultant qui n'ont pas été vérifiés de façon indépendante;
- n'ont pas été mis à jour depuis la date de délivrance du rapport et leur exactitude est limitée à la période et aux circonstances dans le cadre desquels ils ont été recueillis, traités, effectués ou émis;
- doivent être lus comme un tout et les sections ne devraient pas être considérées à l'extérieur de leur contexte;
- ont été préparés aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente;
- pour ce qui est des conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, elles peuvent être fondées sur des tests limités en supposant que ces conditions sont uniformes et ne varient pas géographiquement ou en fonction du temps.

Sauf dispositions expressément contraires dans le Rapport ou l'Entente, le Consultant :

- ne sera pas tenu responsable de tout événement ou circonstance qui puisse être survenu depuis la date de préparation du Rapport ou pour toute inexactitude contenue dans les renseignements fournis au consultant;
- reconnaît que le Rapport représente son jugement professionnel tel que décrit ci-dessus aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente, mais le Consultant n'émet aucune autre représentation quant au Rapport ou toute partie le composant;
- en ce qui a trait aux conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, n'est pas responsable de la variabilité de ces conditions géographiquement ou en fonction du temps.

Le Rapport doit être traité de facon confidentielle et ne peut être utilisé ou invoqué par des tierces parties, sauf :

- comme convenu par le Consultant et le Client;
- comme l'exige la loi;
- pour l'usage des agences d'examen gouvernementales.

Tout usage de ce Rapport est assujetti à cette Déclaration des limitations et qualifications. Tout dommage causé par l'usage abusif de ce Rapport ou des sections le composant sera la responsabilité de la partie qui en fait cet usage.

Cette Déclaration des limitations et qualifications est jointe au rapport et en fait partie intégrante.





Liste de diffusion

Nombre de copies papier	PDF requis	Nom de la compagnie / association
	1	Johnston-Vermette

Journal de révision

Révision n°	Révisé par	Date	Description de la version / révision	
А	BS	16 avril 2014	Émis pour commentaires du client	
В	DL	30 avril 2014	Commentaires de Stantec/JV incorporés, émis pour commentaires du client	
1	BS	2 mai 2014	Émis pour usage	
2	BS	9 juin 2014	Émis pour ingénierie de base	

Signatures Entec Inc.

Rapport préparé par :

Bruce Skibsted, ing. jr

Directeur de projets, installations sans

tranchée

Rapport révisé par :

Dale Larison, ing. V.-P. Ingénierie





1. Introduction

Engineering Technology Inc. (Entec) a évalué un projet de traverse par forage dirigé horizontal (FDH) de la rivière Etchemin au Québec pour le Projet Oléoduc Énergie Est. L'oléoduc proposé est en acier avec un diamètre extérieur de 1 067 mm (42 po). Les considérations de conception et de faisabilité sont discutées dans ce rapport.

2. Caractéristiques de l'emplacement

2.1 Topographie

La traverse est située approximativement à 6 km au nord-ouest de Saint-Henri, au Québec. À cet emplacement, la rivière mesure approximativement 60 mètres de largeur. Le point d'entrée situé sur le côté nord-est de la traverse et le point de sortie situé au sud-ouest de la traverse sont sur des terres agricoles généralement plates, et le terrain à l'ouest de la rivière est environ 10 m plus haut que le terrain à l'est. Reportez-vous au dessin de conception préliminaire de l'annexe B pour des renseignements topographiques supplémentaires.

2.2 Conditions souterraines

Aucune information géotechnique n'est disponible pour l'emplacement de cette traverse au moment de la rédaction de ce rapport. La détermination finale de la faisabilité de la traverse ainsi que la configuration seront basées sur les conclusions des études géotechniques prévues. Les études comprendront deux trous de forage qui seront évalués par des ingénieurs géotechniques.

3. Considérations sur la conception des FDH

3.1 Contraintes exercées sur la canalisation

Les conditions d'exploitation de l'oléoduc ont été spécifiées par TransCanada. La pression maximale d'exploitation (PME) du projet est de 8 450 kPa, aux sorties des stations de pompage. Les calculs de FDH pour cette traverse sont cependant basés sur la PME spécifique à cet emplacement, qui est de 8686 kPa et qui a été déterminée par la différence d'élévation entre la station de pompage en amont de la traverse et le point le plus bas de la traverse. La canalisation sera soumise à des températures comprises entre 5 et 60 °C. Une pression d'essai de 10 858 kPa (1,25 x la PME) a aussi été spécifiée pour la canalisation. L'épaisseur de paroi minimale requise pour cette installation, sur la base des conditions d'exploitation fournies, a été déterminée par Entec à 20,2 mm, avec l'utilisation d'un acier de grade 550 MPa. Un rayon de courbure minimum admissible pour l'installation de la canalisation a été déterminé sur la base de la contrainte maximale admissible combinant les effets de pression, de température et de cintrage.





Tableau 1. Spécifications de pipeline et conditions de processus

Propriété	Valeur	Unités
Diamètre extérieur	1 067	mm
Tolérance d'épaisseur (TÉ)	0	% de l'ÉPN
Épaisseur de paroi nominale (EPN)	20,2	mm
Grade/Limite élastique minimale spécifiée (LEMS)	550	MPa
Catégorie	II	S. O.
T1 (température de conception minimale)	5	°C
T2 (température d'exploitation maximale)	60	°C
Pression maximale d'exploitation (PME) du projet	8 450	kPa
Pression maximale d'exploitation (PME) spécifique du site	8 686	kPa
Pression d'essai (PE)	10 858	kPa
Rayon minimal	530	m
Rayon de conception	1200	m

Puisqu'un forage dirigé horizontal utilise une section de tuyau préassemblée tirée dans un trou de forage courbé, la technique FDH utilise la déformation élastique admissible de la canalisation pour permettre l'installation de l'oléoduc. Pour accommoder cette contrainte de déformation, les matériaux utilisés pour la portion de FDH de l'oléoduc possèdent généralement une paroi plus épaisse ou un grade d'acier plus élevé que le reste de l'oléoduc.

Un rayon minimal de 530 mètres a été déterminé en fonction des déviations de guidage enregistrées lors de projets précédents de FDH à grand diamètre. Un rayon de conception de 1200 m a été choisi pour accommoder une géométrie de tracé de forage et des tolérances de guidage de FDH pratiques. La contrainte maximale attendue pendant l'exploitation correspond à environ 91,91% de la contrainte de cisaillement admissible. Selon la norme CSA Z662-11, la contrainte de cisaillement admissible est égale à 50 % de la limite élastique minimale spécifiée (LEMS). Cette contrainte maximale serait observée à n'importe quel emplacement le long du tracé de forage où le tuyau est assujetti au rayon minimal de 530 m. La canalisation choisie satisfait à toutes les exigences de la norme CSA Z662-11 sous les conditions spécifiées. La détermination finale des conditions d'exploitation de l'oléoduc et des matériaux des canalisations sera effectuée lors de la conception détaillée.

La limite du rayon minimal spécifiée ne doit pas être dépassée, car les contraintes d'exploitation de la tuyauterie pourraient excéder les limites du matériau, provoquant la rupture de l'oléoduc. Toutes les déviations mesurées dans la géométrie du trou de forage pendant la construction et qui excèdent cette limite devraient être immédiatement corrigées.

La géométrie de l'oléoduc devrait être calculée à l'aide de la méthode de courbure minimale, qui est une norme acceptée de l'industrie pour le forage dirigé horizontal. Les mesures d'inclinaison à la verticale du trou de forage et de la direction (azimut) sont généralement prises au minimum tous les 10 mètres et mises en moyenne avec les trois dernières mesures prises. Ceci procure une valeur de mesure de la courbe du trou de forage légèrement lissée; ceci est devenu une spécification généralement utilisée pour les forages dirigés horizontaux.





3.2 Géométrie

Selon les informations de spécifications de la canalisation et la géométrie spécifique à l'emplacement, un forage dirigé horizontal semble faisable à cet emplacement. La trajectoire de forage utilise le rayon de conception de 1200 m qui a été déterminé à la section 3.1. Les angles d'entrée et de sortie ont été conçus à 12° afin d'équilibrer la profondeur de recouvrement avec la longueur de la gaine de forage (si nécessaire) et de minimiser le levage de la canalisation au point de sortie. Il en résulte une trajectoire de forage d'une longueur de 669 m et une profondeur de recouvrement de 29,7 m sous la rivière Etchemin. Reportez-vous au dessin de conception préliminaire de l'annexe B pour la géométrie détaillée de la trajectoire de forage.

3.3 Gaine de forage

Pour atténuer les effets négatifs, les matériaux faibles ou non consolidés sont généralement isolés du trou de forage à l'aide d'une gaine de forage en acier préinstallée, qui permet le passage des outils de forage vers les matériaux plus convenables, comme l'argile raide ou le sous-sol rocheux. La taille minimale nécessaire de la gaine est de 1 676 mm (66 po) (dia. ext.) pour permettre le passage du trépan aléseur final de 1 372 mm (54 po). Il est improbable cependant qu'une gaine de plus de 40 m de longueur puisse être installée en une seule longueur, en raison du frottement superficiel entre la surface de la gaine et les sols environnants. Par conséquent, il est souvent nécessaire de « télescoper » la gaine jusqu'au sous-sol rocheux, méthode dans laquelle une section de grande largeur est d'abord installée jusqu'à une profondeur maximale, avant d'être vidée à la tarière. La prochaine gaine de diamètre plus petit est ensuite installée à la base à travers la plus large et enfoncée sur la distance restante jusqu'au fond rocheux. Pour des gaines mesurant jusqu'à 75 m, il est recommandé que la gaine initiale de 1829 mm (72 po) (dia. ext.) soit installée jusqu'au refus, qu'elle soit vidée à la tarière et complétée avec une gaine de 1676 mm (66 po) (dia. ext.) installée jusqu'au sous-sol rocheux. Si des gaines de forage sont requises des deux côtés de la traverse, un forage d'intersection pourrait être nécessaire. Les forages d'intersection sont communs pour les grandes traverses et ont un taux de succès élevé, mais ils entraînent des coûts supplémentaires.

3.4 Dimensions de l'équipement

Les traverses de ce diamètre et d'une telle distance sont considérées de gros projets de FDH. Plusieurs traverses par FDH de diamètre et de longueur similaires ont été réalisées au Canada. Considérant la friction et la traînée qui s'exerceront sur l'oléoduc, la force de tirage maximale pendant l'installation est estimée à 293 668 lb. En raison du diamètre du trou de forage nécessaire pour cet oléoduc, un appareil de forage possédant un couple de rotation suffisant pour faire tourner l'outillage de forage est nécessaire. La capacité minimale suggérée pour l'appareil de forage qui sera utilisé pour ce projet est : 625 000 lb de force de traction-poussée et 80 000 pi-lb de couple de rotation. Plusieurs entrepreneurs en FDH canadiens possèdent l'équipement et l'expertise nécessaires pour installer de facon sécuritaire des traverses d'oléoduc de cette taille.

3.5 Diamètre du trou de forage

Le trou de forage pour une traverse par FDH doit être plus large que la canalisation à installer. Ceci permet d'allouer un jeu pour le déplacement des déblais qui pourraient ne pas avoir été délogés du trou, ainsi que pour permettre aux liquides de forage de circuler jusqu'à l'entrée ou la sortie, selon les progrès du tirage. Un trou de forage plus grand permet aussi de tolérer quelques petites déviations dans la géométrie du trou de forage, même si ceci n'est pas, en général, explicitement calculé ou prévu pendant la conception. La norme de l'industrie prévoit l'utilisation d'un trou de forage d'au moins 1,5 fois le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de 0,61 m de diamètre ou moins et 0,3 m de plus que le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de plus de 0,61 m. Dans plusieurs cas, il est nécessaire d'augmenter le diamètre du trou de forage au-delà de ces minimums pour contrebalancer les conditions de trou défavorables, comme la présence de pierres, de roches ou de roches fracturées, ou pour permettre plus d'espace pour les déviations attendues dans le trou de forage.

Pour cette canalisation de 1 067 mm (42 po), un diamètre de trou de forage minimal de 1 372 mm (54 po) est requis. Ultimement, l'entrepreneur en FDH sera responsable de l'évaluation des conditions de forage et des conditions du





trou de forage pendant les opérations de forage, afin de déterminer si un format de trépan aléseur plus gros est nécessaire pour installer l'oléoduc de façon sécuritaire. Si des problèmes sont redoutés avec le trou de forage, il est recommandé de procéder, avant le tirage de l'oléoduc, au tirage d'une section de canalisation d'essai de 30 m de long, possédant les mêmes spécifications et le même revêtement que l'oléoduc à installer, et que celle-ci soit vérifiée pour y déceler d'éventuels dommages au revêtement et à la section de tuyau. Ceci peut aider à déterminer si un trépan aléseur plus gros ou un autre conditionnement du trou est nécessaire avant de tirer la section entière de la canalisation.

3.6 Soulèvement de la canalisation et rupture

Avant d'être tirée sous la rivière, la section d'oléoduc sera habituellement étendue en une section continue. Une aire de travail d'une largeur approximative de 20 mètres sera requise pour une longueur équivalente à la longueur totale du forage (incluant un espace additionnel pour les mouvements de l'équipement), à partir du bord de l'aire de travail du point de sortie. Pour réduire la friction et éviter les dommages à la canalisation, celle-ci devra être tirée à un angle égal à celui du trou de forage. Pour cela, la section principale devra être soulevée sous forme de courbe à l'aide de tracteurs à flèches latérales et de grues équipées de berceaux de levage de tuyau. Les points de levage devront être espacés de façon à limiter les contraintes dans le tuyau. Un plan de levage détaillé (charge de point de levage, hauteur et espacement) devra être développé pour cette traverse pendant la phase d'ingénierie détaillée.

3.7 Contrôle de la flottabilité

Puisqu'il s'agit d'une canalisation de grand diamètre, les forces de flottabilité (poussée hydrostatique) sont significatives. L'utilisation d'un programme de contrôle de la flottabilité visant à minimiser les forces de tirage et les contraintes d'installation sur la canalisation et le revêtement est nécessaire. Le programme de contrôle de la flottabilité devrait consister à remplir complètement la canalisation avec de l'eau ou à remplir une doublure avec de l'eau pour créer une condition de flottabilité neutre.

4. Faisabilité du FDH, risques associés et mesures d'atténuation

4.1 Perte de contrôle du guidage

Les formations de sol meuble ou des changements majeurs dans les propriétés des formations peuvent engendrer des problèmes de guidage. Ces problèmes surviennent lorsque la formation n'offre pas assez de résistance au trépan pour lui permettre d'effectuer un changement de direction. À l'intersection de formations plus dures, comme le sous-sol rocheux, une géologie plus dure, des laminations ou des inclusions peuvent empêcher le trépan de répondre aux commandes de direction à un angle d'incidence peu élevé ou le faire dévier hors limite à un angle d'incidence plus élevé. Si des déviations dépassant les tolérances sont mesurées, une petite portion du trou de forage est habituellement forée à nouveau pour permettre d'effectuer des réglages à la trajectoire du trou de forage. Dans certains cas, il peut être nécessaire de forer à nouveau en élargissant le trou et, si nécessaire, de cimenter une partie du forage. Le déplacement de la foreuse à un autre endroit pour reprendre le forage, habituellement dans le même espace de travail, est aussi une possibilité. Réduire le diamètre du trépan et utiliser un angle de cintrage plus élevé sur le moteur à boue peuvent aider à pénétrer des formations plus dures, mais cela peut aussi mener à des déviations importantes lors du forage d'une formation géologique inattendue. Il est possible que plusieurs tailles de trépan aléseur et plusieurs configurations d'angle de cintrage soient nécessaires pour compléter le trou pilote dans le respect des tolérances.

4.2 Perte de circulation et fuites de fluide

Le risque de perte de fluide est à son niveau le plus élevé lors du forage du trou pilote, alors que la petite taille du trou de forage entraîne une pression circulatoire plus élevée et que les déblais peuvent plus facilement boucher le trou. Le fluide peut se propager dans des failles du sous-sol rocheux, des matériaux meubles déplacés ou le vide





entre les matériaux non consolidés. Un système de fluide de forage adéquatement entretenu et planifié par un technicien en fluides de forage expérimenté est essentiel. La perte de circulation peut affecter les coûts et les échéanciers en augmentant les additifs pour fluide de forage nécessaires, le temps requis pour mélanger le nouveau fluide de forage, la quantité d'eau nécessaire et la fréquence des va-et-vient et des nettoyages du trou pour réduire la pression annulaire. Dans certains cas, une perte de circulation incontrôlée requiert qu'une partie du trou de forage soit cimentée et forée à nouveau. Dans d'autres cas, la perte de circulation dans le trou de forage ne peut être prévenue et entraîne des fuites dans la surface du sol ou une masse d'eau. C'est ce qu'on appelle communément une perte par fracturation (frac-out). L'entrepreneur en FDH doit avoir de l'équipement de surveillance en place pour détecter toute fracturation ainsi que de l'équipement, des matériaux et des procédures prêts pour contenir et nettoyer les pertes de fluide par fracturation. Le risque de fracturation peut être réduit en gardant la pression du fluide de forage basse, en gardant le trou de forage propre, en utilisant un fluide de forage aux propriétés adéquates, en permettant un temps de circulation et un volume adéquats pour éliminer les déblais et en procédant à des va-et-vient pour nettoyer mécaniquement le trou de forage sont essentiels au succès d'un FDH.

4.3 Instabilité du trou de forage

Pour diminuer les risques d'effondrement du trou de forage en sol faible ou non consolidé, la circulation d'équipements au-dessus de la trajectoire de forage devrait être limitée le plus possible. Ceci vaut surtout pour la région directement au-dessus de l'extrémité de toute gaine. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates réduit les chances d'effondrement du trou de forage. Une attention particulière doit être portée afin de ne pas enlever un excès de matériel à l'extrémité de la gaine de forage en évitant d'effectuer des va-et-vient trop fréquents et en limitant le plus possible la circulation à cet endroit. Les endroits pouvant contenir du sable, du gravier ou des galets peuvent aussi s'avérer problématiques. L'effondrement d'un trou de forage peut aussi coincer l'équipement et en causer la perte ainsi que l'abandon du trou.

4.4 Infiltration d'eau

En cas d'écoulement artésien important, l'apport d'eau peut être stoppé ou réduit à l'aide de coulis d'injection. Si l'écoulement ne peut être arrêté, des têtes de circulation peuvent être utilisées pour rediriger l'eau ainsi produite vers l'équipement de nettoyage et d'évacuation. Si la quantité d'eau est importante, le trou de forage et le FDH pourraient être cimentés et abandonnés. L'infiltration d'eau augmente l'instabilité du trou de forage et ses risques associés.

4.5 Dommages au revêtement ou à la canalisation

Pendant le tirage du tuyau, des déformations ou des objets comme des galets, des blocs ou des morceaux du soussol rocheux fracturé peuvent causer des dommages au revêtement de la canalisation. Un travail soigné doit être accompli pour s'assurer que le trou de forage est bien nettoyé, ce qui est important pour minimiser les risques d'endommagement du revêtement. Des contrôles techniques comme un programme de contrôle de la flottabilité (discuté ci-dessus) et l'installation d'une gaine de forage aident à atténuer ces risques. Même si le trou de forage est bien nettoyé, des zones d'abrasion élevée pourraient toujours être présentes dans le trou de forage. Il est recommandé que des mesures d'atténuation des dommages au revêtement, comme une protection cathodique, soient prises en considération.

4.6 Canalisation coincée

Le gonflement de matériaux comme l'argile et le schiste peut rétrécir le diamètre du trou de forage et mener à des problèmes de nettoyage du trou ainsi qu'à une canalisation coincée à la procédure de tirage. Les problèmes de gonflement deviendront de plus en plus sévères au fur et à mesure que le trou de forage sera exposé au fluide de forage et que les matériaux y seront exposés. Puisque cette canalisation nécessitera un trou très large et plusieurs alésages, on peut s'attendre à ce que le gonflement potentiel de la géologie devienne réalité. Des additifs pour fluide





de forage peuvent être utilisés pour contrôler le gonflement de l'argile, si celui-ci devient problématique. Le taux de pénétration doit être contrôlé pour permettre à une quantité suffisante de fluide de forage d'être injectée pour transporter les déblais créés à l'avant. Une agitation régulière des déblais pour permettre leur retour en suspension dans le fluide de forage en effectuant des allers-retours avec les trépans aléseurs jusqu'au point d'entrée est essentielle pour le maintien d'un trou de forage ouvert. Du sable, du limon ou du gravier qui se détachent de la paroi sont aussi des causes de coincement de la canalisation. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates au maintien d'un trou de forage ouvert et effectuer des passes de nettoyage adéquates avant le déplacement de la canalisation aideront à réduire le risque d'obstruction du trou de forage par la chute de matériaux.

Les zones où la géométrie du trou de forage peut devenir inadéquate pour le tirage de la canalisation sont les zones de transition d'un matériau plus dur à un matériau meuble, comme les transitions à l'extérieur d'une gaine de forage ou du sous-sol rocheux au terrain de couverture. La cause la plus commune de canalisation coincée est le contact entre l'aléseur et l'extrémité de la gaine de forage. Ce problème est souvent causé par une surexcavation à l'extrémité de la gaine de forage ou un trou non centré. Ce risque peut être atténué lors de la conception en choisissant une gaine de forage plus grande. Un entrepreneur expérimenté est capable de choisir les bons outils de forage et de suivre les procédures adéquates pour minimiser la surexcavation des zones critiques. Si le trépan aléseur se coince à l'extrémité de la gaine de forage, l'entrepreneur peut tenter de faire tourner l'aléseur dans la gaine ou de retirer la gaine en conjonction avec le tirage de la canalisation. Exercer une force trop grande sur un trépan aléseur coincé peut mener au bris de la canalisation de forage.

4.7 Usure et défaillance des outils de forage

Les outils de FDH à diamètre important, comme ceux requis pour ce projet, exercent des charges élevées sur le train de forage, qui peuvent s'accumuler et causer des défaillances d'usure. Une attention particulière doit être portée dans les trous de forage de grande taille et dans les formations meubles pour ne pas exercer une compression axiale trop forte sur le train de forage, car celui-ci est alors courbé et poussé hors de la ligne, causant une défaillance par flexion ou flexion répétée. Le moyen le plus commun d'atténuer ce risque est de réduire les contraintes sur le train de forage en exerçant une tension du côté de la sortie de la traverse afin de fournir la force nécessaire au forage de la formation tandis que l'appareil de forage ne fournit que la torsion de l'autre côté. Cette pratique diminue la pression exercée par la flexion cyclique du train de forage. Il est aussi essentiel d'avoir recours à un train de forage continu du point de pénétration jusqu'au point de sortie, car, en cas de défaillance, il peut être récupéré sans avoir recours à une opération de repêchage.

Une autre considération majeure pour la faisabilité de ce projet est la durée du forage. Les sous-sols rocheux de grès et de schiste sont communs dans la région et offriront une bonne stabilité au trou de forage, permettant un nettoyage adéquat des déblais. Cependant, la dureté de ce sous-sol rocheux pourrait contribuer à l'usure de l'outillage de forage dans les zones plus dures, ce qui aura un impact sur les coûts et les échéanciers globaux, en raison du temps passé à effectuer des opérations de va-et-vient pour remplacer les trépans et aléseurs, en plus des taux de progression généralement bas pour la durée principale du forage. Un choix d'outillage judicieux et adapté à la géologie sera essentiel de la part de l'entrepreneur pour que l'ensemble du projet se fasse dans un échéancier minimal.

4.8 Risques environnementaux

Le risque environnemental principal d'un FDH est la fuite du fluide de forage dans le sol ou dans une masse d'eau (section 4.2). Ceci entraîne habituellement l'adoption de mesures de confinement pendant le forage et de correction après l'installation de la canalisation. Dans les cas graves, le FDH doit être abandonné pour prévenir des dommages environnementaux plus importants.

Les autres risques principaux associés à une traverse par FDH sont liés au déversement d'hydrocarbures, à la sédimentation et à la pollution sonore.

Les machines de FDH sont généralement alimentées par des moteurs au diesel et des systèmes hydrauliques. Tous deux présentent le risque de déversements d'hydrocarbures. Ces déversements sont habituellement contenus et





nettoyés par le personnel sur place à l'aide de trousses antidéversements disponibles. Reportez-vous au plan de protection environnementale pour les considérations détaillées sur les hydrocarbures.

La libération de sédiments pourrait survenir si les mesures adéquates ne sont pas prises pour contrôler le ruissellement de surface à partir des aires de travail et des routes d'accès. Une planification du confinement des ruissellements de surface aide à atténuer et à contrôler ce risque.

Les opérations de forage dirigé horizontal se poursuivent habituellement 24 heures par jour pour les traverses de grande taille. Des moteurs au diesel, de l'équipement mobile et de l'équipement de martelage pneumatique de grande taille sont souvent utilisés. S'il n'est pas atténué adéquatement, le bruit qui en découle peut entraîner des plaintes de la part des résidants du voisinage. Les mesures d'atténuation peuvent comprendre des écrans acoustiques, de meilleurs silencieux ou des horaires restreints pour certains équipements.

4.9 Autres risques à considérer

L'échec de la méthode principale de traverse est toujours une possibilité. Une méthode de traverse alternative est nécessaire si la méthode principale est abandonnée. Selon les étapes menant à l'abandon de la première tentative de traverse, la première option pourrait être d'essayer à nouveau la méthode de traverse principale. Si cette option n'est pas disponible ou ne respecte pas les seuils de tolérance du projet, la méthode alternative doit être utilisée. Le dessin de conception préliminaire pour la méthode alternative de traverse en tranchée est inclus à l'annexe C.

5. Conclusion

Selon la géométrie de l'emplacement de la traverse et les conditions d'exploitation de l'oléoduc, la traverse par FDH proposée de la rivière Etchemin est considérée techniquement faisable. Les contraintes auxquelles seront assujetties les canalisations ont été examinées par Entec et le rayon de conception de 1 200 m a été confirmé. Les risques attendus comprennent des problèmes de guidage, le gonflement, l'effondrement du trou de forage, la perte de fluide et la fracturation. La conception et la faisabilité de la traverse seront réévaluées une fois l'étude géotechnique terminée. Un rapport de faisabilité final et un dessin de conception final seront émis dans la phase d'ingénierie détaillée.



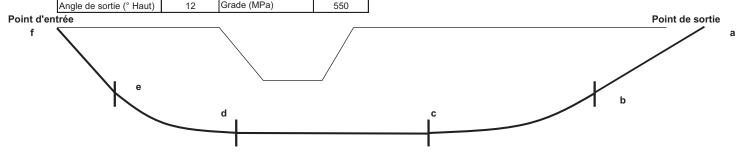


Annexe A

Sommaire des calculs

543-ENG-101 RIVIÈRE ETCHEMIN

Données de cond	ception	Données du t	uyau	Données d	e procédé		Critères de	du client Exigences CSA			
Longueur forée (m)	669,7	Dia ext. Tuyau (mm)	1067,0	PME (kPa)*	8686	Contrainte de cisaillement admissible					
Longueur horizontale (m)	662,3	Épais. Nominale (mm)	20,2	Pr. essai (kPa	10858	Exigences du client		Exigences CSA			
Rayon minimum (m)	530	Tolér. Corrosion (mm)	0	Cat.	II	PE (MPa)	PE (MPa) 275,0		275,0		
Rayon de conception (m)	1200	Tolér. Épaisseur (%)	0	T2 (°C)	60	Essai (MPa)	302,5	Essai (MPa)	302,5		
Angle d'entrée (° Bas)	12	Épaisseur d'essai (mm)	20,2	T1 (°C)	5						
A I I (1 (0 II ()	40	Crade (MDa)	550			-					



		Construction					Contrainte d'essai (après tirage) Post-assèchement pré-exploi. (PAPE)			oloi (DADE)	Contrainte d'exploitation			
	Construction									, ,	Contrainte d'exploitation			
	Char	Charge Contra. Cisaillement tangentiel max		Contrainte cisaillement tangentiel max			Contrainte cisaillement tangentiel max			Contrainte c	isaillement ta	ngentiel max		
Lieu	(lb)	(N)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)
Point A	114 730	512 189	1114	7,68	2,79	29 667	204,5	67,62	15110	104,2	34,44	36 459	251,4	91,41
Point B	122 206	545 564	15932	109,84	39,94	29 440	203,0	67,10	15481	106,7	35,28	36 290	250,2	90,99
Point C	170 096	759 356	16226	111,88	40,68	29 378	202,6	66,96	15888	109,5	36,21	35 884	247,4	89,97
Point D	170 096	759 358	16226	111,88	40,68	29 378	202,6	66,96	15888	109,5	36,21	35 884	247,4	89,97
Point E	246 629	1 101 024	16536	114,01	41,46	29 440	203,0	67,10	15481	106,7	35,28	36 290	250,2	90,99
Point F	293 668	1 311 017	16708	115,20	41,89	29 496	203,4	67,23	15110	104,2	34,44	36 660	252,8	91,91

	Défor. Circor	nférentielle	Capacité de moment				
Lieu	Construction PAPE C		Construction	PAPE	Test		
Point A							
Point B	OK	OK	OK	OK	OK		
Point C	OK	OK	1				
Point D	OK	OK	OK	OK	OK		
Point E	OK	OK	1				

Norme CSA Z662-11							
4.7.1 OK							
4.7.2.1 OK							
4.8.3	OK						
4.8.5	OK						
11.8.4.4<	11.8.4.5	OK					

Norme	Norme CSA Z662-11 (essai)								
4.7.1	4.7.1 OK								
4.7.2.1	OK								
11.8.4.4	<11.8.4.5 OK								

REV.	DATE	DESCRIPTION	SCEAU/ÉTAMPE	
Α	11-avr-14	Conception préliminaire		
В	07-mai-14	Émis pour commentaires		
0	09-juin-14	Émis pour ingénierie de base		
				Engineering Technology Inc. 24, 12110 - 40 Street SE Calagary, AB T2Z 4K6 P: (403) 319-0443 Property of Engineering Technology Inc. (ETI) Not to be copied, transmitted or redistributed Without written consent of ETI.
				Permis d'ingénierie de l'APEGA No. P8649

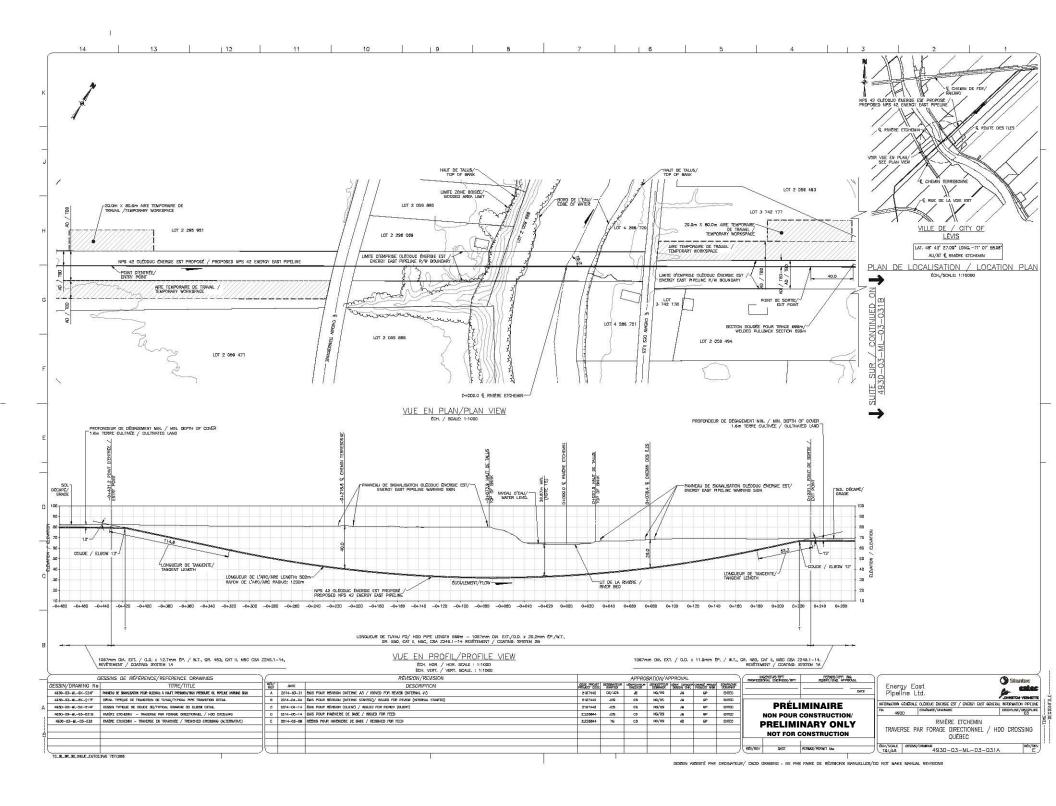
Note:*La pression maximale d'exploitation (PME) du projet est de 8450 kPa, survenant aux sorties des stations de pompage. Les calculs de FDH pour cette traverse, toutefois, sont basés sur la PME spécifique du site, déterminée par la différence d'élévation entre la station de pompage en amont et le point le plus bas de la traverse.





Annexe B

Dessin de conception



14 ALEMENDE DE LA CONDUTE ET INSTALLATION /
PER AURINNELL ROD. INSTALLATIONS.

A. L'EMPERSONIE DU FORMES GREAT DE L'A

S. L'EMPERSONIE DU FORMES GREAT DE L'A

S. L'EMPERSONIE DU FORMES GREAT DE L'A

S. L'EMPERSONIE DU FORMES GREAT DE L'A

DE L'EMPERSONIE DU FORMES DE L'A

DE L'EMPERSONIE DE L'A

DE L'EMPERSONIE DE L'A

DE L'EMPERSONIE DE L'A

DESTRUCTURE DE L'A

DESTRUCTURE DE L'A

DE L'EMPERSONIE DE L'EMPERSONIE DE L'A

DE L'EMPERSONIE DE L'A

DE L'EMPERSONIE NOTES: SPÉCIFICATIONS DE L'OLÉODUC / PIPELINE SPECIFICATIONS S. L'ENTREPRENEUR DU FORMSE DIRECTIONNEL DOTT VÉMPIER L'EMPLACEMENT DES POINTS D'ENTRÉE/SORTE ET LE SENS DU PORMSE ELS ESSANT SUR LES CONNITIONS D'UT REMODITRÉES AU MOINT DE LA CONSTINCTION / THE IND CONTRECTOR SHALL L'ERIT, PROPOSED ENTRY JOINT AND DIFILLING DIRECTION BISSED ON THE SITE CONDITIONS DURING CONSTRUCTION. 13. L'ENTREPRENEUR EN PIPELINE FOURNIRA L'ASSISTANCE À LA ARPENTAGE / SURVEYING: 1. CONDUTE / LINE PIPE AMONT/UPSTREAM......1087/mm DM. EXT. / O.D. (NPS 42) x 11.9mm CP./Nct. PRÉPARATION DU SITE ET À SON ACCÈS, À LA MISE EN PLACE DE L'ÉQUIPEMENT DE FORACE, À L'INSTALLATION DU TUTAU, AU 1. TOUTES LES MESURES SONT EN MÊTRES SAUF INDICATION AVAL/DOWNSTREAM___1087mm DIA, EXT. / O.D. (NPS 42) x 12.7mm EP./N.T. DONTRAIRE. / ALL MEASUREMENTS ARE IN METERS UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. DE L'EQUIPEMENT DE FORME, A L'INSTALLATION DU TUTAU, A RETPAIT DE L'ÉCUPPEMENT DE FORME, ET À LA REMISSE EN ÉTAT DU SITE / THE PIPELINE CONTRACTOR MILL PROMDE ASSISTANCE IN PREPARINO THE SUIPEMENT, INSTALLATION OF THE ACCESS, SETTING UP HOD EQUIPMENT, INSTALLATION OF THE TUYAU A PARCE CPASSE / HW PIPE :______1067mm DIA EXT. / O.D. (NPS 42) x 20.2mm EP-/NCT. 2. TOUS LES CHATMAGES SONT HORIZONTAUX SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL CHAINAGES ARE HORIZONTAL UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. PIPE, REMOVAL OF HOD EQUIPMENT, INSTALLATION OF THE SITE. GR. SSO, DAT 1, MSC CSA 2245.1-14
2. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING TEMPERATURE : _____ BYC THE LA SECTION OF THESE SHIPPINGS DOT FIRE SUPPOPTER 6. LES ALIGNEMENTS DE LA CONDUITE, TELS OU'INDIQUÉS SUR LE LA SECTION DI L'ITALIA SOLUICE DOIT ETRE SUPPORTION DE ADQUATEMENT EN TOUT TEMPO LORS DE L'OPERATION DE TRAGE, APIN DE S'ASSURER QUE LE TUTAU NE SURIESSE PAS DE CONTRAMITES EXCESSIVES. THE PRE PULL SECTION SAUL. BE ADQUATET SUPPORTIO ÀT ALL TIMES DURRING PULLBADIC TO ENSURE THE PIPE IS NOT OVERSTRESSED. PLAN ET PROFIL INDIQUENT LES EXIGENCES MINIMALES REQUISES POUR L'OLÉDBLIC ÉNERGIE EST: L'ENTREPRENEUR 3. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MIN. / NIN. OPERATING TEMPERATURE : ___ CÉNÉRAL / CENERAL: 14. L'ENTREPRENEUR DOIT DISPOSER DES OUTILS DE SURVEILLANCE PECURES POUR "CALGOLD CHARME EST, "CHIMPREPHOLUR PECURES POUR "CALGOLD CHARME EST, "CHIMPREPHOLUR PECUL" A CHIMPRE EST ASSISTATION EST ASSISTATION EST PROPOSITIONE ALTERNATE JAI MOMENT ENE A SOLMESION LES PROPOSITIONE ALTERNATES DIMONITE ENE APROPOSITIONE POR FORMATIONE PARTICIPATION EST PREPARA PARTICIPATION ESTATIONE PARTICIPATION AND PROPER LE PROPERTIES INC. "CHIMPRE PARTICIPATION MAY CHIMPRE PROPERTIES HIS CONTRIBUTION MAY CHIMPRE PROPER 3. LA TRAVERSE DEVRA ÊTRE CONSTRUITE ET ÉPROLVÉE EN RESPECTANT AU MINIMUM TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROMNCIALIX, MUNICIPAUX ET RÉGIONAUX APPUCABLES. / AS A 4. TIPE DE JOHT / TYPE DE JOHT : SOUDE / WELDED LEMINAMENTAL DOTI DIRPOSEN DAS DO ILIS DE SONNELLONAC. POPUR ON SUM DOSTRATIF DE LA PRESIDION AMMADIANE ET DE LA TURBISITÉ DU COURS D'EUL. PENERGE LE DÉVIRSEMENT DE BOULE DE FORMEL DANS LE COURS D'EUL. PENERS SINLL BE A CONSTANT MONTRORING TOOL FOR PAUGLAN PRESSURE AND MATERIOLORIES L'URBISITÉ PI I'RE HOD CONTRACTOR TO DESIRE NO FRAC-OUT OF DRILLING FLUID INTO THE WITEROURIES. 5. REVETEMENT CONDUITE / LINE PIPE COSTING : SYSTÈME / SYSTEM 1A TUTAU FD / HDD PIPE ; ____ SYSTÈME / SYSTEM 28 MINIMUM, THE CROSSING SHALL BE CONSTRUCTED AND TESTED IN ACCORDANCE WITH ALL APPLICABLE FEDERAL, PROMINCIAL, MUNICIPAL AND REGIONAL REGULATIONS. 11. AFIN D'INSPECTER VISUELLEMENT TOUT DOMMAGE AU TUYAU OU B. MÉTHODE DE TRAVERSE / CROSSING METHOD : _ _FORAGE DIRECTIONNEL / HDD A PRIS DIRECTOR VISUALLEDIST TOUT DOMANGE, AN TUPN OF A SON RECEIVED. CHIEF AND AND RECEIVED AND A SON RECEIVED. CHIEF AND AND RECEIVED AND AND A SON RECEIVED AND AND A SON RECEIVED. CHIEF AND A SON RECEIVED AND A SON RECEIVED. CHIEF AND A SON RECEIVED AND A SON RECEIVED. CHIEF AND A SON RECEIVED. CHIEF AND A LESS OFFICE AND A SON RECEIVED. TO PLAY IT A LESS ONCE LOST OFFI AND A COMPACTED R. SON RECEIVED. TO PLAY IT A LESS ONCE LOST OFFI AND A SON RECEIVED. TO PLAY IT A LESS ONCE LOST OFFI AND A SON RECEIVED. TO PLAY IT A LESS ONCE LOST OFFI AND A SON RECEIVED. TO PLAY IT AND A SON RECEIVED. TO SHAPE A PROCEDURE TO THE AND A LESS ONCE LOST OFFI AND A SON RECEIVED. MÉTHODE DE TRIVERSE ALTERNATIVE / ACTERNATE DROSSING WETHOD : ______ TRIVICHÉE / TRENCHED 4. LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE ET LE PROGRAMME 7. TEST DE PRESSON NIL (SECTION DE TRAVERSEVAIN. TEST PRESSURE (DROKSING SECTION) : 10 658 kPo LA CONSTRUCTION DE LA CONDUTTE ET LE PROGRAMME

O'ESSAIS DE PRESSION H'ROSCATRIQUE DOIRENT ÉTRE

DOMPORMES À LA NORME CSA 2882-11, AUX SPÉCIFICATIONS

DE CONSTRUCTION TES-PRO-L'POS ET TES-PROJ-HOD DE

TRANSCANADA ET AUX EXIGENCES DU PERMIS DE TRAVERSE, /

PIPELINE CONSTRUCTION AND HYDROSTATIC TESTING PROGRAM

SHALL DOMPLY WITH CSA 2882-11 STANIOPAG AND 15. LA PROFONDEUR DE RECOLUREMENT SERA DÉTERMINÉE À LA 8. Pression d'opération wax. / wax. operating pressure : PROPOSALS MUST BE APPROVED BY TRANSCANADA AND APPLICABLE REGULATORY AGENCIES. PHASE D'INGENIERIE DÉTAILÉE. / DEFTH OF COVER WILL BE FINALIZED DURING THE DETAILED ENGINEERING PHASE. 9. PROTECTION CATHODIQUE / CATHODIC PROTECTION : _______ COURANT INPOSÉ / IMPRESSED CURRENT 7. EN AUCUN CAS LA CONDUITE NE PEUT ÊTRE INSTALLÉE À 10. VOLTAGE DE PROTECTION DATHODIQUE MAX. / MAX. DATHODIC PROTECTION VOLTAGE : ______AD / TRO ENVIRONNEMENT/ ENVIRONMENTAL: L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE D'OLÉODUC ÉNERGE EST. / UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE PIPEUNE BE INSTALLED DUTSIDE DE THE ENERGY EAST R.D.W. 11. PRODUIT TRANSPORTÉ / PRODUCT CARRIED : ... - PÉTROLE BRUT / CRUDE OL 18. VOIR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DÉTAILLÉES (À ÉTRE COMPLÉTÉES À L'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE) / SEE DETAILED ENVIRONMENTAL CONDITIONS (TO BE DEFINED IN DETAILED ENGINEERING) SHALL DUMPLY WITH CSA 2882—11 SIPPLOVED AND TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATIONS TES-PROJ-POS,TES-PROJ-HOD AND MEET REQUIREMENTS IN THE CROSSING AGREEMENTS. 12 IIN PLAN ET UN PROFIL «TEL-QUE-DONSTRUCS DOMENT PIRE LINY LEVEL OF THE PROFIL CTELL-QUE-CONSTRUTS DOMENT THE FOURNIS À DIEDDUC ÉNERGIE EST APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRANAUX, À RINAL ASS-BUILTS PLAN AND PROFILE SHALL BE PROVIDED TO ENERGY EAST PIPELINE AFTER THE COMPLETION OF THE WORK. LA CONDUITE DOTE THE MISE SHIP LE SOL NITUREL NON-REMAINE AVEC LA PROTECTION APPROPRIÉS. LES FEMILES LATEDIALS DOCUMENTAL TRANSPIRE EVANOR TEMPORTE L'ATRICT REPORTET LA TRANSPORTET LA TRANSPORTET LA TRANSPORTET LA TRANSPORTET LA TRANSPORTET LA TRANSPORTET L'ATRICTATION DOS LIMITA PROPRIORITE PROTECTION. TEMPORARY SIDE SLOFES SHALL MELT TRANSPORTET PROTECTION. TEMPORARY SIDE SLOFES SHALL MELT TRANSPORTET PROTECTION. TEMPORARY SIDE SLOFES SHALL MELT TRANSPORTET PROTECTION. LOT 2 059 493 € CHEMIN DE FER/ LDT 3 742 171 SECTION SOUDÉE POUR TIRAGE 899m/ WELDED PULLBACK SECTION 899m LOT 2 059 493 AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL / TEMPORARY WORKSPACE OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ / PROPOSED NPS 42 ENERGY EAST PIPELINE 40.0 LIMITE D'EMPRISE OLÉODUC ÉNERGIE EST / ENERGY EAST PIPELINE R/W BOUNDARY 30-03 SUITE 493 CO+231.1 POINT DE SORTIE / LOT 2 059 494 VUE EN PLAN/PLAN VIEW FOH / SOALE: 1:1000

DESSINS DE RÉFÉRENCE/REFERENCE DRAWINGS RÉVISION/REVISION APPROBATION/APPROVAL INGÉNEUR/RPT PROFESSIONAL DIGNESS/RPT Stantec COOK PROUT DESIGNATUR OFFICER SCHOOLS DESIGN ON PROUT CONNERS OFFICER SCHOOLS DESIGN ON PROUT OFFICER SCHOOLS 707RE/TITLE Energy East Pipeline Ltd. JOHNSTON-VENNETTI 4830-83-HL-SK-524F PHINEAU DE SHINLENTON POUR OLEGOUG À HAUTE PRESSINIVINN PRESSURE OL MPELINE WARRING SIEN A 2014-63-31 Build Pour Révision (Interne M) / Issued for remen (Interne M) 2187445 US/409 AB NO/8S JH 6P ENTEC 2187445 JDS CS NO/8E JW CP ENTEC B 2014-04-04 Buts Polir REVISION (INTERNE STAVTED)/ BISUED FOR REVIEW (INTERNAL STAVIT HFDRHATION GÉNÉRALE CLÉODIC ÉNERGE EST / ENERGY EKST GENERAL RIFREMETICN PPEUME FM 4930 CHARMOT/OHNRUNGE ZOSTOPUNE/ORGUPLINE PRÉLIMINAIRE 48XD-05-MI-5K-814F DESSEN TYPIDLE DE COLOE XD/TYPICAL DRIMING ZO FLEDM DETAL C 2014-04-14 DHS POUR RÉVISION (CLIENT) / REGUED FOR REVIEW (CLIENT) JES CS NO/85 JM CP 4830-03-ML-03-031A RMÉRE ETCHEMIN - TRAGERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HOD CROSSING D 2014-05-14 ÉNIS POUR NGÉHIERIE DE BASE / ISSUED FOR FEED 2.225544 JDS CS NG/83 JW GP EXTED NON POUR CONSTRUCTION/ 4930-03-WL-03-032 RMBRE ETCHEMN - TRAVENSE EN TRAKCHÉE / TRENCHED CROSSING (ALTERNATIVE YN CS NO/ES AS GP EMEC RIVIÈRE ETCHEMIN **PRELIMINARY ONLY** TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HDD CROSSING NOT FOR CONSTRUCTION OUÉBEC DATE PERMS/PERMIT No. 4930-D3-ML-D3-D31B TO BE BE IN THOSE PATECING 7872/1007 DESSIN ASSISTÉ PAR DEDINATEUR/ CADD DRAWING : NE PAS FAIRE DE RÉVISIONS MANUELLES/DD NOT NAKE MANUAL REVISIONS

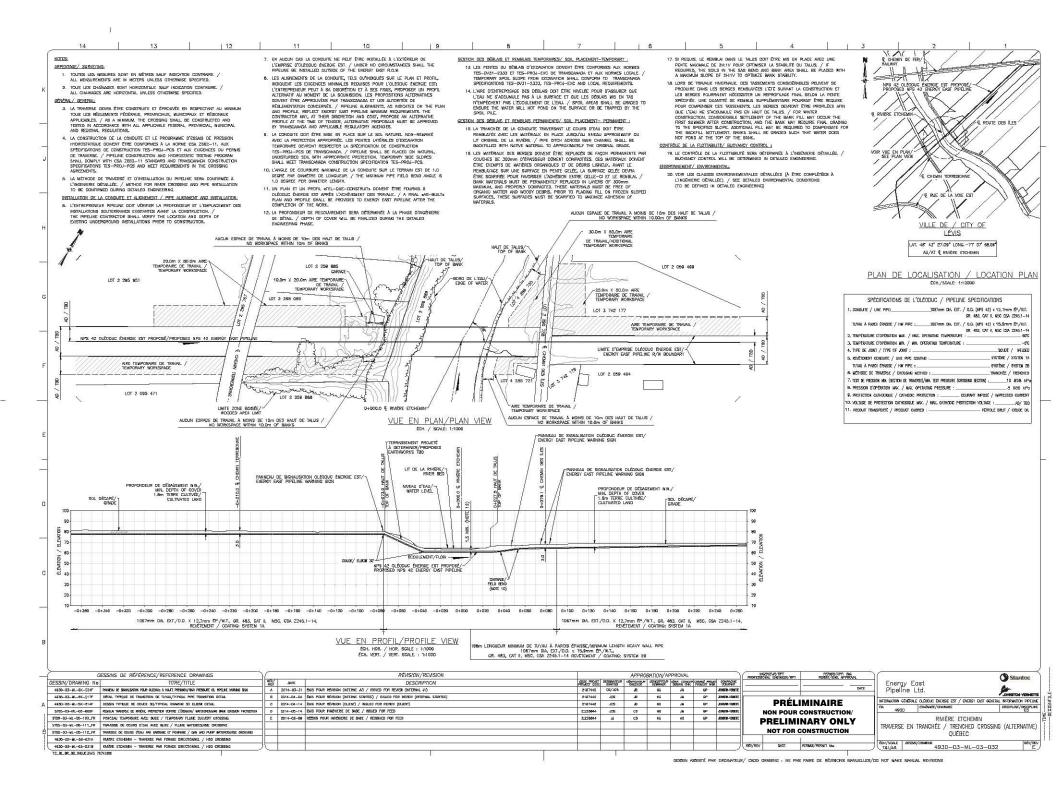




Annexe C

entec

Dessin de traverse alternative







Information géotechnique

Puisqu'aucune information géotechnique n'était disponible au moment de la rédaction de ce rapport, cette annexe est sans objet.

Annexe 4-49

Étude de faisabilité préliminaire par FDH – Tronçon du Québec – Rivière du Sud



TransCanada Projet Oléoduc Énergie Est Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH

Québec: Rivière du Sud

Préparé par :

ENGINEERING TECHNOLOGY INC.

#24, 12110 - 40 Street SE Calgary, AB T2Z 4K6

Numéro de projet :

543

Date:

9 juin 2014





Déclaration des limitations et qualifications

Le rapport ci-joint (le « Rapport ») a été préparé par Engineering Technology Inc. (le « Consultant ») au bénéfice du client (le « Client »), selon l'entente signée par le Consultant et le Client, incluant l'étendue des travaux détaillée dans celle-ci (« l'Entente »).

Les renseignements, les données, les recommandations et les conclusions contenus dans le Rapport :

- sont limités à l'étendue, au calendrier et aux autres contraintes et limitations de l'Entente ainsi qu'aux qualifications contenues dans le rapport (les « Limitations »);
- représentent le jugement professionnel du Consultant en fonction des limitations et des normes de l'industrie pour la préparation de rapports similaires;
- peuvent être fondés sur des renseignements fournis au Consultant qui n'ont pas été vérifiés de façon indépendante;
- n'ont pas été mis à jour depuis la date de délivrance du Rapport et leur exactitude est limitée à la période et aux circonstances dans le cadre desquels ils ont été recueillis, traités, effectués ou soumis;
- doivent être lus comme un tout et les sections ne devraient pas être considérées à l'extérieur de leur contexte;
- ont été préparés aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente;
- pour ce qui est des conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, elles peuvent être fondées sur des tests limités en supposant que ces conditions sont uniformes et ne varient pas géographiquement ou en fonction du temps.

Sauf dispositions expressément contraires dans le Rapport ou l'Entente, le Consultant :

- ne sera pas tenu responsable de tout événement ou circonstance qui puisse être survenu depuis la date de préparation du Rapport ou pour toute inexactitude contenue dans les renseignements fournis au Consultant;
- reconnaît que le Rapport représente son jugement professionnel tel que décrit ci-dessus aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente, mais le Consultant n'émet aucune autre représentation quant au Rapport ou toute partie le composant;
- en ce qui a trait aux conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, n'est pas responsable de la variabilité de ces conditions géographiquement ou en fonction du temps.

Le Rapport doit être traité de façon confidentielle et ne peut être utilisé ou invoqué par des tierces parties, sauf :

- comme convenu par le Consultant et le Client;
- comme l'exige la loi;
- pour l'usage des agences d'examen gouvernementales.

Tout usage de ce Rapport est assujetti à cette Déclaration des limitations et qualifications. Tout dommage causé par l'usage abusif de ce Rapport ou des sections le composant sera la responsabilité de la partie qui en fait cet usage.

Cette Déclaration des limitations et qualifications est jointe au Rapport et en fait partie intégrante.





Liste de diffusion

Nombre de copies papier	PDF requis	Nom de la compagnie / association					
	1	Johnston-Vermette					

Journal de révision

Révision n°	Révisé par	Date	Description de la version / révision
Α	BS	18 avril 2014	Émis pour commentaires du client
В	BS	29 avril 2014	Commentaires de Stantec/JV incorporés, émis pour commentaires du client
С	BS	5 mai 2014	Émis pour commentaires
D	BS	22 mai 2014	Émis pour commentaires
0	BS	9 juin 2014	Émis pour ingénierie de base

Signatures Entec Inc.

Rapport préparé par :

Bruce Skibsted, ing. jr

Directeur de projets, installations sans

tranchée

Rapport révisé par :

Dale Larison, ing. V.-P. Ingénierie





1. Introduction

Engineering Technology Inc. (Entec) a évalué un projet de traverse par forage dirigé horizontal (FDH) de la rivière du Sud au Québec pour le Projet Oléoduc Énergie Est. L'oléoduc projeté est en acier avec un diamètre extérieur de 1 067 mm (42 po). Les considérations de conception et de faisabilité sont discutées dans ce rapport.

2. Caractéristiques de l'emplacement

2.1 Topographie

La traverse projetée est située approximativement à 500 m au sud d'Arthurville, au Québec, et longe des lignes de transmission, du côté nord de celles-ci. La rivière mesure environ 50 m de largeur à l'emplacement de la traverse projetée. Du côté du point d'entrée (est), le terrain est principalement plat. Du côté de la sortie (ouest), il y a une augmentation de l'élévation de 10 m, derrière le point de sortie proposé. Il y a une différence d'élévation d'environ 2 m entre l'entrée et la sortie. Reportez-vous au dessin de conception préliminaire de l'annexe B pour des renseignements topographiques supplémentaires.

2.2 Conditions souterraines

Aucune information géotechnique n'est disponible pour l'emplacement de cette traverse au moment de la rédaction de ce rapport. La détermination finale de la faisabilité de la traverse ainsi que la configuration finale seront basées sur les conclusions des études géotechniques prévues. Les études comprendront plusieurs trous de forage qui seront évalués par des ingénieurs géotechniques.

Considérations sur la conception des FDH

3.1 Contraintes exercées sur la canalisation

Les conditions d'exploitation de l'oléoduc ont été spécifiées par TransCanada. La pression maximale d'exploitation (PME) du projet est de 8 450 kPa, aux sorties des stations de pompage. Les calculs de FDH pour cette traverse, toutefois, sont basés sur la PME spécifique de ce site, qui est de 9 156 kPa et qui a été déterminée par la différence d'élévation entre la station de pompage en amont et le point le plus bas de la traverse. La canalisation sera soumise à des températures comprises entre 5 et 60°C. Une pression d'essai de 11 445 kPa (1,25 x la PME) a aussi été spécifiée pour la canalisation. L'épaisseur de paroi minimale requise pour cette installation, sur la base des conditions d'exploitation fournies, a été déterminée par Entec à 20,2 mm, avec l'utilisation d'un acier de grade 550 MPa. Un rayon de courbure minimum admissible pour l'installation de la canalisation a été déterminé sur la base de la contrainte maximale admissible combinant les effets de pression, de température et de cintrage.





Tableau 1. Spécifications de l'oléoduc et conditions de procédé

Propriété	Valeur	Unités
Diamètre extérieur	1 067	mm
Tolérance d'épaisseur (TÉ)	0	% de l'ÉPN
Épaisseur de paroi nominale (ÉPN)	20,2	mm
Grade/Limite élastique minimale spécifiée (LEMS)	550	MPa
Catégorie	II	S. O.
T1 (température de conception minimale)	5	°C
T2 (température d'exploitation maximale)	60	°C
Pression maximale d'exploitation (PME) du projet	8 450	kPa
Pression maximale d'exploitation (PME) spécifique du site	9 156	kPa
Pression d'essai (PE)	11 445	kPa
Rayon minimal	530	m
Rayon de conception	1 200	m

Puisqu'un forage dirigé horizontal utilise une section de tuyau préassemblée tirée dans un trou de forage courbé, la technique avec FDH utilise la déformation élastique admissible de la canalisation pour permettre l'installation de l'oléoduc. Pour accommoder cette contrainte de déformation, les matériaux utilisés pour la portion de FDH de l'oléoduc possèdent généralement une paroi plus épaisse ou un grade d'acier plus élevé que le reste de l'oléoduc.

Un rayon minimal de 530 mètres a été déterminé en fonction des déviations de guidage enregistrées lors de projets précédents de FDH à grand diamètre. Un rayon de conception de 1 200 m a été choisi pour accommoder une géométrie de trajectoire de forage et des tolérances de guidage de FDH pratiques. La contrainte maximale attendue pendant l'exploitation correspond à environ 93,49 % de la contrainte de cisaillement admissible. Selon la norme CSA Z662-11, la contrainte de cisaillement admissible est égale à 50 % de la limite élastique minimale spécifiée (LEMS). Cette contrainte maximale serait observée à n'importe quel emplacement le long de la trajectoire de forage où le tuyau est assujetti au rayon minimal de 530 m. La canalisation choisie satisfait à toutes les exigences de la norme CSA Z662-11 sous les conditions spécifiées. La détermination finale des conditions d'exploitation de l'oléoduc et des matériaux des canalisations sera effectuée lors de la conception détaillée.

La limite du rayon minimal spécifiée ne doit pas être dépassée, car les contraintes d'exploitation de la tuyauterie pourraient excéder les limites du matériau, provoquant la rupture de l'oléoduc. Toutes les déviations mesurées dans la géométrie du trou de forage pendant la construction et qui excèdent cette limite devraient être immédiatement corrigées.

La géométrie de l'oléoduc devrait être calculée à l'aide de la méthode de courbure minimale, qui est une norme acceptée de l'industrie pour le forage dirigé horizontal. Les mesures d'inclinaison à la verticale du trou de forage et de la direction (azimut) sont généralement prises au minimum tous les 10 mètres et mises en moyenne avec les trois dernières mesures prises. Ceci procure une valeur de mesure de la courbe du trou de forage légèrement lissée; ceci est devenu une spécification généralement utilisée pour les forages dirigés horizontaux.





3.2 Géométrie

Selon les informations de spécifications de la canalisation et la géométrie spécifique à l'emplacement, un forage dirigé horizontal semble faisable à cet emplacement. La trajectoire de forage utilise le rayon de conception de 1 200 m qui a été déterminé à la section 3.1. Les angles d'entrée et de sortie ont été conçus à 12° afin d'équilibrer la profondeur de recouvrement avec la longueur totale de la traverse et aussi pour minimiser le levage de canalisation requis au point de sortie. Il en résulte une trajectoire de forage d'une longueur de 600 m et une profondeur de recouvrement de 27 m sous la rivière du Sud. Reportez-vous au dessin de conception préliminaire de l'annexe B pour la géométrie détaillée de la trajectoire de forage.

3.3 Gaine de forage

Pour atténuer les effets négatifs, les matériaux faibles ou non consolidés sont généralement isolés du trou de forage à l'aide d'une gaine de forage en acier préinstallée, qui permet le passage des outils de forage vers les matériaux plus convenables, comme l'argile raide ou le sous-sol rocheux. La taille minimale nécessaire de la gaine est de 1 676 mm (66 po) (dia. ext.) pour permettre le passage du trépan aléseur final de 1 372 mm (54 po). Il est improbable cependant qu'une gaine de forage de plus de 40 m de longueur puisse être installée en une seule longueur, en raison du frottement superficiel entre la surface de la gaine et les sols environnants. Par conséquent, il est souvent nécessaire de « télescoper » la gaine jusqu'au sous-sol rocheux, méthode dans laquelle une section de grande largeur est d'abord installée jusqu'à une profondeur maximale, avant d'être vidée à la tarière. La prochaine gaine de diamètre plus petit est ensuite installée à la base à travers la plus large et enfoncée sur la distance restante jusqu'au fond rocheux. Pour des gaines mesurant jusqu'à 75 m, il est recommandé que la gaine initiale de 1 829 mm (72 po) (dia. ext.) soit installée jusqu'au refus, qu'elle soit vidée à la tarière et complétée avec une gaine de 1 676 mm (66 po) (dia. ext.) installée jusqu'au sous-sol rocheux. Si des gaines de forage sont requises des deux côtés de la traverse, un forage d'intersection pourrait être nécessaire. Les forages d'intersection sont communs pour les grandes traverses et ont un taux de réussite élevé, mais ils entraînent des coûts supplémentaires.

3.4 Dimensions de l'équipement

Les traverses de ce diamètre et d'une telle distance sont considérées de gros projets de FDH. Plusieurs traverses par FDH de diamètre et de longueur similaires ont été réalisées au Canada. Considérant la friction et la traînée qui s'exerceront sur l'oléoduc, la force de tirage maximale pendant l'installation est estimée à 253 359 lb. En raison du diamètre du trou de forage nécessaire pour cet oléoduc, un appareil de forage possédant un couple de rotation suffisant pour faire tourner l'outillage de forage est nécessaire. La capacité minimale suggérée pour l'appareil de forage qui sera utilisé pour ce projet est : 625 000 lb de force de tirage-poussée et 80 000 pi-lb de couple de rotation. Plusieurs entrepreneurs en FDH canadiens possèdent l'équipement et l'expertise nécessaires pour installer de façon sécuritaire des traverses d'oléoduc de cette taille.

3.5 Diamètre du trou de forage

Le trou de forage pour une traverse par FDH doit être plus large que la canalisation à installer. Ceci afin d'allouer un jeu pour le déplacement des déblais qui pourraient ne pas avoir été délogés du trou, ainsi que pour permettre aux liquides de forage de circuler jusqu'à l'entrée ou la sortie, selon les progrès du tirage. Un trou de forage plus grand permet aussi de tolérer quelques petites déviations dans la géométrie du trou de forage, même si ceci n'est pas, en général, explicitement calculé ou prévu pendant la conception. La norme de l'industrie prévoit l'utilisation d'un trou de forage d'au moins 1,5 fois le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de 0,61 m de diamètre ou moins et 0,3 m de plus que le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de plus de 0,61 m. Dans plusieurs cas, il est nécessaire d'augmenter le diamètre du trou de forage au-delà de ces minimums pour contrebalancer les conditions de trou défavorables, comme la présence de pierres, de roches ou de roches fracturées, ou pour permettre plus d'espace pour les déviations attendues dans le trou de forage.

Pour cette canalisation de 1 067 mm (42 po), un diamètre de trou de forage minimal de 1 372 mm (54 po) est requis. Ultimement, l'entrepreneur en FDH sera responsable de l'évaluation des conditions de forage et de la





condition du trou de forage pendant les opérations de forage, afin de déterminer si un format de trépan aléseur plus gros est nécessaire pour installer l'oléoduc de façon sécuritaire. Si des problèmes sont redoutés avec le trou de forage, il est recommandé de procéder, avant le tirage de l'oléoduc, au tirage d'une section de canalisation d'essai de 30 m de long, possédant les mêmes spécifications et le même revêtement que l'oléoduc à installer, et que celle-ci soit vérifiée pour y déceler d'éventuels dommages au revêtement et à la section de tuyau. Ceci peut aider à déterminer si un trépan aléseur plus gros ou un autre conditionnement du trou est nécessaire avant de tirer la section entière de la canalisation.

3.6 Soulèvement de la canalisation et rupture

Avant d'être tirée sous la rivière, la section d'oléoduc sera habituellement étendue en une section continue. Une aire de travail d'une largeur approximative de 20 mètres sera requise pour une longueur équivalente à la longueur totale du forage (incluant un espace additionnel pour les mouvements de l'équipement), à partir du bord de l'aire de travail du point de sortie. Pour réduire la friction et éviter les dommages à la canalisation, celle-ci devra être tirée à un angle égal à celui du trou de forage. Pour cela, la section principale devra être soulevée sous forme de courbe à l'aide de tracteurs à flèche latérale et de grues équipées de berceaux de levage de tuyau. Les points de levage devront être espacés de façon à limiter les contraintes dans le tuyau. Un plan de levage détaillé (charge des points de levage, hauteur et espacement) devra être développé pour cette traverse pendant la phase d'ingénierie détaillée.

3.7 Contrôle de la flottabilité

Puisqu'il s'agit d'une canalisation de grand diamètre, les forces de flottabilité (poussée hydrostatique) sont significatives. L'utilisation d'un programme de contrôle de la flottabilité visant à minimiser les forces de tirage et les contraintes d'installation sur la canalisation et le revêtement est nécessaire. Le programme de contrôle de la flottabilité devrait consister à remplir complètement la canalisation avec de l'eau ou à remplir une doublure avec de l'eau pour créer une condition de flottabilité neutre.

4. Faisabilité du FDH, risques associés et mesures d'atténuation

4.1 Perte de contrôle du guidage

Les formations de sol meuble ou des changements majeurs dans les propriétés des formations peuvent engendrer des problèmes de guidage. Ces problèmes surviennent lorsque la formation n'offre pas assez de résistance au trépan pour lui permettre d'effectuer un changement de direction. À l'intersection de formations plus dures, comme le sous-sol rocheux, une géologie plus dure, des laminations ou des inclusions peuvent empêcher le trépan de répondre aux commandes de direction à un angle d'incidence peu élevé ou le faire dévier hors limite à un angle d'incidence plus élevé. Si des déviations dépassant les tolérances sont mesurées, une petite portion du trou de forage est habituellement forée à nouveau pour permettre d'effectuer des réglages à la trajectoire du trou de forage. Dans les cas extrêmes, il peut être nécessaire de forer à nouveau en élargissant le trou et, si nécessaire, de cimenter une partie du forage. Le déplacement de la foreuse à un autre endroit pour reprendre le forage, habituellement dans le même espace de travail, est aussi une possibilité. Réduire le diamètre du trépan et utiliser un angle de cintrage plus élevé sur le moteur à boue peuvent aider à pénétrer des formations plus dures, mais cela peut aussi mener à des déviations importantes lors du forage d'une formation géologique inattendue. Il est possible que plusieurs tailles de trépan aléseur et plusieurs configurations d'angle de cintrage soient nécessaires pour compléter le trou pilote dans le respect des tolérances.

4.2 Perte de circulation et fuites de fluide

Le risque de perte de fluide est à son niveau le plus élevé lors du forage du trou pilote, alors que la petite taille du trou de forage entraîne une pression circulatoire plus élevée et que les déblais peuvent plus facilement boucher le trou. Le fluide peut se propager dans des failles du sous-sol rocheux, des matériaux meubles déplacés ou le vide



entre les matériaux non consolidés. Un système de fluide de forage adéquatement entretenu et planifié par un technicien en fluides de forage expérimenté est essentiel. La perte de circulation peut affecter les coûts et les échéanciers en augmentant les additifs pour fluide de forage nécessaires, le temps requis pour mélanger le nouveau fluide de forage, la quantité d'eau nécessaire et la fréquence des va-et-vient et des nettoyages du trou pour réduire la pression annulaire. Dans certains cas, une perte de circulation incontrôlée requiert qu'une partie du trou de forage soit cimentée et forée à nouveau. Dans d'autres cas, la perte de circulation dans le trou de forage ne peut être prévenue et entraîne des fuites dans la surface du sol ou une masse d'eau. C'est ce qu'on appelle communément une perte par fracturation (frac-out). L'entrepreneur en FDH doit avoir de l'équipement de surveillance en place pour détecter toute fracturation ainsi que de l'équipement, des matériaux et des procédures prêts pour contenir et nettoyer les pertes de fluide par fracturation. Le risque de fracturation peut être réduit en gardant la pression du fluide de forage basse, en gardant le trou de forage propre, en utilisant un fluide de forage aux propriétés adéquates, en permettant un temps de circulation et un volume adéquats pour éliminer les déblais et en procédant à des va-et-vient pour nettoyer mécaniquement le trou de forage. Le contrôle vigilant du fluide de retour et une qestion active des formations avec des additifs pour fluide de forage sont essentiels au succès d'un FDH.

4.3 Instabilité du trou de forage

Pour diminuer les risques d'effondrement du trou de forage en sol faible ou non consolidé, la circulation d'équipements au-dessus de la trajectoire de forage devrait être limitée le plus possible. Ceci vaut surtout pour la région directement au-dessus de l'extrémité de toute gaine. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates réduit les chances d'effondrement du trou de forage. Une attention particulière doit être portée afin de ne pas enlever un excès de matériel à l'extrémité de la gaine de forage en évitant d'effectuer des va-et-vient trop fréquents et en limitant le plus possible la circulation à cet endroit. Les endroits pouvant contenir du sable, du gravier ou des galets peuvent aussi s'avérer problématiques. L'effondrement d'un trou de forage peut aussi coincer l'équipement et en causer la perte ainsi que l'abandon du trou.

4.4 Infiltration d'eau

En cas d'écoulement artésien important, l'apport d'eau peut être stoppé ou réduit à l'aide de coulis d'injection. Si l'écoulement ne peut être arrêté, des têtes de circulation peuvent être utilisées pour rediriger l'eau ainsi produite vers l'équipement de nettoyage et d'évacuation. Si la quantité d'eau est importante, le trou de forage peut être cimenté et le projet de FDH abandonné. L'infiltration d'eau augmente l'instabilité du trou de forage et ses risques associés.

4.5 Dommages au revêtement ou à la canalisation

Pendant le tirage du tuyau, des déformations ou des objets comme des galets, des blocs ou des morceaux du soussol rocheux fracturé peuvent causer des dommages au revêtement de la canalisation. Un travail soigné doit être accompli pour s'assurer que le trou de forage est bien nettoyé, ce qui est important pour minimiser les risques d'endommagement du revêtement. Des contrôles techniques comme un programme de contrôle de la flottabilité (discuté ci-dessus) et l'installation d'une gaine de forage aident à atténuer ces risques. Même si le trou de forage est bien nettoyé, des zones d'abrasion élevée pourraient toujours être présentes dans le trou de forage. Il est recommandé que des mesures d'atténuation des dommages au revêtement, comme une protection cathodique, soient prises en considération.

4.6 Canalisation coincée

Le gonflement de matériaux comme l'argile et le schiste peut rétrécir le diamètre du trou de forage et mener à des problèmes de nettoyage du trou ainsi qu'au coincement de la canalisation lors de la procédure de tirage. Les problèmes de gonflement deviendront de plus en plus sévères au fur et à mesure que le trou de forage sera exposé au fluide de forage et que les matériaux y seront exposés. Puisque cette canalisation nécessitera un trou très large et plusieurs alésages, on peut s'attendre à ce que le gonflement potentiel de la géologie devienne réalité. Des additifs pour fluide de forage peuvent être utilisés pour contrôler le gonflement de l'argile, si celui-ci devient





problématique. Le taux de pénétration doit être contrôlé pour permettre à une quantité suffisante de fluide de forage d'être injectée pour transporter les déblais créés à l'avant. Une agitation régulière des déblais pour permettre leur retour en suspension dans le fluide de forage en effectuant des allers-retours avec les trépans aléseurs jusqu'au point d'entrée est essentielle pour le maintien d'un trou de forage ouvert. Du sable, du limon ou du gravier qui se détachent de la paroi sont aussi des causes de coincement de la canalisation. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates au maintien d'un trou de forage ouvert et effectuer des passes de nettoyage adéquates avant le tirage de la canalisation aideront à réduire le risque d'obstruction du trou de forage par la chute de matériaux.

Les zones où la géométrie du trou de forage peut devenir inadéquate pour le tirage de la canalisation sont les zones de transition d'un matériau plus dur à un matériau meuble, comme les transitions du sous-sol rocheux au terrain de couverture. La cause la plus commune de canalisation coincée est le contact entre l'aléseur et l'extrémité de la gaine de forage. Ce problème est souvent causé par une surexcavation à l'extrémité de la gaine de forage ou un trou non centré. Ce risque peut être atténué lors de la conception en choisissant une gaine de forage plus grande. Un entrepreneur expérimenté est capable de choisir les bons outils de forage et de suivre les procédures adéquates pour minimiser la surexcavation des zones critiques. Si le trépan aléseur se coince à l'extrémité de la gaine de forage, l'entrepreneur peut tenter de faire tourner l'aléseur dans la gaine ou de retirer la gaine en conjonction avec le tirage de la canalisation. Exercer une force trop grande sur un trépan aléseur coincé peut mener au bris de la canalisation de forage.

Usure et défaillance des outils de forage 4.7

Les outils de FDH à diamètre important, comme ceux requis pour ce projet, exercent des charges élevées sur le train de forage, qui peuvent s'accumuler et causer des défaillances d'usure. Une attention particulière doit être portée dans les trous de forage de grande taille et dans les formations meubles pour ne pas exercer une compression axiale trop forte sur le train de forage, car celui-ci est alors courbé et poussé hors de la ligne, causant une défaillance par flexion ou flexion répétée. Le moyen le plus commun d'atténuer ce risque est de réduire les contraintes sur le train de forage en exercant une tension du côté de la sortie de la traverse afin de fournir la force nécessaire au forage de la formation tandis que l'appareil de forage ne fournit que la torsion de l'autre côté. Cette pratique diminue la pression exercée par la flexion cyclique du train de forage. Il est aussi essentiel d'avoir recours à un train de forage continu du point de pénétration jusqu'au point de sortie, car, en cas de défaillance, il peut être récupéré sans avoir recours à une opération de repêchage.

Risques environnementaux 4.8

Le risque environnemental principal d'un FDH est la fuite du fluide de forage dans le sol ou dans une masse d'eau (section 4.2). Ceci entraîne habituellement l'adoption de mesures de confinement pendant le forage et de correction après l'installation de la canalisation. Dans les cas graves, le FDH doit être abandonné pour prévenir des dommages environnementaux plus importants.

Les autres risques principaux associés à une traverse par FDH sont liés au déversement d'hydrocarbures, à la sédimentation et à la pollution sonore.

Les machines de FDH sont généralement alimentées par des moteurs au diesel et des systèmes hydrauliques. Tous deux présentent le risque de déversements d'hydrocarbures. Ces déversements sont habituellement contenus et nettoyés par le personnel sur place à l'aide de trousses antidéversements disponibles. Reportez-vous au plan de protection environnementale pour les considérations détaillées sur les hydrocarbures.

La libération de sédiments pourrait survenir si les mesures adéquates ne sont pas prises pour contrôler le ruissellement de surface à partir des aires de travail et des routes d'accès. Une planification du confinement des ruissellements de surface aide à atténuer et à contrôler ce risque.

Les opérations de forage dirigé horizontal se poursuivent habituellement 24 heures par jour pour les traverses de grande taille. Des moteurs au diesel, de l'équipement mobile et de l'équipement de martelage pneumatique de grande taille sont souvent utilisés. S'il n'est pas atténué adéquatement, le bruit qui en découle peut entraîner des





plaintes de la part des résidants du voisinage. Les mesures d'atténuation peuvent comprendre des écrans acoustiques, de meilleurs silencieux ou des horaires restreints pour certains équipements.

4.9 Autres risques à considérer

L'échec de la méthode principale de traverse est toujours une possibilité. Une méthode de traverse alternative est nécessaire si la méthode principale est abandonnée. Selon les étapes menant à l'abandon de la première tentative de traverse, la première option pourrait être d'essayer à nouveau la méthode de traverse principale. Si cette option n'est pas disponible ou ne respecte pas les seuils de tolérance du projet, la méthode alternative doit être utilisée. Le dessin de conception préliminaire pour la méthode alternative de traverse en tranchée est inclus à l'annexe C.

5. Conclusion

Selon la géométrie de l'emplacement de la traverse et les conditions d'exploitation de l'oléoduc, le projet de traverse par FDH de la rivière du Sud est jugé techniquement faisable. Les contraintes auxquelles seront assujetties les canalisations ont été examinées par Entec et le rayon de conception de 1200 m a été confirmé. Les risques attendus comprennent des problèmes de guidage, la perte de fluide et les pertes par fracturation. La conception et la faisabilité de ce projet de traverse seront réévaluées lorsque l'étude géotechnique sera terminée. Un rapport de faisabilité final et un dessin de conception final seront émis dans la phase d'ingénierie détaillée.



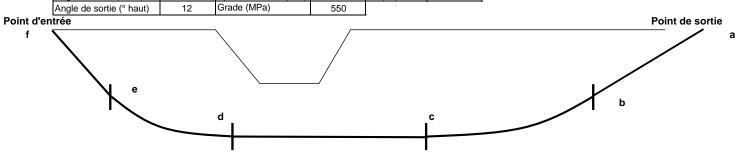


Annexe A

Sommaire des calculs

543-ENG-122 RIVIÈRE DU SUD

Données de conc	eption	Données de t	uyau	Données d	e procédé		Critères de	contrainte		
Longueur forée (m)	600.0	Dia. ext. tuyau (mm)	1067.0	PME (kPa)	9156	Contrainte de cisaillement admissible			sible	
Longueur horizontale (m)	594.2	Épais. nominale (mm)	20.2	Pr essai (kPa)	11445	Exigences du client		Exigences CSA		
Rayon minimum (m)	530	Tolér. corrosion (mm)	0	Cat.	II	PE (MPa)	275.0	PE (MPa)	275.0	
Rayon de conception (m)	1200	Tolér. épaisseur (%)	0	T2 (°C)	60	Essai (MPa)	302.5	Essai (MPa)	302.5	
Angle d'entrée (° bas)	12	Épaisseur essai (mm)	20.2	T1 (°C)	5			•		
A I I (' (0 I ()	40	Crade (MDa)	550		-	•				



		Construction					te d'essai (apr	ès tirage)	Post-assèchement pré-exploi (PAPE)			Contrainte d'exploitation		
	Charge Contr. cisaillement tangentiel max.			Contrainte cisaillement tangentiel max.			Contrainte cisaillement tangentiel max.			Contrainte cisaillement tangentiel max.				
Lieu	(lb)	(N)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)
Point A	102 789	458 879	998	6.88	2.50	30 454	210.0	69.41	15 110	104.2	34.44	37 290	257.1	93.49
Point B	109 900	490 626	15 628	107.75	39.18	30 470	210.1	69.45	15 246	105.1	34.75	37 155	256.2	93.15
Point C	158 753	708 719	15 928	109.82	39.93	30 408	209.7	69.31	15 653	107.9	35.68	36 749	253.4	92.14
Point D	158 753	708 720	15 928	109.82	39.93	30 408	209.7	69.31	15 653	107.9	35.68	36 749	253.4	92.14
Point E	236 150	1 054 241	16 242	111.98	40.72	30 470	210.1	69.45	15 246	105.1	34.75	37 155	256.2	93.15
Point F	253 359	1 131 068	16 304	112.41	40.88	30 491	210.2	69.50	15 110	104.2	34.44	37 290	257.1	93.49

	Défor circon	férentielle	Capacité de moment			
Lieu	Construction	PAPE	Construction	PAPE	Essai	
Point A						
Point B	OK	OK	OK	OK	OK	
Point C	OK	OK				
Point D	OK	OK	OK	OK	OK	
Point E	OK	OK				

Normes CSA Z662-11				
4.7.1 OK				
4.7.2.1 OK				
4.8.3	4.8.3 OK			
4.8.5 OK				
11.8.4.4<	11.8.4.5 OK			

Normes CSA Z662-11 (essai)					
4.7.1	ОК				
4.7.2.1	OK				
11.8.4.4	<11.8.4.5	OK			

REV.	DATE	DESCRIPTION	SCEAU / ESTAMPE	
Α	15 avr. 14	Conception préliminaire		
В	7 mai 14	Émis pour commentaires		
0	9 juin 14	Émis pour ingénierie de base		
				Engineering Technology Inc. 24, 12110 - 40 Street SE Calgary, AB T2Z 4K6 T.: (403) 319-0443 Propriété d'Engineering Technology Inc. (ETI) Ne pas copier, transmettre ou redistribuer sans le consentement par écrit d'ETI.
				Permis d'ingénierie de l'APEGA no P8649

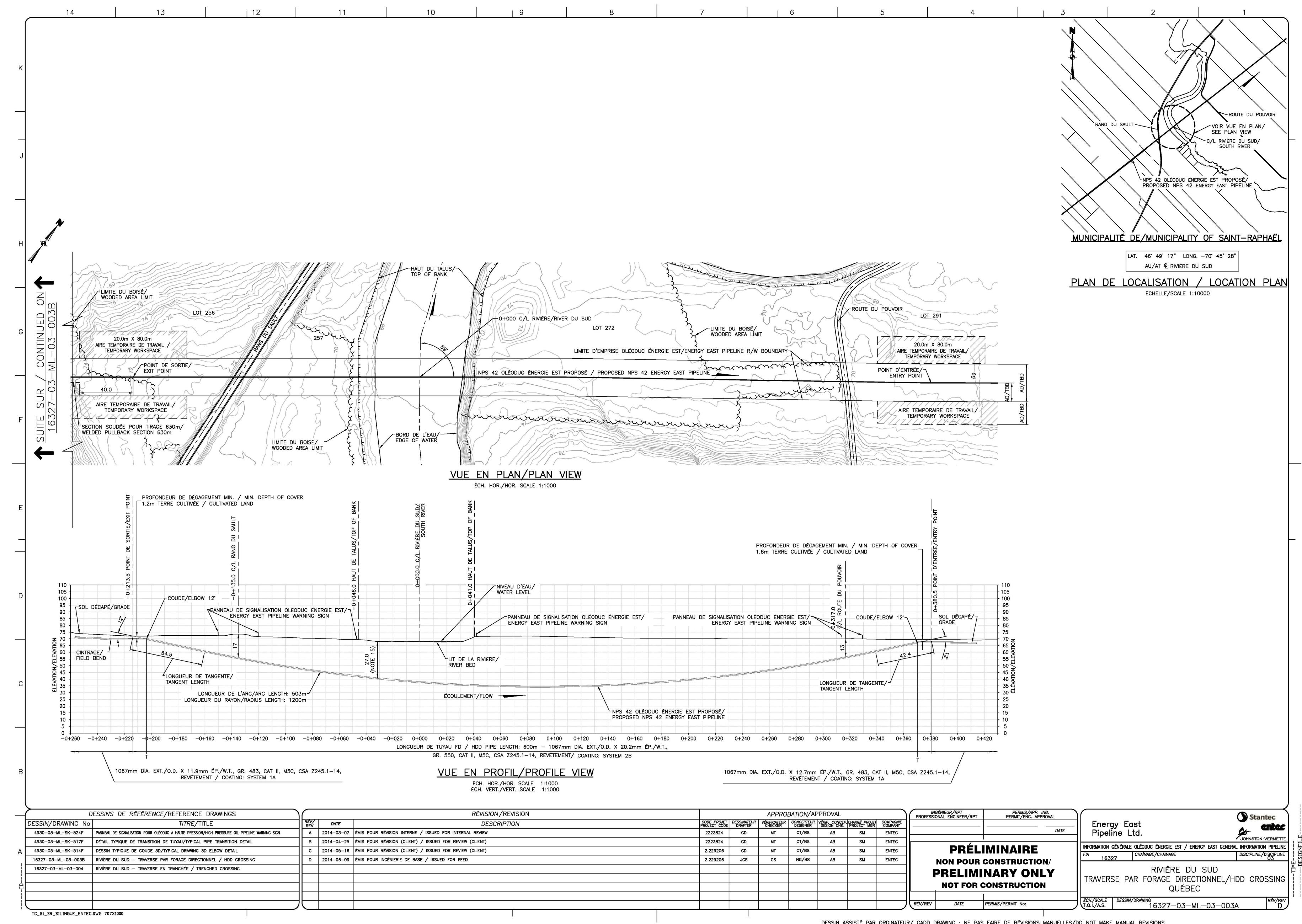
Note: *La pression maximale d'exploitation (PME) du projet est de 8450 kPa, survenant aux sorties des stations de pompage. Les calculs de FDH pour cette traverse, toutefois, sont basés sur la PME spécifique à cet emplacement, qui a été déterminée par la différence d'élévation entre la station de pompage en amont de la traverse et le point le plus bas de la traverse.





Annexe B

Dessin de conception



14 ARPENTAGE / SURVEYING: OTHERWISE SPECIFIED.

- 1. TOUTES LES MESURES SONT EN MÈTRES SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL MEASUREMENTS ARE IN METERS UNLESS
- 2. TOUS LES CHAÎNAGES SONT HORIZONTAUX SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL CHAINAGES ARE HORIZONTAL UNLESS OTHERWISE SPECIFIED.

GÉNÉRAL / GENERAL:

TC_B1_BR_BILINGUE_ENTEC.DWG 707X1000

- 3. LA TRAVERSE DEVRA ÊTRE CONSTRUITE ET ÉPROUVÉE EN RESPECTANT AU MINIMUM TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, MUNICIPAUX ET RÉGIONAUX APPLICABLES. / AS A MINIMUM, THE CROSSING SHALL BE CONSTRUCTED AND TESTED IN ACCORDANCE WITH ALL APPLICABLE FEDERAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL AND REGIONAL REGULATIONS.
- 4. LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE ET LE PROGRAMME D'ESSAIS DE PRESSION HYDROSTATIQUE DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CSA Z662-11, AUX SPÉCIFICATIONS DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS ET TES-PROJ-HDD DE TRANSCANADA ET AUX EXIGENCES DU PERMIS DE TRAVERSE. / PIPELINE CONSTRUCTION AND HYDROSTATIC TESTING PROGRAM SHALL COMPLY WITH CSA Z662-11 STANDARD AND TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATIONS TES-PROJ-PCS, TES-PROJ-HDD AND MEET REQUIREMENTS IN THE CROSSING AGREEMENTS.

ALIGNEMENT DE LA CONDUITE ET INSTALLATION / PIPE ALIGNMENT AND INSTALLATION:

- 5. L'ENTREPRENEUR DU FORAGE DIRIGÉ DOIT VÉRIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES EXISTANTES AVANT LA CONSTRUCTION. / THE HDD CONTRACTOR SHALL VERIFY THE LOCATION AND DEPTH OF EXISTING UNDERGROUND INSTALLATIONS PRIOR TO CONSTRUCTION.
- 6. LES ALIGNEMENTS DE LA CONDUITE, TELS QU'INDIQUÉS SUR LE PLAN ET PROFIL, INDIQUENT LES EXIGENCES MINIMALES REQUISES POUR L'OLÉODUC ÉNERGIE EST; L'ENTREPRENEUR PEUT À SA DISCRÉTION ET À SES FRAIS, PROPOSER UN PROFIL ALTERNATIF AU MOMENT DE LA SOUMISSION. LES PROPOSITIONS ALTERNATIVES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉES PAR TRANSCANADA ET LES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION CONCERNÉS. / PIPELINE ALIGNMENTS, AS INDICATED ON THE PLAN AND PROFILE, REFLECT ENERGY EAST PIPELINE MINIMUM REQUIREMENTS. THE CONTRACTOR MAY, AT THEIR DISCRETION AND COST, PROPOSE AN ALTERNATIVE PROFILE AT THE TIME OF TENDER, ALTERNATIVE PROPOSALS MUST BE APPROVED BY TRANSCANADA AND APPLICABLE REGULATORY AGENCIES.
- 7. EN AUCUN CAS LA CONDUITE NE PEUT ÊTRE INSTALLÉE À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE D'OLÉODUC ÉNERGIE EST. / UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE PIPELINE BE INSTALLED OUTSIDE OF THE ENERGY EAST R.O.W.
- 8. LA CONDUITE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE SUR LE SOL NATUREL NON-REMANIÉ AVEC LA PROTECTION APPROPRIÉE. LES PENTES LATÉRALES D'EXCAVATION TEMPORAIRE DEVRONT RESPECTER LA SPECIFICATION DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS DE TRANSCANADA. / PIPELINE SHALL BE PLACED ON NATURAL, UNDISTURBED SOIL WITH APPROPRIATE PROTECTION, TEMPORARY SIDE SLOPES SHALL MEET TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATION TES-PROJ-PCS.

- 9. L'ENTREPRENEUR DU FORAGE DIRECTIONNEL DOIT VÉRIFIER L'EMPLACEMENT DES POINTS D'ENTRÉE/SORTIE ET LE SENS DU FORAGE EN SE BASANT SUR LES CONDITIONS DU SITE RENCONTRÉES AU MOMENT DE LA CONSTRUCTION / THE HDD CONTRACTOR SHALL VERIFY APPROVED ENTRY/EXIT LOCATIONS AND DRILLING DIRECTION BASED ON THE SITE CONDITIONS DURING CONSTRUCTION.
- 10. LA SECTION DU TUYAU SOUDÉE DOIT ÊTRE SUPPORTÉE ADÉQUATEMENT EN TOUT TEMPS LORS DE L'OPÉRATION DE TIRAGE AFIN DE S'ASSURER QUE LE TUYAU NE SUBISSE PAS DE CONTRAINTES EXCESSIVES. / THE PIPE PULL SECTION SHALL BE ADEQUATELY SUPPORTED AT ALL TIMES DURING PULLBACK TO ENSURE THE PIPE IS NOT OVERSTRESSED.
- 11. AFIN D'INSPECTER VISUELLEMENT TOUT DOMMAGE AU TUYAU OU À SON REVÊTEMENT, L'ENTREPRENEUR EST TENU DE TIRER AU MINIMUM L'ÉQUIVALENT D'UNE LONGUEUR DE TUYAU À L'EXTÉRIEUR DU TROU DE FORAGE SELON LES SPÉCIFICATIONS DU FORAGE TES-PROJ-HDD. / IN ORDER TO VISUALLY ASSESS ANY PIPE OR PIPE COATING DAMAGE, THE CONTRACTOR IS REQUIRED TO PULL AT LEAST ONE LENGTH OF PIPE JOINT COMPLETELY THROUGH THE BOREHOLE AS PER THE HDD SPECIFICATIONS TES-PROJ-HDD.
- 12. UN PLAN ET UN PROFIL «TEL-QUE-CONSTRUIT» DOIVENT ÊTRE FOURNIS À OLÉODUC ÉNERGIE EST APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX. / A FINAL «AS-BUILT» PLAN AND PROFILE SHALL BE PROVIDED TO ENERGY EAST PIPELINE AFTER THE COMPLETION OF THE WORK.

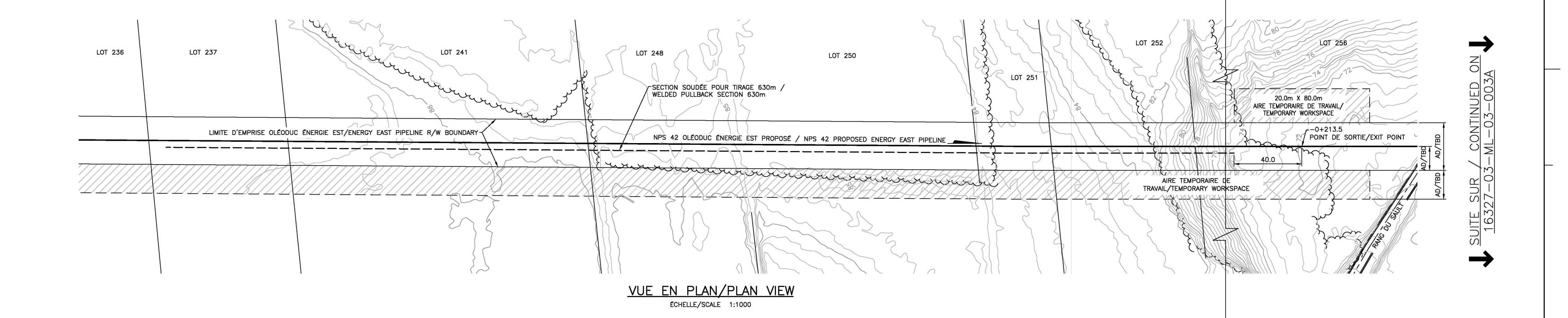
- 13. L'ENTREPRENEUR EN PIPELINE FOURNIRA L'ASSISTANCE À LA PRÉPARATION DU SITE ET À SON ACCÈS, À LA MISE EN PLACE DE L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE, À L'INSTALLATION DU TUYAU, AU RETRAIT DE L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE, ET À LA REMISE EN ÉTAT DU SITE / THE PIPELINE CONTRACTOR WILL PROVIDE ASSISTANCE IN PREPARING THE SITE, GRADING FOR SITE ACCESS, SETTING UP HDD EQUIPMENT, INSTALLATION OF THE PIPE, REMOVAL OF HDD EQUIPMENT, AND RESTORATION OF THE
- 14. L'ENTREPRENEUR DOIT DISPOSER DES OUTILS DE SURVEILLANCE POUR UN SUIVI CONSTANT DE LA PRESSION ANNULAIRE ET DE LA TURBIDITÉ DU COURS D'EAU AFIN D'ÉVITER LE DÉVERSEMENT DE BOUE DE FORAGE DANS LE COURS D'EAU. / THERE SHALL BE A CONSTANT MONITORING TOOL FOR ANNULAR PRESSURE AND WATERCOURSE TURBIDITY BY THE HDD CONTRACTOR TO ENSURE NO FRAC-OUT OF DRILLING FLUID INTO THE WATERCOURSE.
- 15. LA PROFONDEUR DE RECOUVREMENT SERA DÉTERMINÉE À LA PHASE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE. / DEPTH OF COVER WILL BE FINALIZED DURING THE DETAILED ENGINEERING PHASE.

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENTAL:

16. VOIR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DÉTAILLÉES (À ÊTRE COMPLÉTÉES À L'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE) / SEE DETAILED ENVIRONMENTAL CONDITIONS (TO BE DEFINED IN DETAILED ENGINEERING)

SPÉCIFICATIONS DE L'OLÉODUC / PIPELINE SPECIFICATIONS

- 1. CONDUITE / LINE PIPE: AMONT/UPSTREAM___1067mm DIA. EXT. / O.D. (NPS 42) x 11.9mm EP./W.T. AVAL/DOWNSTREAM___1067mm DIA. EXT. / O.D. (NPS 42) x 12.7mm EP./W.T. GR. 483, CAT II, M5C CSA Z245.1-14 TUYAU À PAROI ÉPAISSE / HW PIPE :_____1067mm DIA. EXT. / O.D. (NPS 42) x 20.2mm ÉP./W.T. GR. 550, CAT II, M5C CSA Z245.1-14 2. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING TEMPERATURE : 3. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MIN. / MIN. OPERATING TEMPERATURE 4. TYPE DE JOINT / TYPE OF JOINT : SOUDÉ / WELDED SYSTÈME / SYSTEM 1A 5. REVETEMENT CONDUITE / LINE PIPE COATING : TUYAU FD / HDD PIPE : . SYSTÈME / SYSTEM 2B 6. MÉTHODE DE TRAVERSE / CROSSING METHOD : FORAGE DIRECTIONNEL / HDD
- MÉTHODE DE TRAVERSE ALTERNATIVE / ALTERNATE CROSSING METHOD : _ TRANCHÉE / TRENCHED 7. TEST DE PRESSION MIN. (SECTION DE TRAVERSE)/MIN. TEST PRESSURE (CROSSING SECTION) : _11 445 kPa
- 8. PRESSION D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING PRESSURE : _ 9 156 kPa 9. PROTECTION CATHODIQUE / CATHODIC PROTECTION: _ COURANT IMPOSÉ / IMPRESSED CURRENT
- 10. VOLTAGE DE PROTECTION CATHODIQUE MAX. / MAX. CATHODIC PROTECTION VOLTAGE : _____AD / TBD 1. PRODUIT TRANSPORTÉ / PRODUCT CARRIED : -PÉTROLE BRUT / CRUDE OIL



DESSINS DE RÉFÉRENCE/REFERENCE DRAWINGS *RÉVISION/*REVISION APPROBATION/APPROVAL DESSIN/DRAWING No TITRE/TITLE DESCRIPTION 2014-03-07 ÉMIS POUR RÉVISION INTERNE / ISSUED FOR INTERNAL REVIEW 4930-03-ML-SK-524F PANNEAU DE SIGNALISATION POUR OLÉODUC À HAUTE PRESSION/HIGH PRESSURE OIL PIPELINE WARNING SIGN GD MT CT/BS AB SM ENTEC 2014-04-25 EMIS POUR RÉVISION (CLIENT) / ISSUED FOR REVIEW (CLIENT) C | 2014-05-16 | ÉMIS POUR RÉVISION (CLIENT) / ISSUED FOR REVIEW (CLIENT) GD MT CT/BS AB 4930-03-ML-SK-514F DESSIN TYPIQUE DE COUDE 3D/TYPICAL DRAWING 3D ELBOW DETAIL D 2014-06-09 ÉMIS POUR INGÉNIERIE DE BASE / ISSUED FOR FEED NG/BS AB RIVIÈRE DU SUD - TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HDD CROSSING JCS CS SM 16327-03-ML-03-004 RIVIÈRE DU SUD - TRAVERSE EN TRANCHÉE / TRENCHED CROSSING

DATE PRÉLIMINAIRE NON POUR CONSTRUCTION/ PRELIMINARY ONLY **NOT FOR CONSTRUCTION**

PERMIS/PERMIT No:

Stantec **Energy East** Pipeline Ltd. JOHNSTON · VERMETT INFORMATION GÉNÉRALE OLÉODUC ÉNERGIE EST / ENERGY EAST GENERAL INFORMATION PIPELINE DISCIPLINE/DISCIPLINE 0.3 CHAÎNAGE/CHAINAGE 16327 RIVIÈRE DU SUD TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL/HDD CROSSING QUÉBEC

16327-03-ML-03-003B

ECH./SCALE DESSIN/DRAWING T.Q.I./A.S.





Annexe C

Dessin de traverse alternative

NOTES: ARPENTAGE / SURVEYING: 1. TOUTES LES MESURES SONT EN MÈTRES SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL MEASUREMENTS ARE IN METERS UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. 2. TOUS LES CHAÎNAGES SONT HORIZONTAUX SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL CHAINAGES ARE HORIZONTAL UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. GÉNÉRAL/ GENERAL: 3. LA TRAVERSE DEVRA ÊTRE CONSTRUITE ET ÉPROUVÉE EN RESPECTANT AU MINIMUM TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, MUNICIPAUX ET RÉGIONAUX APPLICABLES. / AS A MINIMUM, THE CROSSING SHALL BE CONSTRUCTED AND TESTED IN ACCORDANCE WITH ALL APPLICABLE FEDERAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL AND REGIONAL REGULATIONS. 4. LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE ET LE PROGRAMME D'ESSAIS DE PRESSION HYDROSTATIQUE DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CSA Z662-11, AUX SPÉCIFICATIONS DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS ET AUX EXIGENCES DU PERMIS DE TRAVERSE. / PIPELINE CONSTRUCTION AND HYDROSTATIC TESTING PROGRAM SHALL COMPLY WITH CSA Z662-11 STANDARD AND TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATIONS TES-PROJ-PCS AND MEET REQUIREMENTS IN THE CROSSING AGREEMENTS. 5. LA MÉTHODE DE TRAVERSÉ ET D'INSTALLATION DU PIPELINE SERA CONFIRMÉE À L'INGENIERIE DÉTAILLÉE. / METHOD FOR RIVER CROSSING AND PIPE INSTALLATION TO BE CONFIRMED DURING DETAILED ENGINEERING. INSTALLATION DE LA CONDUITE ET ALIGNEMENT / PIPE ALIGNMENT AND INSTALLATION: 6. L'ENTREPRENEUR PIPELINE DOIT VÉRIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES EXISTANTES AVANT LA CONSTRUCTION. / THE PIPELINE CONTRACTOR SHALL VERIFY THE LOCATION AND DEPTH OF EXISTING UNDERGROUND INSTALLATIONS PRIOR TO CONSTRUCTION.

- 7. EN AUCUN CAS LA CONDUITE NE PEUT ÊTRE INSTALLÉE À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE D'OLÉODUC ÉNERGIE EST. / UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE PIPELINE BE INSTALLED OUTSIDE OF THE ENERGY EAST R.O.W.
 - 8. LES ALIGNEMENTS DE LA CONDUITE, TELS QU'INDIQUÉS SUR LE PLAN ET PROFIL, INDIQUENT LES EXIGENCES MINIMALES REQUISES POUR L'OLÉODUC ÉNERGIE EST; L'ENTREPRENEUR PEUT À SA DISCRÉTION ET À SES FRAIS, PROPOSER UN PROFIL ALTERNATIF AU MOMENT DE LA SOUMISSION. LES PROPOSITIONS ALTERNATIVES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉES PAR TRANSCANADA ET LES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION CONCERNÉS. / PIPELINE ALIGNMENTS, AS INDICATED ON THE PLAN AND PROFILE, REFLECT ENERGY EAST PIPELINE MINIMUM REQUIREMENTS. THE CONTRACTOR MAY, AT THEIR DISCRETION AND COST, PROPOSE AN ALTERNATIVE

PROFILE AT THE TIME OF TENDER, ALTERNATIVE PROPOSALS MUST BE APPROVED

- BY TRANSCANADA AND APPLICABLE REGULATORY AGENCIES. 9. LA CONDUITE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE SUR LE SOL NATUREL NON-REMANIÉ AVEC LA PROTECTION APPROPRIÉE. LES PENTES LATÉRALES D'EXCAVATION TEMPORAIRE DEVRONT RESPECTER LA SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS DE TRANSCANADA. / PIPELINE SHALL BE PLACED ON NATURAL, UNDISTURBED SOIL WITH APPROPRIATE PROTECTION. TEMPORARY SIDE SLOPES SHALL MEET TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATION TES-PROJ-PCS.
- 10. L'ANGLE DE COURBURE MAXIMALE DE LA CONDUITE SUR LE TERRAIN EST DE 1.0 DEGRÉ PAR DIAMÈTRE DE LONGUEUR. / THE MAXIMUM PIPE FIELD BEND ANGLE IS 1.0 DEGREE PER DIAMETER LENGTH.
- 11. UN PLAN ET UN PROFIL «TEL-QUE-CONSTRUIT» DOIVENT ÊTRE FOURNIS À OLÉODUC ÉNERGIE EST APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX. / A FINAL «AS-BUILT» PLAN AND PROFILE SHALL BE PROVIDED TO ENERGY EAST PIPELINE AFTER THE COMPLETION OF THE WORK.
- 12. LA PROFONDEUR DE RECOUVREMENT SERA DÉTERMINÉE À LA PHASE D'INGÉNIERIE DE DÉTAIL. / DEPTH OF COVER WILL BE FINALIZED DURING THE DETAILED ENGINEERING PHASE.

GESTION DES DÉBLAIS ET REMBLAIS TEMPORAIRES / SOIL PLACEMENT-TEMPORARY :

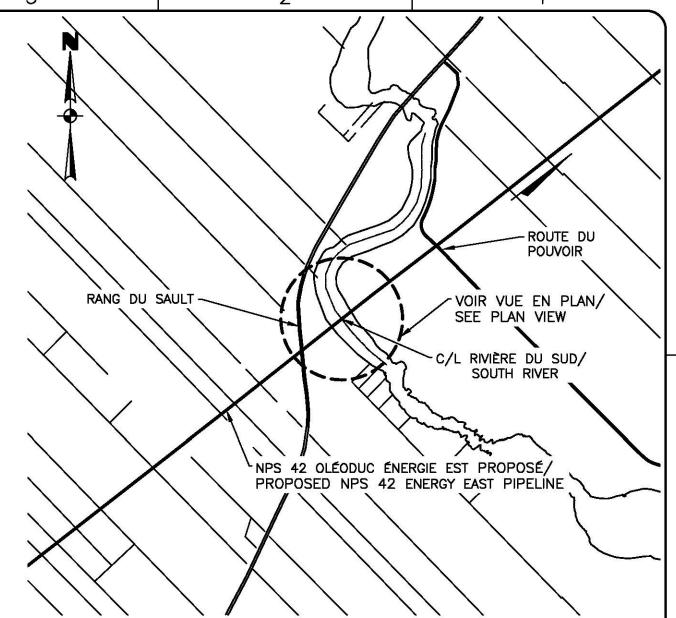
- 13. LES PENTES DU DÉBLAIS D'EXCAVATION DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES TES-DV31-2333 ET TES-PROJ-EXC DE TRANSCANADA ET AUX NORMES LOCALE. / TEMPORARY SPOIL SLOPE FROM EXCAVATION SHALL CONFORM TO TRANSCANADA SPECIFICATIONS TES-DV31-2333, TES-PROJ-EXC AND LOCAL REQUIREMENTS.
- 14. L'AIRE D'ENTREPOSAGE DES DÉBLAIS DOIT ÊTRE NIVELÉE POUR S'ASSURER QUE L'EAU NE S'ACCUMULE PAS À LA SURFACE ET QUE LES DÉBLAIS MIS EN TAS N'EMPÊCHENT PAS L'ÉCOULEMENT DE L'EAU. / SPOIL AREAS SHALL BE GRADED TO ENSURE THE WATER WILL NOT POND ON THE SURFACE OR BE TRAPPED BY THE SPOIL PILE.

GESTION DES DÉBLAIS ET REMBLAIS PERMANENTS/ SOIL PLACEMENT- PERMANENT :

- 15. LA TRANCHÉE DE LA CONDUITE TRAVERSANT LE COURS D'EAU DOIT ÊTRE REMBLAYÉE AVEC LES MATÉRIAUX EN PLACE JUSQU'AU NIVEAU APPROXIMATIF DU LIT ORIGINAL DE LA RIVIÈRE. / PIPE DITCH ACROSS MAIN CHANNEL SHALL BE BACKFILLED WITH NATIVE MATERIAL TO APPROXIMATELY THE ORIGINAL GRADE.
- 16. LES MATÉRIAUX DES BERGES DOIVENT ÊTRE REPLACÉS DE FAÇON PERMANENTE PAR COUCHES DE 300mm D'ÉPAISSEUR DÛMENT COMPACTÉES. CES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE EXEMPTS DE MATIÈRES ORGANIQUES ET DE DÉBRIS LIGNEUX. AVANT LE REMBLAYAGE SUR UNE SURFACE EN PENTE GELÉE, LA SURFACE GELÉE DEVRA ÊTRE SCARIFIÉE POUR FAVORISER L'ADHÉSION ENTRE CELLE-CI ET LE REMBLAI. / BANK MATERIALS MUST BE PERMANENTLY REPLACED IN LAYERS OF 300mm MAXIMUM, AND PROPERLY COMPACTED. THESE MATERIALS MUST BE FREE OF ORGANIC MATTER AND WOODY DEBRIS. PRIOR TO PLACING FILL ON FROZEN SLOPED SURFACES, THESE SURFACES MUST BE SCARIFIED TO MAXIMIZE ADHESION OF MATERIALS.
- 17. SI REQUIS, LE REMBLAI DANS LE TALUS DOIT ÊTRE MIS EN PLACE AVEC UNE PENTE MAXIMALE DE 2H:1V POUR OPTIMISER LA STABILITÉ DU TALUS. / IF REQUIRED, THE SOILS IN THE SAG BEND AND BANK AREA SHALL BE PLACED WITH A MAXIMUM SLOPE OF 2H:1V TO OPTIMIZE BANK STABILITY.
- 18. LORS DE TRAVAUX HIVERNAUX, DES TASSEMENTS CONSIDÉRABLES PEUVENT SE PRODUIRE DANS LES BERGES REMBLAYÉES L'ÉTÉ SUIVANT LA CONSTRUCTION ET LES BERGES POURRAIENT NÉCESSITER UN REPROFILAGE FINAL SELON LA PENTE SPÉCIFIÉE. UNE QUANTITÉ DE REMBLAI SUPPLÉMENTAIRE POURRAIT ÊTRE REQUISE POUR COMPENSER CES TASSEMENTS. LES BERGES DEVRONT ÊTRE PROFILÉES AFIN QUE L'EAU NE S'ACCUMULE PAS EN HAUT DE TALUS. / FOR WINTER CONSTRUCTION, CONSIDERABLE SETTLEMENT OF THE BANK FILL MAY OCCUR THE FIRST SUMMER AFTER CONSTRUCTION, AND THE BANK MAY REQUIRE FINAL GRADING TO THE SPECIFIED SLOPE. ADDITIONAL FILL MAY BE REQUIRED TO COMPENSATE FOR THE BACKFILL SETTLEMENT. BANKS SHALL BE GRADED SUCH THAT WATER DOES NOT POND AT THE TOP OF THE BANK.

CONTRÔLE DE LA FLOTTABILITÉ/ BUOYANCY CONTROL

- 19. LE CONTRÔLE DE LA FLOTTABILITÉ SERA DÉTERMINÉE À L'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE. / BUOYANCY CONTROL WILL BE DETERMINED IN DETAILED ENGINEERING. ENVIRONNEMENT/ ENVIRONMENTAL:
- 20. VOIR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DÉTAILLÉES (À ÊTRE COMPLÉTÉES À L'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE). / SEE DETAILED ENVIRONMENTAL CONDITIONS (TO BE DEFINED IN DETAILED ENGINEERING)

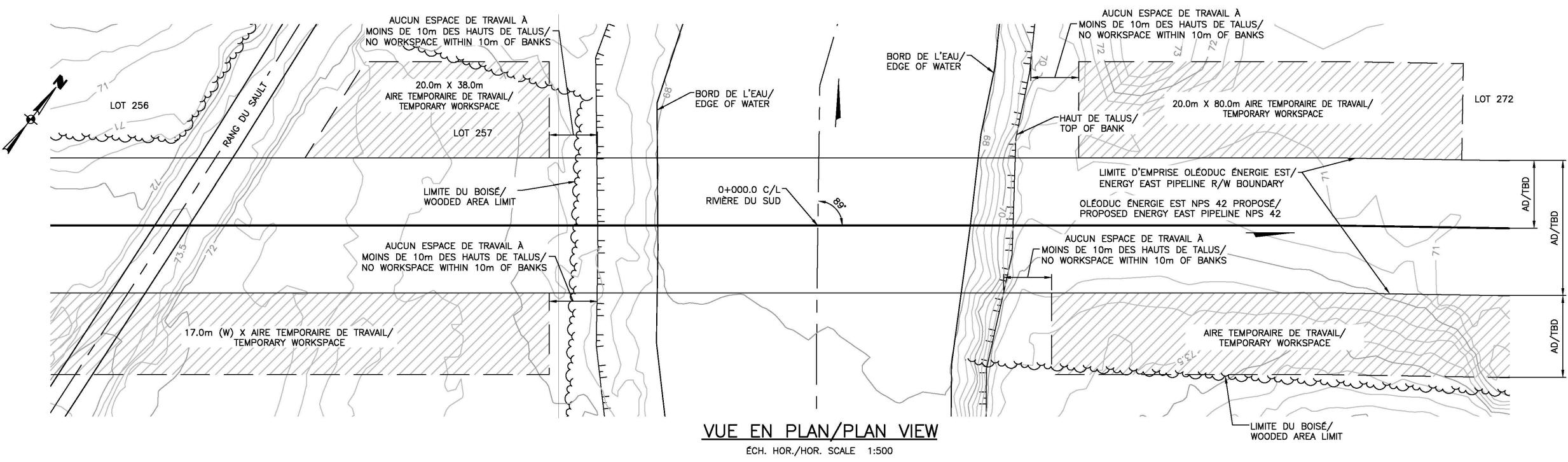


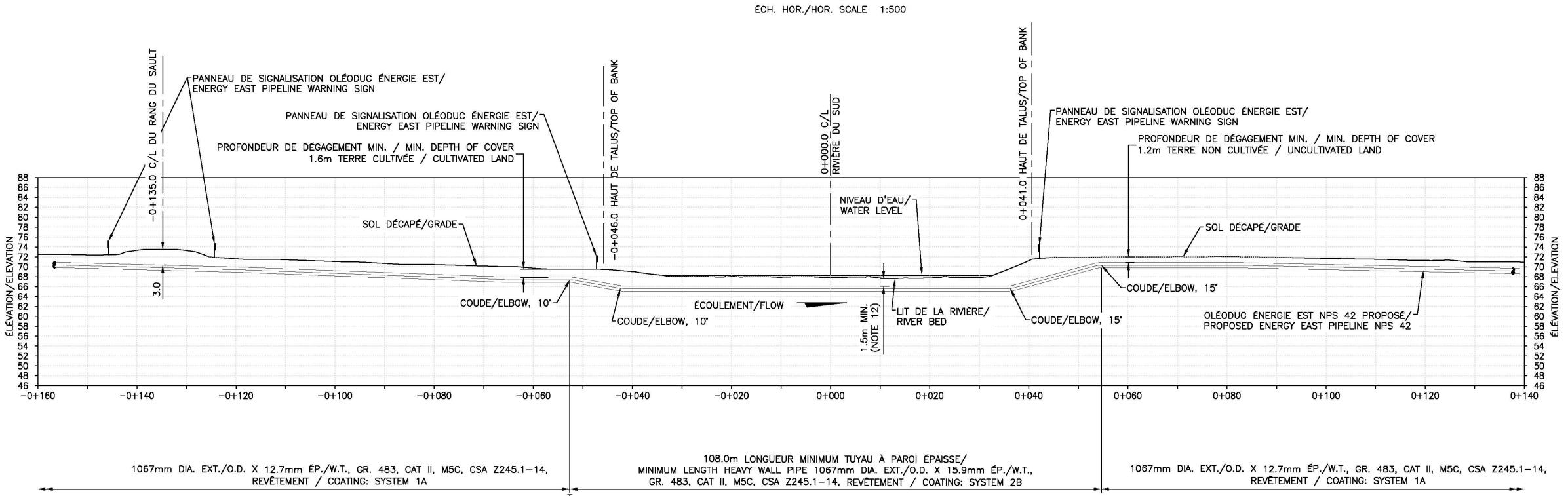
MUNICIPALITÉ DE/MUNICIPALITY OF SAINT-RAPHAËL

LAT. 46° 49' 17" LONG. -70° 45' 28" AU/AT & RIVIÈRE DU SUD

PLAN DE LOCALISATION / LOCATION PLAN ÉCHELLE/SCALE 1:10000

SPÉCIFICATIONS DE L'OLÉODUC / PIPELINE SPECIFICATIONS . CONDUITE / LINE PIPE: _1067mm DIA. EXT. / O.D. (NPS 42) x 12.7mm ÉP./W.T. GR. 483, CAT II, M5C CSA Z245.1-14 TUYAU À PAROI ÉPAISSE / HW PIPE : 1067mm DIA. EXT. / O.D. (NPS 42) x 15.9mm ÉP./W.T. GR. 483, CAT II, M5C CSA Z245.1-14 2. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING TEMPERATURE 3. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MIN. / MIN. OPERATING TEMPERATURE : _SOUDÉ / WELDED 4. TYPE DE JOINT / TYPE OF JOINT : SYSTÈME / SYSTEM 1. 5. REVÊTEMENT CONDUITE / LINE PIPE COATING TUYAU À PAROI ÉPAISSE / HW PIPE : . Système / System 2 6. MÉTHODE DE TRAVERSE / CROSSING METHOD TRANCHÉE / TRENCHED 7. TEST DE PRESSION MIN. (SECTION DE TRAVERSE)/MIN. TEST PRESSURE (CROSSING SECTION) __11 445 kPa 8. PRESSION D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING PRESSURE _ 9 156 kPa 9. PROTECTION CATHODIQUE / CATHODIC PROTECTION : _____ COURANT IMPOSÉ / IMPRESSED CURRENT 10. VOLTAGE DE PROTECTION CATHODIQUE MAX. / MAX. CATHODIC PROTECTION VOLTAGE : 1. PRODUIT TRANSPORTÉ / PRODUCT CARRIED : PÉTROLE BRUT / CRUDE OIL





VUE EN PROFIL/PROFILE VIEW

ÉCH. HOR./HOR. SCALE 1:500 ÉCH. VERT./VERT. SCALE 1:500

	Di	ESSINS DE RÉFÉRENCE/REFERENCE DRAWINGS		RÉVISION/REVISION			APPROE	BATION/AF	PROVAL			PROFESSIO	<i>GÉNIEUR/RPT</i> ONAL ENGINEER/RPT	
	DESSIN/DRAWING No	TITRE/TITLE	<i>RĚV/</i> REV	DESCRIPTION DESCRIPTION	CODE PROJET PROJECT CODE	DESSINATEUR DRAFTER	VÉRIFICATEUR CHECKER	CONCEPTEUR DESIGNER	<i>VÉRIF. CONCEP.</i> (DESIGN CHK.	<i>CHARGÉ PROJE</i> PROJECT MGR	COMPAGNIE COMPANY			
	4930-03-ML-SK-524F	PANNEAU DE SIGNALISATION POUR OLÉODUC À HAUTE PRESSION/HIGH PRESSURE OIL PIPELINE WARNING SIGN	A	2014-03-07 ÉMIS POUR RÉVISION INTERNE / ISSUED FOR INTERNAL REVIEW	2223824	GD	MT	СТ	AB	SM	JOHNSTON-VERMETTE			╪
	4930-03-ML-SK-517F	DÉTAIL TYPIQUE DE TRANSITION DE TUYAU/TYPICAL PIPE TRANSITION DETAIL	В	2014-04-25 ÉMIS POUR RÉVISION (CLIENT) / ISSUED FOR REVIEW (CLIENT)	2223824	GD	MT	СТ	AB	SM	JOHNSTON-VERMETTE			\pm
Α	STDS-03-ML-05-608F	REMBLAI TRAVERSE DE RIVIÈRE, PROTECTION CONTRE L'ÉROSION/WATERCROSSING BANK EROSION PROTECTION	С	2014-05-16 ÉMIS POUR RÉVISION (CLIENT) / ISSUED FOR REVIEW (CLIENT)	2.229206	GD	MT	СТ	AB	SM	JOHNSTON-VERMETTE		PRÉL	,
	4930-03-ML-SK-514F	DESSIN TYPIQUE DE COUDE 3D/TYPICAL DRAWING 3D ELBOW DETAIL	D	2014-06-09 ÉMIS POUR INGÉNIERIE DE BASE / ISSUED FOR FEED	2.229206	MT	CS	NG	AB	SM	JOHNSTON-VERMETTE		NON POUR	C
Ì	STDS-03-ML-05-103_FR	PONCEAU TEMPORAIRE AVEC BUSE / TEMPORARY FLUME CULVERT CROSSING											PRELIMI	
}	STDS-03-ML-05-111_FR	TRAVERSE DE COURS D'EAU AVEC BUSE / FLUME WATERCOURSE CROSSING												
Ė	STDS-03-ML-05-112_FR	TRAVERSES DE COURS D'EAU PAR BARRAGE ET POMPAGE / DAM AND PUMP WATERCOURSE CROSSINGS										2	NOT FOR	C
į	16327-03-ML-03-003A	RIVIÈRE DU SUD - TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HDD CROSSING											[Ĩ
	16327-03-ML-03-003B	RIVIÈRE DU SUD - TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HDD CROSSING										RÉV/REV	DATE	F

PRÉLIMINAIRE NON POUR CONSTRUCTION/ PRELIMINARY ONLY **NOT FOR CONSTRUCTION**

PERMIS/PERMIT No:

PERMIS/APP. ING. PERMIT/ENG. APPROVAL

Energy East Pipeline Ltd. INFORMATION GÉNÉRALE OLÉODUC ÉNERGIE EST / ENERGY EAST GENERAL INFORMATION PIPELINE CHAÎNAGE/CHAINAGE 16327

ECH./SCALE DESSIN/DRAWING T.Q.I./A.S.

DISCIPLINE/DISCIPLINE RIVIÈRE DU SUD TRAVERSE EN TRANCHÉE / TRENCHED CROSSING (ALTERNATIVE) QUÉBEC

16327-03-ML-03-004

Stantec

JOHNSTON · VERMET

Annexe 4-50

Étude de faisabilité préliminaire par FDH – Tronçon du Québec – Rivière Bras-Saint-Nicolas



TransCanada Projet Oléoduc Énergie Est Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH

Québec : Rivière Bras Saint-Nicolas

Préparé par :

ENGINEERING TECHNOLOGY INC.

#24, 12110 - 40 Street SE Calgary, AB T2Z 4K6

Numéro de projet :

543

Date:

11 juin 2014





Déclaration des limitations et qualifications

Le rapport ci-joint (le « Rapport ») a été préparé par Engineering Technology Inc. (le « Consultant ») au bénéfice du client (le « Client »), selon l'entente signée par le Consultant et le Client, incluant l'étendue des travaux détaillée dans celle-ci (« l'Entente »).

Les renseignements, les données, les recommandations et les conclusions contenus dans le Rapport :

- sont limités à l'étendue, au calendrier et aux autres contraintes et limitations de l'Entente ainsi qu'aux qualifications contenues dans le rapport (les « Limitations »);
- représentent le jugement professionnel du Consultant en fonction des limitations et des normes de l'industrie pour la préparation de rapports similaires;
- peuvent être fondés sur des renseignements fournis au Consultant qui n'ont pas été vérifiés de façon indépendante;
- n'ont pas été mis à jour depuis la date de délivrance du Rapport et leur exactitude est limitée à la période et aux circonstances dans le cadre desquels ils ont été recueillis, traités, effectués ou soumis;
- doivent être lus comme un tout et les sections ne devraient pas être considérées à l'extérieur de leur contexte:
- ont été préparés aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente;
- pour ce qui est des conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, elles peuvent être fondées sur des tests limités en supposant que ces conditions sont uniformes et ne varient pas géographiquement ou en fonction du temps.

Sauf dispositions expressément contraires dans le Rapport ou l'Entente, le Consultant :

- ne sera pas tenu responsable de tout événement ou circonstance qui puisse être survenu depuis la date de préparation du Rapport ou pour toute inexactitude contenue dans les renseignements fournis au Consultant;
- reconnaît que le Rapport représente son jugement professionnel tel que décrit ci-dessus aux seules fins décrites dans le Rapport et l'Entente, mais le Consultant n'émet aucune autre représentation quant au Rapport ou toute partie le composant;
- en ce qui a trait aux conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, n'est pas responsable de la variabilité de ces conditions géographiquement ou en fonction du temps.

Le Rapport doit être traité de façon confidentielle et ne peut être utilisé ou invoqué par des tierces parties, sauf :

- comme convenu par le Consultant et le Client;
- comme l'exige la loi;
- pour l'usage des agences d'examen gouvernementales.

Tout usage de ce Rapport est assujetti à cette Déclaration des limitations et qualifications. Tout dommage causé par l'usage abusif de ce Rapport ou des sections le composant sera la responsabilité de la partie qui en fait cet usage.

Cette Déclaration des limitations et qualifications est jointe au Rapport et en fait partie intégrante.





Liste de diffusion

Nombre de copies papier	PDF requis	Nom de la compagnie / association	
	1	Johnston-Vermette	

Journal de révision

Révision n°	Révisé par	Date	Description de la version / révision		
Α	BS	18 avril 2014	Émis pour commentaires du client		
В	BS	29 avril 2014	O14 Commentaires de Stantec/JV incorporés, émis pour commentaires du client		
С	BS	5 mai 2014	Émis pour commentaires		
D	BS	22 mai 2014	Émis pour commentaires		
0	BS	11 juin 2014	Émis pour ingénierie de base		

Signatures Entec Inc.

Rapport préparé par :

Bruce Skibsted, ing. jr

Directeur de projets, installations sans

tranchée

Rapport révisé par :

Dale Larison, ing. V.-P. Ingénierie





1. Introduction

Engineering Technology Inc. (Entec) a évalué un projet de traverse par forage dirigé horizontal (FDH) de la rivière Bras Saint-Nicolas au Québec pour le Projet Oléoduc Énergie Est. L'oléoduc projeté est en acier avec un diamètre extérieur de 1 067 mm (42 po). Les considérations de conception et de faisabilité sont discutées dans ce rapport.

2. Caractéristiques de l'emplacement

2.1 Topographie

La traverse est située approximativement à 3,5 km au sud-est de Lamartine, au Québec. La rivière mesure approximativement 35 m de largeur à l'emplacement de la traverse projetée. Le terrain est très plat, avec une différence d'élévation de quelques mètres d'un côté à l'autre de la traverse. Le point d'entrée est situé du côté sud-ouest de la traverse et le point de sortie est situé du côté nord-est. Reportez-vous au dessin de conception préliminaire de l'annexe B pour des renseignements topographiques supplémentaires.

2.2 Conditions souterraines

Aucune information géotechnique n'est disponible pour l'emplacement de cette traverse au moment de la rédaction de ce rapport. La détermination finale de la faisabilité de la traverse ainsi que la configuration finale seront basées sur les conclusions des études géotechniques prévues. Les études comprendront plusieurs trous de forage qui seront évalués par des ingénieurs géotechniques.

3. Considérations sur la conception des FDH

3.1 Contraintes exercées sur la canalisation

Les conditions d'exploitation de l'oléoduc ont été spécifiées par TransCanada. La pression maximale d'exploitation (PME) du projet est de 8 450 kPa, aux sorties des stations de pompage. Les calculs de FDH pour cette traverse, toutefois, sont basés sur la PME spécifique de ce site, qui est de 8 746 kPa et qui a été déterminée par la différence d'élévation entre la station de pompage en amont et le point le plus bas de la traverse. La canalisation sera soumise à des températures comprises entre 5 et 60°C. Une pression d'essai de 10 933 kPa (1,25 x la PME) a aussi été spécifiée pour la canalisation. L'épaisseur de paroi minimale requise pour cette installation, sur la base des conditions d'exploitation fournies, a été déterminée par Entec à 20,2 mm, avec l'utilisation d'un acier de grade 550 MPa. Un rayon de courbure minimum admissible pour l'installation de la canalisation a été déterminé sur la base de la contrainte maximale admissible combinant les effets de pression, de température et de cintrage.





Tableau 1. Spécifications de l'oléoduc et conditions de procédé

Propriété	Valeur	Unités
Diamètre extérieur	1 067	mm
Tolérance d'épaisseur (TÉ)	0	% de l'ÉPN
Épaisseur de paroi nominale (ÉPN)	20,2	mm
Grade/Limite élastique minimale spécifiée (LEMS)	550	MPa
Catégorie	II	S. O.
T1 (température de conception minimale)	5	°C
T2 (température d'exploitation maximale)	60	°C
Pression maximale d'exploitation (PME) du projet	8 450	kPa
Pression maximale d'exploitation (PME) spécifique du site	8 746	kPa
Pression d'essai (PE)	10 933	kPa
Rayon minimal	530	m
Rayon de conception	1 200	m

Puisqu'un forage dirigé horizontal utilise une section de tuyau préassemblée tirée dans un trou de forage courbé, la technique avec FDH utilise la déformation élastique admissible de la canalisation pour permettre l'installation de l'oléoduc. Pour accommoder cette contrainte de déformation, les matériaux utilisés pour la portion de FDH de l'oléoduc possèdent généralement une paroi plus épaisse ou un grade d'acier plus élevé que le reste de l'oléoduc.

Un rayon minimal de 530 mètres a été déterminé en fonction des déviations de guidage enregistrées lors de projets précédents de FDH à grand diamètre. Un rayon de conception de 1 200 m a été choisi pour accommoder une géométrie de trajectoire de forage et des tolérances de guidage de FDH pratiques. La contrainte maximale attendue pendant l'exploitation correspond à environ 92,12 % de la contrainte de cisaillement admissible. Selon la norme CSA Z662-11, la contrainte de cisaillement admissible est égale à 50 % de la limite élastique minimale spécifiée (LEMS). Cette contrainte maximale serait observée à n'importe quel emplacement le long de la trajectoire de forage où le tuyau est assujetti au rayon minimal de 530 m. La canalisation choisie satisfait à toutes les exigences de la norme CSA Z662-11 sous les conditions spécifiées. La détermination finale des conditions d'exploitation de l'oléoduc et des matériaux des canalisations sera effectuée lors de la conception détaillée.

La limite du rayon minimal spécifiée ne doit pas être dépassée, car les contraintes d'exploitation de la tuyauterie pourraient excéder les limites du matériau, provoquant la rupture de l'oléoduc. Toutes les déviations mesurées dans la géométrie du trou de forage pendant la construction et qui excèdent cette limite devraient être immédiatement corrigées.

La géométrie de l'oléoduc devrait être calculée à l'aide de la méthode de courbure minimale, qui est une norme acceptée de l'industrie pour le forage dirigé horizontal. Les mesures d'inclinaison à la verticale du trou de forage et de la direction (azimut) sont généralement prises au minimum tous les 10 mètres et mises en moyenne avec les trois dernières mesures prises. Ceci procure une valeur de mesure de la courbe du trou de forage légèrement lissée; ceci est devenu une spécification généralement utilisée pour les forages dirigés horizontaux.





3.2 Géométrie

Selon les informations de spécifications de la canalisation et la géométrie spécifique à l'emplacement, un forage dirigé horizontal semble faisable à cet emplacement. La trajectoire de forage utilise le rayon de conception de 1 200 m qui a été déterminé à la section 3.1. Les angles d'entrée et de sortie ont été conçus à 11° afin d'équilibrer l'épaisseur de recouvrement avec la longueur totale de la traverse et de minimiser le levage requis de la canalisation au point de sortie. Il en résulte une trajectoire de forage de 576 m de long et une épaisseur de recouvrement de 24 m sous la rivière. Reportez-vous au dessin de conception préliminaire de l'annexe B pour la géométrie détaillée de la trajectoire de forage.

3.3 Gaine de forage

Pour atténuer les effets négatifs, les matériaux faibles ou non consolidés sont généralement isolés du trou de forage à l'aide d'une gaine de forage en acier préinstallée, qui permet le passage des outils de forage vers les matériaux plus convenables, comme l'argile raide ou le sous-sol rocheux. La taille minimale nécessaire de la gaine est de 1 676 mm (66 po) (dia. ext.) pour permettre le passage du trépan aléseur final de 1 372 mm (54 po). Il est improbable cependant qu'une gaine de forage de plus de 40 m de longueur puisse être installée en une seule longueur, en raison du frottement superficiel entre la surface de la gaine et les sols environnants. Par conséquent, il est souvent nécessaire de « télescoper » la gaine jusqu'au sous-sol rocheux, méthode dans laquelle une section de grande largeur est d'abord installée jusqu'à une profondeur maximale, avant d'être vidée à la tarière. La prochaine gaine de diamètre plus petit est ensuite installée à la base à travers la plus large et enfoncée sur la distance restante jusqu'au fond rocheux. Pour des gaines mesurant jusqu'à 75 m, il est recommandé que la gaine initiale de 1 829 mm (72 po) (dia. ext.) soit installée jusqu'au refus, qu'elle soit vidée à la tarière et complétée avec une gaine de 1 676 mm (66 po) (dia. ext.) installée jusqu'au sous-sol rocheux. Si des gaines de forage sont requises des deux côtés de la traverse, un forage d'intersection pourrait être nécessaire. Les forages d'intersection sont communs pour les grandes traverses et ont un taux de réussite élevé, mais ils entraînent des coûts supplémentaires.

3.4 Dimensions de l'équipement

Les traverses de ce diamètre et d'une telle distance sont considérées de gros projets de FDH. Plusieurs traverses par FDH de diamètre et de longueur similaires ont été réalisées au Canada. Considérant la friction et la traînée qui s'exerceront sur l'oléoduc, la force de tirage maximale pendant l'installation est estimée à 234 890 lb. En raison du diamètre du trou de forage nécessaire pour cet oléoduc, un appareil de forage possédant un couple de rotation suffisant pour faire tourner l'outillage de forage est nécessaire. La capacité minimale suggérée pour l'appareil de forage qui sera utilisé pour ce projet est : 625 000 lb de force de tirage-poussée et 80 000 pi-lb de couple de rotation. Plusieurs entrepreneurs en FDH canadiens possèdent l'équipement et l'expertise nécessaires pour installer de façon sécuritaire des traverses d'oléoduc de cette taille.

3.5 Diamètre du trou de forage

Le trou de forage pour une traverse par FDH doit être plus large que la canalisation à installer. Ceci afin d'allouer un jeu pour le déplacement des déblais qui pourraient ne pas avoir été délogés du trou, ainsi que pour permettre aux liquides de forage de circuler jusqu'à l'entrée ou la sortie, selon les progrès du tirage. Un trou de forage plus grand permet aussi de tolérer quelques petites déviations dans la géométrie du trou de forage, même si ceci n'est pas, en général, explicitement calculé ou prévu pendant la conception. La norme de l'industrie prévoit l'utilisation d'un trou de forage d'au moins 1,5 fois le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de 0,61 m de diamètre ou moins et 0,3 m de plus que le diamètre de la canalisation pour les tuyaux de plus de 0,61 m. Dans plusieurs cas, il est nécessaire d'augmenter le diamètre du trou de forage au-delà de ces minimums pour contrebalancer les conditions de trou défavorables, comme la présence de pierres, de roches ou de roches fracturées, ou pour permettre plus d'espace pour les déviations attendues dans le trou de forage.

Pour cette canalisation de 1 067 mm (42 po), un diamètre de trou de forage minimal de 1 372 mm (54 po) est requis. Ultimement, l'entrepreneur en FDH sera responsable de l'évaluation des conditions de forage et de la





condition du trou de forage pendant les opérations de forage, afin de déterminer si un format de trépan aléseur plus gros est nécessaire pour installer l'oléoduc de façon sécuritaire. Si des problèmes sont redoutés avec le trou de forage, il est recommandé de procéder, avant le tirage de l'oléoduc, au tirage d'une section de canalisation d'essai de 30 m de long, possédant les mêmes spécifications et le même revêtement que l'oléoduc à installer, et que celle-ci soit vérifiée pour y déceler d'éventuels dommages au revêtement et à la section de tuyau. Ceci peut aider à déterminer si un trépan aléseur plus gros ou un autre conditionnement du trou est nécessaire avant de tirer la section entière de la canalisation.

3.6 Soulèvement de la canalisation et rupture

Avant d'être tirée sous la rivière, la section d'oléoduc sera habituellement étendue en une section continue. Une aire de travail d'une largeur approximative de 20 mètres sera requise pour une longueur équivalente à la longueur totale du forage (incluant un espace additionnel pour les mouvements de l'équipement), à partir du bord de l'aire de travail du point de sortie. Pour réduire la friction et éviter les dommages à la canalisation, celle-ci devra être tirée à un angle égal à celui du trou de forage. Pour cela, la section principale devra être soulevée sous forme de courbe à l'aide de tracteurs à flèche latérale et de grues équipées de berceaux de levage de tuyau. Les points de levage devront être espacés de façon à limiter les contraintes dans le tuyau. Un plan de levage détaillé (charge des points de levage, hauteur et espacement) devra être développé pour cette traverse pendant la phase d'ingénierie détaillée.

3.7 Contrôle de la flottabilité

Puisqu'il s'agit d'une canalisation de grand diamètre, les forces de flottabilité (poussée hydrostatique) sont significatives. L'utilisation d'un programme de contrôle de la flottabilité visant à minimiser les forces de tirage et les contraintes d'installation sur la canalisation et le revêtement est nécessaire. Le programme de contrôle de la flottabilité devrait consister à remplir complètement la canalisation avec de l'eau ou à remplir une doublure avec de l'eau pour créer une condition de flottabilité neutre.

4. Faisabilité du FDH, risques associés et mesures d'atténuation

4.1 Perte de contrôle du guidage

Les formations de sol meuble ou des changements majeurs dans les propriétés des formations peuvent engendrer des problèmes de guidage. Ces problèmes surviennent lorsque la formation n'offre pas assez de résistance au trépan pour lui permettre d'effectuer un changement de direction. À l'intersection de formations plus dures, comme le sous-sol rocheux, une géologie plus dure, des laminations ou des inclusions peuvent empêcher le trépan de répondre aux commandes de direction à un angle d'incidence peu élevé ou le faire dévier hors limite à un angle d'incidence plus élevé. Si des déviations dépassant les tolérances sont mesurées, une petite portion du trou de forage est habituellement forée à nouveau pour permettre d'effectuer des réglages à la trajectoire du trou de forage. Dans les cas extrêmes, il peut être nécessaire de forer à nouveau en élargissant le trou et, si nécessaire, de cimenter une partie du forage. Le déplacement de la foreuse à un autre endroit pour reprendre le forage, habituellement dans le même espace de travail, est aussi une possibilité. Réduire le diamètre du trépan et utiliser un angle de cintrage plus élevé sur le moteur à boue peuvent aider à pénétrer des formations plus dures, mais cela peut aussi mener à des déviations importantes lors du forage d'une formation géologique inattendue. Il est possible que plusieurs tailles de trépan aléseur et plusieurs configurations d'angle de cintrage soient nécessaires pour compléter le trou pilote dans le respect des tolérances.

4.2 Perte de circulation et fuites de fluide

Le risque de perte de fluide est à son niveau le plus élevé lors du forage du trou pilote, alors que la petite taille du trou de forage entraîne une pression circulatoire plus élevée et que les déblais peuvent plus facilement boucher le trou. Le fluide peut se propager dans des failles du sous-sol rocheux, des matériaux meubles déplacés ou le vide





entre les matériaux non consolidés. Un système de fluide de forage adéquatement entretenu et planifié par un technicien en fluides de forage expérimenté est essentiel. La perte de circulation peut affecter les coûts et les échéanciers en augmentant les additifs pour fluide de forage nécessaires, le temps requis pour mélanger le nouveau fluide de forage, la quantité d'eau nécessaire et la fréquence des va-et-vient et des nettoyages du trou pour réduire la pression annulaire. Dans certains cas, une perte de circulation incontrôlée requiert qu'une partie du trou de forage soit cimentée et forée à nouveau. Dans d'autres cas, la perte de circulation dans le trou de forage ne peut être prévenue et entraîne des fuites dans la surface du sol ou une masse d'eau. C'est ce qu'on appelle communément une perte par fracturation (frac-out). L'entrepreneur en FDH doit avoir de l'équipement de surveillance en place pour détecter toute fracturation ainsi que de l'équipement, des matériaux et des procédures prêts pour contenir et nettoyer les pertes de fluide par fracturation. Le risque de fracturation peut être réduit en gardant la pression du fluide de forage basse, en gardant le trou de forage propre, en utilisant un fluide de forage aux propriétés adéquates, en permettant un temps de circulation et un volume adéquats pour éliminer les déblais et en procédant à des va-et-vient pour nettoyer mécaniquement le trou de forage. Le contrôle vigilant du fluide de retour et une qestion active des formations avec des additifs pour fluide de forage sont essentiels au succès d'un FDH.

4.3 Instabilité du trou de forage

Pour diminuer les risques d'effondrement du trou de forage en sol faible ou non consolidé, la circulation d'équipements au-dessus de la trajectoire de forage devrait être limitée le plus possible. Ceci vaut surtout pour la région directement au-dessus de l'extrémité de toute gaine. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates réduit les chances d'effondrement du trou de forage. Une attention particulière doit être portée afin de ne pas enlever un excès de matériel à l'extrémité de la gaine de forage en évitant d'effectuer des va-et-vient trop fréquents et en limitant le plus possible la circulation à cet endroit. Les endroits pouvant contenir du sable, du gravier ou des galets peuvent aussi s'avérer problématiques. L'effondrement d'un trou de forage peut aussi coincer l'équipement et en causer la perte ainsi que l'abandon du trou.

4.4 Infiltration d'eau

En cas d'écoulement artésien important, l'apport d'eau peut être stoppé ou réduit à l'aide de coulis d'injection. Si l'écoulement ne peut être arrêté, des têtes de circulation peuvent être utilisées pour rediriger l'eau ainsi produite vers l'équipement de nettoyage et d'évacuation. Si la quantité d'eau est importante, le trou de forage peut être cimenté et le projet de FDH abandonné. L'infiltration d'eau augmente l'instabilité du trou de forage et ses risques associés.

4.5 Dommages au revêtement ou à la canalisation

Pendant le tirage du tuyau, des déformations ou des objets comme des galets, des blocs ou des morceaux du soussol rocheux fracturé peuvent causer des dommages au revêtement de la canalisation. Un travail soigné doit être accompli pour s'assurer que le trou de forage est bien nettoyé, ce qui est important pour minimiser les risques d'endommagement du revêtement. Des contrôles techniques comme un programme de contrôle de la flottabilité (discuté ci-dessus) et l'installation d'une gaine de forage aident à atténuer ces risques. Même si le trou de forage est bien nettoyé, des zones d'abrasion élevée pourraient toujours être présentes dans le trou de forage. Il est recommandé que des mesures d'atténuation des dommages au revêtement, comme une protection cathodique, soient prises en considération.

4.6 Canalisation coincée

Le gonflement de matériaux comme l'argile, le schiste ou le mudstone peut rétrécir le diamètre du trou de forage et mener à des problèmes de nettoyage du trou ainsi qu'au coincement de la canalisation lors de la procédure de tirage. Les problèmes de gonflement deviendront de plus en plus sévères au fur et à mesure que le trou de forage sera exposé au fluide de forage et que les matériaux y seront exposés. Puisque cette canalisation nécessitera un trou très large et plusieurs alésages, on peut s'attendre à ce que le gonflement potentiel de la géologie devienne réalité. Des additifs pour fluide de forage peuvent être utilisés pour contrôler le gonflement de l'argile, si celui-ci



devient problématique. Le taux de pénétration doit être contrôlé pour permettre à une quantité suffisante de fluide de forage d'être injectée pour transporter les déblais créés à l'avant. Une agitation régulière des déblais pour permettre leur retour en suspension dans le fluide de forage en effectuant des allers-retours avec les trépans aléseurs jusqu'au point d'entrée est essentielle pour le maintien d'un trou de forage ouvert. Du sable, du limon ou du gravier qui se détachent de la paroi sont aussi des causes de coincement de la canalisation. Utiliser un fluide de forage aux propriétés adéquates au maintien d'un trou de forage ouvert et effectuer des passes de nettoyage adéquates avant le tirage de la canalisation aideront à réduire le risque d'obstruction du trou de forage par la chute de matériaux.

Les zones où la géométrie du trou de forage peut devenir inadéquate pour le tirage de la canalisation sont les zones de transition d'un matériau plus dur à un matériau meuble, comme les transitions à l'extérieur de la gaine de forage ou du sous-sol rocheux au terrain de couverture. La cause la plus commune de canalisation coincée est le contact entre l'aléseur et l'extrémité de la gaine de forage. Ce problème est souvent causé par une surexcavation à l'extrémité de la gaine de forage ou un trou non centré. Ce risque peut être atténué lors de la conception en choisissant une gaine de forage plus grande. Un entrepreneur expérimenté est capable de choisir les bons outils de forage et de suivre les procédures adéquates pour minimiser la surexcavation des zones critiques. Si le trépan aléseur se coince à l'extrémité de la gaine de forage, l'entrepreneur peut tenter de faire tourner l'aléseur dans la gaine ou de retirer la gaine en conjonction avec le tirage de la canalisation. Exercer une force trop grande sur un trépan aléseur coincé peut mener au bris de la canalisation de forage.

4.7 Usure et défaillance des outils de forage

Les outils de FDH à diamètre important, comme ceux requis pour ce projet, exercent des charges élevées sur le train de forage, qui peuvent s'accumuler et causer des défaillances d'usure. Une attention particulière doit être portée dans les trous de forage de grande taille et dans les formations meubles pour ne pas exercer une compression axiale trop forte sur le train de forage, car celui-ci est alors courbé et poussé hors de la ligne, causant une défaillance par flexion ou flexion répétée. Le moyen le plus commun d'atténuer ce risque est de réduire les contraintes sur le train de forage en exerçant une tension du côté de la sortie de la traverse afin de fournir la force nécessaire au forage de la formation tandis que l'appareil de forage ne fournit que la torsion de l'autre côté. Cette pratique diminue la pression exercée par la flexion cyclique du train de forage. Il est aussi essentiel d'avoir recours à un train de forage continu du point de pénétration jusqu'au point de sortie, car, en cas de défaillance, il peut être récupéré sans avoir recours à une opération de repêchage.

4.8 Risques environnementaux

Le risque environnemental principal d'un FDH est la fuite du fluide de forage dans le sol ou dans une masse d'eau (section 4.2). Ceci entraı̂ne habituellement l'adoption de mesures de confinement pendant le forage et de correction après l'installation de la canalisation. Dans les cas graves, le FDH doit être abandonné pour prévenir des dommages environnementaux plus importants.

Les autres risques principaux associés à une traverse par FDH sont liés au déversement d'hydrocarbures, à la sédimentation et à la pollution sonore.

Les machines de FDH sont généralement alimentées par des moteurs au diesel et des systèmes hydrauliques. Tous deux présentent le risque de déversements d'hydrocarbures. Ces déversements sont habituellement contenus et nettoyés par le personnel sur place à l'aide de trousses antidéversements disponibles. Reportez-vous au plan de protection environnementale pour les considérations détaillées sur les hydrocarbures.

La libération de sédiments pourrait survenir si les mesures adéquates ne sont pas prises pour contrôler le ruissellement de surface à partir des aires de travail et des routes d'accès. Une planification du confinement des ruissellements de surface aide à atténuer et à contrôler ce risque.

Les opérations de forage dirigé horizontal se poursuivent habituellement 24 heures par jour pour les traverses de grande taille. Des moteurs au diesel, de l'équipement mobile et de l'équipement de martelage pneumatique de





grande taille sont souvent utilisés. S'il n'est pas atténué adéquatement, le bruit qui en découle peut entraîner des plaintes de la part des résidants du voisinage. Les mesures d'atténuation peuvent comprendre des écrans acoustiques, de meilleurs silencieux ou des horaires restreints pour certains équipements.

4.9 Autres risques à considérer

L'échec de la méthode principale de traverse est toujours une possibilité. Une méthode de traverse alternative est nécessaire si la méthode principale est abandonnée. Selon les étapes menant à l'abandon de la première tentative de traverse, la première option pourrait être d'essayer à nouveau la méthode de traverse principale. Si cette option n'est pas disponible ou ne respecte pas les seuils de tolérance du projet, la méthode alternative doit être utilisée. Le dessin de conception préliminaire pour la méthode alternative de traverse en tranchée est inclus à l'annexe C.

5. Conclusion

Selon la géométrie de l'emplacement de la traverse et les conditions d'exploitation de l'oléoduc, le projet de traverse par FDH de la rivière Bras Saint-Nicolas est jugé techniquement faisable. Les contraintes auxquelles seront assujetties les canalisations ont été examinées par Entec et le rayon de conception de 1200 m a été confirmé. Les risques attendus comprennent le gonflement, l'effondrement du trou de forage, la perte de fluide et les pertes par fracturation. La conception et la faisabilité de ce projet de traverse seront réévaluées lorsque l'étude géotechnique sera terminée. Un rapport de faisabilité final et un dessin de conception final seront émis dans la phase d'ingénierie détaillée.



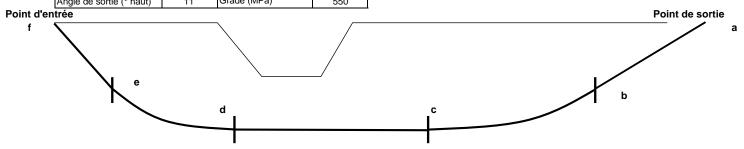


Annexe A

Sommaire des calculs

543-ENG-123 RIVIÈRE BRAS SAINT-NICOLAS

	RIVIERE BRAG GAIRT RIGGEAG								
Données de conce	eption	Données de t	Données d	e procédé	Critères de contrainte				
Longueur forée (m)	576.4	Dia. ext. tuyau (mm)	1067.0	PME (kPa)	8746	Cont	sible		
Longueur horizontale (m)	571.4	Épais. nominale (mm)	20.2	Pr essai (kPa)	10933	Exigences du client Exigences			es CSA
Rayon minimum (m)	530	Tolér. corrosion (mm)	0	Cat.	II	PE (MPa)	275.0	PE (MPa)	275.0
Rayon de conception (m)	1200	Tolér. épaisseur (%)	0	T2 (°C)	60	Essai (MPa)) 302.5		Essai (MPa)	302.5
Angle d'entrée (° bas)	11	Épaisseur essai (mm)	20.2	T1 (°C)	5			•	
Angle de contin (0 hout)	4.4	Grado (MPa)	EEO			•			



		C	Construction			Contrain	te d'essai (apr	ès tirage)	Post-assèc	hement pré-ex	(ploi (PAPE)	Contrainte d'exploitation		
	Char	ge	Contr. cisaillement tangentiel max.		Contrainte cisaillement tangentiel max.			Contrainte	cisaillement tan	gentiel max.	Contrainte cisaillement tangentiel max.			
Lieu	(lb)	(N)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)	(psi)	(MPa)	(% SA)
Point A	98 748	440 838	959	6.61	2.40	29 768	205.2	67.85	15 110	104.2	34.44	36 741	253.3	92.12
Point B	108 486	484 314	15 627	107.74	39.18	29 778	205.3	67.87	15 262	105.2	34.79	36 590	252.3	91.74
Point C	154 118	688 027	15 901	109.63	39.87	29 726	205.0	67.75	15 604	107.6	35.57	36 248	249.9	90.88
Point D	154 118	688 028	15 901	109.63	39.87	29 726	205.0	67.75	15 604	107.6	35.57	36 248	249.9	90.88
Point E	223 777	999 007	16 187	111.60	40.58	29 778	205.3	67.87	15 262	105.2	34.79	36 590	252.3	91.74
Point F	244 189	1 090 131	16 263	112.13	40.77	29 801	205.5	67.93	15 110	104.2	34.44	36 741	253.3	92.12

	Défor circon	férentielle	Capacité de moment							
Lieu	Construction	PAPE	Construction	PAPE	Essai					
Point A										
Point B	OK	OK	OK	OK	OK					
Point C	OK	OK								
Point D	OK	OK	OK	OK	OK					
Point E	OK	OK								

Normes CSA Z662-11									
4.7.1 OK									
4.7.2.1 OK									
4.8.3 OK									
4.8.5 OK									
11.8.4.4<	11.8.4.4<11.8.4.5 OK								

Normes	Normes CSA Z662-11 (essai)								
4.7.1 OK									
4.7.2.1	ok								
11.8.4.4<11.8.4.5 OK									

REV.	DATE	DESCRIPTION	SCEAU / ESTAMPE	
Α	15 avr. 14	Conception préliminaire		
В	7 mai 14	Émis pour commentaires		
0	11 juin 14	Émis pour ingénierie de base		
				Engineering Technology Inc. 24, 12110 - 40 Street SE Calgary, AB T2Z 4K6 T.: (403) 319-0443 Propriété d'Engineering Technology Inc. (ETI) Ne pas copier, transmettre ou redistribuer sans le consentement par écrit d'ETI.
				Permis d'ingénierie de l'APEGA no P8649

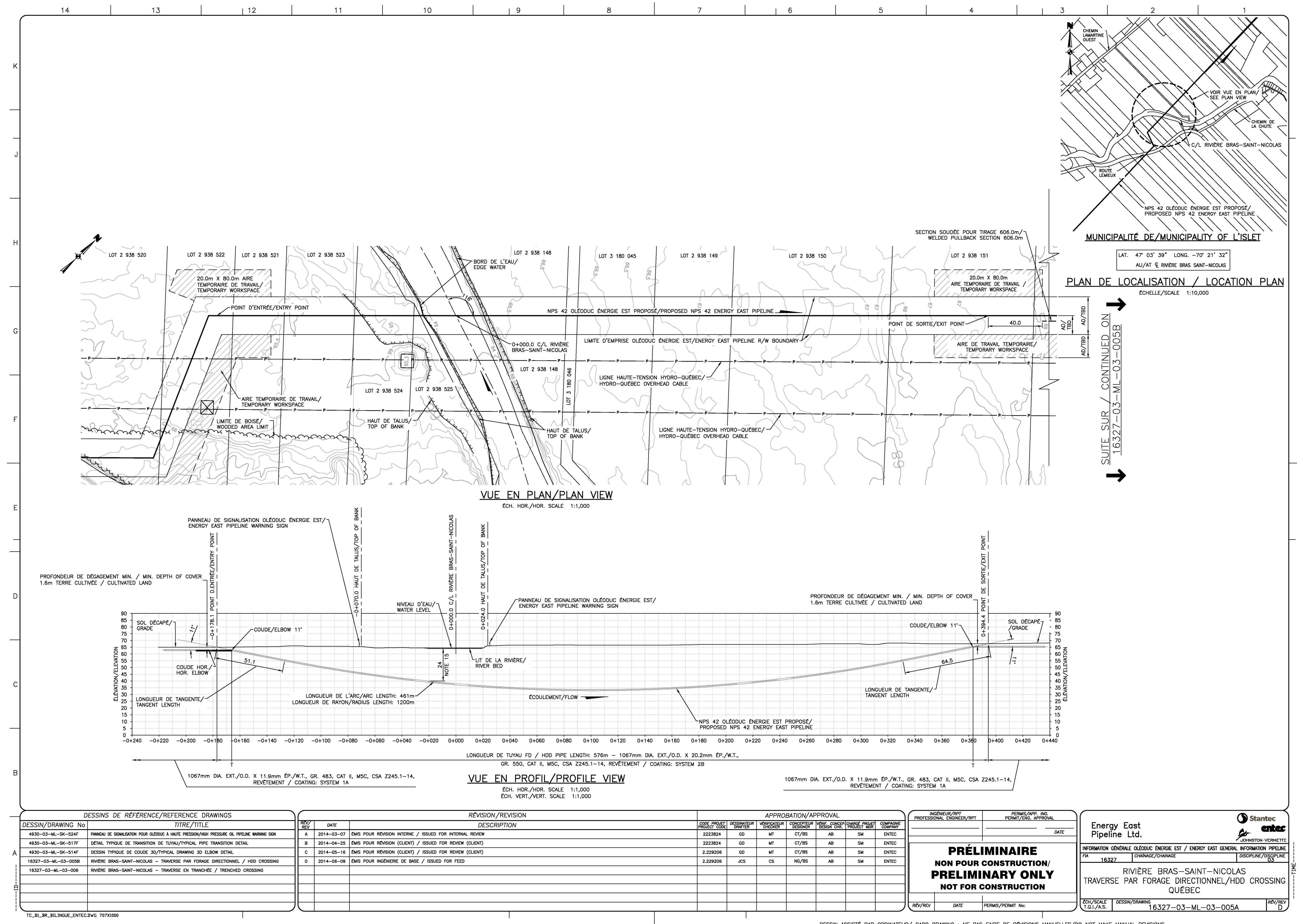
Note: *La pression maximale d'exploitation (PME) du projet est de 8450 kPa, survenant aux sorties des stations de pompage. Les calculs de FDH pour cette traverse, toutefois, sont basés sur la PME spécifique à cet emplacement, qui a été déterminée par la différence d'élévation entre la station de pompage en amont de la traverse et le point le plus bas de la traverse.





Annexe B

Dessin de conception



NOTES:

ARPENTAGE / SURVEYING:

14

- TOUTES LES MESURES SONT EN MÈTRES SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL MEASUREMENTS ARE IN METERS UNLESS OTHERWISE SPECIFIED.
- TOUS LES CHAÎNAGES SONT HORIZONTAUX SAUF INDICATION CONTRAIRE. / ALL CHAINAGES ARE HORIZONTAL UNLESS OTHERWISE SPECIFIED.

GÉNÉRAL / GENERAL:

- 3. LA TRAVERSE DEVRA ÊTRE CONSTRUITE ET ÉPROUVÉE EN RESPECTANT AU MINIMUM TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, MUNICIPAUX ET RÉGIONAUX APPLICABLES. / AS A MINIMUM, THE CROSSING SHALL BE CONSTRUCTED AND TESTED IN ACCORDANCE WITH ALL APPLICABLE FEDERAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL AND REGIONAL REGULATIONS.
- 4. LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE ET LE PROGRAMME D'ESSAIS DE PRESSION HYDROSTATIQUE DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CSA Z662-11, AUX SPÉCIFICATIONS DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS ET TES-PROJ-HDD DE TRANSCANADA ET AUX EXIGENCES DU PERMIS DE TRAVERSE. / PIPELINE CONSTRUCTION AND HYDROSTATIC TESTING PROGRAM SHALL COMPLY WITH CSA Z662-11 STANDARD AND TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATIONS TES-PROJ-PCS,TES-PROJ-HDD AND MEET REQUIREMENTS IN THE CROSSING AGREEMENTS.

ALIGNEMENT DE LA CONDUITE ET INSTALLATION / PIPE ALIGNMENT AND INSTALLATION:

- 5. L'ENTREPRENEUR DU FORAGE DIRIGÉ DOIT VÉRIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES EXISTANTES AVANT LA CONSTRUCTION. / THE HDD CONTRACTOR SHALL VERIFY THE LOCATION AND DEPTH OF EXISTING UNDERGROUND INSTALLATIONS PRIOR TO CONSTRUCTION.
- 6. LES ALIGNEMENTS DE LA CONDUITE, TELS QU'INDIQUÉS SUR LE PLAN ET PROFIL, INDIQUENT LES EXIGENCES MINIMALES REQUISES POUR L'OLÉODUC ÉNERGIE EST; L'ENTREPRENEUR PEUT À SA DISCRÉTION ET À SES FRAIS, PROPOSER UN PROFIL ALTERNATIF AU MOMENT DE LA SOUMISSION. LES PROPOSITIONS ALTERNATIVES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉES PAR TRANSCANADA ET LES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION CONCERNÉS. / PIPELINE ALIGNMENTS, AS INDICATED ON THE PLAN AND PROFILE, REFLECT ENERGY EAST PIPELINE MINIMUM REQUIREMENTS. THE CONTRACTOR MAY, AT THEIR DISCRETION AND COST, PROPOSE AN ALTERNATIVE PROFILE AT THE TIME OF TENDER, ALTERNATIVE PROPOSALS MUST BE APPROVED BY TRANSCANADA AND APPLICABLE REGULATORY AGENCIES.
- 7. EN AUCUN CAS LA CONDUITE NE PEUT ÊTRE INSTALLÉE À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE D'OLÉODUC ÉNERGIE EST. / UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE PIPELINE BE INSTALLED OUTSIDE OF THE ENERGY EAST R.O.W.
- 8. LA CONDUITE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE SUR LE SOL NATUREL NON-REMANIÉ AVEC LA PROTECTION APPROPRIÉE. LES PENTES LATÉRALES D'EXCAVATION TEMPORAIRE DEVRONT RESPECTER LA SPECIFICATION DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS DE TRANSCANADA. / PIPELINE SHALL BE PLACED ON NATURAL, UNDISTURBED SOIL WITH APPROPRIATE PROTECTION. TEMPORARY SIDE SLOPES SHALL MEET TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATION TES-PROJ-PCS.

- 9. L'ENTREPRENEUR DU FORAGE DIRECTIONNEL DOIT VÉRIFIER
 L'EMPLACEMENT DES POINTS D'ENTRÉE/SORTIE ET LE SENS DU
 FORAGE EN SE BASANT SUR LES CONDITIONS DU SITE
 RENCONTRÉES AU MOMENT DE LA CONSTRUCTION / THE HDD
 CONTRACTOR SHALL VERIFY APPROVED ENTRY/EXIT LOCATIONS
 AND DRILLING DIRECTION BASED ON THE SITE CONDITIONS
 DURING CONSTRUCTION.
- 10. LA SECTION DU TUYAU SOUDÉE DOIT ÊTRE SUPPORTÉE
 ADÉQUATEMENT EN TOUT TEMPS LORS DE L'OPÉRATION DE
 TIRAGE AFIN DE S'ASSURER QUE LE TUYAU NE SUBISSE PAS DE
 CONTRAINTES EXCESSIVES. / THE PIPE PULL SECTION SHALL BE
 ADEQUATELY SUPPORTED AT ALL TIMES DURING PULLBACK TO
 ENSURE THE PIPE IS NOT OVERSTRESSED.
- 11. AFIN D'INSPECTER VISUELLEMENT TOUT DOMMAGE AU TUYAU OU À SON REVÊTEMENT, L'ENTREPRENEUR EST TENU DE TIRER AU MINIMUM L'ÉQUIVALENT D'UNE LONGUEUR DE TUYAU À L'EXTÉRIEUR DU TROU DE FORAGE SELON LES SPÉCIFICATIONS DU FORAGE TES—PROJ—HDD. / IN ORDER TO VISUALLY ASSESS ANY PIPE OR PIPE COATING DAMAGE, THE CONTRACTOR IS REQUIRED TO PULL AT LEAST ONE LENGTH OF PIPE JOINT COMPLETELY THROUGH THE BOREHOLE AS PER THE HDD SPECIFICATIONS TES—PROJ—HDD.
- 12. UN PLAN ET UN PROFIL «TEL-QUE-CONSTRUIT» DOIVENT ÊTRE FOURNIS À OLÉODUC ÉNERGIE EST APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX. / A FINAL «AS-BUILT» PLAN AND PROFILE SHALL BE PROVIDED TO ENERGY EAST PIPELINE AFTER THE COMPLETION OF THE WORK.

- 13. L'ENTREPRENEUR EN PIPELINE FOURNIRA L'ASSISTANCE À LA PRÉPARATION DU SITE ET À SON ACCÈS, À LA MISE EN PLACE DE L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE, À L'INSTALLATION DU TUYAU, AU RETRAIT DE L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE, ET À LA REMISE EN ÉTAT DU SITE / THE PIPELINE CONTRACTOR WILL PROVIDE ASSISTANCE IN PREPARING THE SITE, GRADING FOR SITE ACCESS, SETTING UP HDD EQUIPMENT, INSTALLATION OF THE PIPE, REMOVAL OF HDD EQUIPMENT, AND RESTORATION OF THE SITE.
- 14. L'ENTREPRENEUR DOIT DISPOSER DES OUTILS DE SURVEILLANCE POUR UN SUIVI CONSTANT DE LA PRESSION ANNULAIRE ET DE LA TURBIDITÉ DU COURS D'EAU AFIN D'ÉVITER LE DÉVERSEMENT DE BOUE DE FORAGE DANS LE COURS D'EAU. / THERE SHALL BE A CONSTANT MONITORING TOOL FOR ANNULAR PRESSURE AND WATERCOURSE TURBIDITY BY THE HDD CONTRACTOR TO ENSURE NO FRAC-OUT OF DRILLING FLUID INTO THE WATERCOURSE.
- 15. LA PROFONDEUR DE RECOUVREMENT SERA DÉTERMINÉE À LA PHASE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE. / DEPTH OF COVER WILL BE FINALIZED DURING THE DETAILED ENGINEERING PHASE.

ENVIRONNEMENT/ ENVIRONMENTAL:

16. VOIR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DÉTAILLÉES
(À ÊTRE COMPLÉTÉES À L'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE) /
SEE DETAILED ENVIRONMENTAL CONDITIONS
(TO BE DEFINED IN DETAILED ENGINEERING)

SPÉCIFICATIONS DE L'OLÉODUC / PIPELINE SPECIFICATIONS 1. CONDUITE / LINE PIPE: _1067mm DIA. EXT. / O.D. (NPS 42) x 11.9mm ÉP./W.T. GR. 483, CAT II, M5C CSA Z245.1-14 TUYAU À PAROI ÉPAISSE / HW PIPE : _____1067mm DIA. EXT. / O.D. (NPS 42) x 20.2mm ÉP./W.T. GR. 550, CAT II, M5C CSA Z245.1-14 2. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING TEMPERATURE 3. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MIN. / MIN. OPERATING TEMPERATURE : 4. TYPE DE JOINT / TYPE OF JOINT : SOUDÉ / WELDED SYSTÈME / SYSTEM 1A 5. REVÊTEMENT CONDUITE / LINE PIPE COATING : SYSTÈME / SYSTEM 2B TUYAU FD / HDD PIPE : _ 6. MÉTHODE DE TRAVERSE / CROSSING METHOD : _FORAGE_DIRECTIONNEL / HDD MÉTHODE DE TRAVERSE ALTERNATIVE / ALTERNATE CROSSING METHOD : __ TRANCHÉE / TRENCHED 7. TEST DE PRESSION MIN. (SECTION DE TRAVERSE)/MIN. TEST PRESSURE (CROSSING SECTION) : ----10 933 kPa 8. PRESSION D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING PRESSURE : 8 746 kPa _ COURANT IMPOSÉ / IMPRESSED CURRENT 9. PROTECTION CATHODIQUE / CATHODIC PROTECTION: 10. VOLTAGE DE PROTECTION CATHODIQUE MAX. / MAX. CATHODIC PROTECTION VOLTAGE : _____AD / TBD 1. PRODUIT TRANSPORTÉ / PRODUCT CARRIED : PÉTROLE BRUT / CRUDE OIL

CONTINUED -ML-03-005 20.0m X 80.0m SECTION SOUDÉE POUR TIRAGE 606m/7 AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL/ WELDED PULLBACK SECTION 606m TEMPORARY WORKSPACE LIMITE D'EMPRISE OLÉODUC ÉNERGIE EST/ENERGY EAST PIPELINE R/W BOUNDARY-NPS 42 OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ / PROPOSED NPS 42 ENERGY EAST PIPELINE 0+394.4 POINT DE SORTIE/ EXIT POINT SUITE SUR 16327-03 AIRE DE TRAVAIL TEMPORAIRE/ TEMPORARY WORKSPACE LOT 2 938 152 LIGNE HAUTE-TENSION HYDRO-QUÉBEC! 2 938 153 2 938 151 2 938 154 HYDRO-QUEBEC OVERHEAD CABLE 2 938 156 2 938 157 2 938 158 2 938 159 2 938 160 2 938 164

VUE EN PLAN/PLAN VIEW

ÉCH. HOR./HOR. SCALE 1:1,000

DESSINS DE RÉFÉRENCE/REFERENCE DRAWINGS		RÉVISION/REVISION			APPRO	BATION/AF	PROVAL		INGÉNIEUR/RPT PERMIS/APP. ING. PROFESSIONAL ENGINEER/RPT PERMIT/ENG. APPROVAL	Stantec
DESSIN/DRAWING No TITRE/TITLE	RE R	DESCRIPTION	CODE PROJET PROJECT COD	DESSINATEU DRAFTER	VÉRIFICATEUR CHECKER	CONCEPTEUR DESIGNER	<i>VÉRIF. CONCEP.</i> DESIGN CHK.	CHARGÉ PROJET COMPAG PROJECT MGR COMPAN	VIE	_ Energy East
4930-03-ML-SK-524F PANNEAU DE SIGNALISATION POUR OLÉODUC À HAUTE PRESSION/HIGH PRESSURE OIL PIPELINE WARNING SIGN		2014-03-07 ÉMIS POUR RÉVISION INTERNE / ISSUED FOR INTERNAL REVIEW	2223824	GD	MT	CT/BS	AB	SM ENTEC	DATE	—II Pipeline Ltd.
4930-03-ML-SK-517F DÉTAIL TYPIQUE DE TRANSITION DE TUYAU/TYPICAL PIPE TRANSITION DETAIL		2014-04-25 ÉMIS POUR RÉVISION (CLIENT) / ISSUED FOR REVIEW (CLIENT)	2223824	GD	MT	CT/BS	AB	SM ENTE		JOHNSTON VERMETTE
4930-03-ML-SK-514F DESSIN TYPIQUE DE COUDE 3D/TYPICAL DRAWING 3D ELBOW DETAIL		2014-05-16 ÉMIS POUR RÉVISION (CLIENT) / ISSUED FOR REVIEW (CLIENT)	2.229206	GD	MT	CT/BS	AB	SM ENTEC	PRÉLIMINAIRE	INFORMATION GÉNÉRALE OLÉODUC ÉNERGIE EST / ENERGY EAST GENERAL INFORMATION PIPELINE FIA CHAÎNAGE/CHAÎNAGE DISCIPLINE/DISCIPLINE
16327-03-ML-03-005A RIVIÈRE BRAS-SAINT-NICOLAS - TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HDD CROSSING		2014-06-09 ÉMIS POUR INGÉNIERIE DE BASE / ISSUED FOR FEED	2.229206	JCS	cs	NG/BS	AB	SM ENTEC	NON POUR CONSTRUCTION/	16327
16327-03-ML-03-006 RIVIÈRE BRAS-SAINT-NICOLAS - TRAVERSE EN TRANCHÉE / TRENCHED CROSSING									PRELIMINARY ONLY	RIVIÈRE BRAS-SAINT-NICOLAS
										TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL/HDD CROSSING
-									NOT FOR CONSTRUCTION	QUÉBEC
									RÉV/REV DATE PERMIS/PERMIT No:	ECH./SCALE DESSIN/DRAWING T.Q.I./A.S. 16327-03-ML-03-005B RÉV/REV D
TC_B1_BR_BILINGUE_ENTEC.DWG 707X1000			•		•	•	•	•		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·





Annexe C

Dessin de traverse alternative

14 **NOTES:** 7. EN AUCUN CAS LA CONDUITE NE PEUT ÊTRE INSTALLÉE À L'EXTÉRIEUR DE GESTION DES DÉBLAIS ET REMBLAIS TEMPORAIRES / SOIL PLACEMENT-TEMPORARY : 17. SI REQUIS, LE REMBLAI DANS LE TALUS DOIT ÊTRE MIS EN PLACE AVEC UNE L'EMPRISE D'OLÉODUC ÉNERGIE EST. / UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE PENTE MAXIMALE DE 2H:1V POUR OPTIMISER LA STABILITÉ DU TALUS. / IF LAMARTINE OUEST ARPENTAGE / SURVEYING: 13. LES PENTES DU DÉBLAIS D'EXCAVATION DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES REQUIRED, THE SOILS IN THE SAG BEND AND BANK AREA SHALL BE PLACED WITH PIPELINE BE INSTALLED OUTSIDE OF THE ENERGY EAST R.O.W. TES-DV31-2333 ET TES-PROJ-EXC DE TRANSCANADA ET AUX NORMES LOCALE. / 1. TOUTES LES MESURES SONT EN MÈTRES SAUF INDICATION CONTRAIRE. / A MAXIMUM SLOPE OF 2H:1V TO OPTIMIZE BANK STABILITY. 8. LES ALIGNEMENTS DE LA CONDUITE, TELS QU'INDIQUÉS SUR LE PLAN ET PROFIL, TEMPORARY SPOIL SLOPE FROM EXCAVATION SHALL CONFORM TO TRANSCANADA ALL MEASUREMENTS ARE IN METERS UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. SPECIFICATIONS TES-DV31-2333, TES-PROJ-EXC AND LOCAL REQUIREMENTS. 18. LORS DE TRAVAUX HIVERNAUX, DES TASSEMENTS CONSIDÉRABLES PEUVENT SE INDIQUENT LES EXIGENCES MINIMALES REQUISES POUR L'OLÉODUC ÉNERGIE EST; 2. TOUS LES CHAÎNAGES SONT HORIZONTAUX SAUF INDICATION CONTRAIRE. / PRODUIRE DANS LES BERGES REMBLAYÉES L'ÉTÉ SUIVANT LA CONSTRUCTION ET L'ENTREPRENEUR PEUT À SA DISCRÉTION ET À SES FRAIS, PROPOSER UN PROFIL 14. L'AIRE D'ENTREPOSAGE DES DÉBLAIS DOIT ÊTRE NIVELÉE POUR S'ASSURER QUE ALL CHAINAGES ARE HORIZONTAL UNLESS OTHERWISE SPECIFIED. LES BERGES POURRAIENT NÉCESSITER UN REPROFILAGE FINAL SELON LA PENTE ALTERNATIF AU MOMENT DE LA SOUMISSION. LES PROPOSITIONS ALTERNATIVES L'EAU NE S'ACCUMULE PAS À LA SURFACE ET QUE LES DÉBLAIS MIS EN TAS GÉNÉRAL/ GENERAL: DOIVENT ÊTRE APPROUVÉES PAR TRANSCANADA ET LES AUTORITÉS DE SPÉCIFIÉE. UNE QUANTITÉ DE REMBLAI SUPPLÉMENTAIRE POURRAIT ÊTRE REQUISE N'EMPÊCHENT PAS L'ÉCOULEMENT DE L'EAU. / SPOIL AREAS SHALL BE GRADED TO POUR COMPENSER CES TASSEMENTS. LES BERGES DEVRONT ÊTRE PROFILÉES AFIN RÉGLEMENTATION CONCERNÉS. / PIPELINE ALIGNMENTS. AS INDICATED ON THE PLAN ENSURE THE WATER WILL NOT POND ON THE SURFACE OR BE TRAPPED BY THE 3. LA TRAVERSE DEVRA ÊTRE CONSTRUITE ET ÉPROUVÉE EN RESPECTANT AU MINIMUM AND PROFILE, REFLECT ENERGY EAST PIPELINE MINIMUM REQUIREMENTS. THE QUE L'EAU NE S'ACCUMULE PAS EN HAUT DE TALUS. / FOR WINTER SPOIL PILE. TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, MUNICIPAUX ET RÉGIONAUX CONTRACTOR MAY, AT THEIR DISCRETION AND COST, PROPOSE AN ALTERNATIVE CONSTRUCTION. CONSIDERABLE SETTLEMENT OF THE BANK FILL MAY OCCUR THE APPLICABLES. / AS A MINIMUM, THE CROSSING SHALL BE CONSTRUCTED AND GESTION DES DÉBLAIS ET REMBLAIS PERMANENTS / SOIL PLACEMENT - PERMANENT : PROFILE AT THE TIME OF TENDER, ALTERNATIVE PROPOSALS MUST BE APPROVED FIRST SUMMER AFTER CONSTRUCTION, AND THE BANK MAY REQUIRE FINAL GRADING TESTED IN ACCORDANCE WITH ALL APPLICABLE FEDERAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL BY TRANSCANADA AND APPLICABLE REGULATORY AGENCIES. TO THE SPECIFIED SLOPE. ADDITIONAL FILL MAY BE REQUIRED TO COMPENSATE FOR 15. LA TRANCHÉE DE LA CONDUITE TRAVERSANT LE COURS D'EAU DOIT ÊTRE AND REGIONAL REGULATIONS. THE BACKFILL SETTLEMENT. BANKS SHALL BE GRADED SUCH THAT WATER DOES 9. LA CONDUITE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE SUR LE SOL NATUREL NON-REMANIÉ REMBLAYÉE AVEC LES MATÉRIAUX EN PLACE JUSQU'AU NIVEAU APPROXIMATIF DU NOT POND AT THE TOP OF THE BANK. LA CHUTE 4. LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE ET LE PROGRAMME D'ESSAIS DE PRESSION AVEC LA PROTECTION APPROPRIÉE. LES PENTES LATÉRALES D'EXCAVATION LIT ORIGINAL DE LA RIVIÈRE. / PIPE DITCH ACROSS MAIN CHANNEL SHALL BE HYDROSTATIQUE DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CSA Z662-11, AUX CONTRÔLE DE LA FLOTTABILITÉ/ BUOYANCY CONTROL TEMPORAIRE DEVRONT RESPECTER LA SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION BACKFILLED WITH NATIVE MATERIAL TO APPROXIMATELY THE ORIGINAL GRADE. SPÉCIFICATIONS DE CONSTRUCTION TES-PROJ-PCS ET AUX EXIGENCES DU PERMIS C/L RIVIÈRE BRAS-SAINT-NICOLAS TES-PROJ-PCS DE TRANSCANADA. / PIPELINE SHALL BE PLACED ON NATURAL, 16. LES MATÉRIAUX DES BERGES DOIVENT ÊTRE REPLACÉS DE FAÇON PERMANENTE PAR 19. LE CONTRÔLE DE LA FLOTTABILITÉ SERA DÉTERMINÉE À L'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE. / DE TRAVERSE. / PIPELINE CONSTRUCTION AND HYDROSTATIC TESTING PROGRAM UNDISTURBED SOIL WITH APPROPRIATE PROTECTION. TEMPORARY SIDE SLOPES BUOYANCY CONTROL WILL BE DETERMINED IN DETAILED ENGINEERING. COUCHES DE 300mm D'ÉPAISSEUR DÛMENT COMPACTÉES. CES MATÉRIAUX DOIVENT SHALL COMPLY WITH CSA Z662-11 STANDARD AND TRANSCANADA CONSTRUCTION SHALL MEET TRANSCANADA CONSTRUCTION SPECIFICATION TES-PROJ-PCS. ÊTRE EXEMPTS DE MATIÈRES ORGANIQUES ET DE DÉBRIS LIGNEUX. AVANT LE SPECIFICATIONS TES-PROJ-PCS AND MEET REQUIREMENTS IN THE CROSSING ENVIRONNEMENT/ ENVIRONMENTAL: 10. L'ANGLE DE COURBURE MAXIMALE DE LA CONDUITE SUR LE TERRAIN EST DE 1.0 AGREEMENTS. REMBLAYAGE SUR UNE SURFACE EN PENTE GELÉE, LA SURFACE GELÉE DEVRA ROUTE 20. VOIR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DÉTAILLÉES (À ÊTRE COMPLÉTÉES À DEGRÉ PAR DIAMÈTRE DE LONGUEUR. / THE MAXIMUM PIPE FIELD BEND ANGLE IS ÊTRE SCARIFIÉE POUR FAVORISER L'ADHÉSION ENTRE CELLE-CI ET LE REMBLAI. / 5. LA MÉTHODE DE TRAVERSÉ ET D'INSTALLATION DU PIPELINE SERA CONFIRMÉE À L'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE). / SEE DETAILED ENVIRONMENTAL CONDITIONS 1.0 DEGREE PER DIAMETER LENGTH. BANK MATERIALS MUST BE PERMANENTLY REPLACED IN LAYERS OF 300mm L'INGENIERIE DÉTAILLÉE. / METHOD FOR RIVER CROSSING AND PIPE INSTALLATION (TO BE DEFINED IN DETAILED ENGINEERING) MAXIMUM, AND PROPERLY COMPACTED. THESE MATERIALS MUST BE FREE OF 11. UN PLAN ET UN PROFIL «TEL-QUE-CONSTRUIT» DOIVENT ÊTRE FOURNIS À TO BE CONFIRMED DURING DETAILED ENGINEERING. ORGANIC MATTER AND WOODY DEBRIS. PRIOR TO PLACING FILL ON FROZEN SLOPED OLÉODUC ÉNERGIE EST APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX. / A FINAL «AS-BUILT» SURFACES, THESE SURFACES MUST BE SCARIFIED TO MAXIMIZE ADHESION OF INSTALLATION DE LA CONDUITE ET ALIGNEMENT / PIPE ALIGNMENT AND INSTALLATION: PLAN AND PROFILE SHALL BE PROVIDED TO ENERGY EAST PIPELINE AFTER THE NPS 42 OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ/ MATERIALS. COMPLETION OF THE WORK. PROPOSED NPS 42 ENERGY EAST PIPELINE 6. L'ENTREPRENEUR PIPELINE DOIT VÉRIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES EXISTANTES AVANT LA CONSTRUCTION. / 12. LA PROFONDEUR DE RECOUVREMENT SERA DÉTERMINÉE À LA PHASE D'INGÉNIERIE THE PIPELINE CONTRACTOR SHALL VERIFY THE LOCATION AND DEPTH OF DE DÉTAIL. / DEPTH OF COVER WILL BE FINALIZED DURING THE DETAILED EXISTING UNDERGROUND INSTALLATIONS PRIOR TO CONSTRUCTION. MUNICIPALITÉ DE/MUNICIPALITY OF L'ISLET ENGINEERING PHASE. LAT. 47° 03' 39" LONG. -70° 21' 32" AU/AT € RIVIÈRE BRAS SAINT-NICOLAS -BORD DE L'EAU/ EDGE OF WATER PLAN DE LOCALISATION / LOCATION PLAN AUCUN ESPACE DE TRAVAIL À MOINS DE 10m DES HAUTS DE TALUS/-ÉCHELLE/SCALE 1:10,000 NO WORKSPACE WITHIN 10m OF BANKS 2 938 148 20.0m X 80.0m 20.0m X 80.0m AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL/ AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAILA 2 938 521 TEMPORARY WORKSPACE TEMPORARY WORKSPACE -HAUT DE TALUS/-TOP OF BANK AUCUN ESPACE DE TRAVAIL À -HAUT DE TALUS/ 0+000 C/L RIVIÈRE TOP OF BANK -MOINS DE 10m DES HAUTS DE TALUS/ BRAS-SAINT-NICOLAS NO WORKSPACE WITHIN 10m OF BANKS LOT 2 938 524 NPS 42 OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ/ 2 938 523 PROPOSED NPS 42 ENERGY EAST PIPELINE AUCUN ESPACE DE TRAVAIL A LIMITE D'EMPRISE OLÉODUC ÉNERGIE EST/ MOINS DE 10m DES HAUTS DE TALUS/-NO WORKSPACE WITHIN 10m OF BANKS ENERGY EAST PIPELINE R/W BOUNDARY AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL/ TEMPORARY WORKSPACE AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL, TEMPORARY WORKSPACE SPÉCIFICATIONS DE L'OLÉODUC / PIPELINE SPECIFICATIONS LIGNE HAUTE-TENSION HYDRO-QUÉBEC/ i . Conduite / Line Pipe:_ 2 938 525 HYDRO-QUEBEC OVERHEAD CABLE GR. 483, CAT II, M5C CSA Z245.1-14 2 938 148 3 180 045 TUYAU À PAROI ÉPAISSE / HW PIPE : ______1067mm DIA. EXT. / O.D. (NPS 42) x 15.9mm ÉP./W.T. AUCUN ESPACE DE TRAVAIL À -MOINS DE 10m DES HAUTS DE TALUS/ GR. 483, CAT II, M5C CSA Z245.1-14 VUE EN PLAN/PLAN VIEW NO WORKSPACE WITHIN 10m OF BANKS 2. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING TEMPERATURE ÉCH. HOR./HOR. SCALE 1:500 3. TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MIN. / MIN. OPERATING TEMPERATURE 4. TYPE DE JOINT / TYPE OF JOINT : _soudé / Welded SYSTÈME / SYSTEM 1A 5. REVÊTEMENT CONDUITE / LINE PIPE COATING TUYAU À PAROI ÉPAISSE / HW PIPE . SYSTÈME / SYSTEM 2B 6. MÉTHODE DE TRAVERSE / CROSSING METHOD TRANCHÉE / TRENCHED 7. TEST DE PRESSION MIN. (SECTION DE TRAVERSE)/MIN. TEST PRESSURE (CROSSING SECTION) _10 933 kPa 8. PRESSION D'OPÉRATION MAX. / MAX. OPERATING PRESSURE _8 746 kPa PANNEAU DE SIGNALISATION OLÉODUC ÉNERGIE EST/-9. PROTECTION CATHODIQUE / CATHODIC PROTECTION : _____ _ COURANT IMPOSÉ / IMPRESSED CURRENT PANNEAU DE SIGNALISATION OLÉODUC ÉNERGIE EST/ ENERGY EAST PIPELINE WARNING SIGN 10. VOLTAGE DE PROTECTION CATHODIQUE MAX. / MAX. CATHODIC PROTECTION VOLTAGE : ENERGY EAST PIPELINE WARNING SIGN PROFONDEUR DE DÉGAGEMENT MIN. / MIN. DEPTH OF COVER 11. PRODUIT TRANSPORTÉ / PRODUCT CARRIED : PÉTROLE BRUT / CRUDE OIL PROFONDEUR DE DÉGAGEMENT MIN. / MIN. DEPTH OF COVER 1.6m TERRE CULTIVÉE / CULTIVATED LAND 1.6m TERRE CULTIVÉE / CULTIVATED LAND ∕-SOL DÉCAPÉ/GRADE NIVEAU D'EAU/> SOL DÉCAPÉ/GRADE-WATER LEVEL -COUDE/ELBOW, 15° -NPS 42 OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ/ ÉCOULEMENT/FLOW -PROPOSED NPS 42 ENERGY EAST PIPELINE COUDE/ELBOW, - 56 🖼 LIT DE LA RIVIÈRE/ RIVER BED -0+080 0 + 020-0+120-0+100-0+060 -0+040-0+0200 + 040080 + 0103.2m LONGUEUR MINIMUM DE TUYAU À PAROI ÉPAISSE/ MINIMUM LENGTH HEAVY WALL PIPE 1067mm DIA. EXT./O.D. X 15.9mm EP./W.T., GR. 483, CAT II, M5C, CSA Z245.1-14, REVÊTEMENT / COATING: SYSTEM 2B 1067mm DIA. EXT./O.D. X 11.9mm ÉP./W.T., GR. 483, CAT II, M5C, CSA Z245.1-14, 1067mm DIA. EXT./O.D. X 11.9mm ÉP./W.T., GR. 483, CAT II, M5C, CSA Z245.1-14, REVÊTEMENT / COATING: SYSTEM 1A VUE EN PROFIL/PROFILE VIEW REVÊTEMENT / COATING: SYSTEM 1A ÉCH. HOR./HOR. SCALE 1:500 ÉCH. VERT./VERT. SCALE 1:500 INGÉNIEUR/RPT PROFESSIONAL ENGINEER/RPT PERMIS/APP. ING. PERMIT/ENG. APPROVAL DESSINS DE RÉFÉRENCE/REFERENCE DRAWINGS RÉVISION/REVISION APPROBATION/APPROVAL Stantec CONCEPTEUR VÉRIF. CONCEP. CHARGÉ PROJET COMPAGNIE
DESIGNER DESIGN CHK. PROJECT MGR COMPANY **Energy East** DESSIN/DRAWING No. TITRE/TITLE DESCRIPTION Pipeline Ltd. PANNEAU DE SIGNALISATION POUR OLÉODUC À HAUTE PRESSION/HIGH PRESSURE OIL PIPELINE WARNING SIGN A | 2014-03-07 | ÉMIS POUR RÉVISION INTERNE / ISSUED FOR INTERNAL REVIEW MT JOHNSTON · VERMET B | 2014-04-25 | ÉMIS POUR RÉVISION (CLIENT) / ISSUED FOR REVIEW (CLIENT) 4930—03—ML—SK—517F | Detail typique de transition de tuyau/typical pipe transition detail **PRÉLIMINAIRE** INFORMATION GÉNÉRALE OLÉODUC ÉNERGIE EST / ENERGY EAST GENERAL INFORMATION PIPELINE C 2014-05-16 ÉMIS POUR RÉVISION (CLIENT) / ISSUED FOR REVIEW (CLIENT) SM JOHNSTON-VERMETTE 2.229206 STDS-03-ML-05-608F | REMBLAI TRAVERSE DE RIVIÈRE, PROTECTION CONTRE L'ÉROSION/WATERCROSSING BANK EROSION PROTECTION GD MT CT AB DISCIPLINE/DISCIPLINE CHAINAGE/CHAINAGE D 2014-06-09 ÉMIS POUR INGÉNIERIE DE BASE / ISSUED FOR FEED 4930-03-ML-SK-514F DESSIN TYPIQUE DE COUDE 3D/TYPICAL DRAWING 3D ELBOW DETAIL 2.229206 SM JOHNSTON-VERMETTE NON POUR CONSTRUCTION/ CS RIVIÈRE BRAS-SAINT-NICOLAS STDS-03-ML-05-103_FR PONCEAU TEMPORAIRE AVEC BUSE / TEMPORARY FLUME CULVERT CROSSING PRELIMINARY ONLY TRAVERSE EN TRANCHÉE / TRENCHED CROSSING (ALTERNATIVE) STDS-03-ML-05-111_FR | TRAVERSE DE COURS D'EAU AVEC BUSE / FLUME WATERCOURSE CROSSING **NOT FOR CONSTRUCTION** STDS-03-ML-05-112_FR | TRAVERSES DE COURS D'EAU PAR BARRAGE ET POMPAGE / DAM AND PUMP WATERCOURSE CROSSINGS QUÉBEC 16327-03-ML-03-005A RIVIÈRE BRAS-SAINT-NICOLAS - TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HDD CROSSING PERMIS/PERMIT No: 16327-03-ML-03-006 16327-03-ML-03-005B RIVIÈRE BRAS-SAINT-NICOLAS - TRAVERSE PAR FORAGE DIRECTIONNEL / HDD CROSSING TC_B1_BR_BILINGUE.DWG 707X1000